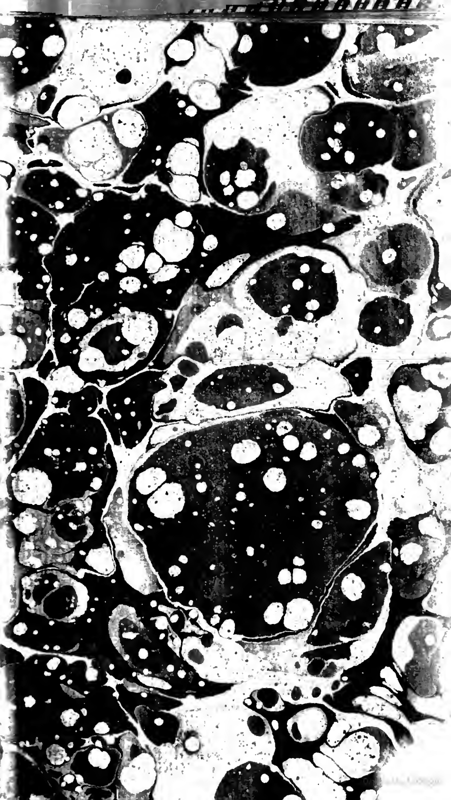
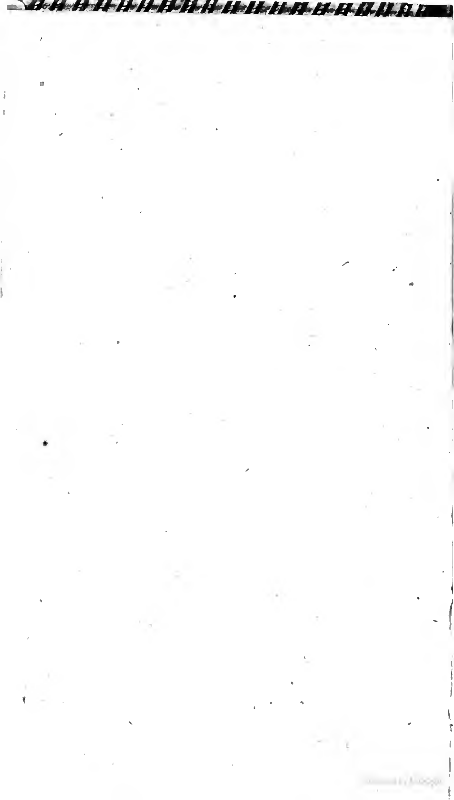










HISTOIRE ROMAINE.

TOME TROISIÉME.

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM:

C'est-à-dire jusqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME TROISIÉME.

Nouvelle Edition.



A PARIS,

Chez les Freres ESTIENNE, Libraires, rue Saint-Jacques, à la Vertu.

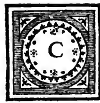
M. DCC. LXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

AVANT-PROPOS.



CET AVANT-PROPOS renferme trois Articles : dont le premier traite de l'Edilité ; le ſecond roule ſur trois grands ouvrages de Rome, qui ont quelque raport à l'Edilité ; le troiſiéme expoſe le dur traitement que les créanciers exerçoient à Rome ſur leurs débiteurs.

ARTICLE PREMIER.

Deſcription ſommaire des Fonctions de l'Edilité.

Les fonctions de l'Edilité auroient trouvé leur place naturelle à la fin du Tome précédent, conjointement avec

celles de la Préture ; mais pour ne point trop surcharger ce Volume, j'ai cru en devoir remettre l'exposition au commencement de ce troisiéme Tome.

AN. R. 261. *Dionys. Halicarn. l. VI. pag. 411.* Les Ediles étoient ainsi appellés du mot latin *ædes*, qui signifie *bâtiment*, *édifice* : on verra bientôt le raport de ce nom avec leurs fonctions.

Les premiers Ediles furent établis la même année que les Tribuns du Peuple. C'étoient pour lors des Officiers subalternes, destinés à exécuter les ordres des Tribuns, qui se déchargeoient sur eux du soin de quelques affaires moins importantes. Ils avoient l'intendance des édifices, tant publics que particuliers, d'où leur vint leur nom ; celle des Jeux qu'on donnoit au Peuple ; & celle de la Police, qui les obligeoit de veiller à la sûreté & à la propreté de la ville, à ce qui concerne les vivres, & à beaucoup d'autres soins pareils, dont on comprend que le détail devoit avoir beaucoup d'étendue. *Liv. III. 55.* Il fut ordonné aussi dans la suite, que les Décrets du Sénat, aussitôt après qu'ils auroient été arrêtés par la Compagnie, seroient remis entre leurs mains, pour être déposés dans le temple de Cérès, afin que les Consuls ne fussent point maîtres d'y faire aucun

changement. On élisoit les Ediles tous les ans au nombre de deux, dans la même assemblée que les Tribuns ; & ils étoient toujours tirés du corps du Peuple.

Les Plébeïens demeurérent seuls chargés des fonctions de l'Edilité pendant l'espace de cent vingt-sept ans, jusqu'à l'an de Rome 388. Le Sénat alors, qui venoit de se réconcilier avec le Peuple, en accordant à ceux de ce Corps une des deux places de Consuls, crut devoir marquer aux dieux sa reconnoissance pour un événement aussi considérable que celui-là, qu'il n'attribuoit qu'à un effet singulier de leur protection. Il ordonna donc qu'on célébrât *les Grands Jeux*, & qu'aux trois jours que duroient les *Féries Latines*, qui étoient toujours accompagnées de ces Jeux, on en ajoutât un quatriéme. Les Ediles aiant refusé dans cette occasion de donner les Grands Jeux, dont ils avoient peine à faire la dépense à leurs propres frais, les Jeunes Patriciens offrirent de bonne grace & avec joie de s'en charger, à condition qu'on leur accorderoit les honneurs de l'Edilité. Leur offre fut acceptée avec de grandes marques d'approbation & de reconnoissance, & il

AN. R. 388. *Livius*, VI. 42.

fut ordonné par un Décret du Sénat, que tous les ans on procéderoit à l'élection de deux Ediles tirés du corps des Patriciens. Ainsi il y eut depuis ce tems-là, deux sortes d'Ediles à Rome. Les uns furent appellés *Ediles Plébeïens*, les autres *Ediles Curules*, parce qu'ils avoient le droit de la Chaise Curule ornée d'ivoire, & qui se plaçoit sur le char dans lequel ils se faisoient porter : distinction attachée aux grandes charges de la République.

Jules-César ajouta, pour avoir l'inspection sur les blés, deux Ediles, qui furent nommés par cette raison *Cereales*. Mais ceux-ci, outre qu'ils ne sont venus que fort tard, sont moins connus dans l'Histoire. C'est pourquoi nous ne parlerons que des Ediles Plébeïens, & des Ediles Curules.

Il est difficile de définir au juste la différence des fonctions de ces deux sortes d'Ediles. [a] Cicéron, dans la derniére des Verrines, marque celles des Ediles Curules qui étoient les principales: & il les

[a] Nunc sum designatus Ædilis : habeo rationem quid à populo Romano acceperim. Mihi Ludos sanctissimos maxima cum cæremonia Cereri, Libero, Liberæque faciundos : mihi Floram matrem populo plebique Romanæ ludorum celebritate placandam : mihi ludos antiquissimos, qui primi Romani sunt nominati, maxima cum dignitate ac-

réduit à l'intendance des Jeux qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, au soin des édifices sacrés, & à la police générale de la Ville. Ensuite il raporte les distinctions d'honneur accordées aux Ediles, telles qu'étoient le droit de dire son avis dans le Sénat, non suivant la date de sa réception dans la Compagnie, mais dans un rang plus honorable; la robe bordée de pourpre, la chaise Curule, le droit d'image * si propre à illustrer les familles dans la postérité : tous priviléges attachés à l'exercice des grandes charges de l'Etat. Il est vraisemblable que les Patriciens n'avoient pris dans l'Edilité que ce qu'elle avoit de plus important pour le bien public, & de plus honorable pour eux; & les trois objets que nous présente le passage de Cicéron, les Jeux solennels, les édifices sacrés & publics, la police générale de la Ville, paroissent assez de

religione Jovi, Junoni, Minervæque esse faciundos : mihi sacrarum ædum procurationem : mihi totam urbem tuendam esse commissam. Ob earum rerum laborem & solicitudinem fructus illos datos: antiquiorem in Senatu sententiæ dicendæ locum, togam prætextam, sellam curulem, jus imaginis ad memoriam posteritatemque prodendæ. *Verr.* VII. 36.

* *Les Romains dont les péres ou les ancêtres avoient possédé des Charges Curules, rangeoient leurs portraits dans leurs sales, & on les portoit en pompes dans leurs funérailles.*

ce genre. Entre toutes ces fonctions, je considérerai ici principalement celles qui regardent les Jeux solennels, parce que c'est la matiére qui revient le plus souvent dans l'Histoire; & je ne la toucherai que légérement, parce qu'elle me conduiroit fort loin, si j'entreprenois de la traiter à fond.

Les Jeux solennels étoient chez les Romains, aussi-bien que chez les Grecs, des cérémonies de religion, & ils se célébroient en l'honneur des dieux; ou pour implorer leur secours dans les dangers & les malheurs publics, ou pour les remercier de la protection qu'on en avoit reçue: c'est [a] pourquoi ils étoient précédés, accompagnés & suivis de beaucoup de sacrifices.

Les principaux de ces Jeux étoient ceux du Cirque, *Circenses*; appellés aussi *les Grands Jeux, les Jeux Romains, Ludi magni, Ludi Romani*; & ceux du Théatre, *Ludi Scenici.*

Les premiers sont presque aussi anciens que Rome même, puisqu'ils furent établis par Romulus en l'honneur de
Liv. I 9. *Consus* dieu des Conseils, que quelques-uns croient avoir été le même que

a In ludis quanta sacra, quanta sacrificia præcedunt, intercedunt, succedunt! *Tertull. de spect. cap.* 7.

Neptune ; & on les nomma *Consualia.* Ce fut dans ces Jeux que les filles des Sabins furent enlevées.

Nec procul hinc Romam, & raptas sine more Sabinas, *Virgil.* VIII. 635.

Consessu caveæ, magnis Circensibus actis,
Addiderat....

C'est par anticipation que Virgile les appelle Jeux du Cirque, qui n'existoient point encore.

Tarquin l'Ancien bâtit le Cirque dans la vallée de *Murcia*, entre les monts Palatin & Aventin. Il y fit des siéges pour les spectateurs, sur lesquels on étoit assis à couvert. Avant ce tems-là, on étoit placé sur de mauvais amphithéatres, construits de planches, & soutenus de simples perches. Cet édifice devint dans la suite l'ouvrage le plus magnifique & le plus surprenant de Rome. Il avoit deux mille cent quatre-vingts sept piés de long, & neuf cens soixante de large. Il pouvoit contenir, selon les uns cent cinquante mille spectateurs, selon les autres deux cens soixante ou trois cens mille. On l'appelloit le Grand Cirque. *Liv.* I. 35. *Dionys.* III. 200.

Le Cirque servoit à la course des chevaux & des chariots, aux Jeux

gymniques des Athlétes, aux combats à pié & à cheval. La course du char étoit le principal & le plus ordinaire des Jeux. Le char de ces sortes de courses étoit extrêmement petit & bas. Il y avoit des chars à deux chevaux, *bigæ :* d'autres à quatre chevaux de front, *quadrigæ :* quelquefois aussi, mais fort rarement, à six chevaux de front, *séjuges*. Sous les Empereurs, ceux qui conduisoient les chars étoient divisés en factions selon la couleur de leur habit. D'abord il n'y en eut que deux, la blanche, *alba*; & la rouge, *rubra* ou *russea*. Puis on y en ajouta deux autres : la verte, *prasina :* & la bleue, *veneta*. Ces factions du Cirque divisoient le peuple, les uns prenant parti pour une faction, & les autres pour une autre : & comme il faut peu de chose pour émouvoir la populace, ces disputes souvent s'échaufoient jusqu'à causer des séditions, où il y avoit beaucoup de sang répandu.

Je n'entre point ici dans le détail de ces courses & de ces combats : j'en ai parlé ailleurs avec assez d'étendue. Je me contente de remarquer qu'ils faisoient un plaisir extrême au Peuple Romain, & qu'ils lui rendoient le séjour de Rome infiniment agréable. Je parle des pauvres

Hist. Anc. Tome V.

mêmes, qui étoient contens & se trouvoient heureux, pourvû qu'ils eussent du pain & des spectacles.

Duas tantùm res anxius optat, *Juvenal.*
Panem & Circenses.

Il ne doit pas paroitre étonnant qu'un peuple guerrier, & qui ne respiroit que les armes, eût un goût si marqué pour des spectacles qui étoient une vive image de la guerre, & qui lui représentoient, dans le sein même de la paix, des combats & des victoires. Mais à ces combats innocens, on en ajouta dans la suite de cruels & d'inhumains, qui deshonorérent une nation d'ailleurs si estimable. En effet, comment pourroit-on pardonner aux Romains, ni allier avec le caractére de bonté & d'humanité dont ils se piquoient, sur-tout dans les derniers tems de la République & sous les Empereurs, le plaisir inhumain & barbare qu'ils prenoient à voir couler le sang humain, à mettre aux prises des hommes avec des bêtes féroces, à faire déchirer par des ours & par des lions de jeunes vierges uniquement parce qu'elles refusoient d'abjurer JESUS-CHRIST, & à repaître, pendant des journées entiéres, leurs yeux

d'un ſpectacle qui fait horreur à la nature, ſans que les perſonnes même du ſexe, naturellement tendres & compatiſſantes, paruſſent en être touchées en aucune ſorte?

Les Jeux Scéniques, c'eſt-à-dire, les repréſentations de Théatre, offroient au peuple de Rome des ſpectacles plus doux & plus humains, mais non moins pernicieux aux bonnes mœurs. Ces Jeux paroiſſoient ne pas convenir beaucoup à un peuple belliqueux comme étoient les Romains. Auſſi ne furent-ils mis en
Liv. VII. 2. uſage parmi eux, que près de quatre cens ans après la fondation de Rome.
AN. R. 391. Ce [a] fut un motif de religion qui y donna lieu, pour appaiſer la colére des dieux, & faire ceſſer une peſte qui faiſoit de grands ravages dans la Ville. On voit ici juſqu'où alloit l'abſurdité de la religion des Romains. Ils croioient fléchir la colére des dieux dans la peſte, dans la famine, dans les défaites des armées, & dans d'autres malheurs publics, en célébrant des Jeux qui conſiſtoient en danſes, en chanſons groſſiéres, & en bouffonneries. Les Généraux d'armée,

a Victis ſuperſtitione animis ludi quoque ſcenici, nova res bellicoſo populo... inter alia cœleſtis iræ placamina inſtituti dicuntur. *Liv.* VII. 2.

le Sénat croioient faire une action d'une vertu bien méritoire, en vouant de pareils Jeux pour obtenir la victoire. Quel aveuglement! quelle perversité!

Les commencemens de ces Jeux furent d'abord très-rustiques & très-imparfaits. C'étoient des farces grossiéres, sans suite, sans plan, sans unité de dessein. Plus de cent ans après, le Poéte Livius Andronicus donna à ces représentations une forme plus réguliére, en traitant un sujet, une action, divisée selon les régles de l'art, en Actes & en Scénes. Le Poéte étoit lui-même Acteur, mêlant à la prononciation le chant & la danse. Les choses se perfectionnérent peu à peu, & prirent une face toute nouvelle par les divers changemens qu'on introduisit dans la représentation de ces piéces. Les [a] Théatres répondirent d'abord, comme cela étoit naturel, à la grossiéreté des piéces qu'on y jouoit: mais ils furent portés dans la suite, comme nous le verrons bientôt, à une magnificence qu'on a peine à comprendre. AN. R. 512.

a Inter aliarum parva principia rerum, ludorum quoque prima origo ponenda visa est: ut appareret, quàm ab sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem insaniam venerit. *Livius*, VII. 2.

Je me hâte de revenir aux Ediles, dont je ne pouvois exposer les fonctions, sans donner auparavant une légére idée des Jeux du Cirque & du Théatre.

Pour commencer par les Jeux du Cirque, il faut remarquer que les uns étoient ordinaires & réglés, d'autres extraordinaires, & qu'on célébroit pour différentes causes & différens besoins qui survenoient. Parmi les derniers, ceux qu'on appelloit votifs, *Ludi Votivi*, sont ceux dont il est parlé le plus souvent dans l'Histoire. Dans les malheurs publics, comme dans une maladie contagieuse, ou après la perte d'une bataille, on célébroit des Jeux solennels pour appaiser la colére des dieux, à laquelle on attribuoit ces malheurs. Souvent les Généraux, en partant pour la campagne, & quelquefois dans le feu même du combat, s'engageoient par vœu à faire célébrer des Jeux en l'honneur des dieux, s'ils leur accordoient la victoire; car ils étoient intimement persuadés que c'étoit la Divinité qui régloit tous les événemens. *Liv.* XXXVI. 2. Quand le peuple Romain eut arrêté qu'on feroit la guerre contre Antiochus Roi de Syrie, le Consul Acilius, à qui ce département étoit échu par le

ſort, fit par l'ordre du Sénat le vœu ſuivant, dont le grand Pontife lui dictoit les paroles. *Si la guerre que le Peuple Romain a ordonné qui ſoit faite à Antiochus, réuſſit & ſe termine ſelon les deſirs du Sénat & du peuple Romain; alors, grand Jupiter, le peuple Romain ſera célébrer les grands Jeux pendant dix jours de ſuite, & l'on offrira des préſens à tous les grands dieux: Et l'on emploiera pour ces cérémonies la ſomme d'argent qui ſera fixée par le Sénat.*

Dans ces Jeux extraordinaires & votifs, c'étoit le public qui en faiſoit les frais; & la ſomme qu'on y emploioit étoit quelquefois réglée ſur *un nombre ternaire*, fort reſpecté chez les Anciens, & regardé comme religieux & ſacré. Après la défaite de Flaminius par Annibal près du Lac de Traſiméne, les Romains, pour appaiſer la colére des dieux, s'engagérent [a] par vœu à faire célébrer les Grands Jeux, & à y emploier la ſomme * de trois cens trente-trois mille, trois cens trente-trois as, & un tiers. Les Généraux obligeoient les ennemis qu'ils avoient vaincus, &

a Ejuſdem rei cauſa ludi magni voti, æris trecentis trigenta millibus, trecentis trigenta tribus, & triente. *Liv.* XXII. 10.

* *Cette ſomme monte à un peu plus de 16660 livres.*

souvent même les Alliés du peuple Romain, à contribuer pour la dépense de ces Jeux. M. Fulvius avoit tiré de plusieurs villes pour cet usage cinquante-cinq mille livres, *centum decem pondo auri*. Le Sénat, qui trouvoit cette somme trop considérable, consulta les Pontifes, pour savoir s'il étoit nécessaire de l'emploier toute entiére à cet usage. Ils répondirent que non, & en conséquence on permit à Fulvius d'en prendre ce qu'il voudroit, pourvû que cela ne passât pas la somme de quatre-vingts mille as, c'est-à-dire, quatre mille livres. Quelques années après, le Sénat fixa la même somme à Q. Fulvius, sur celle qu'il avoit tirée des Espagnols. Ce [a] qui avoit donné lieu à cette derniére fixation, c'étoient les dépenses extraordinaires qu'on avoit faites pour les Jeux représentés par Ti. Sempronius Edile, & qui avoient été à charge, non seulement à l'Italie & aux Alliés Latins, mais aux Provinces même du dehors.

Liv. XXXIX. 5.
AN. R. 565.
Liv. XL. 44.
AN. R. 573.

Dans ces Jeux votifs, nous ne voions point quelle étoit la part qu'y prenoient

[a] Decreverat id Senatus, propter effusos sumptus factos in ludos Ti. Sempronii Ædilis, qui graves non modò Italiæ ac sociis Latini nominis, sed etiam provinciis externis fuerant. *Liv.*

les Ediles, si ce n'est qu'il est vraisemblable qu'ils étoient chargés, en qualité de Magistrats de la police, d'y maintenir le bon ordre. Il n'en étoit pas ainsi des Jeux dont la représentation étoit attachée à leur charge, c'est-à-dire, des Jeux de Cérès, des Jeux Floraux, & des Grands Jeux, ou Jeux Romains. La célébration de ces Jeux se faisoit aux frais & aux dépens des Ediles; & il en étoit de même des Jeux Plébeïens pour les Ediles du Peuple.

Comme les Jeux étoient toujours précédés d'un Procession solennelle, où l'on portoit en pompe les images & les statues des dieux; où les Pontifes, les Prêtres, les Augures, & tous les Officiers attachés au culte des dieux & de la religion, marchoient en habits de cérémonie: les Ediles étoient chargés de tenir les rues & les places par où devoit passer la Procession, ornées le plus magnifiquement qu'il étoit possible, de tapis, d'étofes précieuses, de tableaux. de statues. Ils mettoient pour cela à contribution, pour ainsi dire, tous leurs amis & les provinces même où ils avoient quelque crédit. C'étoit aussi aux Ediles à fournir les chars, les chevaux, les écuiers qui les conduisoient, les gladia-

teurs, les récompenses qu'on donnoit aux vainqueurs. Une de leurs grandes attentions étoit de ramasser le plus qu'ils pouvoient de bêtes rares & curieuses, comme des lions, des tigres, des panthéres, spectacle fort agréable au peuple. Sylla attribuoit le refus qu'il avoit éprouvé la premiére fois qu'il demanda la Préture, au dessein qu'avoit le peuple de le forcer à prendre l'Edilité, parce que son amitié avec Bocchus faisoit espérer au peuple de beaux Jeux, où l'on verroit des bêtes rares qui lui seroient envoiées d'Afrique. On peut voir dans les lettres de Cœlius, avec quelle vivacité il pressoit Cicéron, qui étoit dans son gouvernement de Cilicie, de se donner du mouvement pour lui procurer des panthéres. Tous ces soins, & beaucoup d'autres que je passe, entraînoient nécessairement de grandes dépenses.

Plut. in Syll. pag. 453.

Ferè literis omnibus tibi de pantheris scripsi. *Epist. Famil.* VIII.

Il en faut dire autant des *Jeux Scéniques.* Il n'y avoit point à Rome de théatre : il faloit que les Ediles en fissent construire un nouveau tous les ans ; & vû la quantité du peuple qui devoit y trouver place, à quels frais un tel ouvrage ne montoit-il point ? Il faloit l'orner & l'embellir de tout ce

qu'il y avoit de plus précieux & de plus magnifique. C'étoient les Ediles qui paioient les Acteurs ou Comédiens, aussi bien que la Musique. Car on n'exigeoit rien des spectateurs. C'étoient eux aussi qui paioient au Poéte le prix de la piéce qui devoit être représentée. Suétone nous apprend que Térence eut pour la Comédie intitulée *l'Eunuque*, huit mille piéces, *octo millia nummûm* (ou *sestertium*, ce qui est la même chose) c'est-à-dire mille livres, ce qui étoit en ce tems-là une somme fort considérable. *Sueton. in vit. Terentii.*

Quiconque aspiroit aux honneurs, ne pouvoit se dispenser de ces dépenses. L'Edilité étoit la premiére des dignités Curules de Rome : l'âge d'entrer dans l'exercice de cette charge étoit 37 ans. Deux ans après venoit la Préture ; & après un pareil intervalle de deux autres années, le Consulat. Or la maniére dont on s'étoit conduit dans l'Edilité, & dans la représentation des Jeux, contribuoit beaucoup à gagner ou à aliéner le peuple par raport aux dignités qui devoient suivre. Mamercus, homme très-riche & très-puissant, dans la demande qu'il fit du Consulat, essuia un refus honteux, parce qu'il s'étoit dis- *Offic. II. 58.*

pensé de passer par l'Edilité, dans la crainte des dépenses que cette charge entraînoit nécessairement. Le peuple, comme je l'ai déja remarqué, étoit infiniment sensible au plaisir des spectacles, soit du Cirque, soit du Théatre, & il y passoit des journées entiéres sans s'ennuier. L'Eunuque de Térence, dont j'ai parlé, fut représentée deux fois en un seul jour, d'abord le matin, puis l'après-midi; & c'étoit sur les demandes empressées du peuple, que les piéces de Théatre étoient ainsi réitérées. Ce peuple vouloit être obéi, & l'étoit. L'Hécyre, [a] autre Comedie du même Poéte, eut un sort tout contraire, & fut deux fois interrompue, parce que le peuple voulut voir des danseurs de corde, ou autre spectacle pareil. Il [b] préféroit ceux

a Novum intervenit vitium & calamitas,
Ut neque spectari, neque cognosci potuerit:
Ita populus studio stupidus in funambulo
Animum occuparat. *In Prologo.*

b Media inter carmina poscunt,
Aut ursum, aut pugiles: his nam plebecula gaudet. . .
Si foret in terris, rideret Democritus, seu
Diversum confusa genus panthera camelo,
Sive elephas albus vulgi converteret ora:
Spectaret populum ludis attentius ipsis,
Ut sibi præbentem, mimo spectacula plura.
Horat. Epist. ad August.

lu Cirque à ceux du Théatre, & aimoit beaucoup mieux voir des bêtes extraordinaires, des tigres, des panthéres, un éléphant blanc, que d'entendre déclamer les meilleurs Acteurs. C'est ce qui fait dire agréablement à Horace, que si Démocrite eût assisté à ces Jeux, ce n'auroient été ni les panthéres, ni les éléphans, qui lui auroient servi de spectacle, mais le peuple, qui lui auroit paru plus stupide & plus bête qûe les bêtes mêmes.

Cicéron n'étoit pas si rigide. Il [a] n'est pas étonnant, dit-il, que la multitude soit si fort sensible à la magnificence des Jeux, puisque nous-mêmes, à qui les affaires ne laissent aucun moment de loisir, & qui d'ailleurs pourrions trouver au milieu de nos occupations beaucoup d'autres délassemens, sentons néanmoins du plaisir dans les spectacles du Cirque, & dans les représentations du Théatre. Cicéron plaidoit contre le Jurisconsulte Servius Sulpicius, qui voioit avec dépit que Muréna avoit gagné les suffrages & la faveur du peuple par la

a Si nosmetipsi, qui & ab delectatione omni negotiis impedimur, & in ipsa occupatione, delectationes alias multas habere possumus, ludis tamen oblectamur & ducimur, quid tu admirere de multitudine indocta? *Pro Mur. n. 39.*

magnificence des Jeux qu'il avoit représentés en qualité de * Préteur, & qu'en conséquence il lui avoit été préféré dans le Consulat. « [a] Croiez-vous, lui dit-» il, que cette scéne ornée par Muréna » de décorations d'argent, sur laquelle » vous vous efforcez de jetter du ridi-» cule, ne lui ait pas donné de l'avantage » sur vous par raport au Consulat : d'au-» tant plus que vous ne vous êtes jamais » trouvé dans le cas de donner des Jeux » au peuple ? » Cicéron, dans ce qu'il dit ici de son goût particulier pour les spectacles, parle comme orateur ; aiant besoin pour lors de relever l'agrément de ces Jeux pour le bien de sa cause : mais dans le fond il pensoit bien différemment, comme [b] on le voit par une fort belle lettre qu'il écrit à un de ses amis, dans laquelle il le félicite

* *Les Préteurs étoient chargés aussi de donner de certains Jeux. Ceux dont il s'agit ici, étoient les Jeux Apollinaires.*

a Tibi, qui casu nullos (ludos) feceras, nihil hujus istam ipsam, quam irrides, argenteam scenam adversatam putas ? *Pro Mur. n.* 40.

b Si te dolor aliquis corporis, aut infirmitas valetudinis tuæ tenuit, quò minùs ad ludos venires, fortunæ magis tribuo, quàm sapientiæ tuæ. Sin hæc, quæ ceteri mirantur, contemnenda duxisti, & cùm per valetudinem posses, venire tamen noluisti : utrumque lætor, & sine dolore corporis te fuisse, & animo valuisse, cùm ea quæ sine causa mirantur alii, neglexeris. . . .

e ce qu'il ne s'est point trouvé aux
›ectacles que Pompée avoit donnés au
euple pour la dédicace de son Théatre,
ıpposé que ce ne soit point la maladie
ui l'en ait empéché, mais que ce soit
ar choix & par jugement qu'il ait né-
ligé ce que les autres admirent & re-
herchent sans raison. Au reste, lui dit-
, les Jeux ont été fort beaux, mais
oint du tout de votre goût, car j'en
ıge par le mien.... En effet quel plaisir
ne personne sérieuse & raisonnable
eut-elle prendre à voir, ou un homme
ɔible déchiré par une bête très-forte,
u une bête fort belle percée par un
ıvelot?

C'étoit donc un puissant moien de
laire au peuple, & de se le rendre fa-
orable dans la distribution des char-
;es, que de lui procurer des Jeux & des
pectacles qui lui étoient si agréables.
.es citoiens les plus sages & les mieux
ntentionnés, étoient obligés de mé-
ıager sa délicatesse, qui, sur ce point,
:toit extrême : mais ils [a] le faisoient

ɔmninò, si quæris, ludi pparatissimi, sed non tui :omachi; conjecturam nim facio de meo.... Quæ oteft esse homini politico lelectatio, cùm aut homo mbecillus à valentissima be- stia laceratur; aut præclara bestia venabulo transverberatur? *Epist.* 1. *lib.* VII.

a In his mediocritatis regula optima est.... Si postulatur à populo... faciendum est, modò pro facul-

avec retenue & modération, évitant avec un égal ſoin les deux excès oppoſés d'une avarice ſordide, & d'une prodigalité faſtueuſe ; & réglant la quantité de leurs dépenſes ſur celle de leurs revenus. C'eſt [a] ainſi que Cicéron ſe conduiſit dans ſon Edilité. Il nous apprend lui-même que les frais qu'il y fit ne montérent qu'à une ſomme très-médiocre, & que cependant la Préture & le Conſulat lui furent déférés par le peuple avec des marques de diſtinction très-flateuſes pour lui. Julius Agricola ſe conduiſit avec la même prudence, dans les Jeux que ſa charge de Préteur l'obligea de donner au public. Il [b] garda dans cette frivole cérémonie un ſage tempérament entre une raiſon trop auſtére qui interdit tout, & une magnificence qui ne connoit point de bornes, évitant un luxe faſtueux, mais emploiant pour ces Jeux une noble dépenſe capable de lui faire honneur. Cicéron avoit ſu mériter l'eſtime & la

tatibus, nos ipſi ut fecimus. *Offic.* II. 58. 59.

a Nobis quoque licet in hoc quodammodo gloriari. Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis ſuffragiis adepti ſumus noſtro quidem anno . . . ſanè exiguus ſumptus Ædilitatis fuit. *Ibid.*

b Ludos & inania honoris modo rationis atque abundantiæ duxit, uti longè à luxuria, ita famæ propior. *Tacit. in Agric. cap.* 6.

faveur de ses concitoiens par des qualités plus solides & plus essentielles, dont le peuple même, tout léger qu'il paroit, marque dans l'occasion, qu'il fait réellement plus de cas, que de l'appareil des Jeux le plus superbe & le plus magnifique, qui ne le touche que pour des momens, & dont il perd le souvenir presque aussitôt que le spectacle a disparu.

Les petits esprits, dont tout le mérite consiste dans leurs richesses, font consister leur gloire à en faire parade, & à les donner en spectacle au peuple. C'est ce qui fit porter, dans les derniers tems de la République, la magnificence des Jeux à des dépenses énormes & incroiables, auxquelles Tite-Live a raison de dire que le revenu des Princes les plus opulens auroit à peine suffi.

L'Edilité de M. Scaurus, que l'on peut placer l'an de Rome 694, nous en fournit un mémorable exemple. Le bâtiment [a] qu'il construisit, étoit, selon Pline, le plus grand ouvrage qui eût été fait jusques-là de main d'homme : aussi solide que s'il eût dû subsister

Plinius, XXXVI. 15.

[a] Hic fecit in Ædilitate sua opus maximum omnium, quæ unquam fuere humanâ manu facta, non temporariâ morâ, verùm etiam æternitatis destinatione. *Plin.*

éternellement, & il ne devoit néanmoins durer qu'un mois tout au plus. C'étoit un Théatre. La Scéne avoit trois rangs de colonnes, dont le nombre montoit jusqu'à trois cens soixante. La partie inférieure de la Scéne, étoit de marbre : celle du milieu, de verre ou de cristal, luxe inoui devant & après : celle d'en haut, de planches dorées. Les colonnes d'en bas avoient trente-huit piés de hauteur. Il y avoit trois mille statues d'airain placées entre les colonnes. Le parterre & l'amphithéatre pouvoient contenir quatre-vingts mille hommes. Les étofes précieuses, les tapis & tapisseries, les tableaux, en un mot, tout l'appareil & l'ornement du Théatre montoit à une somme si énorme, que ce qui en resta après que Scaurus en eut emploié une grande partie pour orner sa maison de la ville, aiant été transporté à Tuscule dans sa maison de campagne, & entiérement brûlé dans un incendie, la perte fut estimée douze millions cinq cens mille livres; *HS millies*, c'est-à-dire, *sestertiûm millies centena millia.* Quand le tems du spectacle fut fini, Scaurus fit conduire toutes les colonnes dans sa maison. L'entrepreneur chargé de l'entretien des

Plin. XVII. 1.

:s Egouts, exigea de cet Edile qu'il :ngageât à paier le dommage que le anſport de tant de colonnes ſi peſantes ɔurroit cauſer aux voûtes, qui depuis arquin l'Ancien, c'eſt-à-dire depuis près : cinq cens ans, étoient toujours de- .eurées fermes ſans aucune altération : : elles ſoutinrent encore une ſi violente couſſe ſans s'ébranler.

Pline a raiſon de s'écrier que l'Edi- té de Scaurus acheva de ruiner & de :nverſer les mœurs publiques : *Cujus eſcio an Æditas maximè proſtraverit ıores civiles.* Croiroit-on qu'en ſi peu c tems le luxe eût pu faire de ſi rapi- es progrès ? On avoit fait un crime à .. Craſſus d'avoir fait porter dans ſa ıaiſon ſix petites colonnes de marbre, ui n'avoient que douze piés de hau- :ur; c'étoient les premiéres qu'on eût ûes à Rome : & trente ans après, ou nviron, les Magiſtrats voient porter ans celle de Scaurus trois cens ſoixante olonnes d'une hauteur extraordinaire. ls [a] le voient, & le ſouffrent; & cela,

Plin. xxxvi; 15.

Ibid. cap. 3.

a Tacuere tantas moles privatam domum trahi ᴂter fictilia deorum faſti- a. (Fictilem effigiem Jo- s. *Lib.* 35. *c.* 12.) Ni- ırum iſta omiſere mori- bus victis : fruſtraque in- terdicta quæ vetuerant cer- nentes, nullas potiùs, quàm irritas, eſſe leges malue- runt. *Plin.*

dit Pline, à la vûe & sous les yeux du grand Jupiter & des autres dieux, dont les statues n'étoient que de terre & d'argile. Mais les Magistrats reconnoissent leur impuissance, & avouent que le luxe est plus fort que les Loix; & ils aiment mieux ne point faire de réglemens, que de les voir violer avec hardiesse & impunité.

C'est une maxime quelquefois nécessaire dans la Politique, dont Tibére fit usage dans une occasion assez semblable à celle-ci. Sur les plaintes des Ediles au sujet du luxe porté à un point qui ne pouvoit plus se souffrir, le Sénat qui avoit été consulté, remit l'affaire à la prudence de l'Empereur. [a] Tibére, après avoir lontems délibéré de l'ordre qu'on y pourroit apporter; si le reméde ne seroit point plus dangereux que le mal; combien il lui seroit honteux d'entreprendre une chose dont il ne pourroit venir à bout, ou dont l'exécution seroit

a Tiberius, sæpè apud se pensitato, an coerceri tam effusæ cupidines possent; num coercitio plùs damni in Remp. ferret; quàm indecorum attrectarè quod non obtineretur, vel retentum ignominiam & infamiam virorum illustrium posceret: postremò literas ad Senatum composuit. *Tacit. Annal.* III. 52.

Nescio an suasurus fuerim omittere potiùs prævalida & adulta vitia, quàm hoc adsequi, ut palam fieret quibus flagitii impotes essemus. *Ib. cap.* 53.

fatale aux plus illuſtres familles : inſinua au Sénat, dans une belle & longue réponſe qu'il lui fit, que dans l'état où étoient les choſes, il ſeroit peutêtre plus ſage de ne point toucher à des déſordres qui par une longue impunité avoient pris le deſſus, que d'entreprendre une réforme qui ne ſerviroit qu'à mettre en évidence la foibleſſe & l'impuiſſance des réformateurs.

Cicéron, dans le ſecond livre des offices, nous apprend le jugement que nous devons porter de ces ouvrages magnifiques & de ces dépenſes énormes, qui n'ont pour but que le divertiſſement du peuple, & je finirai par-là ce petit Traité ſur les fonctions des Ediles. Comme il reſpectoit le ſouvenir de Pompée, il ne veut pas condanner par lui-même les grands ouvrages, par leſquels cet illuſtre ami avoit prétendu éterniſer la mémoire de ſon nom, mais il le fait d'une maniére moins expreſſe par la bouche des autres. « Quant [a] aux dé-» penſes, dit-il, qui ſe font en théatres, » en portiques, & même en nouveaux » temples, la conſidération de Pompée

Offic. II. 56.

a Theatra; porticus, nova templa verecundiùs reprehendo propter Pompeium : ſed doctiſſimi non probant.

» me rend plus réſervé à les blâmer :
» mais je voi de très-habiles gens qui
» ne les approuvent pas. » Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate, avoit fait bâtir un ſuperbe théatre, qui, ſelon Pline, pouvoit contenir quarante mille Spectateurs. Il étoit à demeure & pour toujours : au lieu qu'auparavant les théatres, ceux même qui avoient couté le plus, n'étoient que pour un tems fort court. A la vue d'un ouvrage ſi grand, & en apparence ſi néceſſaire, ne s'attendroit-on pas que Cicéron ſe répandît en louange & en admiration ? On a vû comme il s'explique.

Il avoit mis auparavant ſur la ſcéne deux célébres Philoſophes, qui étoient partagés de ſentimens ſur cette matiére.
» Je ne puis aſſez admirer, dit Cicéron,
» que Théophraſte, dans un Livre qu'il a
» fait des richeſſes, & où il dit beaucoup
» de bonnes choſes, ait pu tomber dans
» une auſſi grande abſurdité, que de louer
» l'appareil & la magnificence des ſpecta-
» cles que l'on donne au peuple ; & de
» faire conſiſter l'avantage de l'opulence
» à pouvoir faire de ces ſortes de pro-
» fuſions.

» Combien y a-t-il plus de ſageſſe &
» de vérité dans les reproches qu'Ariſ-

» tote * nous fait, de n'être point épou» vantés de voir faire de telles profu» sions pour le divertissement du peu» ple. Quand on apprend, dit ce Phi» losophe, que dans une ville assiégée » un verre d'eau a été acheté cinquante » francs, (*minam*) il n'y a personne » qui n'en soit frapé, & on ne le par» donne qu'à la nécessité qui y con» traint. D'où vient donc qu'on trou» ve si peu étrange ces dépenses pro» digieuses, qui ne sont pour le sou» lagement d'aucune sorte de nécessité, » & qui ne sont point capables d'aug» menter ce qu'on peut avoir de con» sidération & de dignité ? Le plaisir » même qu'elles [a] font au peuple n'est » qu'un plaisir de quelques momens, » qui ne touche que ce qu'il y a de » moins solide & de plus méprisable » parmi ce peuple, & dont il perd la » mémoire aussitôt presque qu'il a cessé » d'en jouir.

A ces dépenses frivoles, & en même

* *On croit qu'il y a faute dans ce nom, parce qu'on ne trouve point dans les ouvrages d'Aristote ce passage que Cicéron en rapporte.*

a Cùm ipsa illa delectatio multitudinis sit ad breve exiguumque tempus, eaque à levissimo quoque; in quo tamen ipso una cum satietate memoria quoque moriatur voluptatis.

tems énormes, Cicéron en ſubſtitue d'autres, qui entraînent moins de frais, & font plus d'honneur : « la conſtru-» ction des murs de la ville, celle des » havres & des ports, les conduites » d'eaux, (les grands chemins,) & tou-» tes les autres choſes qui ſont utiles à » la République. Celles qui ſont com-» me des préſens de la main à la main, » font un plaiſir plus vif & plus ſenſible : » mais celui qui revient de ces autres » ouvrages, eſt bien plus ſolide & plus » durable.

Liv. Epit. 48. *Vell.* I. 15. *Appian. Civil. l.* 1. *pag.* 357.

Cicéron parle ici en vrai Romain, & en Romain des bons ſiécles. Six-vingts ans avant lui, P. Cornélius Scipio Naſica penſoit de même. Les Cenſeurs précédens avoient chargé des Entrepreneurs de bâtir de pierres de taille un Théatre ſtable & permanent. J'ai déja remarqué qu'auparavant on en élevoit à meſure qu'on en avoit beſoin. Les Cenſeurs repréſentoient qu'il paroiſſoit bien plus raiſonnable, & bien plus conforme à la dignité de la République, d'en avoir un qui fût à demeure : que cette entrepriſe, à en bien juger, étoit une épargne juſte & néceſſaire, & que par une dépenſe faite une fois pour toujours, on épargnoit aux Ediles & aux

Magiſtrats la néceſſité preſque inévitable de ſe ruiner chaque année, ou du moins d'affoiblir conſidérablement leurs revenus: outre que, de la ſorte, les Spectateurs ſe trouveroient bien plus à leur aiſe.

Il faut l'avouer : ces raiſons paroiſſoient fort plauſibles. Cependant Scipion Naſica, alors grand Pontife, homme d'un rare mérite & d'une ſageſſe généralement reconnue, s'oppoſa vivement à cette entrepriſe, comme à une nouveauté contraire aux anciens uſages, pernicieuſe aux bonnes mœurs, & qui pourroit avoir de très-fâcheuſes ſuites. Il exhorta les Sénateurs à ne pas donner lieu au luxe & à la molleſſe des Grecs d'énerver & de corrompre le courage mâle des Romains, & à ne pas inviter en quelque ſorte le peuple, déja trop porté par lui-même au plaiſir des ſpectacles, à s'y livrer ſans meſure, & à y paſſer les journées entiéres avec d'autant plus de ſatisfaction, qu'il y trouveroit déſormais toutes ſes commodités.

Le Sénat, touché de ces remontrances, fit [a] paroitre une ſage & ferme ſévé-

[a] Cui, in demoliendo, eximia civitatis ſeveritas & Conſul Scipio reſtiterunt. Quod ego inter cla-

rité, que Paterculus regarde comme une preuve des plus éclatantes du zêle de cette Compagnie pour le bien public. Il ordonna que l'ouvrage, qui étoit déja fort avancé, seroit interrompu; qu'on abattroit ce qui étoit bâti, & qu'on en vendroit les démolitions. Il défendit de plus, d'élever, soit dans la ville, soit au dehors, à plus près que mille pas de la Ville, aucun théatre où il y eût des siéges pour s'asseoir, & ordonna que le peuple assisteroit debout aux spectacles, afin [a] que cette attitude & cette posture peu commode montrât que les Romains portoient jusques dans leurs divertissemens même, un caractére de vigueur mâle, & d'une patience capable de soutenir les plus dures fatigues: & sans doute aussi pour ne leur pas laisser la tentation & l'envie de prolonger la durée des spectacles.

Lib. de Spectac. Pompée ne fut pas si délicat. Tertullien, dans son livre des Spectacles, raporte que Pompée n'osa pas, dans son Edit d'invitation à la dédicace de cet ouvrage, nommer le Théatre, mais l'ap-

rissima publicæ voluntatis argumenta numeraverim. *Vell.* I. 15.

a Ut scilicet remissioni animorum juncta standi virilitas, propria Romanæ gentis nota esset. *Val. Max.* II. 4.

pella un temple de Vénus, auquel, dit-il, nous avons joint des degrés & des siéges pour la commodité de ceux qui assisteront aux spectacles. Aussi [a] Tacite nous apprend-il que les anciens & les plus sages de la République lui surent fort mauvais gré d'avoir construit un Théatre à demeure, au lieu qu'auparavant on attendoit, pour en préparer un, qu'il falût célébrer les Jeux. Et même, en remontant plus haut, on trouvoit que le peuple avoit assisté debout aux spectacles; & que, de lui préparer des siéges, c'étoit comme l'exhorter à passer les jours entiers au Théatre dans l'oisiveté & la nonchalance.

ARTICLE SECOND.

ENTRE les monumens de la magnificence Romaine, les trois qu'on admiroit le plus, étoient les grands chemins de l'Empire, les Aquéducs, & les cloaques ou les égouts : nous avons vû qu'ils avoient quelque raport

a Erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quòd mansuram theatri sedem posuisset : nam antea subitariis gradibus, & scena in tempus structa, ludos edi solitos; vel, si vetustiora repetas, stantem populum spectasse : ne, si consideret, theatro dies totos ignaviâ continuaret. *Tacit. Annal.* XIV. 20.

à l'Edilité. Je les traiterai ſuccinctement, pour en donner une légére idée, & ne pas enſevelir tout-à-fait dans le ſilence une matiére plus capable qu'aucune autre de faire connoitre la grandeur du Peuple Romain. Je ferai uſage de ce qu'en a écrit le ſavant Bénédictin Dom Bernard de Montfaucon.

§. I.

Les grands Chemins.

LE PREMIER de tous les Romains qui s'eſt rendu célébre par la conſtruction d'un grand chemin, eſt le Cenſeur Appius Claudius, dont nous verrons bientôt l'hiſtoire. Ce chemin fut appellé de ſon nom, *La voie Appienne.* Il la conduiſit depuis la porte de Rome nommée Capéne, juſqu'à la ville de Capoue: le domaine des Romains ne s'étendoit pas alors plus loin. Elle fut enſuite continuée, ſoit par Jules Céſar, ſoit par Auguſte, juſqu'à la ville de Brunduſe. (Brindes.) Sa longueur, dans toute cette étendue, étoit d'environ trois cens cinquante milles, c'eſt-à-dire de cent quinze de nos lieues. C'étoit la plus ancienne & la plus belle de toutes les voies Romaines. Auſſi en eſt-elle appellée la Reine

Qua limine noto
Appia longarum teritur Regina viarum. *Statius Sylv. II. 2. 11.*

Le centre de tous ces grands chemins étoit la pierre milliaire, qu'on appelloit *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome par Auguste. De-là les chemins se divisoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'Empire Romain. *Dio, LIII. 526.*

C. Gracchus s'appliqua avec un soin particulier à rétablir & à redresser les grands chemins. Il les partagea par espaces égaux qu'on appelle *milles*, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. (Le mille est à peu près de huit * stades.) Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, des colonnes, sur lesquelles étoit inscrit le nombre des milles. De-là cette locution si fréquente dans les Auteurs, *tertio, quarto, quinto lapide ab urbe.* Ces milles sont encore aujourd'hui d'une grande utilité dans la Géographie, pour connoitre la véritable distance des lieux dont parlent les Auteurs anciens. Ils étoient [a] aussi fort commodes pour les *Plut. in vit. Grach. pag. 837.*

* *Il en faut vingt pour notre lieue commune, qui est de 2500 pas.*

[a] Facientibus iter multum detrahunt fatigationis inscripta lapidibus spa-

voiageurs, qui sont bien aises de savoir au juste ce qu'ils ont fait de chemin, & combien il leur en reste encore à faire; ce qui est pour eux une espéce de délassement.

Gracchus ajouta encore à ces chemins une chose d'une grande commodité, en y faisant planter aux deux côtés de belles pierres debout à une moindre distance l'une de l'autre, afin qu'elles aidassent les voiageurs à monter à cheval sans le secours de personne: car anciennement on ne se servoit point d'étriers.

La longue & stable durée de ces ouvrages, dont une partie s'est conservée jusqu'à nous, montre avec quelle attention & quelle habileté ils avoient été construits, ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la voie Appienne ait environ deux mille ans d'antiquité, on la voit encore en son entier l'espace de plusieurs milles du côté de Fondi, sans parler de plusieurs autres endroits où l'on en trouve de grands restes. Mais les pierres de dessus étant

tia. Nam & exhausti laboris nosse mensuram, voluptati est, & hortatur ad reliqua fortius exequenda, scire quantum supersit. Nihil enim longum videri necesse est, in quo quid ultimum sit certum est. *Quintil.* IV. 5.

ébranlées ou détachées, on évite ce pavé comme extrêmement incommode aux caléches & aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits on trouve de longs eſpaces, où la ſurface du pavé s'eſt très-bien conſervée, & eſt unie par-deſſus comme une glace. Les pierres de ce pavé ſont de couleur de fer, & d'une dureté qui paſſe le marbre. Elles ſont ſi bien jointes enſemble, qu'en pluſieurs endroits on ne ſauroit faire paſſer entre deux pierres la pointe d'un couteau. La ſurface en eſt, comme nous l'avons dit, toute unie comme une glace; ce qui fait qu'en tems de pluie les chevaux gliſſent, & qu'en tout tems dans les endroits les plus nets & les plus unis, on ne peut guéres y aller vîte. Ces pierres qui ſont la ſurface, ont d'épaiſſeur environ un pié de roi. Ces chemins ſont plus élevés que le terrain voiſin. Il eſt des endroits où l'on a coupé des montagnes, & même de grandes roches pour les continuer. Cela ſe voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de ſix-vingts piés de haut. On a laiſſé en bas pour chemin la roche plate, mais ſillonnée, afin que les piés des

chevaux y puissent tenir sans glisser.

Cette solidité merveilleuse de la voie Appienne & des autres, vient non seulement de la grosseur & de la dureté des pierres bien unies ; mais aussi du grand massif qui les soutient. J'ai observé, dit le P. de Montfaucon, une partie de la voie Appienne, dont on avoit ôté toutes les grandes pierres de dessus, ce qui me donna lieu de considérer à loisir la structure de ce massif. Le fond en est de moilon, ou de blocaille mise en œuvre avec un ciment très-fort, & qu'on a grande peine à rompre. Audessus est une couche de gravois cimenté de même, entremélée de petites pierres rondes. Les grosses pierres qui faisoient le pavé s'enchassoient aisément dans cette couche de gravois encore molle. On y trouvoit la profondeur nécessaire pour ces pierres d'épaisseur inégale. Tout ce grand massif, avec les pierres, pouvoit avoir environ trois piés de haut.

Il y avoit des lieux où ces grands chemins avoient des banquettes pour les gens de pié. Leur largeur étoit de moins de deux piés, & la hauteur d'un pié & demi, ou environ. La largeur ordinaire des chemins est d'un peu moins de qua-

torze piés : ce n'eſt préciſément que ce qu'il faloit pour deux chariots. Cette largeur répond mal, ce me ſemble, à la beauté du reſte de l'ouvrage.

Nous avons dit que les Romains ſe faiſoient de grands chemins à travers les montagnes. Nous en avons un exemple permanent en la grotte de Pouzzol, où la montagne eſcarpée, qui eſt entre cette Ville & Naples, eſt percée d'un bout à l'autre, enſorte qu'on y va de plein pié. Aux deux extrémités, l'ouverture fort haute & relevée, va toujours en baiſſant, & cela pour donner du jour au paſſage le plus loin que l'on a pu. Et comme cela n'empéchoit pas que la route ne fût extrêmement obſcure, lorſqu'on avançoit un peu en dedans, on a fait vers le milieu des ouvertures, qui percent la montagne, & portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obſcurité régne toujours ſur le milieu : enſorte que les voitures roulantes, qui viennent à la rencontre les unes des autres, s'y entrechoqueroient, ſi les voituriers & les cochers n'avoient ſoin de s'avertir les uns les autres de prendre ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

L'attention des Romains à rendre commode les grands chemins dans toute l'étendue de l'Empire, a fait un honneur infini à ce peuple, & doit nous donner une idée bien avantageuſe de la ſageſſe d'un gouvernement, dont les vûes étoient ſi grandes, ſi nobles, & occupées uniquement du bien public. C'eſt un beau modéle pour ceux qui tiennent les rênes d'un Etat.

§. II.

Des Aquéducs.

UN AQUEDUC eſt une conſtruction de pierre faite dans un terrain inégal pour conſerver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des Aquéducs ſous terre, d'autres qui ſont portés par des arcades.

Les Aquéducs étoient une des merveilles de Rome. La grande quantité qu'on y en avoit conſtruits, les frais immenſes pour faire venir des eaux de pluſieurs endroits éloignés de trente, quarante, ſoixante milles, & encore plus, ſur des arcades, ou continuées juſqu'à Rome, ou ſupplées par d'autres travaux: tout cela nous ſurprend

& nous étonne, d'autant plus que nous ne ſommes point accoutumés à faire de ſi hardies entrepriſes, ni à acheter ſi chérement la commodité publique. Si l'on conſidére, dit Pline [a], la quantité incroiable d'eaux qu'on avoit fait venir à Rome pour l'uſage du public, pour les fontaines, les bains, les viviers, les maiſons particuliéres, les jardins, les maiſons de campagne; ſi l'on ſe repréſente des arcades conſtruites à grands frais, & conduites pendant un très-long eſpace de chemin, des montagnes coupées, des roches percées, des vallées profondes comblées: on avouera qu'il ne s'eſt rien vû de plus merveilleux dans tout l'univers. Pline fait mention, dans le même endroit, d'un Aquéduc achevé par l'Empereur Claude, conduit à Rome pendant l'eſpace de quarante milles, & qui y portoit de l'eau juſques ſur les montagnes les plus élevées: ouvrage qui revenoit à des ſommes immenſes.

Les Romains, pendant plus de quatre cens quarante ans, ſe contentérent *Front. de Aquæduct. Lib. 1.*

a Si quis diligentiùs æſtimaverit aquarum abundantiam in publico, balneis, piſcinis, domibus, euripis, hortis, ſuburbanis, villis, ſpatioque advenientis aquæ exſtructos arcus, montes perfoſſos, convalles æquatas; fatebitur nihil magis mirandum fuiſſe in toto orbe terrarum. *Plin.* XXXVI. 15.

des eaux que leur fourniſſoient le Tibre, les puits, les fontaines de la ville, & celles qui ſe trouvoient dans le voiſinage. Mais la ville s'étant conſidérablement augmentée par le nombre des habitans, & par l'étendue du terrain, on fut obligé d'y faire venir des eaux de loin par le moien des Aquéducs. L'an du Monde 442, Appius Claudius pendant ſa Cenſure, (car le ſoin des eaux regardoit les Cenſeurs & les Ediles) fit venir des eaux depuis la ſource de Préneſte juſques dans la ville par des canaux ou ſoutenus par des arcades, ou conduits par des voûtes ſoûterraines. Trente-neuf ans après, M. Curius Dentatus, qui étoit pour lors Cenſeur avec Papirius Curſor, y en fit venir auſſi des environs de Tibur, & emploia à cet ouvrage une partie des ſommes qui ſe trouvérent dans le butin fait ſur Pyrrhus. D'autres travaillérent encore depuis ſur le même plan & dans les mêmes vûes.

Paleſtrine.

Tivoli.

Mais Agrippa enchérit infiniment ſur tous ceux qui l'avoient précédé. On connut alors que la véritable gloire des Ediles ne conſiſtoit pas tant à faire célébrer les Jeux ſolennels, fonctions que le devoir de leur charge exigeoit

d'eux indiſpenſablement ; qu'à conſtruire des ouvrages utiles au public, & dont la vûe ſeule fît paſſer leur nom & leur mémoire juſqu'à la poſtérité la plus reculée. Il ſemble que c'étoit pour en donner un illuſtre exemple, qu'Agrippa, qui étoit tout-puiſſant auprès d'Auguſte, qui avoit été trois fois Conſul, & qui avoit paſſé par tous les emplois les plus brillans, voulut bien exercer l'Edilité. Il la rendit célébre par tout ce que les Ediles avoient coutume de pratiquer, mais principalement par le ſoin qu'il prit d'enrichir Rome d'une quantité infinie de belles eaux, ſoit en nettoiant les anciens canaux & les anciens aquéducs, ſoit en y en ajoutant de nouveaux : ce qui fait la beauté & la commodité d'une ville, & contribue beaucoup à y entretenir la propreté & un air ſain, avantages qui ne ſont pas indifférens pour la ſanté, ſur-tout à Rome. Agrippa donna donc tous ſes ſoins à cette partie de la police, qui étoit une des principales fonctions de l'Edilité. Il fit cent trente réſervoirs pour contenir les eaux, cent cinq fontaines pour l'uſage des citoiens, ſept cens abreuvoirs pour les chevaux & les autres bêtes de

Plin. XXXVI. 15.

somme. Et pour décorer tous ces ouvrages, il y répandit trois cens statues d'airain ou de marbre, & quatre cens colonnes de marbre : magnificence véritablement estimable, quand elle est ainsi jointe & mariée avec l'utilité. Ces statues, ces colonnes faisoient bien plus d'honneur à Agrippa, placées ainsi en public dans les rues & dans les places de Rome, que si, par un amour-propre mal entendu, il les eût renfermées & tenues comme en prison dans son palais & dans ses jardins. Tout cela fut achevé dans l'année de son Edilité. Et il ne la borna pas à ces glorieux travaux. Il en entreprit un autre, qu'on peut regarder, ce me semble, comme plus important encore que les premiers. Il en sera parlé dans le paragraphe suivant.

On n'entreprend rien aujourd'hui de pareil à ces anciens ouvrages, dont la beauté & la grandeur nous paroissent, par les précieux restes qui s'en sont conservés jusqu'à nous, au-dessus même de ce qu'on en trouve dans les livres. On voit encore en divers endroits de la campagne de Rome, de grands restes de ces Aquéducs, des arcades continuées pendant un long espace,

au-dessus desquelles étoient les canaux qui portoient l'eau à la ville. Ces arcades sont quelquefois basses, quelquefois d'une grande hauteur, selon que l'inégalité du terrain l'exigeoit. Il y a quelquefois des Aquéducs à deux arcades l'une sur l'autre ; & cela de crainte que la trop grande hauteur ne rendît la structure moins solide. Ils sont ordinairement de brique si bien cimentée, qu'on a peine à en détacher des morceaux. Tout le monde a entendu parler du Pont-du-gard, qui est à trois rangs d'arcades les unes sur les autres, & qu'on croit avoir été bâti par les Romains pour conduire un Aquéduc à la ville de Nîmes, dont il n'est éloigné que de trois lieues. Depuis dix-sept siécles, il fait encore l'admiration de tous ceux qui le voient. Quand le terrain étoit si haut, qu'on ne pouvoit trouver la pente nécessaire, on faisoit des canaux souterrains bien bâtis, qui portoient l'eau dans les Aquéducs élevés sur la terre, & bâtis dans les fonds & dans les pentes des montagnes. Si l'eau ne pouvoit trouver sa pente qu'au travers d'une roche, on perçoit cette roche à la hauteur de l'Aquéduc supérieur, pour porter l'eau dans l'Aquéduc inférieur. On voit encore au-

dessus de Tibur (*Tivoli*) un canal semblable dans la roche vive, percée pendant l'espace de plus d'un mille. Ce canal a environ cinq piés de haut, & quatre de large.

Il n'est pas possible de refuser son admiration à des ouvrages tels que les Aquéducs, qui contribuoient non seulement aux besoins & aux commodités des habitans de Rome, mais encore à l'embellissement de la ville en général, & des maisons & des jardins des particuliers par des fontaines & de grandes piéces d'eau qui en faisoient la principale beauté. Mais nous en allons voir un autre usage, qui doit paroitre encore plus estimable, quoiqu'il ait moins d'apparence & d'éclat.

§. III.

Des Cloaques, des Egouts.

JE PRIE les Lecteurs de ne se pas laisser prévenir & rebuter par le nom, par le titre de l'ouvrage dont j'entreprends de les entretenir, qui n'annonce rien que de bas & de dégoutant, mais dont néanmoins Tite-Live dit, en le joignant au grand Cirque construit à peu près dans le même tems, que sous Auguste même,

Rome, parvenue à ſon plus haut degré d'élévation, pouvoit à peine rien montrer qui pût entrer en comparaiſon avec la grandeur & la magnificence de ces deux ouvrages. *Quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit.* *Liv.* I. 55.

Ce fut Tarquin l'Ancien qui forma le projet de l'ouvrage dont il s'agit ici, & qui, en un certain ſens, l'acheva. Rome, comme tout le monde le ſait, avoit dans ſon enceinte pluſieurs montagnes. Les eaux des pluies & des fontaînes inondoient les rues & les places ſituées dans les bas lieux, & incommodoient fort les habitans par les boues & la fange qu'elles y formoient, & encore plus par les mares d'eau croupiſſantes, d'où il ſortoit des exhalaiſons qui infectoient l'air, & cauſoient de fréquentes maladies. Tarquin, en grand Roi qui a de nobles vûes, & qui ne ſe croit placé ſur le trône que pour travailler au bonheur de ſes ſujets, forma le deſſein de délivrer Rome de toutes ces incommodités, & de la rendre plus habitable & plus ſaine. *Liv.* I. 38.

Pour cela, il fit bâtir des voûtes ſouterraines d'une ſolidité incroiable, comme la ſuite le fera connoitre. Elles

ſe diviſoient en pluſieurs branches, qui après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutiſſoient toutes à la place publique dans le grand Egout, appellé *Cloaca maxima*, lequel enſuite, par un unique canal, alloit ſe décharger dans le Tibre. Ces voûtes avoient ſeize piés de large, & treize de haut, enſorte qu'une charette chargée de foin pouvoit y paſſer aiſément. On avoit laiſſé en haut, d'eſpace en eſpace, des ouvertures, par où les habitans y jettoient leurs immondices, ce qui conſervoit toujours la ville nette & propre. La quantité incroiable d'eau qu'apportoit à Rome le grand nombre d'Aquéducs, qui y voituroient des Fleuves entiers, & qui ſe déchargeoient dans ces cloaques, jointe à d'autres ruiſſeaux qu'on y faiſoit paſſer exprès, & ſurtout la pente qu'on avoit eu grand ſoin de ménager dans ces voûtes ſoûterraines, faiſoient que les immondices n'y pouvoient pas ſéjourner lontems, & que tout étoit emporté promtement dans la riviére.

Liv. I. 55. Tarquin le Superbe mit la derniére main au grand Egout, & fut peutêtre obligé de l'aggrandir, parce que la ville s'étant aggrandie elle-même par l'adjonction

l'adjonction de plusieurs montagnes, il falut, sans doute, construire dans les nouveaux quartiers des égouts particuliers, qui alloient se décharger dans le grand.

L'incendie de Rome par les Gaulois, suivi de près du rétablissement de la ville, dérangea beaucoup l'ordre de cet admirable ouvrage. Comme tout s'y fit à la hâte, & qu'on ne songeoit qu'à se procurer au plutôt un logement, chacun bâtit où il lui plut, sans prendre d'alignemens, & sans s'astreindre à un plan général. De-là vint que la plupart des rues étant fort étroites & obliques, les voûtes souterraines, qui auparavant alloient directement le long des rues & des places publiques, se trouvérent la plupart sous les maisons particuliéres, ce qui paroissoit y devoir causer un dommage considérable. Cependant l'ouvrage demeura toujours dans son entier, sans que tous les accidens, qui purent arriver dans l'espace de plusieurs siécles, y donnassent atteinte. C'est ce que Pline nous fait remarquer, en parlant du soin que prit Agrippa des égouts pendant son Edilité. Aiant [a] ouvert les écluses qui *Liv. V. 55.*

a A. Marco Agrippa in Ædilitate post Consula-

retenoient dans ſept grands réſervoirs les eaux apportées à Rome par autant d'aquéducs, il lâcha dans les voûtes ſouterraines comme ſept riviéres, qui s'y précipitant avec une rapidité incroiable, entraînérent avec elles toutes les ordures qui s'y étoient amaſſées inſenſiblement malgré l'attention des Cenſeurs & des Ediles, comme cela eſt inévitable, & peutêtre auſſi par la négligence de quelques-uns de ces Magiſtrats. Agrippa réuſſit ſi parfaitement à nettoier les égouts, que de ces voûtes ſouterraines il en fit, pour ainſi dire, ſes galeries, & qu'il eut le plaiſir de s'y promener en bateau depuis l'entrée du grand égout juſqu'à ſa ſortie dans le Tibre. Il faloit que ces voûtes fuſſent d'une ſolidité à l'épreuve de tout, pour être en état de ſoutenir le poids des maiſons bâties deſſus, & à qui elles tenoient lieu de fondement; le poids du pavé des rues, qui de la maniére

tum, per meatus corrivati ſeptem amnes, curſuque præcipiti torrentium modo rapere atque auferre omnia coacti, inſuper mole imbrium concitati, vada ac latera quatiunt: aliquando Tiberis retrò infuſi recipiunt fluctus, pugnantque diverſi aquarum impetus intùs: & tamen obnixa firmitas reſiſtit. . . . . Pulſant ruinæ, ſpontè præcipites, aut impactæ incendiis: quatitur ſolum terræ motibus. Durant tamen à Tarquinio Priſco annis DCC. propè inexpugnabiles. *Plinius*, XXXVI. 15.

dont nous avons vu qu'il étoit préparé devoit être fort pesant ; enfin le poids des voitures sans nombre qui traversoient continuellement les rues de Rome. Ajoutez à tout cela, avec Pline, la chute des maisons ruinées par caducité ou par les incendies, les tremblemens de terre qui se faisoient sentir de tems en tems, l'impétuosité de ces eaux qui tomboient comme des torrens dans les égouts, & qui souvent étoient repoussées violemment par les flots du Tibre lorsqu'il se débordoit. Cependant, dit Pline, ces voûtes subsistent depuis Tarquin l'Ancien jusqu'à nous, c'est-à-dire depuis plus de six cens cinquante ans, aussi solides presque qu'au commencement.

Voilà des ouvrages véritablement dignes de la grandeur Romaine ; & je ne crains point de dire, qu'à juger sainement du prix des choses, les égouts de Rome, quoiqu'enfoncés & ensevelis dans la terre, doivent l'emporter sur les masses énormes des Pyramides d'Egypte qui s'élévent presque jusqu'aux nues, que le même Pline a raison de définir, « Une folle ostentation de la ri- *Pl.* XXXVI.
» chesse des Rois, qui ne se termine à 12.
» rien d'utile. *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio.*

Il semble que la ville de Paris, animée par le zêle & le bon goût de son Prévôt des Marchands, se propose d'imiter l'ancienne Rome. Les dépenses considérables qu'elle fait pour des ouvrages qui n'ont pour but que la commodité ou l'embellissement de la Capitale du Roiaume, sont des dépenses bien placées, & qui feront beaucoup d'honneur au sage Magistrat qui y préside, & à ceux qui forment son Conseil.

M. Turgot.

ARTICLE TROISIÉME.

Courte Dissertation sur le dur traitement des créanciers à l'égard de leurs débiteurs.

LA MANIÉRE dont les débiteurs étoient traités à Rome par leurs créanciers, y a toujours été une source de trouble & de division entre les deux Ordres de l'Etat. C'étoit un droit établi à Rome, apparemment dès la fondation de la Ville, soit par une loi expresse, soit par le simple usage, que les débiteurs, qui étoient hors d'état de paier leurs dettes, fussent livrés à leurs créanciers, pour être emploiés par eux aux mêmes travaux que leurs esclaves.

Il paroiſſoit une ſorte de juſtice dans cette conduite, en ce que les débiteurs ne pouvant s'acquitter de leurs dettes en argent, on les obligeoit à s'en acquitter par les ſervices qu'ils rendoient à leurs créanciers, qui les envoioient par exemple à leur campagne labourer la terre, ou les occupoient dans leurs maiſons aux mêmes travaux que leurs eſclaves. Et afin qu'ils ne puſſent pas s'enfuir, ils étoient liés avec des chaînes ſoit à la campagne, ſoit à la ville : d'où vient qu'on les appelloit *Nexi*.

Si l'on s'étoit contenté d'exiger d'eux ces ſortes de ſervices & de travaux, peutêtre ſeroit-il difficile, comme nous le ferons voir plus bas, de taxer cette pratique d'injuſtice. Mais les créanciers, qui étoient preſque tous uſuriers de profeſſion, ne s'en tenoient pas là. Il n'y a point de duretés, point de mauvais traitemens, point d'opprobres qu'ils ne leur fiſſent ſouffrir. Ce que Denys d'Halicarnaſſe fait dire à ces pauvres débiteurs par la bouche de Sicinius, Chef de la faction qui ſoutenoit leurs intérêts, montre juſqu'à quel excès alloit leur miſére. « Nous » nous ſommes vus réduits à la dure » néceſſité de cultiver nos propres ter-

Dionyſ. VI. 402.

» res au profit de ces tyrans insatiables,
» de bécher, de planter, de labourer,
» de garder les troupeaux; devenus les
» compagnons des esclaves que nous
» avions acquis par les armes, traités
» en tout comme eux, les uns les mains
» liées, les autres les fers aux piés, & le
» carcan au cou comme les bêtes les
» plus féroces; sans parler des outra-
» ges, des insultes améres, de l'inso-
» lence, & de la cruauté de ces barba-
» res, qui a été souvent jusqu'à nous
» déchirer le corps à coups de verges.

On pourroit regarder ces plaintes comme une exagération outrée. Mais Id. pag. 361. on voit dans le même Historien un vieillard qui s'étoit trouvé à vingt-huit batailles, & avoit reçu plusieurs récompenses de sa valeur; lequel n'étant point en pouvoir de paier ses dettes, avoit été livré avec ses enfans à son créancier. S'étant échapé de sa prison, il se présenta devant le peuple pour implorer sa miséricorde, montrant sa poitrine couverte des blessures reçues pour la défense de la patrie, & son dos encore tout ensanglanté des coups qu'il venoit de recevoir. Tite-Live [a] raconte le

a Ductum se ab creditore, non in servitium, sed in ergastulum & carnificinam esse. Inde osten-

même fait, & avec les mêmes circonstances.

C'est ce fait qui donna lieu à la première sédition du peuple, & à sa retraite sur le Mont-sacré. Après beaucoup de délibérations, on convint enfin d'un accommodement. Il est étonnant que parmi les conditions de ce traité, Tite-Live ne dise pas un seul mot de ce qui regarde les dettes, qui avoient été l'unique cause de ce tumulte : il ne parle que de l'établissement des Tribuns du Peuple. Denys d'Halicarnasse y supplée. Voici, selon lui, les paroles que Ménénius Agrippa porta au Peuple de la part des Sénateurs. « Nous croions, » par raport à ceux qui sont hors d'é- » tat de paier leurs dettes, qu'il est ju- » ste de leur en faire remise : & s'il y a » quelques débiteurs arrétés pour n'a- » voir pas paié au jour de l'échéance, » nous voulons qu'on les mette en li- » berté. Nous ordonnons pareillement » que ceux, contre qui les créanciers » ont obtenu des Juges une prise de » corps, soient rendus libres, & nous » cassons les sentences portées contre » eux. » Toutes ces clauses regardoient

An. R. 259.

Dionys. VI. 405.

tare tergum fœdum recentibus vestigiis verberum. | *Liv.* II. 23.

le passé. On convint que, pour l'avenir, le Sénat & le Peuple feroient de concert un réglement sur les dettes qui tiendroit lieu de Loi. On ne voit point qu'il s'en soit fait aucun. Apparemment le Peuple jugea que l'établissement du Tribunat étoit une barriére suffisante contre l'injustice & la violence des créanciers.

Si c'en fut une d'abord, cette espéce de sauvegarde ne dura pas lontems, & elle ne mit pas le peuple en sureté.
AN. R. 304. *Aul. Gell.* XX. 1.
Parmi les Loix des Douze tables, c'est-à-dire moins de cinquante ans après, on en trouve une, qui donnoit en termes exprès aux créanciers sur leurs débiteurs les mêmes droits qui excitérent la sédition dont je viens de parler, & qui portoit les choses encore bien plus loin. Les Juges accordoient au débiteur trente jours, pour chercher un moien de s'acquitter de ses dettes. S'il laissoit passér ce tems sans les paier, il étoit livré à ses créanciers, à qui la loi permettoit de le tenir dans les fers; & il y restoit soixante jours. Pendant cet intervalle, on le faisoit comparoitre devant le Préteur trois jours de marché de suite, & l'on publioit à haute voix quelle étoit la

ſomme dont il avoit été reconnu & déclaré être débiteur. Et ſi le troiſiéme jour de marché il ne la paioit pas, ou ne donnoit pas des ſuretés ſuffiſantes, il étoit [a] condanné à perdre la tête, ou à être vendu comme eſclave en terre étrangère au-dela du Tibre. Cette peine de mort, pour de ſimples dettes, fait frémir. La Loi ne s'en contentoit pas. Pour [b] inſpirer par une Ordonnance ſi atroce & ſi affreuſe une plus grande horreur du violement de la bonne foi dans le commerce de la vie & de la ſociété civile, (car il paroit que c'étoit là le motif d'une ſi étrange loi) elle permettoit aux créanciers, s'ils étoient pluſieurs, de couper en différentes parties le cadavre du débiteur commun, & de le partager entr'eux.

Je ne ſai ſi dans toute l'antiquité paienne il y a rien de plus horrible que cette Loi. Auſſi, [c] abrogée par le non uſage, & par la déteſtation générale

a Capite pœnas dabant, aut trans Tiberim peregrè venum ibant.

b Eam capitis pœnam ſanciendæ, ſicut dixi, fidei gratiâ horrificam atrocitatis oſtentu noviſque terroribus metuendam reddiderunt.

c Sunt quædam non laudabilia naturâ, ſed jure concesſa, ut in XII tabulis, debitoris corpus inter creditores dividi licuit: quam legem mos publicus repudiavit. *Quintil.* III. 6.

Judicatos in partes ſecari à creditoribus leges

que causa dans les esprits une si cruelle inhumanité, elle ne fut jamais mise en exécution. La premiére partie de cette Loi, qui livroit les débiteurs à leurs créanciers, conserva dans la suite toute sa force & sa vigueur, & causa les mêmes plaintes & les mêmes violences qui avoient donné lieu à la retraite
AN. R. 370. du Peuple sur le Mont-sacré. C'est le prétexte que prit Manlius pour parvenir à ses fins ambitieuses, [a] sachant qu'il ne pouvoit emploier de voie plus propre pour irriter la populace & pour se l'attacher, que l'affaire des dettes, qui entraînoit après elle l'indigence, l'ignominie, la servitude, les tour-
AN. R. 386. mens. Cette oppression du Peuple alla toujours en croissant dans les années suivantes. On [b] voioit des troupes de pauvres citoiens livrés à la cruauté de leurs créanciers par sentence des Juges, & plusieurs maisons des Patri-

erant, consensu tamen publico crudelitas postea erasa est. *Tertullianus, Apolog.* c. 4.

a Fidem moliri cœpit: acriores quippe æris alieni stimulos esse, qui non egestatem modò atque ignominiam minentur, sed nervo ac vinculis corpus liberum territent. *Liv.* VI. 11.

b An placeret fœnore circumventam plebem . . . corpus in nervum ac supplicia dare? & gregatim quotidie de foro addictos duci? & repleri vinctis nobiles domos? &, ubicumque Patricius habitet, ibi carcerem privatam esse? *Liv.* VI. 36.

ciens changées en de tristes prisons où ces malheureux étoient détenus piés & mains liés.

Un peu plus de quarante ans après, la criminelle passion & l'inhumaine cruauté d'un créancier à l'égard d'un jeune citoien, qui parut en public le dos tout déchiré de coups de verges, réveillérent un peu l'indolence du Sénat. Les Consuls eurent ordre de proposer au Peuple une Loi qui défendoit de mettre aux fers aucun citoien pour dette, & qui ne donnoit droit aux créanciers que sur les biens & non sur la personne de leurs débiteurs. La Loi passa. En conséquence tous ceux qui étoient retenus pour dette furent mis en liberté, & il fut fait défense pour l'avenir de mettre aux liens les débiteurs. Il semble que Tite-Live improuve tacitement cette Loi, en disant : « Que [a] le crime d'un seul homme » donna en ce jour une rude atteinte » à la foi publique, qui est le plus ferme » lien de la société. AN. R. 429. *Liv.* VIII. 28.

Cette loi fut un foible rempart contre l'avarice & la violence des créanciers, puisque près de quarante AN. R. 463. *Val. Max*, VI. 1.

[a] Victum eo die ob impotentem injuriam unius ingens vinculum fidei. *Livius.*

ans après il falut la renouveller pour un sujet tout pareil, lorsque le Peuple se retira sur le Janicule.

La matiére que je traite ici, qui regarde les dettes, a toujours excité à Rome de grands troubles jusques à la fin de la République. Elle laisse dans l'esprit des Lecteurs un secret mécontentement contre le Sénat, qui paroit, sinon favoriser ouvertement ce désordre, du moins le souffrir trop patiemment, & ne pas s'y opposer avec toute la fermeté que demandoient l'importance de l'affaire, & le devoir d'une Compagnie qui devoit se regarder comme chargée par état de la défense des pauvres, & établie pour maintenir le bon ordre & l'union entre les citoiens.

Mais il faut faire attention aux motifs sur lesquels les Magistrats régloient leur conduite par raport aux débiteurs. Leur grand principe étoit, comme le dit en termes exprès Appius dans Denys d'Halicarnasse, *Que jamais il ne faut retrancher de la société humaine le gage sacré de la foi publique.* Cicéron, dans le second livre des Offices où il traite cette matiére avec assez d'étendue, établit le même principe :

Si [a] *la foi n'est gardée*, dit-il, *nulle République ne sauroit subsister : & il n'y a plus de foi, dès que les débiteurs peuvent s'exemter de paier leurs dettes.* Le devoir des Magistrats, selon lui, seroit d'empécher, comme on le peut par mille moiens, que les citoiens ne s'endétallent d'une maniére qui pût tirer à conséquence pour la République. Du moins, quand ce malheur est arrivé, ils doivent les soulager autant qu'il est en eux, & prévenir les suites funestes que peut causer la misére extrême du Peuple. Et c'est ce que nous avons vu qu'avoit fait le Sénat. Il fixe l'intérêt de l'argent prété à un pour cent, il semble qu'on ne pouvoit pas le porter plus bas. Cependant, dix ans après, il le réduit à la moitié. Tantot il donne du tems aux débiteurs pour s'acquitter en différens paiemens : tantôt il paie leurs dettes des deniers du Trésor public en prenant les suretés convenables pour l'Etat : quelquefois il les décharge de tous les arrérages, & les oblige seulement à paier le fonds. Il défend aux créanciers de maltraiter les débiteurs

a Nec enim ulla res vehementiùs rempublicam continet, quàm fides : quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. *Offic.* II. 84.

qu'on leur abandonnoit : puis il défend absolument de les leur livrer. Il est vrai que tous ces moiens ne soulageoient pas entiérement les pauvres, & les laissoient toujours dans une sorte de misére. Mais [a] outre qu'il y a souvent du côté des débiteurs ou de la fraude, ou du moins de la négligence, le Sénat étoit moins touché de leur état, quoique digne de compassion, que du soin de ne point donner atteinte à la foi publique.

Pour ne point condanner légérement la conduite d'une Compagnie aussi sage qu'étoit le Sénat Romain, il faut remonter plus haut, & considérer ce qui se passoit chez les Hébreux, qui avoient eu Dieu même pour Législateur.

Tout Hébreu qui avoit engagé ses fonds pour dettes, ne pouvoit rentrer dans la possession de ses terres, qu'après avoir acquitté ses dettes par la jouissance des fonds abandonnés aux créanciers, ou dans l'année du Jubilé, où toutes les terres retournoient à leurs premiers possesseurs. Sans cette sévérité, dont Dieu a voulu être le garant &

a Et sic quoque parte plebis affecta, fides tamen publica privatis difficultatibus potior ad curam Senatui fuit. *Livius*, VII. 17.

l'instituteur, tout particulier auroit été porté à emprunter dans la confiance de ne paier jamais : ou plutot personne n'auroit prêté, par la crainte & par une assurance morale de ne recevoir jamais son prêt. Que deviendroit alors la société, où toute bonne foi auroit été anéantie par la protection même des Loix & des Magistrats ? A qui pourroit-on avoir recours dans un besoin pressant ?

Pour les mêmes raisons, celui qui n'avoit point de fonds dont il pût abandonner la jouissance pour dédommager & rembourser son créancier, lui étoit abandonné par la Loi de Dieu pour en être l'esclave jusqu'à la septiéme année, avant laquelle le débiteur ne pouvoit espérer de liberté.

Jusques-là, & dans ces deux cas, la police Romaine, parfaitement semblable à celle des Hébreux, étoit dans une exacte justice, & l'on ne peut la blâmer, sans accuser Dieu même, qui avoit établi une pareille Loi parmi son Peuple.

Il est vrai qu'à Rome les créanciers en abusoient; comme parmi les Hébreux quelques créanciers en abu-

ſoient auſſi. Dieu en fait des reproches à ces maîtres durs & inhumains, il les menace, il les exhorte à la douceur, il leur rappelle le ſouvenir de leur eſclavage en Egypte, & il leur déclare qu'il les punira de leur inhumanité. Mais ces inconvéniens que Dieu avoit prévus, & qu'il annonce par avance, ne le portérent jamais à abolir la Loi dont les maîtres abuſoient quelquefois, comme les paſſions ont coutume d'abuſer de ce qu'il y a de plus légitime. Les inconvéniens & les violences ne tomboient que ſur un petit nombre de particuliers, ce qui ne pouvoit pas détruire les liens de la ſociété : au lieu que l'impunité générale des débiteurs n'auroit pas manqué de renverſer entiérement la République des Hébreux, auſſi bien que celle des Romains.

Depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, l'eſprit de charité a beaucoup adouci la dureté des Loix anciennes. La régle générale eſt aujourd'hui parmi nous, que la contrainte par corps n'a point lieu pour les dettes civiles. Et dans les cas même d'exception, où la Loi permet d'empriſonner les débiteurs, il eſt rare que ces déten-

tions ſoient longues. Pluſieurs perſonnes charitables s'uniſſent pour procurer l'élargiſſement des priſonniers : & les Tribunaux y concourent par leur autorité, en ordonnant qu'on les mette en liberté, moiennant le paiement d'une portion de la dette. Mais enfin il eſt encore d'uſage d'exercer la contrainte par corps lorſque le débiteur s'eſt rendu coupable de fraude, ou lorſqu'il s'agit de certaines dettes privilégiées ; telles que lettres de change, deniers Royaux, engagemens contractés avec la juſtice. Le maintien des Etats, & la néceſſité de ſoutenir la bonne foi dans le commerce, a forcé de conſerver ces reſtes de l'ancienne ſévérité.

Pour juger donc équitablement de la conduite du Sénat dans l'affaire dont il s'agit, il faut ſéparer la Loi conſidérée en elle-même de l'abus qu'on en faiſoit. Les Tribuns du Peuple, qui ne ſongeoient qu'à s'attacher la populace par quelque voie que ce fût, & qui n'avoient point en vue le bien public, propoſoient ſouvent la remiſe entiére des dettes, ce que l'on appelloit en latin *novas tabulas.* Chacun avoit ſur ſon régître particulier les ſommes qu'il

avoit prétées, avec la ſignature de ceux qui avoient emprunté ces ſommes : & c'eſt ce qui faiſoit la ſureté du créancier. L'abolition de ces régîtres entraînoit, comme on le voit, l'abolition des dettes. Solon, lorſqu'il établit de nouvelles Loix à Athénes, emploia ce moien qui a été regardé avec raiſon comme une injuſtice criante. Quel droit avoit-il de diſpoſer ainſi du bien des particuliers ? A ce premier appas ſi propre à gagner la populace, les Tribuns en joignoient un ſecond non moins dangereux, ni moins injuſte : c'étoit un nouveau partage de terres. L'hiſtoire Romaine retentit par tout des cris & des tumultes excités par ces deux demandes ſéditieuſes des Tribuns, auxquelles nous avons vu que les Sénateurs ſe ſont toujours fortement oppoſés, comme à des entrepriſes qui entraîneroient infailliblement la ruine de l'Etat & de la liberté, ce qui eſt effectivement arrivé.

Quoique dans la primitive acquiſition ou invaſion de ces terres il pût y avoir quelque injuſtice, on ne pouvoit, après pluſieurs ſiécles de poſſeſſion, ſonger à réformer cet abus, ſans cau-

ſer un bouleverſement général dans la fortune des particuliers. Aratus, chez les Grecs, ſentit bien cet inconvénient, & ce n'eſt point ſans raiſon que Cicéron reléve extrémement la ſageſſe qu'il fit paroitre dans une pareille conjoncture. Etant rentré dans Sicyone, & aiant fait mourir le Tyran Nicoclès, il rappella ſix cens des plus illuſtres citoiens que les Tyrans avoient chaſſés après leur avoir ôté tout leur bien. Mais il ſe trouva dans un grand embarras. D'un côté, il ne lui paroiſſoit pas juſte qu'ils fuſſent dans l'indigence, pendant que d'autres jouiſſoient des terres & des maiſons qu'on leur avoit ôtées. Mais il trouvoit auſſi quelque ſorte d'injuſtice à troubler une poſſeſſion de cinquante ans; d'autant plus que, pendant ce tems-là, une grande partie de ces biens aiant paſſé de main en main par des ſucceſſions, des ventes, ou des mariages, étoient poſſédés de bonne foi par ceux qui en étoient actuellement ſaiſis. (C'eſt le cas où ſe trouvoient à Rome les poſſeſſeurs des terres.) Pour dédommager les poſſeſſeurs, il faloit des ſommes conſidérables.

Offic. II. 81. 82.

Plut. in Arato, pag 1031.

Aratus eut recours à la libéralité de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, son hôte & son ami, lequel, sur le récit que lui fit Aratus de l'embarras où il se trouvoit, lui donna en pur don cent cinquante talens, c'est-à-dire cent cinquante mille écus. Voila être Roi & connoitre le prix & le véritable usage de l'argent! Aratus, de retour à Sicyone, accommoda tout, sans donner à personne aucun sujet de plainte. *O le* [a] *grand homme !* s'écrie Cicéron : *O qu'il auroit été digne d'être né dans notre République !*

A Rome, dans le bon tems de la République, les Sénateurs & les Magistrats bien intentionnés pensoient comme Aratus, & sur le partage des terres, & sur la remise des dettes; & de-là venoit l'opposition si persévérante qu'ils apportérent toujours à ces deux demandes des Tribuns. Il en fut
Offic. II. 78. de même dans les derniers tems. « Cicéron dit nettement qu'entreprendre de faire déclarer quittes, par l'autorité du Magistrat, ceux du peuple qui sont chargés de dettes;

a O virum magnum, dignumque qui in nostra republica natus esset!

» ou de faire passer cette Loi tant de
» fois proposée sur le partage des ter-
» res; c'est sapper les deux principaux
» fondemens de la République : dont
» l'un est la paix entre les citoiens,
» qui ne sauroit subsister quand on
» fera perdre le bien au créancier, en
» déchargeant le débiteur ; & l'autre
» la justice, qui est renversée de fond
» en comble, dès que personne ne
» pourra plus s'assurer de demeurer
» paisible possesseur de ce qui lui appar-
» tient. » La Loi Agraire, qui avoit
pour objet un nouveau partage des
terres possédées par les riches, & qui
fut proposée si vivement par les Gracques, mit la République à deux doits
de sa perte, & couta la vie à ces deux
illustres fréres, estimables d'ailleurs
par beaucoup d'excellentes qualités.
L'affaire des dettes fut mise aussi en
mouvement sous le Consulat de Cicéron, comme lui-même nous l'apprend, & fut poussée avec beaucoup
de vivacité. « On ne fit jamais, dit-il, *Ibid. n. 84.*
» tant d'efforts pour faire déclarer les
» débiteurs quittes, que pendant que
» j'étois Consul. On en vint jusqu'à
» prendre les armes, & à mettre des
» troupes sur pié ; & il entra dans le

» complot toute sorte * de gens, & de
» toutes conditions. Mais ils trouvérent
» en moi une si vigoureuse résistance,
» que la République se vit entiérement
» délivrée de ce péril. Il n'y eut jamais
» plus de gens endettés ; & jamais les
» paiemens ne se firent ni avec plus
» de fidélité, ni avec moins de peine
» pour les créanciers. Car, dès qu'on
» se vit hors d'état d'emploier la fraude,
» chacun ne pensa plus qu'à s'acquit-
» ter.

L'usure étoit sans doute permise par les Loix Romaines : mais la mauvaise conduite des emprunteurs mettoit ceux qui leur prétoient dans l'occasion d'exercer l'usure avec moins de réserve. Aussi voit-on par tout ce que j'ai raporté jusqu'ici, que l'usure, l'une des causes principales des dettes que contractoient les pauvres, n'a jamais pu être réprimée à Rome, quelque attention qu'eussent les Magistrats à arréter le cours de ce désordre par de sages ordonnances, que l'avarice des usuriers rendoit toujours inutiles. *Multis plebiscitis obviam itum fraudibus : quæ totiens repressæ, miras per artes rursum oriebantur.*

Tacit. Annal. VI. 16.

* *Ils étoient suscités par Catilina, & soutenus par Jules César.*

LIVRE HUITIÉME.

CE HUITIÉME LIVRE contient l'hiſtoire de trente-ſept ans, depuis l'accuſation de Manlius, an de Rome 393, juſqu'à la Dictature de Papirius Curſor, qui veut faire mourir Q. Fabius Général de la Cavalerie, pour avoir combattu pendant ſon abſence & malgré ſa défenſe contre les Samnites, an de Rome 430.

§. I.

Manlius eſt obligé de ſe démettre de la Dictature. Accuſé par les Tribuns, il eſt ſauvé par ſon fils. Tribuns des Légions nommés par le Peuple. M. Curtius ſe dévoue aux dieux Manes, & ſe jette dans un abyme. Malheureux ſuccès du premier Conſul Plébéien. Herniques défaits par le Dictateur Appius Claudius. Victoire ſignalée du jeune Manlius ſur un Gaulois. Alliance renouvellée avec les Latins. Nouvelle défaite des Gaulois par le

Dictateur Sulpicius. Loi qui régle les intérêts de l'argent prêté, à un pour cent. Autre Loi portée dans le camp, pour imposer un nouveau droit sur l'affranchissement des esclaves. Défense d'assembler le Peuple hors de la ville. Licinius Stolon condanné par sa propre Loi. Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois. Deux Consuls Patriciens. Vengeance tirée des habitans de Tarquinies. Le Peuple Romain pardonne à la ville de Céré. Les Plébéïens remis en possession du Consulat. Affaire des dettes terminée.

AN. R. 392.
AV. J.C. 360.

CN. GENUCIUS.
L. ÆMILIUS II.

Manlius est obligé de se démettre de la Dictature.
Liv. VII. 3-5.

Nous avons vû dans le Tome précédent que Manlius, nommé Dictateur pour attacher le clou dans le temple de Jupiter, ne renferma pas l'exercice de sa Magistrature dans la fonction religieuse pour laquelle il avoit été créé Dictateur. Il voulut porter la guerre chez les Herniques, & pour cela se mit en devoir de faire des levées de soldats. Aiant trouvé de

la

la résistance dans la Jeunesse Romaine, il usa de violence. Il condanna les uns à des amendes, fit battre de verges les autres, en envoia quelques-uns dans les prisons : jusqu'à ce qu'enfin tous les Tribuns du Peuple s'étant soulevés contre lui, il fut obligé de céder, & de se démettre de la Dictature. AN. R. 392. Av. J. C. 360.

Q. SERVILIUS AHALA II.
L. GENUCIUS II.

AN. R. 393. Av. J. C. 359.

Manlius accusé par les Tribuns, est sauvé par son fils.

Liv. VII. 3-5.

Dès que Manlius eut abdiqué, il fut accusé devant le Peuple par le Tribun M. Pomponius. L'accusation intentée contre lui, rouloit sur sa conduite irréguliére & rigoureuse dans la Dictature. Mais le Tribun travailloit encore à le rendre odieux par son caractére féroce, & par la cruauté qu'il exerçoit non-seulement sur des étrangers, mais sur ses proches, & sur son propre fils. Il [a] lui reprochoit » qu'aiant un fils en » âge de paroitre & d'entrer dans le » monde, contre lequel il n'avoit au- » cun sujet de plainte, il le reléguoit

a Crimini ei Tribunus inter cetera dabat, quòd filium juvenem nullius probri compertum, ex-

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

» loin de la ville, de la maison paternelle, de ses dieux Pénates, de la place » publique, de la compagnie de ceux » de son âge, & le condannoit à des » travaux serviles, & presque à une » prison d'esclave : où ce jeune homme, d'une si illustre naissance, fils » d'un Dictateur, avoit lieu d'apprendre tous les jours, par la misére à » laquelle il étoit réduit, qu'il étoit » né d'un pére qui portoit à juste titre le surnom d'*Impérieux*. Et pour » quel crime est-il traité avec tant de » rigueur ? parce qu'il ne parle pas aisément. Un pére, s'il avoit quelque » chose des sentimens de la nature, ne » devroit-il pas travailler à corriger » doucement un pareil défaut, plutôt » que de le rendre encore plus remarquable par la dureté dont il use envers son fils ? Les bêtes mêmes n'en » nourrissent pas avec moins de soin

torrem urbe, domo, penatibus, foro, luce, congressu æqualium prohibitum, in opus servile, prope in carcerem atque in ergastulum dederit : ubi summo loco natus Dictatorius juvenis quotidianâ miseria disceret, verè imperioso patre se natum esse. At quam ob noxam? Quia infacundior sit, & lingua impromptus. *Liv.*

Relegatus à patre ob adolescentiam brutam & hebetem. *Senec. de benef.* III. 37.

» & de tendresse ceux de leurs petits » qui ont quelque difformité. Manlius » au contraire, par la maniére dont il » gouverne son fils, ajoute mal sur mal. » Il augmente encore sa lenteur natu» relle; &, s'il y a dans ce jeune hom» me quelque semence, quelque étin» celle d'heureuses dispositions, il l'é» teint & l'étoufe par une vie champê» tre, par une éducation rustique, & » en le réduisant à la compagnie des » bêtes.

Ces invectives révoltérent contre Manlius tous les citoiens, excepté celui-là seul qui étoit l'objet de cette rigueur tant reprochée à son pére. Ne pouvant supporter qu'on entreprît à son occasion de le rendre odieux comme il apprit qu'on le faisoit, il voulut, par une action éclatante, faire connoitre aux dieux & aux hommes, que bien loin de favoriser les accusateurs de son pére, il prétendoit prendre sa défense, & le secourir. Il [a] prit donc une résolution, qui véritablement se ressentoit de la férocité dans laquelle

a Capit consilium, rudis quidem atque agrestis animi, &, quanquam non civilis exempli, tamen pietate laudabile. *Livius.*

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

il avoit été élevé, & qui étoit ſans doute d'un exemple dangereux dans un Etat, mais cependant louable par le motif d'où elle partoit. Un matin, ſans en avertir perſonne, il vient à la ville armé d'un poignard, & va droit chez le Tribun M. Pomponius, qui étoit encore au lit. Il ſe fait annoncer, & ſur le champ eſt introduit, parce que le Tribun ne doutoit point que ce jeune homme, indigné contre ſon pére, ne vînt lui ſuggérer quelque nouveau ſujet d'accuſation, ou lui donner quelque conſeil ſur la maniére dont il devoit conduire l'affaire. Le jeune Manlius lui demande un moment d'entretien particulier : & dès qu'il ſe vit tête à tête avec le Tribun, il tire ſon poignard, le lui porte ſous la gorge, & lui déclare qu'il le percera ſur le champ, s'il ne jure dans le moment même, ſelon la formule qu'il va lui dicter, *qu'il ne tiendra jamais d'aſſemblée du Peuple pour accuſer ſon pére.* Le [a] Tribun tout tremblant, qui voioit le fer briller à ſes yeux, qui étoit ſeul, ſans défenſe, attaqué par

a Pavidus Tribunus (quippe qui ferrum ante oculos micare, ſe ſolum; inermem, illum prævali-

un jeune homme robuſte, &, ce qui n'étoit pas moins à craindre, plein d'une confiance brutale en ſa force, fit le ſerment qu'on lui demandoit, & dans la ſuite, avoua avec une ſorte de complaiſance, & avec une ſincérité qui marquoit aſſez qu'il ne s'en repentoit pas, que c'étoit cette violence qui l'avoit obligé de ſe déſiſter de ſon entrepriſe. AN. R. 395. AV. J.C. 359.

Cette action eſt ſans doute irréguliére en elle-même: mais ce défaut eſt couvert en quelque façon par la généroſité & la piété filiale qui y brillent dans leur plus grand éclat. Et c'eſt ſur ce pié-là qu'en jugea le Peuple Romain. Il eût ſouhaité avoir toute liberté de ſévir contre un accuſé cruel & ſuperbe tel qu'étoit Manlius Imperioſus: mais il ne put déſapprouver néanmoins la démarche hardie de ce fils pour ſauver ſon pére. Il la troùvoit même d'autant plus louable, que la ſévérité exceſſive de Manlius à ſon égard n'avoit pu éteindre en lui les ſentimens de la nature. Le Peuple ſe

dum juvenem, &, quod haud minùs timendum erat, ſtolidè ferocem viribus ſuis cerneret) adjurat in quæ adactus eſt verba. *Liv.*

AN. R. 393. AV. J. C. 359. crut obligé de récompenser une action si généreuse, & si pleine de piété, comme je le remarquerai bientôt.

Nous voions ici, dans la personne du jeune Manlius, un illustre exemple de ce que peuvent & doivent opérer les sentimens de la nature dans le cœur d'un fils, & du dernier degré jusqu'où il doit porter le respect & la tendresse pour son pére. Les Ecrivains du Paganisme ont fort bien connu toute l'étendue de ce devoir, & ont fortement & fréquemment insisté sur l'obligation où sont les enfans, non [a] seulement de dissimuler & de couvrir par le silence les mauvais traitemens qu'ils peuvent recevoir de leurs péres & méres, mais de les souffrir avec une douceur & une patience qui soient à l'épreuve des injustices les plus criantes. Un fils fut-il jamais maltraité plus injustement par son pére, que Manlius par le sien? Et c'est dans le tems même qu'il éprouve de sa part les rigueurs les plus dures, dont il pourroit se voir vengé & délivré sans y rien con-

a Facilè intelligo, non modò reticere homines parentum injurias, sed etiam animo æquo ferre oportere. *Cic. pro Cluent. n.* 17.

tribuer de ſon côté, qu'il court à ſa défenſe, & qu'uniquement occupé du deſir de ſauver ſon pére, & de la penſée qu'il eſt fils, il oublie tous les autres devoirs. AN. R. 393. AV. J.C. 359.

De ce principe, les mêmes Payens inféroient un autre devoir, ſelon eux encore plus indiſpenſable, qui étoit de demeurer inviolablement attaché à la patrie, quelque injure qu'on en eût reçue. C'eſt [a] à elle de témoigner ſa reconnoiſſance pour les ſervices que lui rendent les citoiens: mais les plus mauvais traitemens, & les ſupplices même, ne doivent pas faire repentir un citoien, qui a une véritable grandeur d'ame, de l'avoir ſervie avec zêle & fidélité. C'eſt l'importante leçon que nous a donné Camille. Il eſt vrai que dans le premier moment de ſon affliction, il lui échapa contre ſa patrie ingrate un deſir peu digne de lui, qui marque combien [b] les plus grands hommes ſont ſenſibles à l'ignominie. Mais après

a Populi grati eſt præmiis afficere bene meritos de rep. cives: viri fortis, ne ſuppliciis quidem moveri, ut fortiter feciſſe pœniteat. *Cic. pro Mil. n. 82.*

b. Habet quemdam aculeum contumelia, quem pati prudentes ac viri boni difficillimè poſſunt. *Cic. Verr. 4. n. 95.*

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

ce premier mouvement, il revint bientôt aux ſentimens naturels de ſon cœur, & ſon exil ne ſervit qu'à allumer & augmenter ſon zéle pour cette même patrie, & à le faire paroitre avec plus d'éclat.

Dans une monarchie, les ſujets doivent au Roi, tout ce que dans un gouvernement républicain les citoiens doivent à la patrie.

Tribuns des Légions nommés par le Peuple.

J'ai dit que l'action du jeune Manlius fut récompenſée par le Peuple, qui le nomma Tribun dans une Légion : grace conſidérable, & qui ne fut accordée qu'au zêle qu'il avoit témoigné pour ſon pére, puiſque ce jeune Romain, élevé juſqu'alors à la campagne, n'avoit pu ſe faire connoitre par un autre endroit.

C'eſt ici la premiére fois que le Peuple commença à donner ces dignités militaires, que l'on compare aſſez ordinairement à celle de Colonel dans nos troupes. Mais il y a néanmoins une différence conſidérable. Les Tribuns étoient au nombre de ſix dans chaque Légion, & ils ne commandoient pas chacun une portion déterminée de la Légion, mais tour-à-tour la Légion en-

tiére. Deux avoient le commandement pendant deux mois, & ensuite étoient remplacés par deux autres, & ainsi de suite. Jusqu'à ce tems-ci les Consuls avoient conféré ces emplois. C'étoient vingt-quatre places importantes qu'ils avoient à donner. Car, comme nous venons de le dire, il y avoit six Tribuns dans chaque Légion, & le nombre des Légions qu'on levoit chaque année, étoit ordinairement de quatre, deux pour chaque Consul. Le Peuple commença cette année à nommer six de ces places, & il donna la seconde à Manlius. Cinquante ans après, des vingt-quatre places de Tribuns, il en donna seize.

An. R. 393. Av. J.C. 359.

Liv. IX. 30.

M. Curtius se dévoue aux dieux Manes, & se jette dans un abyme, qui se referme aussitôt.

Liv. VII. 6.

On dit que cette même année, il se forma tout d'un coup dans la place publique de Rome une espéce de gouffre très-profond, que l'on ne put jamais venir à bout de combler, quoiqu'on y jettât une fort grande quantité de terre. On consulta les Devins, selon l'usage ordinaire dans des cas pareils; & il fut répondu, qu'il faloit jetter dans cet abîme ce qui faisoit la principale force des Romains, si l'on vouloit que l'Empire durât à ja-

AN. R. 393. AV. J.C. 359. mais. On fut embarraſſé quelque tems ſur le ſens de cette réponſe, lorſqu'un jeune homme, qui ſe nommoit M. Curtius, & qui s'étoit diſtingué à la guerre par un grand nombre de belles actions, vint tout d'un coup au milieu de la place publique armé de pied en cap, & monté ſur un cheval ſuperbement harnaché. Il témoigna être étonné que l'on doutât un moment que le bien le plus propre aux Romains fût la valeur & les armes; & après s'être dévoué aux dieux Manes, il ſe jetta dans le gouffre, lequel enſuite, dit-on, ſe referma. Cet endroit fut appellé depuis *le Lac Curtius.* Tite-Live [a] raconte ce fait, ſans s'en rendre garand, ne le trouvant appuié que ſur un bruit populaire, par où il témoigne aſſez clairement qu'il le regarde comme fabuleux: & il a raporté au Livre premier, ſous le régne de Romulus, une origine du nom du *Lac Curtius*, moins merveilleuſe, mais plus vraiſemblable.

Malheureux ſuccès du premier Conſul Plébeïen.

Après cet événement, quel qu'il ait été, l'armée Romaine marcha contre

a Nunc fama rerum ſtandum eſt, ubi certam derogat vetuſtas fidem. *Livius.*

les Herniques sous la conduite de Génucius à qui ce département étoit échu par le sort. C'étoit le premier Consul Plébeïen qui eût eu une guerre à conduire. C'est pourquoi la République en attendoit l'événement avec inquiétude, parce qu'on ne manqueroit pas de juger par ce premier succès si l'on avoit eu raison ou non d'admettre les Plébeïens au Consulat. Génucius donna malheureusement dans une embuscade, où il fut tué, & l'armée mise en déroute. Quand la nouvelle en fut arrivée à Rome, les Sénateurs, moins affligés du danger public, que triomphans du malheureux succès d'un Consul Plébeïen, faisoient entendre de tous côtés mille reproches, disant aux Plébeïens avec insulte, » Qu'ils changeassent à leur gré les an- » ciens usages, qu'ils créassent les Con- » suls du Peuple, qu'ils troublassent l'or- » dre des Auspices & des Cérémonies » sacrées. Qu'on avoit bien pu, par une » Ordonnance du Peuple, chasser les » Patriciens des honneurs qui leur ap- » partenoient : mais cette Ordonnance » illégitime avoit-elle eu quelque pou- » voir contre les dieux immortels ? » Qu'ils avoient vengé eux-mêmes leur » divinité méprisée. Que le violement AN. R. 393. AV. J.C. 359.

AN. R. 393. Av. J. C. 359. » des Auſpices puni par la déroute de » l'armée, & par la mort du Général qui » en avoit profané la ſainteté, étoit une » terrible leçon qui devoit apprendre » au Peuple à ne plus troubler dans les » Aſſemblées, comme il avoit fait, les » droits & les priviléges des familles «. Le Sénat & la place publique retentiſſoient de pareils diſcours.

Herniques défaits par le Dictateur.

On nomma pour Dictateur Appius Claudius qui avoit été le plus oppoſé à cette Loi, & il choiſit pour Général de la Cavalerie Servilius. Avant qu'ils fuſſent arrivés à l'armée, le Lieutenant Sulpicius avoit déja remporté quelque avantage ſur les ennemis. Comme ceux-ci comptoient bien qu'il viendroit de nouvelles troupes de Rome, ils avoient auſſi groſſi les leurs, & avoient mandé toute la fleur de leur Jeuneſſe. Dès que les deux armées furent en préſence, on donna le ſignal. L'action fut des plus vives, & le ſuccès lontems douteux. La Cavalerie Romaine mit pié à terre & vint combattre à la tête de ſon Infanterie. Du côté des Herniques, l'élite de leurs troupes & de toute la Nation s'avança pour ſoutenir ce choc. Ainſi la perte devint conſidérable de part & d'autre, non ſeulement

par le nombre, mais encore par la qualité & le mérite de ceux qui périssoient. Enfin les Herniques furent enfoncés, & mis en fuite. La nuit empécha de les poursuivre, Le lendemain ils abandonnérent leur camp, dont les Romains se rendirent maîtres. AN. R. 393. AV. J.C. 359.

C. SULPICIUS II.
C. LICINIUS II.

AN. R. 394. AV. J.C. 358.

Victoire signalée du jeune Manlius sur un Gaulois.

Liv. VII. 9-11.

Les Romains eurent dans les années suivantes quelques guerres peu importantes contre des peuples voisins : celle contre les Gaulois leur donna plus d'inquiétude, & fit nommer un Dictateur. Ils s'étoient avancés à trois milles de Rome. Les Romains marchérent à leur rencontre. Les deux armées demeurérent quelque tems en présence sans faire aucun mouvement, séparées seulement par le pont qui étoit sur l'Anio : (*Le Téveron.*) Un Gaulois d'une grandeur énorme s'avança sur le pont & cria à haute voix : *Que le plus brave des Romains vienne se mesurer avec moi, afin que le succès du combat fasse connoitre lequel des deux peuples a le plus de valeur.* Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux. T. Manlius, celui-là même qui s'étoit si-

AN. R. 394. AV. J.C. 358. gnalé par sa piété à l'égard de son pére, vint se présenter au Dictateur. *Je n'ai garde*, lui dit-il, *de m'engager sans votre ordre dans un combat extraordinaire, non pas même quand je serois assuré de remporter la victoire. Mais, si vous m'en donnez la permission, j'apprendrai à cet insolent qui vient nous braver, que je suis d'une famille qui a précipité les Gaulois du haut du roc Tarpeïen.* Le Dictateur, après l'avoir comblé de louanges, l'exhorte à aller soutenir & venger l'honneur du nom Romain. Le brave champion prend ses armes, & marche vers le pont, où il trouve le Gaulois, qui fier de sa force énorme, triomphoit déja par avance, & tiroit sa langue, (car Tite-Live raporte cette circonstance, marquée dans les anciens Historiens) par dérision & par insulte. A en juger par l'extérieur, la partie ne paroissoit point égale. Tout le brillant étoit du côté du Gaulois : une taille extraordinaire, un habit bigâré de différentes couleurs, des armes peintes & ciselées en or. Le Romain étoit d'une grandeur raisonnable, & telle qu'on la souhaite dans un guerrier. Il avoit des armes plus maniables pour l'usage, que brillantes

par la beauté. On ne lui entendoit point pousser des cris en l'air, & on ne le voioit point se donner des agitations violentes avec ses armes. Plein d'un courage intrépide, & d'une secrette indignation, il réservoit toutes ses forces pour le combat même. Quand ils furent près l'un de l'autre sur le pont à la vûe des deux armées, inquiétes l'une & l'autre du succès, & flotantes entre l'espérance & la crainte, le Gaulois, comme une masse haute & pesante, avançant de la gauche son bouclier devant lui, décharge avec un grand bruit un coup de son sabre sur les armes du Romain, lequel aiant relevé la pointe du sabre avec son bouclier, & s'étant mis hors de la portée de ses coups en s'insinuant adroitement entre ses armes & son corps, lui perce le ventre de son épée, & le renverse mort par terre. Ensuite il le dépouille, & lui enléve seulement le haussecol qu'il mit lui-même sur le champ autour de son cou. Pendant que la fraieur & l'étonnement tiennent les Gaulois comme immobiles & hors d'eux-mêmes, les Romains pleins de joie s'avancent au-devant du jeune Vainqueur, & le comblant de

AN. R. 394. AV. J.C. 358.

AN. R. 394. AV. J.C. 358. louanges à l'envi le conduisent au Dictateur comme en triomphe. Parmi leurs acclamations de joie on entendit le surnom de * *Torquatus* que les soldats lui donnoient, & il demeura toujours depuis à la postérité, & devint un titre honorable pour sa famille. Le Dictateur lui fit présent d'une couronne d'or, & releva par de grandes louanges l'éclat de sa victoire en présence de toutes les troupes. Elle eut un promt & heureux effet : & les Gaulois, regardant le succès de ce combat singulier comme un mauvais augure pour eux, abandonnérent leur camp la nuit suivante, & se retirérent en désordre sur les terres des Tiburtiens, qui, selon quelques Auteurs, les avoient engagés dans cette guerre.

Tibur *s'appelle maintenant* Tivoli.

AN. R. 395. AV. J.C. 357.

C. PETELIUS BALBUS.
M. FABIUS AMBUSTUS.

Liv. VII. 11. La guerre contre les Herniques échut par le sort à Pétélius, celle contre les Tiburtiens à Fabius. Les Gaulois s'approchérent de Rome. A cette nouvelle, on créa un Dictateur, selon l'usage

* *Ce surnom vient du mot latin* Torques, *qui signifie* collier, hausse-cou. *C'étoit l'ornement des Gaulois.*

établi alors dans les guerres contre les Gaulois. Il y eut un combat, qui fut vif, & la victoire lontems disputée. Enfin les Gaulois furent mis en fuite, & se retirérent à Tibur. Les deux Consuls réussirent aussi chacun de leur côté. AN. R. 395. AV. J.C. 357.

M. POPILLIUS LÆNAS.
CN. MANLIUS.

AN. R. 396. AV. J.C. 356.

Les Tiburtiens eurent la hardiesse de s'approcher de Rome, mais ils en furent repoussés avec perte.

C. FABIUS.
C. PLAUTIUS.

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Liv. VII. 12-15.

Une nouvelle attaque de la part des Gaulois oblige les Romains de se remettre en campagne. Ces peuples étoient fort acharnés contre Rome. Outre l'espérance du butin, ils cherchoient à venger les défaites de leurs compatriotes. D'ailleurs, les peuples voisins & ennemis de Rome, quelque incommodes que fussent ces hôtes, les retenoient chez eux le plus lontems qu'ils pouvoient, dans l'espérance de détruire s'ils pouvoient, ou d'humilier au moins la puissance Romaine. Au milieu de ces allarmes, les Romains

Alliance renouvellée avec les Latins.

AN. R. 397.
AV. J.C. 355.

furent beaucoup consolés par le secours qu'ils reçurent des Latins, avec qui ils venoient de renouveller l'ancien Traité, qui avoit été lontems suspendu & sans exécution. Après avoir choisi pour Dictateur Sulpicius, ils marchérent contre les Gaulois. De part & d'autre les troupes brûloient d'envie d'en venir aux mains. Le Dictateur, qui étoit sage & expérimenté, ne se livra point à cette ardeur inquiéte & empressée. Il ne crut [a] pas devoir hâter sans nécessité le combat contre un ennemi dont les troupes dépérissoient chaque jour dans un pays étranger, où il n'avoit fait aucun amas de vivres, ni aucuns retranchemens, & qui d'ailleurs, soit pour les forces du corps, soit pour le courage, n'avoit qu'un premier feu & une vivacité momentanée, qui s'amortissoit & s'éteignoit pour peu qu'on la laissât réfroidir par le délai. Pour ces raisons, le Dictateur traînoit la guerre en longueur, & avoit défendu sous de grosses peines de com-

Nouvelle défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius.

a Dictatori neutiquam placebat, quando nulla cogeret res, fortunæ se committere adversùs hostem, quem tempus deteriorem in dies & locus alienus faceret, sine præparato comeatu, sine firmo munimento manentem; ad hoc iis animis corporibusque, quorum omnis in impetu vis esset, parvâ eadem languescerer morâ. *Liv.*

An. R. 397. Av. J. C. 355.

battre sans ordre. Les soldats, souffrant avec peine cette défense, s'en plaignoient entr'eux dans les corps de garde, parlant fort mal du Dictateur, & s'en prenant quelquefois au Sénat entier, sur ce qu'il n'avoit point confié le soin de cette guerre à des Consuls. Ils disoient d'un ton railleur, » Qu'il avoit choisi un excellent Géné» ral, un Chef d'un mérite unique, qui » se flatoit que la victoire lui tombe» roit du ciel dans les mains sans qu'il » se donnât aucune peine. « Ils tenoient ensuite les mêmes discours ouvertement, & alloient encore plus loin en déclarant » qu'ils combattroient sans » l'ordre du Dictateur, ou qu'ils retour» neroient tous ensemble à Rome. « Les Centurions se joignoient aux soldats, & ce n'étoit plus seulement par pelotons qu'ils s'entretenoient de la sorte, mais s'attroupant en foule autour de la tente du Général, ils demandoient à haute voix qu'on les menât au Dictateur, & que ce fût Sex. Tullius qui portât la parole pour eux.

C'étoit un des plus braves Officiers de l'armée, qui étoit alors pour la septiéme * fois le premier Capitaine d'une

Septimùm primum pilum ducebat.

* *Alors chez les Romains les Légions & leurs Offi-*

An. R. 397.
Av. J.C. 355.

Légion, & qui s'étoit distingué par mille belles actions. Il ne put pas se refuser à l'empressement des troupes, & s'avança avec elles jusqu'au tribunal de Sulpicius, qui fut fort surpris de voir arriver une si grande multitude de soldats, & encore plus de voir à leur tête un Officier qui ne s'étoit pas moins distingué jusques-là par sa soumission & son obéissance, que par son courage. *Toute l'armée*, dit-il en s'adressant au Dictateur, *croiant que vous la condannez de lâcheté, & que pour l'en punir vous la tenez en quelque sorte * désarmée, m'a prié de venir plaider sa cause devant vous. Certainement, quand on pourroit nous reprocher d'avoir mal fait notre devoir en quelque occ sion, d'avoir fui devant l'ennemi, d'avoir honteusement abandonné nos drapeaux, je croirois pourtant avoir lieu de vous demander par grace que vous nous permissiez de réparer notre faute, & d'en effacer la honte par quelque action glorieuse. Les mêmes Légions qui avoient été mises en*

ciers étoient licentiés tous les ans à la fin de la campagne, & l'année suivante on faisoit une nouvelle levée de troupes, & une nouvelle création d'Officiers.

* *Il fait allusion à un genre de punition usité alors par raport aux soldats, à qui, lorsqu'ils avoient manqué à leur devoir, on ôtoit les armes.*

déroute près d'Allia, ont recouvré peu après par leur courage Rome & leur patrie, qu'elles avoient perdue par leur consternation précipitée. Pour nous, grace à la protection des dieux, aussi bien qu'à votre bonheur & à celui du Peuple Romain, l'état de nos affaires & notre gloire sont encore dans leur entier. Quoique pourtant à peine ose-je dire que notre gloire n'a point reçu de flétrissure, pendant que les ennemis nous voiant renfermés comme des femmes dans notre camp nous accablent de mille reproches outrageans; &, ce qui nous est infiniment plus sensible, pendant que vous notre Général vous regardez votre armée comme n'aiant ni courage, ni armes, ni bras, & qu'avant de nous avoir mis à l'épreuve vous désespérez entiérement de nous, comme si vous n'aviez pour soldats que des hommes qui ne sussent faire usage ni de leurs mains ni de leurs épées. Pour quelle autre raison, en effet, pouvons-nous croire qu'un Général ancien dans le métier & brave comme vous l'êtes, demeure ici, comme on dit ordinairement, les bras croisés & sans rien faire? Car, quoi qu'il en soit, il est bien plus vraisemblable & plus raisonnable que ce soit vous qui ayez douté de notre courage, que nous du vôtre.

AN. R. 397. AV. J.C. 355. *Mais si le plan que vous suivez ne vient pas de vous, & vous est suggéré; si ce n'est pas la guerre contre les Gaulois, mais un complot & une sorte de conspiration des Sénateurs, qui nous tient éloignés de la ville & de nos dieux Pénates, je vous prie de regarder ce que je vais prendre la liberté de vous dire, comme le discours, non des soldats à leur Général, mais du Peuple aux Sénateurs, qui a ses intérêts à soutenir, comme vous les vôtres. Qui peut trouver mauvais en effet, que nous nous regardions comme des soldats, non comme vos esclaves? comme envoiés à la guerre, non comme relegués en exil? que nous demandions qu'on nous donne le signal, pour combattre comme il convient à des hommes de courage & à des Romains: sinon qu'on nous laisse jouir du repos à Rome, plutôt que dans le camp. Voila comme nous parlerions aux Sénateurs. Mais ici, soldats soumis nous vous adressons nos priéres comme à notre Général, vous demandant de nous donner la permission de combattre. Nous souhaitons vaincre, mais vaincre sous vos ordres, vous déférer le glorieux laurier de la victoire, entrer triomphans avec vous dans Rome, & vous suivre au Capitole pleins de gloire & de joie pour y*

rendre au grand Jupiter de ſolennelles actions de graces. Le diſcours de Tullius fut ſuivi des priéres de toute la multitude qui environnoit le tribunal du Dictateur, & tous demandoient qu'on donnât le ſignal, & qu'on leur permît de prendre les armes. AN. R. 397. Av. J. C. 355.

Quoique le Dictateur vît bien que cette demande, bonne en elle-même, pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, il promit de faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, & aiant tiré à part Tullius, il lui témoigna ſa ſurpriſe ſur la commiſſion dont il s'étoit chargé. Tullius commença par le prier » de lui faire la juſ» tice de croire que s'il en avoit uſé » ainſi, ce n'étoit ni par mépris de la » diſcipline militaire, ni par oubli de ce » que lui ſimple Officier il étoit, & de » l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Géné» ral. Qu'il n'avoit pas refuſé ſon mi» niſtére à la multitude animée, la» quelle pour l'ordinaire ſuit l'impreſ» ſion de ſes chefs, de peur qu'elle » n'en prît quelque autre tel qu'elle a » coutume de les choiſir dans ces ſor» tes d'émeutes : que pour lui, il ſe» roit toujours ſoumis à ſes ordres. » Mais que le Dictateur ne devoit pas » croire qu'il lui fût facile de demeurer

An. R. 397. Av. J. C. 355. » maître des mouvemens de l'armée ; » & que la chose demandoit qu'il y pensât sérieusement. Que dans l'emportement & la chaleur que montroient » les soldats, tout délai étoit dangereux, » & qu'ils pourroient bien trouver eux-mêmes le lieu & le tems de la bataille, si le Général refusoit de le leur » accorder.

Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi ensemble, il arriva qu'un Gaulois emmena des chevaux qui paissoient dans la prairie : deux soldats Romains les lui enlevérent. Plusieurs Gaulois poursuivirent ces deux Romains à coups de pierres. Il survint du monde de part & d'autre, & l'on en seroit venu à un combat dans les formes, si les Centurions n'eussent fait retirer les troupes. Cet événement fit voir au Dictateur combien ce que Tullius lui avoit dit étoit fondé en vérité. La chose ne souffrant plus de retardement, il fit savoir aux troupes que la bataille se donneroit le lendemain.

Comme le Dictateur comptoit plus sur leur courage que sur leur nombre, il chercha en lui-même s'il ne pourroit point par quelque ruse, par quelque

que adreſſe, jetter de la terreur parmi les ennemis. En effet il trouva un moien, que depuis pluſieurs Généraux ont mis en uſage avec ſuccès, entre autres Marius dans la bataille contre les Teutons. Ce fut d'ôter à des mulets leur bât, de leur laiſſer ſur le dos à chacun deux piéces d'étoffe ſeulement qui pendoient de côté & d'autre, & de les faire monter par des valets de l'armée à qui l'on auroit donné les armes priſes ſur l'ennemi, & celles des malades. On en équipa de la ſorte mille à peu près, auxquels on joignit cent Cavaliers, & on les fit monter de nuit ſur les hauteurs qui étoient au-deſſus du camp, avec ordre de ſe cacher dans les bois, & de n'en point ſortir avant qu'on leur en eût donné le ſignal. Après qu'on eut ainſi diſpoſé ce vain appareil de terreur, qui ſervit preſque plus que les forces effectives & réelles, on ſe prépara à l'action. Sulpicius, dès la pointe du jour, commence à étendre ſes troupes en longueur au pié des montagnes, afin que les ennemis ſe plaçaſſent vis-à-vis. Les Chefs des Gaulois crurent d'abord que les Romains n'avanceroient point en pleine campagne : mais quand ils virent

AN. R. 397.
AV. J.C. 355.

An. R. 397. Av. J.C. 355. qu'ils se mettoient en mouvement ; comme ils desiroient avec ardeur d'en venir aux mains, ils s'avancérent aussi, & l'action commença avant qu'on eût donné le signal.

Les Gaulois attaquérent vivement l'aile droite, & elle n'auroit pu soutenir leur attaque, sans le Dictateur qui s'y trouva, & qui appellant Sex. Tullius par son nom lui demanda avec de vifs reproches, « si c'étoit ainsi qu'il » avoit promis que combattroient ses » soldats ? qu'étoient devenus ces cris » avec lesquels ils demandoient qu'on » leur laissât prendre les armes ? ces me- » naces de combattre sans l'ordre du » Général ? » *Le voici*, ajouta-t-il, *votre Général, qui vous appelle à haute voix au combat, & qui vous en donne l'exemple, paroissant armé à votre tête. Où sont ces braves, qui devoient me prévenir ? Me suivent-ils au moins ? fiers dans le camp, timides dans l'action !* Ces reproches étoient fondés. Aussi ils en furent piqués si vivement, qu'insensibles au danger ils se jettérent tête baissée sur les ennemis comme des furieux. Cette premiére attaque commença à ébranler les Gaulois : la Cavalerie acheva de les mettre en désordre. Le

Dictateur aussitôt passa à son aile gauche où il vit que les ennemis se portoient en grand nombre & avec une grande vivacité, & il donna à ceux qui étoient sur les hauteurs le signal dont il étoit convenu. Aussitôt voila un nouveau cri qui s'éléve, de nouveaux combattans qui s'avancent, & qui prenant la montagne de côté paroissent marcher vers le camp des Gaulois. Alors ceux-ci, dans la crainte d'être coupés, cessérent de combattre, & se retirérent précipitamment vers leur camp. Mais y aiant trouvé Valére Général de la Cavalerie, lequel, après la déroute de l'aile gauche des Gaulois, avoit conduit ses escadrons aux retranchemens des ennemis, ils tournérent leur marche vers les montagnes & les forêts, où ils furent reçus par la fausse Cavalerie, qui en fit un grand carnage. Nul Général, après Camille, ne remporta le triomphe sur les Gaulois à plus juste titre que Sulpicius. Il déposa aussi au Capitole dans le Trésor construit de grosses pierres de taille une assez grande quantité d'or, qui faisoit partie des dépouilles. AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Cette même année les Consuls combattirent contre quelques peuples voi-

An. R. 397. Av. J.C. 355. ſins de Rome, mais avec un ſuccès bien différent. Plautius vainquit & ſubjugua les Herniques. Fabius ſon Collégue s'engagea témérairement dans une action contre ceux de Tarquinies. La perte dans le combat ne fut pas conſidérable en elle-même : mais elle le devint par le meurtre de trois cens ſept priſonniers que ceux de Tarquinies immolérent à leur vengeance.

Les Privernates & les Véliterniens firent auſſi quelques courſes ſur les terres des Romains.

On ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, ce qui fit le nombre de vingt-ſept.

On célébra les Jeux que Camille avoit voués.

Ce fut pour la premiére fois qu'on porta, en cette même année, une Loi contre la brigue, pour arrêter l'ambition des hommes nouveaux, c'eſt-à-dire des Plébeïens, qui ſe donnoient beaucoup de mouvement pour parvenir au Conſulat. On ne marque point ce que contenoit cette Loi.

C. MARCIUS RUTILUS. CN. MANLIUS II.

AN. R. 398. AV. J.C. 354.

On porta cette année une Loi fort agréable au Peuple. Elle regardoit les intérêts de l'argent prété, qu'elle fixoit à un pour cent par an. C'est ce qu'on appelloit *unciarium fœnus*. Chez les Romains *uncia* est la douziéme partie d'un tout quelconque. Les intérêts à un pour cent par mois, douze pour cent par an, étoient ce qu'ils appelloient *centesimæ usuræ*. Le *fœnus unciarium* étoit la douziéme partie des *usuræ centesimæ*, & par conséquent donnoit un pour cent par an.

Loi qui régle les intérêts de l'argent prété, à un pour cent.

Liv. VII. 16.

C'est ainsi que Gronove & le plus grand nombre des Savans * expliquent le *fœnus unciarium*, c'est-à-dire *un pour cent par an*; & [a] c'est le point où les Loix des douze Tables avoient fixé l'intérêt qu'elles permettoient d'e-

* *Je céde à l'autorité des Savans, sans être bien convaincu.*

a Primò duodecim Tabulis sanctum, ne quis unciario fœnore amplius exerceret, cùm antea ex libidine locupletium agitaretur. Dein, rogatione Tribunicia, ad semuncias redacta. Postremò vetita versura multisque plebiscitis obviam itum fraudibus, quæ toties repressæ, miras per artes rursum oriebantur. *Tacit. Annal.* VI. 16.

AN. R. 398. AV. J.C. 354

xiger. Quelque médiocre qu'il fût, il parut encore excessif, & dix ans après, comme nous le verrons bientôt, cet intérêt fut réduit à la moitié. Enfin il fut entiérement défendu. Il est vrai que quelque soin que prissent les Magistrats d'arréter ce désordre par de sages ordonnances, l'avarice plus forte que toutes les Loix trouvoit toujours le moien ou d'échaper par adresse à leur poursuite, ou d'en forcer ouvertement les foibles barriéres. Mais l'esprit de la Loi est clair, & à moins que de vouloir s'aveugler soi-même, il faut avouer que plusieurs d'entre les payens ont compris l'iniquité de l'usure, & son opposition à la Loi naturelle. Car de quel autre principe pouvoit partir la défense absolue de préter à usure? L'intérêt d'un demi pour cent par an, *semunciarium fœnus*, par exemple de trente sols pour cent écus, étoit-il capable de ruiner les particuliers? Le Paganisme cependant l'a rigoureusement condanné. [a] Cicéron, & après lui saint Ambroise, nous ont conservé

a A quo (Catone) cùm quæreretur quid maximè in re familiari expediret, respondit, *Bene pascere*... Et cùm ille qui quæsierat dixisset, *Quid*

une réponse mémorable de * Caton l'ancien, à qui on demandoit ce qu'il pensoit de l'usure, & qui répondit avec indignation : *Et que peut-on penser de l'homicide?* Cette parole dit beaucoup. *Vous me demandez*, disoit-il, *quel mal il y a à prêter à usure? Et moi je vous demande quel mal il y a à tuer un homme?* Les plus sages politiques l'ont regardée comme la ruine des Etats; & la seule histoire Romaine en fournit beaucoup de preuves. Que doivent donc penser des Chrétiens, à qui Dieu en a fait une expresse défense en une infinité d'endroits de l'Ecriture Sainte? Je n'en raporterai qu'un seul. [a] *Vous ne donnerez point votre argent à usure à votre frére; & vous n'exigerez point de lui plus de grain que vous ne lui en aurez donné.* Voila la régle claire & nette, contre laquelle tous les raisonnemens sont inutiles, pour ne rien dire de plus. Quand le Maître parle,

AN. R. 398.
AV. J.C. 354.

fœnerari? Tum Cato: *Quid hominem*, inquit, *occidere?* *Cic. Offic.* II. 89. *Apud Ambros. de Tobia. cap.* 14.

* *Ce qu'on lit dans la vie de ce même Caton par Plutarque, montre que dans la pratique il ne fut pas toujours si rigide sur la matiére de l'usure.*

a Pecuniam tuam non dabis ei (fratri) ad usuram, & frugum superabundantiam non exiges. *Levit.* XXV. 37.

An. R. 398. Av. J.C. 354.

& quel Maître ! il faut se taire, & obéir.

Les deux guerres qu'on fit contre les Falisques & les Privernates, furent peu considérables.

Loi portée dans le camp au sujet des Affranchissemens.

L'un des deux Consuls, c'étoit Cn. Manlius, qui étoit près de Sutrium, aiant assemblé ses troupes par Tribus, porta une Loi dans le camp, ce qui étoit sans exemple. Cette Loi étoit au sujet des Affranchissemens, & ordonnoit que celui qui affranchiroit un Esclave, paieroit au Trésor public le vingtiéme du prix que valoit cet Esclave. Les Sénateurs confirmérent cette Loi, parce qu'elle étoit d'un revenu considérable pour le Trésor, qui n'étoit pas riche: ce qui marque que les Affranchissemens étoient communs & fréquens. Les Tribuns, touchés moins de la Loi en elle-même, que des suites que pouvoit avoir un tel exemple, défendirent sous peine de mort qu'on assemblât ainsi le Peuple hors de la ville, & loin des yeux des Magistrats. En effet, il n'y avoit point de Loi, quelque pernicieuse qu'elle fût, qu'on ne pût faire passer à des soldats obligés par serment d'obéir au Consul.

Défense d'assembler le Peuple hors de la ville.

Cette coutume d'affranchir les esclaves montre que l'humanité & l'équité des maîtres étoit fort grande à Rome, puisqu'ils étoient si portés à donner la liberté aux esclaves dont ils étoient contens, & qu'ils n'étoient point arrétés par la crainte de perdre les avantages qu'ils retiroient d'un serviteur industrieux & appliqué au travail. D'un autre côté, on ne peut assez admirer l'attention qu'avoit la République d'augmenter le nombre des citoiens, en donnant le droit de bourgeoisie à un esclave aussitôt que son maître l'avoit affranchi.

AN. R. 398. AV. J.C. 354.

Cette même année, à la poursuite de M. Popillius Lænas, on condanna à une amende de dix * mille As C. Licinius Stolon, parce que, contre la Loi que lui-même avoit portée, il possédoit mille arpens de terre, dont il avoit mis la moitié sous le nom de son fils, qu'il avoit fait émanciper pour frauder la Loi.

Licinius Stolon condanné par sa propre Loi.

* *Cinq cens livres.*

M. FABIUS AMBUSTUS II.
M. POPILLIUS LÆNAS II.

AN. R. 399. AV. J.C. 353.

Le premier de ces Consuls fut chargé de la guerre contre ceux de Tibur,

Liv. VII. 17.

AN. R. 399. AV J.C. 353.

qui n'eut point d'événement considérable. L'autre marcha contre les Falisques & ceux de Tarquinies. Les Prêtres de ces deux peuples s'étant présentés au combat armés de flambeaux ardens & d'espéces de * serpens, dont ils avoient contrefait la figure avec des rubans de différentes couleurs, jettérent d'abord le trouble par cet appareil de Furies dans les troupes Romaines. Mais bientôt, sur les railleries piquantes du Consul & des autres Officiers, elles revinrent de cette vaine fraieur, & se dédommagérent bien de la honte qu'elle leur avoit causée par la défaite des ennemis dont ils pillérent le camp.

Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois.

La guerre d'Etrurie étant survenue, on créa un Dictateur, qui pour lors fut tiré du Peuple pour la premiére fois. Il s'appelloit C. Marcius Rutilus: il nomma pour Général de la Cavalerie C. Plautius, qui étoit comme lui de l'ordre du Peuple. Cette nouvelle entreprise affligea beaucoup le Sénat, qui tâcha en vain de traverser

* *Anguibus prælatis*, dit Tite Live. Florus, parlant d'un semblable appareil employé par les Fidénates, *Liv. I. cap.* 12. donne le commentaire de l'expression de Tite-Live, *Discoloribus serpentum in modum vittis.*

l'expédition du Dictateur Plébeïen. Il partit de Rome, marcha contre les ennemis, les défit en plusieurs occasions, en tua un assez grand nombre, & fit sur eux huit mille prisonniers. De retour à Rome, il triompha en vertu d'un Décret du Peuple, sans que l'autorité du Sénat y intervînt. AN. R. 399. AV. J.C. 353.

C. SULPICIUS PŒTICUS III. AN. R. 400.
L. VALERIUS PUBLICOLA. AV. J.C. 352.

Deux Consuls Patriciens.

Ce ne fut qu'après plusieurs interrégnes que ces Consuls furent nommés. Ils étoient tous deux Patriciens. *Liv.* VII. 18. Il s'étoit passé onze ans, depuis que les Plébeïens avoient été admis au Consulat.

Les guerres du dehors occupérent peu les Romains : mais les disputes furent vives au dedans entre les deux Corps de l'Etat, sur-tout lorsqu'il s'agit de tenir l'Assemblée pour l'élection des Magistrats. Les Consuls pensoient qu'étant deux Patriciens qui avoient reçu le Consulat, c'étoit pour eux, non seulement une action de vigueur & de courage, mais un engagement d'honneur, de le transmettre pareillement à deux Patriciens. Ils ne pou-

AN. R. 400. AV. J.C. 352.

voient souffrir de partage, & se persuadoient qu'il faloit ou l'abandonner entiérement au Peuple, ou le lui enlever entiérement. Les Plébeïens de leur côté, frémissant de colére, disoient, « Qu'ils seroient indignes de » vivre, & d'être comptés au nombre » des citoiens, si un privilége que le » courage de deux d'entr'eux leur » avoit acquis, (c'étoient Sextius & Li» cinius) tous ensemble ils ne pou» voient le conserver. Qu'il faloit plu» tôt souffrir la domination des Rois, » ou celle des Décemvirs, ou toute au» tre, fût-elle encore plus odieuse, que » de laisser deux Patriciens remplir » ensemble le Consulat, & de con» sentir que des deux Ordres de l'E» tat qui doivent partager également » entr'eux l'autorité, l'un demeure tou» jours maître du gouvernement, & » l'autre soit condanné à une éternelle » servitude.

Les Tribuns ne manquoient pas d'allumer le feu de la discorde, mais les esprits étoient si généralement & si vivement échauffés, que dans le soulévement universel à peine les Chefs se faisoient-ils distinguer. On recommença plusieurs fois l'Assemblée, sans

pouvoir rien conclure. Enfin le Peuple, contraint de céder à l'opiniâtre persévérance des Consuls, se retira outré de dépit, & suivit ses Tribuns, qui lui crioient que c'en étoit fait de la liberté, & qu'il faloit quitter, non seulement le champ de Mars, mais la ville même, réduite à un honteux esclavage sous l'autorité despotique des Patriciens. Les Consuls, abandonnés par une partie du Peuple, ne laissérent pas de continuer l'Assemblée, quelque peu nombreuse qu'elle fût. On nomma pour Consuls

An. R. 400.
Av. J.C. 352.

M. FABIUS AMBUSTUS III. An. R. 401.
T. QUINTIUS. Av. J.C. 351.

Vengeance tirée des habitans de Tarquinies.

Les deux guerres qu'on fit cette année, l'une contre les Tiburtiens, l'autre contre ceux de Tarquinies, eurent un succès heureux. La défaite des derniers fut sanglante. Parmi les prisonniers, dont le nombre fut considérable, on en choisit trois cens cinquante-huit des plus qualifiés, qui furent envoiés à Rome, le reste fut mis à mort. Rome ne traita pas avec moins de sévérité ceux qui avoient été réservés. Par droit de représaille pour les Romains qui avoient été immolés à Tar-

AN. R. 401. AV. J.C. 351. quinies dans la place publique, ils furent battus de verges dans la grande place de Rome, & périrent sous la hache.

Les Romains font alliance avec les Samnites, qui leur avoient envoié demander leur amitié.

Les créanciers continuent de vexer cruellement leurs débiteurs. C'est ce qui fait que le Peuple, plus touché de ses maux particuliers que de l'honneur de son Corps, & de l'intérêt public, s'embarrasse peu du succès des élections. On nomme encore deux Consuls Patriciens.

AN. R. 402. AV. J.C. 350.

C. SULPICIUS PŒTICUS IV.
M. VALERIUS PUBLICOLA II.

Le Peuple pardonne à la ville de Céré.

T. Manlius est créé Dictateur pour porter la guerre contre la ville de Céré, qui avoit aidé les Tarquiniens à ravager les terres de Rome. La déclaration de la guerre ouvrit les yeux aux malheureux Cérites, & leur fit sentir & leur tort, & l'impuissance où ils étoient de résister à force ouverte aux Romains. Ils emploient donc des armes plus efficaces, & ont recours à leur clémence. « Après avoir » fait l'aveu de leur crime, qu'ils re» gardent comme l'effet d'une espé-

» ce de phrénésie aveugle & involon- An. R. 402.
» taire, plutôt que d'une résolution Av. J.C. 350.
» prise de sang froid, ils font ressou-
» venir le peuple Romain, par leurs
» Ambassadeurs, de l'honneur qu'ils
» ont eu autrefois de recevoir chez
» eux ses dieux fugitifs avec tout l'ap-
» pareil de leur religion, & le con-
» jurent d'épargner une ville qui a été
» pendant quelque tems dépositaire de
» ce que les Romains ont de plus sacré,
» & qui peut être regardée à juste titre
» comme l'asyle de leurs Prêtres & de
» leurs Vestales, & en quelque sorte
» comme le temple & le sanctuaire
» de Rome. » Le Peuple, plus sensible aux anciens services que la ville de Céré lui avoit rendus, qu'à la faute récente qu'elle avoit commise, lui rendit son amitié, & fit avec elle une tréve de cent ans.

La dispute au sujet du Consulat se ralluma de nouveau, & empécha la tenue des Assemblées, chaque parti refusant opiniâtrement de se rendre. Le Dictateur abdiqua, son tems étant expiré, avant que l'on eût pu rien conclure. Il y eut ensuite jusqu'à onze Interrois, ce qui marque un espace de cinquante-cinq jours. Enfin, sous

AN. R. 402. AV. J.C. 350.

le onziéme, le Sénat consentit que la Loi Licinia fût exécutée.

AN. R. 403. AV. J.C. 349.

P. VALERIUS PUBLICOLA. C. MARCIUS RUTILUS II.

Les Plébéïens remis en possession du Consulat.

Affaire des dettes terminée.

Le dernier de ces Consuls fut tiré du Peuple. La réunion entre le Sénat & le Peuple étant déja bien avancée, les deux nouveaux Consuls travaillérent à terminer l'affaire des dettes, qui y mettoit encore quelque obstacle; & pour cet effet firent nommer cinq * Commissaires, qui furent chargés de ce soin. La Commission n'étoit pas aisée ni agréable, parce que dans ces sortes d'affaires on mécontente toujours une des parties intéressées, & souvent toutes les deux. Ici les Commissaires se conduisirent avec toute la modération & toute la prudence possible. Comme la plupart des débiteurs tardoient de paier leurs dettes, moins par impuissance, que par négligence & par défaut d'ordre dans leurs affaires, l'Etat se mit en la place des créanciers, & aiant fait dresser des comptoirs dans la place avec de l'ar-

* *Ils furent appellés* Mensarii, *que l'on traduit ordinairement* Banquiers. *Mais ce sont ici des personnes revêtues de l'autorité publique, & travaillant sans intérêt.*

gent, paia les dettes, après avoir pris ses sûretés : ou bien, faisant estimer à un prix raisonnable les fonds de terre & les maisons des débiteurs, il les adjugeoit à leurs créanciers. Par ce moien, sans faire injustice à personne, & sans donner aucun sujet de plainte, un grand nombre de dettes furent acquittées. AN. R. 403. AV. J.C. 349.

§. II.

Censeur tiré du Peuple. Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce. Valére tue un Gaulois dans un combat singulier, & est surnommé Corvus. Il est créé Consul à vingt-trois ans. Les Pirates se retirent. Peste à Rome. Traité avec les Carthaginois. Intérêt réduit à la moitié de ce qu'il étoit. Volsques, Antiates, Aurunces vaincus. Temple érigé à Junon Monéta. Les Romains, à la priére des habitans de Capoue, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux & formidables ennemis. Ils remportent sur eux une victoire considérable sous la conduite du Consul Valére. L'autre armée, par l'imprudence du Consul Cornélius, est exposée à un extrême danger, dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre

heureusement. Les Samnites sont entiérement défaits. Valére gagne une nouvelle bataille.

AN. R. 404.
AV. J.C. 348.

C. SULPICIUS PÆTICUS V.
T. QUINTIUS PENNUS.

Censeur tiré du Peuple.
Liv. VII. 22.

Ces deux Consuls étoient Patriciens. Sous leur Consulat, on accorda aux Falisques & aux Tarquiniens une tréve de quarante ans.

Comme le paiement des dettes avoit causé beaucoup de changemens dans les fortunes des particuliers, & que bien des terres & des maisons avoient passé à de nouveaux maîtres, on jugea qu'il étoit nécessaire de faire le Dénombrement. L'Assemblée étant indiquée pour l'élection des Censeurs, Marcius Rutilus Plébeïen se présenta parmi ceux qui demandoient cette charge. C'étoit lui qui le premier avoit fait entrer la Dictature dans l'Ordre du Peuple; & il se fit un point d'honneur d'y faire entrer aussi la Censure. Il trouva une grande résistance de la part des Consuls, tous deux Patriciens, & fort zélés pour leur Corps. Mais son mérite supérieur aux plus grandes charges de l'Etat, & les ef-

forts extraordinaires du Peuple l'emportérent, & il fut nommé Censeur avec Cn. Manlius. Cette charge, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis quatre-vingts douze ans, étoit toujours demeurée entre les mains des Patriciens. An. R. 404. Av. J.C. 348.

Festus [a] parle d'une Loi proposée par le Tribun Ovinius, qui transmettoit aux Censeurs le pouvoir de créer les Sénateurs, qui, avant cette Loi, avoit résidé dans les Consuls ou les Tribuns militaires, & de les exclure du Sénat. Festus est le seul qui fasse mention de cette Loi. Il n'en marque point le tems. On conjecture qu'elle fut portée dans l'année dont il s'agit ici.

M. POPILLIUS LÆNAS III. An. R. 405.
L. CORNELIUS SCIPIO. Av. J.C. 347.

Le Peuple rentra en possession du Consulat, en nommant à cette charge M. Popillius Lænas.

Une victoire considérable remportée par ce Consul sur les Gaulois dans un combat où il reçut une blessure, lui fit beaucoup d'honneur, & à tout l'Ordre

a Donec Ovinia Tribunitia intervenit, quâ sanctum est ut Censores ex omni ordine optimum quemque curiatim è Senatu legerent. *Fest. in* Præteriti Senatores.

AN. R. 405. AV. J.C. 347.

du Peuple, qui lui accorda l'honneur du triomphe avec une grande joie. Ils se demandoient les uns aux autres avec une secrette complaisance si l'on avoit lieu d'être mécontent d'un Consul Plébeïen.

Le Consulat néanmoins fut donné l'année suivante à deux Patriciens.

AN. R. 406. AV. J.C. 346.

L. FURIUS CAMILLUS.
AP. CLAUDIUS CRASSUS.

Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce.

Rome eut deux sortes d'ennemis à repousser. D'un côté les Gaulois, qui ne lui laissoient guére de repos : de l'autre des Pirates de Gréce, qui infestoient les côtes de l'Italie. Mais ce qui lui causa le plus d'inquiétude, fut le refus que firent les Latins de fournir le contingent de troupes auquel ils étoient tenus par le Traité, marquant qu'ils jugeoient plus à propos de combattre pour leur propre liberté, que pour la domination d'un peuple étranger. Rome fut donc obligée de se contenter de ses forces domestiques : & par cette raison elle augmenta considérablement le nombre des troupes qu'elle avoit coutume de mettre sur pié. On leva dix Légions, qui étoient chacune de quatre mille deux cens

ommes de pié, & de trois cens chevaux : ce qui faisoit en tout quarante-cinq mille ommes. [a] Tite-Live ajoute, que du ems même d'Auguste, lorsque Rome toit si puissante, il eût été difficile de ever une armée aussi nombreuse : c'est-à-dire, de la lever sur le champ, *novum exercitum*. Car Rome, du tems d'Auguste, avoit sous les armes, même en tems de paix, vingt-trois ou vingt-cinq Légions ; mais répandues, pour la plupart, dans les diverses provinces de l'Empire. Il faut pourtant avouer que les expressions de Tite-Live forment quelque obscurité.

An. R. 408. Av. J.C. 346.

Dio, lib. 55.

Le Consul Appius Claudius mourut pendant l'appareil de la guerre, dont le soin retomba entiérement sur le seul Camille. On crut que ce seroit faire tort à son mérite que de le soumettre à l'autorité d'un Dictateur ; d'ailleurs son nom parut d'un bon augure pour la guerre contre les Gaulois. Il laissa deux Légions pour la garde de la ville, & partagea le reste avec le Préteur L. Pinarius, qui fut chargé de défendre les côtes contre l'incursion des Pirates.

a Quem nunc novum exercitum, si qua externa vis ingruat, hæ vires populi Romani, quas vix terrarum capit orbis, contractæ in unum haud facilè efficiant. *Liv.* VII, 25.

An. R. 406.
Av. J.C. 346.

Pour lui, il marcha contre les Gaulois, & s'étant avancé jusqu'au territoire Pomptin, il y établit son camp dans un lieu favorable, résolu de ne point donner de bataille en pleine campagne s'il n'y étoit forcé, & se contentant, par de gros détachemens qu'il envoioit de côté & d'autre, d'empécher les Gaulois de piller. Il comptoit qu'en se conduisant de la sorte, c'étoit un moien sûr de domter un ennemi, qui n'aiant fait aucun amas de vivres, ne pouvoit faire subsister son armée que par le pillage.

Valére tue un Gaulois dans un combat singulier, & est surnommé Corvus.

Pendant que de côté & d'autre les troupes étoient dans l'inaction, un Gaulois, remarquable par la grandeur de sa taille & par l'éclat de ses armes, s'avance au milieu des deux armées, frapant de sa lance son bouclier. Après qu'il eut fait faire silence, il défie au combat par un truchement le plus brave des Romains pour combattre contre lui. Valére, jeune Officier, qui ne se crut pas moins capable que Manlius d'acquérir cette gloire, reçoit le cartel, & après avoir pris les ordres du Consul, se présente d'un air hardi & intrépide devant le Gaulois. Une protection du Ciel trop marquée, dit

te-Live, diminua quelque chose du
:rite de sa victoire. S'il en faut croire
Renommée, qui se plait à mettre du
:rveilleux dans les grands événe-
:ns, dès que le Romain eut com-
:ncé d'en venir aux mains avec son
versaire, un Corbeau vint tout d'un
up se reposer sur son casque, & se
t toujours tourné contre le Gaulois.
ılére regardant cette avanture com-
: un augure heureux, pria le dieu
la déesse qui le lui avoit envoié de
être propice. Le Corbeau, non
ılement n'abandonna point son po-
, mais toutes les fois que le combat
:ommençoit, s'élevant sur ses ailes,
donnoit sur le visage & dans les yeux
Gaulois avec son bec & ses grifes,
ne le quitta point, jusqu'à ce qu'ef-
ıié par un prodige qui lui fit perdre
l'usage des yeux, & la présence d'es-
it, Valére l'eut couché mort par terre.
ors le Corbeau, quitte de sa commis-
n, se retira du côté de l'Orient &
parut.

An. R. 406.
Av. J.C. 346.

Jusques-là les deux armées étoient
meurées tranquilles. Quand Valére
mit en devoir de dépouiller l'enne-
qu'il venoit de tuer, les Gaulois
se tinrent plus dans leur poste, &

An. R. 406. Av. J.C. 346. les Romains coururent au ſecours de leur brave Officier. Le combat s'engagea d'abord autour du corps du Gaulois étendu par terre, & devint bientôt une action générale. Camille exhorte ſes troupes, animées déja par la victoire de Valére & par la protection viſible des dieux, à fondre ſur l'ennemi, & leur montrant de la main le jeune vainqueur couvert de glorieuſes dépouilles, *Allez, leur dit-il, ſoldats, & marchant ſur les traces de votre brave Tribun, achevez ce qu'il a commencé.* Il fut obéi, & le ſuccès ne fut pas douteux, tant le ſort des deux premiers combattans sembloit avoir, par avance, décidé du ſort des deux armées. Le combat fut vif & ſanglant entre ceux qui d'abord en étoient venus aux mains autour du Gaulois : du reſte les Romains ne trouvérent aucune réſiſtance. Leurs ennemis, avant même que d'avoir lancé leurs traits, prirent la fuite. Ils ſe retirérent d'abord dans le pays des Volſques & de Falerne : puis ils paſſérent dans l'Apulie, vers la mer ſupérieure. Le Conſul, aiant convoqué l'Armée, donna de grandes louanges au jeune Tribun, & lui fit préſent de dix bœufs, & d'une couronne

L'Apouille en Italie.

uronne d'or. Cette avanture fingu- ère lui procura le furnom de *Corvus*, ui fignifie Corbeau, & qui paffa à fa ofterité.

An. R. 406. Av. J.C. 346.

Le Sénat aiant chargé enfuite Caille de marcher contre les Pirates recs, il joignit fes troupes à celles du éteur. Mais comme cette guerre traîoit en longueur, il créa, par ordre 1 Sénat, T. Manlius Torquatus Diateur, pour préfider à l'élection des onfuls. Le choix tomba fur M. Vaius Corvus quoiqu'il fût abfent, & é feulement de vingt-trois ans, ce ui n'empécha pas le Peuple de lui onner fes fuffrages d'un commun nfentement. Le Dictateur de fon cô- fut ravi de contribuer à la gloire un jeune Officier, lequel, marchant r fes traces, s'étoit fignalé dans un reil combat que lui. Lontems après, igufte crut devoir encore honorer la ctoire merveilleufe de ce jeune & illftre Romain, & en confacrer la méoire, en lui érigeant dans une place e Rome une ftatue, fur la tête de laielle le Corbeau fembloit encore volger. Corvus eut pour Collégue M. pillius Lænas.

Corvus eft créé Conful à vingt-trois ans.

Aul. Gel. IX. 11.

An. R. 407.
Av. J.C. 345.

M. VALERIUS CORVUS.
M. POPILLIUS LÆNAS IV.

Les Pirates se retirent.

Il n'y eut aucune action mémorable dans la guerre contre les Pirates Grecs, qui ne savoient point combattre par terre, non plus que les Romains sur mer. Etant repoussés des côtes, & l'eau commençant à leur manquer aussi bien que les vivres, ils quittérent l'Italie. On ne sait pas précisément quel peuple montoit cette flote, ni de quelle partie de la Gréce ils étoient venus. Tite-Live croit que c'étoit les Tyrans de Sicile qui l'avoient armée ; car la Gréce proprement dite étoit pour lors assez occupée à se défendre de l'invasion de Philippe pere d'Alexandre le grand.

Peste à Rome.

Une peste qui survint à Rome, obligea de recourir à la cérémonie appellée *Lectisternium.*

Les habitans d'Antium établissent une Colonie à Satrique, & rebâtissent cette ville que les Latins avoient détruite.

Traité avec les Carthaginois.

Les Carthaginois aiant envoié des Ambassadeurs à Rome pour demander à faire amitié & alliance avec les Romains, on conclut avec eux un Traité.

Tite-Live ne parle point d'un Traité antérieur à celui-ci de plus de cent cinquante ans, conclu avec les mêmes Carthaginois l'année même de l'expulsion des Rois. Polybe nous en a conservé la teneur, aussi bien que de celui dont il s'agit ici, qui est le second. Enfin Polybe en cite un troisiéme, fait dans le tems que Pyrrhus passa en Italie. Je différe à rendre compte de ces Traités lorsque je serai arrivé à la premiére guerre Punique.

AN. R. 407. AV. J.C. 345.

Polyb. l. 3. p. 176-181.

T. MANLIUS TORQUATUS. C. PLAUTIUS.

AN. R. 408. AV. J.C. 344.

Intérêt réduit à la moitié de ce qu'il étoit.

Dix ans auparavant, on avoit fixé l'intérêt de l'argent emprunté à un pour cent par an; *unciarium fœnus*: cette année on le réduisit à la moitié; *semunciarium fœnus*. On donna aux débiteurs trois ans pour s'acquitter de leurs dettes en quatre paiemens différens, dont le premier devoit se faire actuellement, & les trois autres d'année en année. Il s'en faloit bien que ce fût un entier soulagement pour le peuple, qui demeuroit toujours fort chargé, & souffroit beaucoup: mais le Sénat, moins sensible à la misére des particuliers, ne pouvoit se résoudre à donner atteinte

AN. R. 408. Av. J.C. 344.

à la foi publique, en déclarant les débiteurs quittes de leurs dettes. Ce qui soulagea un peu les débiteurs, c'est que cette année on ne fit point de levées, & l'on n'exigea point de tributs.

AN. R. 409. Av. J.C. 343.

M. VALERIUS CORVUS II. C. PŒTELIUS.

Volsques, Antiates, Aurunces vaincus.

L'année suivante, on prévint les Volsques & les Antiates, qui se préparoient à entrer sur les terres des Romains. Ils furent vaincus, la ville de Satrique prise & brulée, le butin abandonné aux soldats. On fit plus de quatre mille prisonniers, qui précédérent le char du Consul dans son triomphe, (c'étoit Valérius Corvus) & furent vendus au profit du public. Quelques Auteurs croient que c'étoient des esclaves.

AN. R. 410. Av. J.C. 342.

M. FABIUS DORSO. SER. SULPICIUS CAMERINUS.

Temple érigé à Junon *Monéta*.

Les Aurunces bientôt après furent soumis, & les Volsques vaincus de nouveau. On bâtit un temple à la déesse Junon, surnommée depuis * *Monéta*.

* *Junon fut appellée* Moneta, *à cause d'un salutaire avis qu'elle donna*. A monendo. *Cic. lib.* 1. *de Divin. n.* 101.

C. MARCIUS RUTILUS III. AN. R. 411.
T. MANLIUS TORQUATUS II. AV. J.C. 341.

On nomma un Dictateur pour veiller à l'expiation de quelques prodiges.

M. VALERIUS CORVUS III. AN. R. 412.
A. CORNELIUS COSSUS. AV. J.C. 340.

Nous parlerons désormais de guerres *Liv.* VI. 29. beaucoup plus considérables que celles qui ont précédé, soit par les forces & la puissance des ennemis, soit par la longueur du tems qu'elles ont duré, soit enfin par l'éloignement des lieux qui en ont été le théâtre. Jusqu'ici les Romains avoient eu affaire aux Sabins, à la partie de Toscane la plus voisine de Rome, aux Latins, aux Herniques, aux Eques, aux Volsques, & à tous ces petits peuples voisins de Rome. Cette année ils entreprirent la guerre contre les Samnites, nation puissante & belliqueuse, qui ne cédoit aux Romains ni en courage, ni en discipline militaire, & qui avoit, comme Rome, des sujets & des alliés attachés à sa fortune. On sait comment [a] Horace parle de la Jeu-

[a] Sed rusticorum mascula militum
Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od.* III. 6.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

nesse des Samnites, accoutumée de bonne heure aux plus dures fatigues, & à la plus souple obéissance. Après cette guerre, où les succès furent lontems balancés, parut sur la scéne Pyrrhus, & après lui les Carthaginois. Pendant cet intervalle, [a] quelle foule d'événemens considérables, & combien de fois se vit-on exposé aux plus extrêmes dangers! Ce furent là comme les degrés, dit Tite-Live, par lesquels l'Empire est parvenu à ce point de grandeur & de puissance, dont à peine pouvons-nous soutenir le poids.

Eusébe, dans sa Chronique, parle d'un Dénombrement fait par les Censeurs, qui paroit convenir à cette année, & où le nombre des citoiens montoit à cent soixante mille.

Les Romains, à la priére des Campaniens, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux & formidables ennemis.

Les Samnites, avec lesquels les Romains commencérent alors à mesurer leurs armes, habitoient la région de l'Italie qui répond à peu près à ce que nous appellons aujourd'hui l'Abruzze. Cette guerre fut suscitée par une cause étrangére, car ils étoient pour lors alliés & amis du Peuple Romain. Les

a Quanta rerum moles! Quoties in extrema pericula ventum, ut in hanc magnitudinem, quæ vix sustinetur, erigi imperium posset! *Liv.*

Samnites aiant attaqué les Sidicins sans autre raison sinon qu'ils étoient les plus forts, ceux-ci forcés, pour couvrir leur foiblesse, de recourir à un peuple plus puissant, firent alliance avec les Campaniens, qui leur prétérent un grand nom, mais ne leur furent pas en effet d'un grand secours, & qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Perdus de luxe & de mollesse, ils ne purent pas tenir contre les Samnites endurcis & accoutumés par une vie dure & laborieuse à tous les exercices de la guerre; & aiant été défaits dans un combat qui se donna sur les terres des Sidicins, ils attirérent sur eux-mêmes tout l'effort de la guerre. Ils furent vaincus une seconde fois assez près de leur Capitale dans une action où ils perdirent la plus grande partie de leur Jeunesse, de sorte qu'il ne leur resta plus d'autre ressource que de se renfermer dans leur ville. Mais ne s'y croiant pas en sûreté, ils eurent recours aux Romains. AN. R. 412. AV.J.C. 340.

Leurs Ambassadeurs aiant été introduits dans le Sénat, y parlérent à peu près en ces termes: *Si nous venions, Péres conscripts, vous demander votre amitié dans un tems où notre ville seroit*

AN. R. 412. AV. J.C. 340. *florissante, peutêtre nous l'accorderiez-vous plus promtement, mais aussi auriez-vous peutêtre moins de lieu de compter sur une fidélité durable de notre part : au lieu que délivrés par votre secours d'ennemis qui ont juré notre perte, nous ne pourrons pas ne point conserver une reconnoissance éternelle pour un service si important. Nous ne croions pas que votre union avec les Samnites soit un obstacle à la grace que nous vous demandons. Car en faisant alliance avec eux, vous n'avez pas prétendu sans doute vous lier les mains, ni vous ôter la liberté de conclure aucun autre Traité. Quoiqu'il ne nous convienne pas, dans l'état où nous sommes, de parler de nous-mêmes avantageusement, nous pouvons dire néanmoins, sans nous faire trop valoir, que Capoue ne le cédant qu'à Rome seule, soit pour l'étendue de la ville, soit pour la fertilité des terres qui en dépendent, l'alliance que vous voudrez bien faire avec nous, pourra ne vous être point inutile. Au premier mouvement que feront contre vous les Eques & les Volsques, vos perpétuels ennemis, notre situation nous met en état de tomber aussitôt sur eux par les derriéres : & ce que vous aurez fait les premiers pour notre conservation, nous le ferons toujours pour*

votre gloire & pour l'accroiſſement de votre Empire. L'aveu que nous ſommes obligés de vous faire, eſt triſte pour nous; mais d'une néceſſité indiſpenſable. Nous en ſommes au point d'être forcés de tomber ſous la dépendance ou de nos amis, ou de nos ennemis : de vous, ſi vous prenez notre défenſe; des Samnites, ſi vous nous abandonnez. Vous avez donc à délibérer ſi vous voulez que Capoue & toute la Campanie accroiſſe à vos forces, ou à celles des Samnites. Nous parlons ici à un Peuple que nulle crainte n'empêche d'entreprendre des guerres fondées ſur la juſtice. Mais il n'en ſera pas même beſoin dans cette occaſion. Montrez ſeulement vos armes, & nous ſerons en ſûreté à l'ombre de votre ſecours, & même de votre nom ſeul. Que ne pouvons-nous vous repréſenter la triſte ſituation où ſe trouve actuellement Capoue, qui attend dans une cruelle inquiétude la réponſe que nous lui porterons de votre part, qui lui annoncera ou le ſalut & la liberté, ou l'eſclavage & la mort. AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Les Ambaſſadeurs, après ce diſcours, s'étant retirés, le Sénat délibéra ſur leur demande. Elle parut mériter beaucoup d'attention, & pouvoir apporter

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

de grands avantages à l'Etat. Capoue étoit la ville la plus grande & la plus opulente, & ses terres les plus fertiles de toute l'Italie. Le voisinage où elle étoit de la mer, qui facilitoit extrêmement le transport des blés, pouvoit la rendre comme le grenier du Peuple Romain. Cette alliance pouvoit avancer beaucoup la conquête du pays qui se trouvoit entre Rome & Capoue, & tous ces motifs devoient être d'un grand poids dans l'esprit d'un Peuple ambitieux & conquérant. Cependant l'équité & la bonne foi prévalurent, & firent disparoitre toutes ces vûes d'intérêt si puissantes pour l'ordinaire dans les délibérations & dans les Conseils soit des Princes, soit des Républiques, mais qui parurent à cette auguste & sage Compagnie basses & indignes de la grandeur Romaine. Le Consul, aiant fait rentrer les Ambassadeurs, leur fit cette réponse au nom de la Compagnie. *Le Sénat, Campaniens, est touché de l'état où vous vous trouvez, & souhaiteroit pouvoir vous secourir avec bienséance: mais la justice ne souffre pas qu'en faisant avec vous une nouvelle alliance, nous en violions*

une autre plus ancienne. Nous [a] *sommes liés avec les Samnites par un Traité solennel, & nous ne prendrons point contre eux des armes qui offenseroient les dieux encore plus que les hommes. Tout ce que nous pouvons faire pour vous en cette occasion, est d'emploier notre médiation auprès des Samnites, & de les prier par nos Députés de vouloir bien ne vous point maltraiter.* On voit ici combien la foi des Traités étoit respectée chez les Romains, & que c'étoit parmi eux un principe constant, qu'une nouvelle alliance ne devoit point donner d'atteinte à une autre plus ancienne. An. R. 412. Av. J.C. 340.

Les Ambassadeurs, consternés par cette réponse qui les livroit à la haine & à la fureur des Samnites, usérent d'un autre moien selon le pouvoir qu'ils en avoient reçu en partant pour leur commission. *Puisque vous ne voulez pas*, dirent-ils, *prendre la défense de notre ville & de nos biens contre l'injustice & la violence qu'on nous fait, vous ne pourrez pas certainement vous dispenser de défendre une ville qui sera*

a Samnites nobiscum fœdere juncti sunt. Itaque arma, deos priùs, quàm homines, violatura, adversùs Samnites vobis negamus. *Liv.*

An. R. 412.
Av. J.C. 340.
devenue votre bien. Nous vous abandonnons, Romains, en toute propriété, dès ce moment, le Peuple Campanien, la ville de Capoue, ses terres, les temples des Dieux, en un mot tout ce qu'elle possède. Nous vous reconnoissons pour nos Souverains. Ainsi tout le mal qui nous arrivera desormais, ce sera à vos sujets qu'il arrivera. Après cette déclaration, baignés de larmes, & tendant les mains vers les Consuls, ils se prosternérent tous dans le vestibule du Sénat. Ce spectacle étoit des plus touchans. Un Peuple riche & puissant, distingué jusques-là par sa fierté & son luxe, dont peu de tems auparavant ses voisins avoient imploré le secours, réduit à ce point d'humiliation de se livrer lui & tous ses biens à un Peuple étranger ! Le Sénat crut que c'étoit alors la justice même & la bonne foi qui ne permettoient pas qu'on trahît & qu'on abandonnât un Peuple qui se livroit sans réserve aux Romains : & que les Samnites agiroient contre l'équité, s'ils continuoient d'attaquer une terre & une ville qu'ils sauroient appartenir maintenant en propre aux Romains depuis la cession que les Campaniens leur en avoient faite.

On envoia donc ſur le champ des Ambaſſadeurs aux Samnites, » pour » leur repréſenter la ſupplication & la » requête des habitans de Capoue, la » réponſe que le Sénat d'abord y avoit » faite, qui marquoit clairement les » égards qu'il avoit à l'amitié des Sam- » nites, enfin la ceſſion que les Cam- » paniens avoient faite à Rome de » leur ville & de tout ce qu'ils poſſé- » doient. Ils avoient ordre de deman- » der aux Samnites qu'en conſéquence » de l'amitié & de l'alliance qu'ils » avoient contractée avec Rome, ils » n'attaquaſſent point un pays qui de- » ſormais étoit devenu un domaine » du Peuple Romain; &, ſi ces voies » de douceur ne réuſſiſſoient pas, ils » étoient chargés de dénoncer en ter- » mes exprès aux Samnites de la part » du Peuple Romain & du Sénat, qu'ils » euſſent à ne point approcher de Ca- » poue, & ne miſſent point le pié ſur » les terres qui en dépendoient. « Cette déclaration faite aux Samnites en plein Conſeil les mit dans une telle fureur, que non ſeulement ils répondirent qu'ils continueroient la guerre commencée, mais que leurs Magiſtrats, au ſortir du Conſeil, firent ve-

AN. R. 412.
AV. J.C. 340.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

nir les Commandans & les Officiers de l'armée, & leur ordonnérent à haute voix en présence des Ambassadeurs de partir sur le champ, d'aller ravager les terres de Capoue, & d'y mettre tout à feu & à sang.

Sur cette réponse, le Sénat, autorisé par le Peuple, envoie les Féciaux vers les Samnites pour demander satisfaction au sujet d'une conduite si violente ; &, sur leur refus, ils leur déclarérent la guerre dans toutes les formes. Les deux Consuls eurent ordre de partir sur le champ. Valére pour la Campanie, Cornelius pour le Samnium. Le premier campa vers le mont Gaurus, l'autre près de Saticule.

Les Romains remportent une victoire considérable sur les Samnites sous la conduite du Consul Valére.

Les Légions des Samnites marchérent à la rencontre de Valére : ils s'étoient bien douté que le fort de la guerre se porteroit de ce côté-là, & d'ailleurs ils étoient animés de colére & de vengeance contre les Campaniens, également promts à porter & à faire venir du secours contr'eux. A la premiére vûe du camp Romain, leurs Chefs, pleins de hardiesse & de fierté, demandent avec empressement de combattre, assurant que les Romains auroient le même succès en por-

tant du secours aux Campaniens, que ceux-ci en secourant les Sidicins. Valére, après avoir laissé passer quelques jours en simples escarmouches pour tâter l'ennemi, donna le signal du combat, & exhorta ses troupes en peu de paroles. Il leur représenta, » que » cette guerre nouvelle & cet ennemi » nouveau ne devoient point les ef- » fraier. Que plus ils s'éloigneroient de » Rome, plus ils trouveroient des en- » nemis foibles & peu aguerris. Qu'ils » ne devoient pas juger du courage des » Samnites par les défaites des Sidi- » cins & des Campaniens. Que ceux-ci » avoient été vaincus plus par leur pro- » pre mollesse & leur luxe, que par les » forces de leurs ennemis. Devoit-on » compter pour beaucoup deux succès » heureux des Samnites pendant l'es- » pace de tant de siécles, en comparai- » son de tant d'actions glorieuses des » Romains, qui depuis la fondation de » Rome comptoient presque un plus » grand nombre de triomphes que » d'années; qui avoient domté par les » armes tout ce qui les environnoit, » Sabins, Toscans, Latins, Herniques, » Volsques, Eques, Aurunces; qui » avoient défait tant de fois en bataille

AN. R. 412.
AV. J.C. 340.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

» rangée les Gaulois, & qui, en dernier » lieu, avoient repoussé avec tant de » courage & de bonheur les Pirates » Grecs de dessus leurs côtes? Qu'ils de- » voient, en se présentant au combat, » y porter chacun en particulier la juste » confiance que leur inspiroient leur » bravoure éprouvée en tant d'occa- » sions, & leurs belles actions passées : » mais qu'ils devoient aussi se souvenir » sous les auspices & sous les ordres de » quel Général ils combattoient. *Soldats*, leur dit-il, *c'est moins à mes paroles que je vous exhorte d'être attentifs qu'à mes actions. Ce n'est point aux cabales usitées parmi les Nobles, mais à ce bras, que je suis redevable de trois Consulats, & de la gloire où je suis parvenu. Il a été un tems où l'on pouvoit dire : Quelle merveille ! vous étiez Patricien, & descendu des Libérateurs de la Patrie, & le Consulat est entré dans votre famille la même année que cette ville a commencé à avoir des Consuls. Maintenant le Consulat nous est ouvert à tous également, aux Plébeïens comme aux Patriciens. Il n'est plus le fruit de la naissance, mais du mérite. Vous devez, soldats, porter vos vûes jusqu'aux premiéres dignités. Le nouveau surnom de Corvus que vous m'avez*

donné comme par ordre des dieux mêmes, ne m'a pas fait oublier l'ancien ſurnom de Publicola attaché à ma famille. J'en ai toujours ſoutenu l'honneur & les devoirs. En paix & en guerre, ſimple particulier & élevé aux premiéres places de l'Etat, j'ai toujours été attaché au Peuple, & le ſerai toute ma vie. Il s'agit maintenant de marcher avec moi, ſous la protection des dieux, contre les Samnites, pour mériter un triomphe tout nouveau, & dont vous aurez les prémices.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Jamais [a] Général ne fut plus familier avec ſes ſoldats que Valére : il partageoit avec eux ſans peine tous les travaux & toutes les fonctions militaires. Dans les Jeux guerriers, où l'on établit des combats d'homme à homme, & où l'on propoſe des prix pour la viteſſe dans la courſe & pour la force du corps, facile & populaire il acceptoit

a Non aliàs militi dux familiarior fuit, omnia inter infimos militum haud gravatè munia obeundo. In ludo præterea militari, cùm velocitatis viriumque inter ſe æquales certamina ineunt, comiter facilis, vincere ac vinci vultu eodem; nec quemquam aſpernari parem, qui ſe offerret; factis benignus pro re, dictis, haud minùs libertatis alienæ quàm ſuæ dignitatis memor: &, quo nihil popularius eſt, quibus artibus petierat magiſtratus, iiſdem gerebat. *Liv.*

AN. R. 412. AV. J.C. 340. le défi avec le premier venu, savoit vaincre & être vaincu du même air. Libéral & bienfaisant, il plaçoit ses graces à propos. Attentif, dans ses discours, à ne blesser en rien la liberté des autres, il ne l'étoit pas moins à soutenir sa dignité, & il possédoit parfaitement l'art de s'abaisser sans s'avilir. En un mot, il conservoit dans l'exercice des Magistratures les vertus qui les lui avoient méritées; conduite infiniment agréable à la multitude, & bien rare parmi ceux qui parviennent aux grandes dignités.

On juge facilement combien, avec un tel caractére, son discours devoit faire d'impression sur les esprits. Aussi fut-il reçu avec un applaudissement général. Les troupes, remplies d'allégresse & d'ardeur, sortent du camp pour aller au combat. De part & d'autre il y avoit pareille espérance, & forces égales. Chacun étoit plein de confiance en soi-même, mais sans mépris pour l'ennemi. Les derniers succès presque encore tout récens, ces deux importantes victoires remportées par les Samnites, leur enfloient extrêmement le courage : mais une gloire de quatre cens ans, & aussi ancienne

que Rome même, inspiroit bien une autre fierté aux Romains. Ce qui donnoit aux uns & aux autres quelque inquiétude, étoit un ennemi nouveau, & jusques-là mutuellement inconnu. Le combat marqua effectivement quelles étoient leurs dispositions. Il fut lontems douteux, sans que la victoire panchât ni d'un côté ni d'un autre. Le Consul, voiant que malgré tous ses efforts il ne pouvoit enfoncer les ennemis, pour jetter du desordre parmi eux fit avancer la Cavalerie, qui n'eut pas plus de succès, ne pouvant pas faire ses évolutions dans un espace si resserré. Alors Valére, sautant en bas de son cheval : *Soldats*, dit-il en s'adressant à l'Infanterie, *ce combat nous regarde : suivez-moi. Je vais vous ouvrir un chemin dans ces troupes que vous voiez hérissées de lances.* En même tems, la Cavalerie s'étant repliée par son ordre sur les deux ailes, il marche contre l'ennemi, & tue de sa main le premier qui se présente à sa rencontre. Les soldats, animés par la vûe de leur Chef qui affronte ainsi les dangers, font des efforts extraordinaires. Les Samnites n'en font pas moins de leur côté, & tiennent ferme sans pou-

AN. R. 412.
AV. J.C. 340.

AN. R. 412. AV. J.C. 340. voir être ébranlés, quoiqu'ils eussent plus de blessés que les Romains. Le combat avoit déja duré quelque tems; le carnage étoit grand dans les premiers rangs des Samnites, mais ils demeuroient toujours dans leur poste sans songer à fuir, tant ils avoient pris une ferme résolution de n'être vaincus & de ne céder que par la mort. Les Romains donc, sentant que leurs forces s'épuisoient par la lassitude, & qu'il ne restoit pas encore beaucoup de jour, animés de colére & du désir de vaincre, font un dernier effort, & se jettent tête baissée contre les ennemis. Le desordre commence à se mettre dans les rangs des Samnites, ils se retirent, & bientôt prennent la fuite avec précipitation. Il y en eut un très grand nombre ou tués ou faits prisonniers, & il n'en seroit pas beaucoup resté, si la nuit n'eût mis fin à la victoire plutôt qu'au combat. Les Romains avouoient qu'ils n'en étoient jamais venus aux mains avec un ennemi si opiniâtre : & les Samnites, de leur côté, lorsqu'on leur demandoit quelle étoit la premiére cause, qui, malgré leur acharnement au combat, avoit pu les déterminer à la fuite, répondoient

que voiant les yeux des Romains étincelans de feu, & tout leur visage enflammé de colére & d'une espéce de fureur, ils n'avoient pu soutenir un regard si terrible. Leur fraieur parut, non seulement par le succès du combat, mais par leur retraite précipitée, étant partis de nuit sans rien emporter avec eux. Les Romains, trouvant le lendemain matin leur camp abandonné, y firent un butin considérable; & toute la multitude des Campaniens y accourut, pour marquer au vainqueur sa reconnoissance.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

La joie de cette victoire fut bientôt après troublée par l'extrême danger où se trouva exposée l'autre armée. Le Consul Cornélius, étant parti de Saticule, la conduisit imprudemment dans une forêt où l'on ne pouvoit arriver que par une vallée assez profonde, sans avoir pris la précaution d'envoier devant lui quelque détachement pour reconnoitre les lieux, & pour apprendre des nouvelles des ennemis. Il ne s'aperçut qu'ils s'étoient emparés des hauteurs, & qu'ils étoient sur sa tête, que lorsqu'il n'étoit plus en état de rebrousser chemin. Les Sannites ne tardant à l'attaquer que

L'autre armée, par l'imprudence du Consul Cornélius, est exposée à un extrême danger, dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre heureusement. Les Sannites sont entiérement défaits.

Liv. VII. 34-37.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

jusqu'à ce qu'il eût engagé toute son armée dans le vallon, P. Décius Tribun des soldats, apperçoit dans la forêt une colline élevée qui commandoit le camp des ennemis, d'un accès fort difficile pour un corps de troupes embarrassées de bagages, mais aisé pour des soldats qui ne porteroient que leurs armes. Cet Officier trouvant le Consul dans un grand embarras : *Voiez-vous*, lui dit-il, *cette hauteur, qui est au dessus de l'ennemi, & dont il n'a pas eu l'attention de s'emparer? Notre salut dépend de nous y loger. Je ne vous demande que les* * *Princes & les Hastaires d'une Légion. Quand je serai arrivé au sommet de cette hauteur, poursuivez votre chemin sans crainte, sûr de vous conserver vous & votre armée. L'ennemi, exposé à nos coups, ne pourra faire aucun mouvement, sans se mettre en danger de périr. Pour nous, ou la bonne fortune du Peuple Romain, ou notre courage, nous tireront d'affaire.* Le Consul l'aiant fort loué, & lui aiant donné le détachement qu'il demandoit, l'Officier s'avance à travers la forêt, sans

* *Les Princes & les Hastaires étoient deux corps de troupes, qui faisoient environ deux mille quatre cens hommes.*

être apperçu de l'ennemi, que lorsqu'il fut tout près du lieu vers lequel il marchoit. La surprise des Samnites fut grande, & ils avoient tous les yeux attachés sur Décius & sa troupe; ce qui laissa au Consul le tems de conduire son armée dans un lieu sûr. Pour Décius, il s'arréta sur le haut de la colline. AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Pendant que les Samnites, dans l'incertitude & l'embarras où ils sont, délibérent sur le parti qu'ils doivent prendre, ils se mettent eux-mêmes hors d'état d'agir, ne pouvant, ni poursuivre le Consul à moins que de s'engager dans le même vallon par où il avoit passé avec tant de danger, ni faire monter leurs troupes vers la hauteur dont s'étoit emparé Décius. Ils s'arrétérent néanmoins à ce dernier dessein, déterminés par le desir de se venger de ceux qui leur avoient enlevé une si belle occasion, par la proximité du lieu, & par le petit nombre de troupes dont étoit composé ce détachement. Ils songent donc, tantôt à environner de toutes parts la colline de gens armés, pour leur couper toute issue vers le Consul; tantôt à leur laisser le passage libre, afin de les at-

AN. R. 412. AV.J.C. 340. taquer à leur descente de la colline. Pendant qu'ils hésitent & qu'ils flotent entre ces deux partis, la nuit survient. Décius avoit compté d'abord qu'ils viendroient l'attaquer, & se préparoit à les bien recevoir du lieu supérieur où il étoit posté. Il fut bien surpris ensuite quand il vit qu'ils ne se déterminoient ni à venir à lui, ni au moins, en cas que le desavantage du lieu les en détournât, à l'enfermer de retranchemens pour lui ôter toute espérance de s'échaper. Aiant assemblé les Centurions : *Nous sommes bien heureux*, leur dit-il, *d'avoir affaire à des ennemis qui ignorent absolument le métier de la guerre, & qui sont d'une lenteur & d'une négligence inconcevable. Pendant qu'ils délibérent, & qu'ils font tant de mouvemens irréguliers & incertains, ils auroient déja pu nous environner de retranchemens de tous côtés. Mais c'est à quoi ils songent le moins. Nous leur ressemblerions, si nous demeurions ici plus lontems qu'il ne nous convient. Suivez-moi donc, & pendant qu'il nous reste encore un peu de jour, allons reconnoître où ils posent des corps de garde, & par quel endroit nous pouvons nous tirer d'ici.* C'est ce qu'ils firent sur le champ,

champ, aiant pris des casaques de simples soldats, pour ne point donner de soupçon aux ennemis, & n'en être point reconnus. AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Décius disposa ensuite des sentinelles, & fit porter un ordre aux soldats de le venir trouver en silence & armés au signal qu'on leur en donneroit à la seconde veille de la nuit : c'étoit la derniére moitié de l'espace qui s'écoule depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit. Quand ils se furent rendus auprès de lui suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu, il leur parla de la sorte. *Il faut, soldats, observer en m'écoutant le même silence que vous avez gardé en venant ici. Quand je vous aurai exposé mon avis, ceux qui l'approuveront, passeront à la droite sans faire de bruit : on suivra l'avis du plus grand nombre. Voici ce que je pense. Si l'ennemi vous tient ici enveloppés, ce n'est ni lâcheté, ni lenteur de votre part. Votre courage vous y a conduits : il faut que votre courage vous procure les moiens d'en sortir. En venant sur cette colline, vous avez sauvé l'armée du Peuple Romain : il faut maintenant vous sauver vous-mêmes, en sortant de ce lieu. Nous avons affaire à un ennemi qu'on peut appeller véritablement aveugle,*

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

& qui pouvant hier ruiner toute notre armée dans le vallon où elle s'étoit engagée, nous empécher de nous établir ſur cette colline, ou nous y enfermer par de bons retranchemens, n'a rien vû & rien fait de tout cela. Après l'avoir ainſi trompé en plein jour & lorſqu'il avoit les yeux ouverts, il eſt néceſſaire que vous le trompiez encore maintenant qu'il dort. Je dis néceſſaire. Car n'aiant ici que nos armes & notre courage, & devant périr de faim & de ſoif ſi nous y reſtons, il faut néceſſairement en ſortir. Il s'agit ſeulement de voir ſi c'eſt de nuit ou de jour qu'il le faut faire. Or c'eſt ſur quoi je trouve encore moins de lieu au doute & à la délibération. Car ſi nous attendons le jour, qui nous répondra que l'ennemi, que vous voiez répandu tout autour de notre colline, ne l'environnera pas de foſſés & de retranchemens? Que ſi la nuit ſeule nous convient pour l'exécution de notre plan, comme cela eſt inconteſtable : l'heure de la nuit où nous ſommes eſt pour nous le tems le plus favorable, parce que c'eſt celui où le ſommeil eſt le plus profond. Trouvant donc tous les ſoldats endormis, ou vous paſſerez au travers d'eux ſans qu'ils le ſentent ; ou, s'ils s'éveillent, vous jetterez parmi eux la terreur en

poussant tout-d'un-coup de grands cris. Après m'avoir suivi pour venir ici, suivez-moi encore maintenant pour en sortir. Pour moi, je m'abandonne à la même fortune qui nous y a conduits. Que ceux qui approuvent mon avis, passent à droite. AN. R. 412. AV. J.C 340.

Tous y passérent sans exception, & suivirent Décius par les endroits où il n'y avoit point de sentinelles. Ils avoient déja passé la moitié du camp, lorsqu'un soldat aiant heurté le bouclier d'une sentinelle qui étoit endormie, l'éveilla: celui-ci en éveilla d'autres. Ils ne savoient si c'étoient amis, ou ennemis: si c'étoit le détachement qui fût descendu de la colline, ou le Consul qui se fût rendu maître du camp. Décius dans le moment fait jetter de grands cris à toute sa troupe. Les Samnites, encore demi-endormis, & saisis de fraieur, ne purent ni prendre leurs armes promtement, ni s'opposer au passage des Romains, ni les poursuivre. Ceux-ci, profitant de ce trouble & de cette confusion, vont toujours en avant, tuant tout ce qui s'oppose à leur passage. Quand ils furent en lieu de sûreté, comme il restoit encore un peu de nuit, Décius y arrêta sa troupe. *Votre valeur, soldats*, leur

AN. R. 412. AV. J.C. 340. dit-il, *est digne d'admiration. Tous les siécles applaudiront à votre hardie & heureuse entreprise. Mais il ne faut pas que la nuit couvre de ses sombres voiles un retour si glorieux. Attendons ici le jour, afin que le soleil éclaire votre entrée triomphante dans le camp.*

Dès qu'il fut jour, on se mit en marche, après avoir dépéché un courier au Consul. La nouvelle de leur retour s'étant répandue dans le camp, y causa une joie incroiable. Ils s'empressent d'aller au-devant de ces généreux & intrépides soldats, qui s'étoient exposés pour eux à un péril certain. Ils les louent, ils les félicitent, ils les appellent tous en général, & chacun en particulier, leurs sauveurs, leurs libérateurs. Ils rendent graces aux dieux d'une protection si sensible & si éclatante: ils comblent de louanges Décius & l'élévent jusqu'au ciel. Ce jour fut pour lui un jour de triomphe. Il marchoit au travers du camp avec sa troupe victorieuse au milieu des applaudissemens de toute l'armée qui avoit les yeux attachés sur lui, & qui, par les titres d'honneur qu'elle lui donnoit à l'envi, égaloit en tout le Tribun au Consul. Déja le Consul, aiant convoqué

l'Aſſemblée, commençoit à relever par de juſtes louanges l'action de Décius : mais celui-ci l'interrompant, lui repréſenta qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que tous les momens étoient précieux. Il l'engage donc à faire marcher les troupes contre les ennemis, qui n'étoient pas encore revenus de leur fraieur nocturne, qui étoient diſperſés ſans ordre autour de la colline, & dont il croioit que pluſieurs, envoiés pour le pourſuivre, étoient çà & là dans la forêt. Les Légions partent ſur le champ, & arrivent à l'ennemi, qu'elles attaquent lorſqu'il s'y attendoit le moins. La plupart des ſoldats, répandus de côté & d'autre, n'avoient pu ni ſe réunir en un ſeul corps, ni prendre leurs armes, ni ſe retirer dans les retranchemens. Les Légions les pourſuivent dans le camp, & s'en emparent. Elles firent main baſſe ſur tout ce qu'elles y rencontrérent : le nombre en montoit à trente mille. AN. R. 412. AV.J.C. 340.

Le Conſul pour lors, libre de tout autre ſoin, convoque une ſeconde fois l'Aſſemblée, & rend la juſtice qui étoit dûe à la généreuſe entrepriſe de Décius, à la gloire duquel la derniére action venoit de mettre le comble. Outre les

AN. R. 412. AV. J.C. 340. autres présens militaires, il lui donne une couronne d'or, cent beufs, & en outre un beuf de couleur blanche, d'une grande beauté, & qui avoit les cornes dorées. Aux soldats de sa troupe, il donne pour toujours à chacun double ration de froment, & pour le présent à chacun aussi un beuf, & deux tuniques. Après que le Consul eut distribué ses récompenses, les Légions mirent sur la tête de Décius une couronne *Obsidionale :* c'étoit le témoignage de reconnoissance que des soldats délivrés d'un mauvais pas où ils avoient été investis par les ennemis, donnoient au Chef qui les en avoit délivrés; elle étoit de gazon. Les soldats de son détachement lui en donnérent une pareille. Décius offrit le beuf aux cornes dorées au dieu Mars, & donna les cent beufs aux soldats qui l'avoient accompagné dans cette action. Les Légions firent présent à chacun de ces mêmes soldats d'une livre de farine, & d'une * chopine de vin. Tous ces présens militaires étoient accompagnés des cris & des applaudissemens de l'armée, preuves non douteuses d'une joie sincére & générale.

* Sextarius *étoit la sixiéme partie du* Conge, *& passoit un peu notre chopine.*

Il se donna un troisiéme combat contre le même peuple. Les Samnites, que Valére avoit mis en fuite dans une premiére bataille, aiant ramassé toute leur Jeunesse, résolurent de faire un dernier effort, & s'assemblérent près de Suessula. Les habitans de cette ville en donnérent avis aussitôt à Valére, implorant son secours. Il partit sur le champ sans bagàges, laissant une forte garnison pour défendre le camp en cas d'attaque, s'approcha de l'ennemi, & choisit près de lui un endroit d'une médiocre étendue pour y camper. Les Samnites d'abord lui présentérent bataille, & voiant qu'il ne remuoit point, ils s'approchent de son camp comme pour l'insulter. Jugeant du petit nombre de ses troupes par le peu d'étendue de son camp, leur ardeur redouble, & ils demandent qu'on leur permette de le forcer. La guerre auroit été terminée par cette entreprise téméraire, si les Chefs n'avoient arrété leur impétuosité. Comme les vivres commençoient à leur manquer, on dispersa une partie des troupes dans la campagne pour y aller fourager pendant que la crainte, à ce qu'ils pensoient, tenoit les Romains enfermés

AN. R. 412. Av. J.C. 340.

Valére gagne une nouvelle bataille contre les Samnites.

Liv. VII. 37.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

dans leur camp. Ils se flatoient même que bientôt les ennemis souffriroient de la disette, n'aiant de blé que ce qu'ils avoient pu en apporter avec eux sur leurs épaules. Le Consul voiant les ennemis répandus de côté & d'autre dans la campagne, & peu de corps de troupes pour les soutenir, aiant animé ses soldats par une courte exhortation, il les méne au camp des ennemis, & s'en rend maître à la premiére attaque. Il y en eut un grand nombre de tués, plus dans leurs tentes qu'aux portes du camp, & aux retranchemens. Aiant fait mettre en un monceau les drapeaux qu'on avoit pris, & laissé un corps de troupes considérable pour la défense du camp qu'on venoit d'emporter, avec défense expresse de toucher au butin avant son retour, il marche en bon ordre contre les Samnites répandus dans la campagne, qu'il avoit eu soin de faire environner auparavant par sa Cavalerie, afin de les prendre comme dans un filet, de maniére qu'ils ne pussent lui échaper. En effet le carnage fut très-grand, parce qu'ils ne savoient ni à quel signal il faloit se réunir, ni s'ils devoient se retirer dans le camp, ou tourner leur

fuite d'un autre côté. On prit jusqu'à quarante mille boucliers, non que le nombre des morts fût si grand, mais parce que l'allarme & la fuite avoient été générales ; & les drapeaux, en comptant ceux qu'on avoit déja pris dans le camp, montoient à cent soixante & dix. Cette expédition achevée, on retourna dans le camp des ennemis, & tout le butin fut abandonné aux soldats. AN. R. 412. AV. J.C. 340.

L'heureux succès de cette campagne contre les Samnites arréta les mauvais desseins de quelques peuples voisins de Rome qui songeoient à lui faire la guerre. Le bruit s'en répandit même jusqu'à Carthage, qui en fit faire des complimens aux Romains par ses Ambassadeurs, & leur envoia une couronne d'or de vingt-cinq livres pesant, pour être placée au Capitole dans la chapelle de Jupiter.

Les deux Consuls triomphérent des Samnites. Décius suivoit leur char, avec les présens dont on avoit honoré son courage. Les soldats, dans leurs chansons où régnoit une liberté militaire, égaloient par leurs louanges le Tribun aux deux Consuls.

§. III.

Les soldats Romains envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conspiration contre les habitans. Elle est découverte. Ils se révoltent contre la République même. Valérius Corvus Dictateur appaise la sédition. Les Samnites demandent la paix. Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Consuls. La guerre leur est déclarée. Songe des deux Consuls. Manlius Torquatus fait mourir son fils, parce qu'il avoit combattu contre sa défense. Décius, l'autre Consul, se dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire sur les Latins. Réflexions sur l'action de Torquatus. On poursuit la guerre contre les Latins. On porte trois loix fort contraires au Sénat. Tous les peuples Latins sont vaincus, & entiérement soumis à la domination Romaine. Vestale condannée. La Préture accordée à un Plébeïen. Dames Romaines convaincues d'empoisonnement, & punies.

LES DÉPUTÉS de Capoue & de Suessula, s'adressent au Peuple Romain, & lui demandent avec instance de vou-

loir bien leur envoier des garnisons en quartier d'hiver, pour les défendre contre les courses des Samnites, qui faisoient de fréquentes incursions dans leur pays, & ravageoient leurs terres. Cette grace, qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir, pensa leur devenir funeste. Les Romains d'un côté, accoutumés jusques-là à une vie dure & sobre, ignoroient combien une ville noiée dans les délices, comme Capoue, pouvoit leur être nuisible : & les Campaniens, de l'autre, ne savoient pas combien il est dangereux d'admettre une garnison étrangére. Ils en firent bientôt, de part & d'autre, une triste épreuve.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

Les soldats envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conspiration contre les habitans.

Capoue, [a] plongée dans le luxe, & très-propre dès-lors à corrompre la discipline militaire, amollit bientôt les soldats que Rome y avoit envoiés, par les délices & les plaisirs dont elle leur fournissoit la matiére en abondance, & leur fit oublier absolument leur patrie. Pendant les quartiers d'hiver, on prenoit des mesures pour ôter aux Campaniens leur ville par * le même crime, par lequel eux-mêmes l'avoient

Liv. VII. 38. 42.

* *Voyez ce qui en est dit, Tome II. page 302.*

a Jam tum minimè salubris militari disciplinæ Capua, instrumento omnium voluptatum delinitos militum animos avertit à memoria patriæ.

An. R. 412. Av. J. C. 340.

enlevée à ses anciens habitans, & l'on emploioit leur propre exemple contr'eux. Ces soldats Romains se prétendoient bien fondés en raison. *Car enfin*, disoient-ils, *est-il raisonnable que les Campaniens, incapables de défendre par eux-mêmes ni leurs personnes ni leurs biens, possédent les terres les plus fertiles de l'Italie, & habitent une si belle ville, préférablement à une armée victorieuse, qui au prix de ses sueurs & de son sang en a chassé les Samnites?* Ils formérent donc entr'eux le barbare dessein d'égorger les habitans de Capoue, & de s'y établir en leur place.

An. R. 413. Av. J. C. 339.

C. MARCIUS RUTILUS IV. Q. SERVILIUS.

La conspiration étant découverte, les soldats se révoltent contre la Republique même. Valérius Dictateur appaise la sédition.

La conspiration ne put être tenue si secrette, que les premiers Magistrats n'en eussent connoissance. Le département de la Campanie étoit échu par le sort à Marcius. C'étoit un homme de tête & d'expérience. Il étoit Consul pour la quatriéme fois, & avoit été Dictateur & Censeur. Aiant appris, à son arrivée, tous les projets qui s'étoient formés, il crut devoir travailler à les dissiper par adresse & sans éclat.

Le premier moien qu'il emploia, fut de répandre le bruit que les soldats demeureroient encore l'année suivante en quartier d'hiver dans les mêmes villes, car ils étoient dispersés en différens cantons, mais tous étoient entrés dans le complot, & agissoient de concert. Par-là il leur laissoit croire qu'ils auroient tout le tems de faire éclore leur dessein quand ils le jugeroient à propos, & il en retardoit sagement l'exécution. En effet, la conspiration ne fut plus poussée avec tant de vivacité, & le feu s'en amortit pour le présent. AN. R. 413. AV. J.C. 339.

Quand le Consul eut mis ses troupes en campagne, il s'appliqua, pendant que les Samnites le laissoient en repos, à disperser de côté & d'autre les principaux Chefs du complot sous différens prétextes. Il renvoia des Compagnies entiéres qui lui étoient suspectes, & leur permit de retourner à Rome comme par condescendance, & pour leur procurer le plaisir de revoir leur famille. D'abord les Conjurés n'eurent aucun soupçon, & profitoient même avec joie de l'indulgence de leur Général. Mais ensuite, combinant plusieurs circonstances ensemble, ils fu-

AN. R. 413. AV. J.C. 339. rent frapés sur-tout du grand nombre de ceux à qui l'on accordoit si facilement des congés, dont la plupart étoient les plus déclarés dans le complot ; & approfondissant par de sérieuses réflexions la conduite du Consul, ils y soupçonnérent du mystére. Alors la fraieur les saisit. Ils appréhendérent de devenir les victimes de la vengeance inexorable du Sénat, & résolurent de prendre des mesures pour s'en garantir.

Une Cohorte, c'est-à-dire un corps d'environ cinq cens hommes, au lieu d'aller jusqu'à Rome, s'arréta dans un * passage étroit, pour recevoir ceux que le Consul licentioit de jour à autre. Bientôt il se forma en cet endroit un corps nombreux de troupes, auquel il ne manquoit plus qu'un Chef. Il leur faloit un homme de nom, & ils n'en avoient point parmi eux. On ne pouvoit penser à en faire venir un de Rome. Qui des Patriciens ou des Plébeiens voudroit accepter une commission si hazardeuse ? Dans l'extrême embarras où ils se trouvoient, ils apprennent que dans une maison de campagne assez voisine étoit actuelle-

* *A Lautule, ville entre la mer & les montagnes.*

ment un illuſtre Patricien, nommé T. Quintius, qui s'étoit autrefois diſtingué dans la guerre, mais que ſes bleſſures avoient obligé de quitter le ſervice, & qui paſſoit tranquillement ſa vie à la campagne ſans inquiétude & ſans ambition. Ils ne ſe flatoient pas de pouvoir engager un homme d'un tel caractére à accepter volontairement leur offre. Ils allérent pendant la nuit ſe rendre maîtres de ſa perſonne, & lui aiant déclaré qu'il faloit, ou qu'il acceptât le commandement, ou qu'il ſe réſolût à mourir, ils le forcérent de ſe mettre à leur tête : enſuite de quoi ils marchérent vers Rome. AN. R. 413. AV. J.C. 339.

Ils en étoient à huit milles, (près de trois lieues) lorſqu'ils apprirent qu'une armée venoit à leur rencontre ſous les ordres de M. Valérius Corvus, que l'on avoit fait Dictateur ſur le bruit de cette émeute, & qui, l'année précédente, en qualité de Conſul avoit commandé ces mêmes troupes, aujourd'hui ſéditieuſes & révoltées. Dès qu'ils furent en préſence de l'autre armée, & qu'ils y reconnurent les armes & les aigles Romaines, cette vûe les attendrit, & l'amour de la

AN R. 413. AV. J.C. 339.

patrie se réveillant dans leur cœur calma tout d'un coup leur furie. Ils [a] n'avoient point encore ce courage barbare de verser le sang de leurs concitoiens. Ils ne connoissoient de guerre que contre l'étranger, & le dernier excès d'emportement étoit pour eux de se séparer, & de rompre commerce pour un tems avec leur patrie. Ainsi & les chefs & les soldats, de part & d'autre, ne cherchoient qu'à se rapprocher mutuellement. Les deux Généraux eurent une entrevûe à la tête de leurs armées, l'un & l'autre dans des dispositions bien pacifiques. Quintius, las de porter les armes même pour sa patrie, étoit bien éloigné de vouloir s'en servir contre elle. Corvus aimoit tendrement tous ses citoiens, & en particulier les gens de guerre, mais surtout ses anciens soldats.

Dès que Corvus parut, & qu'on l'eut reconnu, les troupes mutines ne lui témoignérent pas moins de respect, que les autres lui prétérent de silence. *Soldats*, dit Corvus, *en partant de Rome j'ai demandé aux dieux immor-*

a Nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec præter externa noverant bella, ultimaque rabies secessio ab suis habebatur. *Liv.*

tels, aux dieux de la patrie, qui ſont les vôtres comme les miens, qu'ils me fiſſent remporter d'ici la gloire, non de vous avoir vaincus, mais de vous avoir ramenés à la concorde. J'ai eu, & j'aurai encore aſſez d'occaſion d'acquérir de la gloire par des exploits guerriers: ici je ne prétends chercher que la paix. Ce que j'ai demandé aux dieux dans les priéres que je leur ai adreſſées, vous pouvez, ſoldats, me le faire obtenir, ſi vous voulez bien vous ſouvenir que vous n'êtes point campés dans le pays des Samnites & des Volſques, mais dans le territoire de Rome: que ces collines que vous voyez, appartiennent à votre patrie: que cette armée, qui eſt devant vous, eſt composée de vos citoiens: enfin que je ſuis votre Conſul, ſous la conduite duquel vous avez, l'année derniére, mis deux fois en fuite les légions des Samnites, & deux fois pris leur camp. Oui, ſoldats, je ſuis M. Valérius Corvus, qui n'ai uſé des avantages d'une illuſtre naiſſance que pour vous combler de bienfaits, & jamais pour vous faire ſouffrir aucun mauvais traitement: qui ne ſuis l'auteur d'aucune Loi rigoureuſe, d'aucun Arrêt du Sénat dont vous puiſſiez vous plaindre: qui, dans tous les commandemens

que j'ai eus, ai toujours été plus sévére pour moi-même que pour vous. Si la naissance, si le courage, si l'éclat des charges, ont pu inspirer à quelqu'un des sentimens de hauteur; j'étois d'une famille, j'avois donné des preuves de bravoure, & j'étois arrivé à la premiére dignité de l'Etat dans un âge, où je pouvois, devenu Consul à vingt-trois ans, me faire craindre, non seulement du Peuple, mais du Sénat même. Pendant ce premier Consulat, ai-je agi, ai-je parlé autrement que lorsque j'étois simple Tribun de Légion? J'ai gardé la même modération dans les deux Consulats qui ont suivi, & je suis bien résolu de la garder encore dans la Dictature, cette charge impérieuse dont on vient de me revêtir, & de ne pas montrer plus de douceur à ces soldats, qui sont les miens & ceux de la patrie, qu'à vous qui en êtes, j'ai horreur de le dire, les ennemis. Vous tirerez donc l'épée contre moi, avant que je la tire contre vous; s'il faut combattre, c'est de votre côté que la trompette sonnera la charge, & que commencera le cri de bataille, & l'attaque. Après quelques autres réflexions, il adressa la parole au Général des révoltés. *T. Quintius*, lui dit-il, *de quel-*

que maniére que vous vous trouviez ici, soit de gré, soit de force, s'il en faut venir aux mains, retirez-vous aux derniers rangs. Il vous sera même plus honorable de fuir devant vos citoiens, que de combattre contre la patrie. Maintenant qu'il s'agit de négocier la paix, il vous convient de paroître aux premiers rangs, & de vous rendre le médiateur de la réunion. Pour vous, soldats, proposez-nous des conditions équitables : quoiqu'après tout il nous est plus avantageux de subir une loi même injuste, que de souiller nos mains d'un sang qui doit nous être sacré. AN. R. 413. Au. J.C. 339.

Quintius, baigné de larmes, parla à peu près dans le même sens à ses troupes. *Soldats*, leur dit-il, *si je puis vous être de quelque usage, c'est aussi plutôt pour la paix que pour la guerre. Ce n'est point un Volsque, ni un Samnite, qui vient de vous parler : c'est un Romain, c'est votre Consul, votre Général. Vous avez éprouvé la bonne fortune qui l'accompagne dans le commandement. Ne vous exposez pas à en faire une épreuve contraire. Le Sénat pouvoit donner la commission de marcher contre vous à des Généraux, qui se seroient portés plus volontiers à de fâcheuses extrémités. Il a*

An. R. 413. Av. J.C. 339. *choisi celui qui pouvoit avoir le plus d'inclination à vous ménager comme ses soldats, & en qui vous pouviez prendre le plus de confiance comme en votre Général. Ceux qui sont en état de vaincre, souhaitent la paix : combien plus devons-nous la désirer? Laissant à part la colére & l'espérance, trompeurs & pernicieux conseillers, nous ferons bien plus sagement de nous abandonner sans réserve à une bonté & à une fidélité qui nous sont connues.*

Cet avis étant généralement approuvé, Quintius retourna vers le Dictateur, lui déclara que les troupes remettroient leurs intérêts entre ses mains, & le pria instamment de vouloir bien se rendre leur avocat & leur défenseur auprès du Sénat & du Peuple Romain. Il ajouta, » que pour ce » qui le regardoit lui-même, il n'avoit » aucune précaution à prendre; qu'il » ne comptoit que sur son innocence; » mais que, par raport aux Soldats, » il faloit faire en leur faveur ce qui » avoit été autrefois pratiqué pour le » Peuple lors de sa retraite sur le » Mont-Sacré, puis pour les Légions » du tems des Décemvirs, & ordon- » ner que ce qui venoit d'arriver ne

» seroit point imputé à crime aux sol- AN. R. 413.
» dats, & qu'ils n'en seroient jamais re- Av. J.C. 339.
» cherchés.

Le Dictateur, après avoir loué Quintius comme il le méritoit, & donné bonne espérance aux autres, retourna promtement à Rome. Il n'eut pas de peine à obtenir la grace des coupables : leur grand nombre rendoit l'impunité presque nécessaire. Aiant assemblé le Peuple, il proposa avec l'agrément du Sénat, & fit rendre par l'Assemblée un Décret, portant que personne ne pourroit être inquiété pour s'être séparé de l'armée, & avoir formé un parti. Il demanda aussi aux Romains, comme par grace, que jamais personne, soit en plaisantant ou sérieusement, n'en fît des reproches à aucun d'eux.

On porta en même-tems une Loi militaire, qui défendoit d'effacer le nom d'un soldat de dessus le rôle, à moins que ce ne fût de son consentement. Cette même Loi déclaroit, que quiconque auroit été Tribun dans une Légion, ne pourroit plus être Centurion. Les Conjurés demandérent cet article à l'occasion de P. Salonius, qui étoit presque toujours

AN. R. 413. AV. J. C. 339. alternativement, une année Tribun, & la ſuivante premier Centurion, appellé depuis Primipile. Les ſoldats lui en vouloient, parce qu'il s'étoit toujours oppoſé à leur complot, & que, pour n'y point prendre de part, il s'étoit retiré de Lautule. Voiant que le Sénat, par conſidération pour lui, rejettoit cet article, il le pria de paſſer outre pour le bien de la paix : ce qui lui fut accordé.

Une autre demande des mêmes ſoldats, non moins violente, fut de diminuer la paie des Cavaliers, qui étoit le triple de celle de l'Infanterie. Ils étoient mécontens des Cavaliers, parce qu'ils s'étoient toujours oppoſés à leur conjuration.

Tite-Live parle encore de pluſieurs Loix qu'ils obtinrent, mais il n'aſſure rien; & l'on peut même douter de celles dont nous venons de faire mention. Il ſeroit en effet bien étonnant, que ces ſoldats, qui devoient ſe tenir fort heureux qu'on leur pardonnât leur rébellion, euſſent été aſſez inſolens pour demander qu'on punît ceux de leurs camarades qui s'y étoient oppoſés; & le Sénat aſſez foible, pour le leur accorder; autrement il faudroit ſuppoſer que

l'armée des rébelles étoit très-nombreuse & très-formidable. AN. R. 413. AV. J.C. 339.

La sédition dont il s'agit ici, est la premiére où des troupes Romaines aient marché en armes contre leur patrie. Mais il me semble, en considérant la maniére promte & facile dont elle est appaisée sans qu'il en coûte une seule goute de sang, qu'on doit moins la regarder comme une révolte formée de sang froid & avec réflexion, que comme un mouvement subit & passager de phrénesie presque involontaire, qui entraîne ces soldats sans qu'ils sachent ce qu'ils font, & qui, loin d'éteindre dans leur cœur l'amour de la patrie, montre combien il y étoit profondément gravé, puisqu'à la premiére remontrance du Dictateur il se réveille tout-à-coup, & reprend ses premiéres forces. Les Romains n'étoient point encore susceptibles de ces excès monstrueux où porte la guerre civile : *nondùm erant tam fortes ad sanguinem civilem.* Cette fureur, cette barbarie étoit réservée pour les derniers & malheureux tems de la République, où l'on verra les [a] armées

[a] Infestis obvia signis
Signa, pares aquilas, & pila minantia pilis. *Lucan.*

An. R. 413. Av. J.C. 339. Romaines marcher enſeignes déploiées les unes contre les autres, & Rome nager dans le ſang de ſes citoiens.

Au reſte on ne peut trop admirer l'adreſſe & la prudence avec laquelle toute cette affaire eſt conduite, ſoit par le Conſul, ſoit par le Dictateur. Je ne ſai ſi l'on peut trouver un diſcours plus éloquent, plus touchant, plus perſuaſif, que celui de Valérius Corvus à ces troupes mutinées. C'eſt un grand talent, & une ſcience bien néceſſaire à ceux qui ſont chargés du gouvernement, de connoitre bien le cœur humain, de ſavoir manier les eſprits, & de les amener par des voies douces & inſinuantes au point où l'on veut les conduire.

An. R. 414. Av. J.C. 338.

C. PLAUTIUS II.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Liv. VIII. 1. 2. Le bruit de la ſédition des ſoldats Romains, & de la guerre des Samnites, donna lieu à quelques peuples de mépriſer l'alliance des Romains. Les Privernates en particulier ravagérent par des incurſions ſubites les terres de Norba & de Séria, qui étoient des Colonies Romaines. Le Conſul C. Plautius appaiſa bientôt ces mouvemens.

Æmilius

Æmilius l'autre Conſul, à qui la guerre contre les Samnites étoit échue par le ſort, étant entré dans leur pays, les trouva fort tranquilles. Ils envoiérent, avec ſa permiſſion, des Députés au Sénat, pour demander que les Romains leur accordaſſent la paix, & la permiſſion de faire la guerre aux Sidicins. Ces Députés repréſentérent que les Samnites étoient d'anciens Alliés de Rome, » & que les Sidicins contre » qui ils demandoient qu'il leur fût » permis de faire la guerre, avoient » toujours été leurs ennemis, jamais » amis des Romains. « Le Sénat, après avoir mis l'affaire en délibération, leur répondit : » Qu'il n'avoit pas te» nu au Peuple Romain que l'alliance » avec les Samnites n'eût toujours ſub» ſiſté, & qu'il la renouvelloit fort vo» lontiers. Quant aux Sidicins, qu'ils » étoient maîtres d'en uſer à l'égard » de ce Peuple comme il leur plairoit, » & de faire avec eux ſoit la guerre, » ſoit la paix.

AN. R. 414.
AV. J.C. 338.

Les Samnites demandent la paix.

Les Samnites, en conſéquence de ce Traité, tournérent auſſitôt leurs armes contre les Sidicins. Ceux-ci, pour ſe mettre en ſûreté, eurent recours aux Romains, & leur offrirent

An. R. 414.
Av. J.C. 338.

de se soumettre à eux comme avoient fait les Campaniens. Leur proposition ne fut point acceptée, sous prétexte qu'elle n'étoit l'effet que de l'extrême nécessité où ils étoient réduits. Les Campaniens avoient-ils agi par un autre motif? Sur ce refus, les Sidicins se tournérent du côté des Latins, qui avoient déja pris les armes de leur propre chef. Les Campaniens, plus sensibles à l'injure qu'ils avoient reçue des Samnites, qu'au bienfait des Romains, se joignirent aussi aux Latins. Une armée considérable, formée de ces trois Peuples, entra sur les terres des Samnites, & après les avoir ravagées par le fer & par le feu, en sortit.

Leur retraite laissa aux Samnites le tems d'envoier à Rome des Députés vers le Sénat, pour le prier » de vouloir bien défendre aux Latins & aux » Campaniens, puisqu'ils étoient sous » leur domaine, d'attaquer les Samnites; &, en cas de désobéissance, de » les réduire à leur devoir par la force » des armes. « La réponse qui leur fut rendue étoit obscure & ambigue, parce que les Romains ne vouloient pas avouer clairement qu'ils ne disposoient plus des Latins comme autrefois, &

qu'ils craignoient de les aliéner entiérement en prenant un ton de hauteur. Ils déclarérent donc qu'ils pouvoient bien défendre aux Campaniens, comme étant leurs sujets, de porter leurs armes contre les Samnites. Mais que pour les Latins, il n'y avoit dans le Traité fait avec eux aucune clause qui les empéchât de faire la guerre à qui il leur plairoit.

AN. R. 414. AV. J.C. 338.

Les Latins se préparent à la guerre contre Rome.

Liv. VIII. 3-6.

Cette réponse, qui effraia les Campaniens, leur fit lever le masque, & rendit les Latins, qui sentirent qu'on les craignoit, plus fiers que jamais. Ainsi, convoquant de fréquentes assemblées sous prétexte de la guerre contre les Samnites, les principaux de la nation prenoient entr'eux des mesures pour la faire aux Romains, & les Campaniens entrérent dans leurs vûes. Quelque soin qu'on eût pris de rendre ces délibérations secrettes afin de pouvoir surprendre les Romains, ceux-ci en furent avertis; & pour se mettre en état de soutenir une guerre aussi considérable que celle dont ils étoient menacés, ils nommérent sur le champ de nouveaux Consuls, aiant pour cela avancé le tems de l'élection.

An. R. 415.
Av. J.C. 337.

T. MANLIUS TORQUATUS III.
P. DECIUS MUS.

Alexandre Roi d'Epire.

Tite-Live dit qu'Alexandre Roi d'Epire aborda cette année en Italie avec sa flote. Le savant Dowdel rejette cet événement au tems où Tite-Live place la victoire d'Alexandre sur les Lucaniens & les Samnites, c'est-à-dire huit ans plus tard.

Alexandre le Grand.

Un autre Alexandre beaucoup plus célébre, & à qui ses victoires méritérent le surnom de Grand, se signala dans le même tems, mais dans un pays différent. Il étoit neveu par sa mére de l'Alexandre dont nous venons de parler.

Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Consuls.

Quoique la défection des Alliés & de tout le Peuple Latin ne fût point douteuse, les Romains cependant, comme s'il ne se fût point agi de leurs propres intérêts, mais uniquement de ceux des Samnites, mandérent dix des principaux d'entre les Latins, dont étoient les deux Préteurs en charge, L. Annius de Sétia, & L. Numicius de Circeis, (ces deux villes étoient l'une & l'autre Colonies Romaines) pour recevoir les ordres qu'on jugeroit à propos de leur donner. Les

deux Préteurs, avant que de partir pour Rome, convoquérent l'Assemblée pour savoir ce qu'ils auroient à répondre aux ordres qu'ils se doutoient bien qu'on leur signifieroit. Les avis étant fort partagés, Annius qui dès le commencement avoit dit le sien, reprit la parole, & dit : *Quoique moi-même j'aie proposé de délibérer sur la réponse qu'il convient de faire aux Romains, je croi qu'il ne s'agit pas tant ici d'examiner ce qu'il faut dire, que ce qu'il faut faire. Quand nous aurons pris déterminément notre parti, il sera aisé d'ajuster les paroles aux actions. Si nous sommes assez lâches pour souffrir encore aujourd'hui, sous l'ombre & le nom d'alliance, un honteux esclavage, il n'y a point à délibérer : il faut répondre aux Romains qu'au premier signal de leur part nous mettrons bas les armes. Mais s'il nous reste quelque sentiment d'honneur & d'amour de la liberté, si nous nous souvenons que le Traité conclu avec eux est un Traité d'égal à égal, si nous faisons réflexion que nos troupes composent la moitié de leur armée : pourquoi, où il y a égalité de forces n'y aura-t-il pas égalité d'autorité? En un mot, & c'est où je réduis tout mon avis, pourquoi des deux*

An. R. 415.
Av. J.C. 337.

An. R. 415. Av. J.C. 337. *Consuls, l'un ne sera-t-il pas pris des Latins, comme l'autre des Romains? Si jamais il y a eu une occasion favorable de nous mettre en possession de nos droits, c'est la conjoncture où nous nous trouvons. Vous avez fait essai de leur patience en plusieurs occasions, mais sur-tout en leur refusant les troupes que vous aviez coutume de leur fournir depuis près de deux cens ans. Ils l'ont souffert tranquillement. D'où pensez-vous que leur vienne une telle modération, sinon de la connoissance qu'ils ont de leurs forces, & des nôtres? Ils vous craignent; & la réponse que je sai qu'ils ont faite aux Samnites, marque bien clairement qu'ils ne comptent plus que le Latium soit sous leur dépendance. Si quelqu'un craint ici d'être le porteur de vos demandes, je m'offre moi-même pour aller les leur signifier, non seulement en présence du Peuple Romain & du Sénat, mais en présence & sous les yeux de leur Jupiter Capitolin. Là, je leur déclarerai en votre nom, que, s'ils veulent nous avoir pour amis & pour alliés, ils nous cédent une des places de Consuls, & composent un Sénat mi-parti de Romains & de Latins.* Ce discours fut généralement applaudi, & Annius chargé de faire & dire tout ce qu'il trouveroit convena-

ble à l'honneur & à l'intérêt du Peuple Latin. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Quand les Députés furent arrivés à Rome, le Sénat leur donna audience dans le Capitole. Le Consul T. Manlius leur déclara au nom de toute la Compagnie, que les Samnites étoient Alliés de Rome, & qu'ainsi ils eussent à ne leur point faire la guerre. Alors Annius, parlant, non avec la gravité & la modération d'un Député, mais du ton d'un vainqueur qui auroit pris de vive force le Capitole: *Vous devriez bien, Romains*, dit-il en s'adressant à Manlius & aux Sénateurs, *au moins à présent que vous voiez à quel point de grandeur & de puissance est parvenu le Peuple Latin & par ses propres forces, & par celles de ses Alliés, ne plus prendre avec nous un ton de maîtres. Puisque vous ne pouvez vous résoudre à mettre fin à votre impérieuse domination, nous devrions, selon toutes les régles, puisque nous le pouvons, nous mettre nous-mêmes en liberté. Néanmoins, comme sortis d'un même sang, nous voulons bien en considération d'un lien toujours respectable, prendre des voies d'accommodement; & puisqu'il a plu aux dieux d'égaler les forces des deux peuples, vous proposer des conditions de paix*

AN. R. 415. AV. J. C. 337. *qui égalent aussi leur pouvoir & leur autorité. Il faut donc que de vos deux Consuls, l'un soit tiré de Rome, & l'autre du pays Latin; & que le nombre de vos Sénateurs soit également partagé entre vous & nous, ensorte que les Romains & les Latins ne fassent plus désormais qu'un seul Peuple & une seule République. Et afin qu'il y ait un siége commun & unique de l'Empire, & que les deux Peuples portent le même nom, comme il est absolument nécessaire que l'un céde cet honneur à l'autre, nous consentons, pour le bien de la paix, que Rome devienne notre patrie commune, & que nous soyons tous appellés Romains.*

Le Consul Manlius, qui n'étoit pas d'un caractère moins fier ni moins haut que le Député Latin, entra en fureur à un tel discours, & déclara que si les Sénateurs étoient assez dépourvûs de raison & de sens commun pour accepter de pareilles conditions, il viendroit au Sénat avec un poignard, & tueroit de sa propre main quiconque des Latins auroit osé y prendre place. Puis se tournant vers la statue de Jupiter, *Grand dieu*, s'écria-t-il, *écoutez la proposition criminelle & impie qu'on nous fait. Quoi! vous verrez dans votre*

ſaint temple des Conſuls étrangers, & un Sénat étranger! Eſt-ce donc là, Latins, le Traité que Tullus Roi de Rome a fait avec les Albains vos péres? ou celui que Tarquin a renouvellé depuis avec vous? Apparemment que le ſouvenir de la bataille du Lac de Régille s'eſt effacé de votre eſprit. Avez-vous pu oublier ainſi & vos anciennes défaites & nos ſignalés bienfaits? Av. R. 415. Av. J. C. 337.

Après que Manlius eut achevé de parler, le Sénat ne fit pas paroitre moins d'indignation que ſon Chef; & comme, tantôt les Conſuls, tantôt les Sénateurs imploroient les dieux témoins des Traités & des Alliances, on prétend qu'on entendit ſortir de la bouche d'Annius, une parole de mépris & d'inſulte contre Jupiter. Ce qui eſt certain, c'eſt que ſortant du veſtibule du temple bruſquement & avec précipitation, il tomba du haut des dégrés en bas, & ſe heurta ſi violemment la tête contre les pierres, qu'il perdit connoiſſance, & même, ſelon quelques Auteurs, expira ſur le champ. D'autres ajoutent, que pendant que les Sénateurs imploroient la vengeance des dieux, on entendit un coup de tonnerre, qui fut ſuivi d'un

An. R. 415. Av. J.C. 337. grand orage. Tout cela peut être vrai, dit Tite-Live, mais peut aussi avoir été accommodé au théâtre pour embellir le récit, & pour mieux représenter la colére des dieux. En effet, comme je l'ai déja dit plusieurs fois, c'est la coutume des Anciens de jetter du merveilleux dans les événemens singuliers & remarquables.

Manlius nommé par le Sénat pour reconduire les Députés, voiant par terre Annius, s'écrie de maniére qu'il fut entendu & du Peuple & du Sénat : *Nous sommes exaucés. Le Ciel se déclare pour nous. Oui, il y a une providence : il y a un Jupiter sensible aux priéres qu'on lui adresse. Ne craignez point, Romains, de prendre les armes, que les dieux mêmes vous mettent en main. Je coucherai par terre & traiterai les Légions des Latins, comme vous voiez que les dieux ont traité leur Chef.*

Guerre déclarée contre les Latins.

Cette parole remplit le peuple d'une telle animosité contre les Latins, que sans la présence des Magistrats qui avoient ordre d'accompagner les Députés, le droit des gens ne les auroit pas mis en sûreté. La guerre contre les Latins fut ordonnée. Les Consuls aiant levé deux armées, auxquelles se joi-

gnit celle des Samnites, partirent sur le champ, & allérent camper près de Capoue, où étoit le rendez-vous des Latins & de leurs Alliés. An. R. 415. Av. J. C. 337.

Là, pendant la nuit, (je n'ai d'autre garant de ce fait que la crédulité de Tite-Live : encore n'assure-t-il pas le fait) les deux Consuls eurent un même songe & une même vision. Un homme d'une taille plus grande & plus majestueuse que l'ordinaire, leur dit: » que d'un côté le Général, & de l'au» tre l'armée, étoient dûs aux dieux » Manes & à la Terre ; & que la vic» toire seroit pour l'armée dont le » Général auroit dévoué les Légions » des ennemis, & se seroit dévoué lui» même avec elles. « Quand les Consuls se furent raportés mutuellement leur vision, ils jugérent nécessaire, pour détourner la colére des dieux, de leur offrir des victimes ; & en même tems ils étoient bien aises de consulter les dieux par cette voie, afin que, si l'inspection des entrailles annonçoit la même chose que les songes, l'un ou l'autre des deux Consuls se préparât à remplir les destins.

Songe des deux Consuls. Liv. VI.I. 6. 7

La réponse des Aruspices se trouva parfaitement conforme à l'idée dont

An. R. 415. Av. J.C. 337.

étoient frapés Manlius & Décius en vertu de leurs ſonges. Ils convoquent donc le Conſeil de guerre; & afin que la mort de l'un des deux Conſuls ne jettât point l'épouvante & la conſternation parmi les troupes, on convint que du côté qui commenceroit à plier dans le combat, le Conſul ſe dévoueroit pour le Peuple Romain & pour ſes armées. On crut auſſi que dans une guerre ſi périlleuſe il faloit rappeller toute la ſévérité antique de la diſcipline militaire, & l'on fit publier un Edit par tout le camp, qui portoit défenſe ſous les dernières peines de combattre hors de rang, & ſans la permiſſion des Conſuls, ſur quelque prétexte que ce fût. Ce qui obligeoit à prendre de ſi grandes précautions, étoit la qualité des ennemis contre leſquels on ſe préparoit à combattre, je veux dire les Latins. Ils fourniſſoient ordinairement dans les armées Romaines, la moitié de l'Infanterie, & les deux tiers de la Cavalerie. Comme ils avoient lontems & ſouvent fait la guerre conjointement avec les Romains, ils en avoient parfaitement pris le génie & les maniéres. Tout étoit ſemblable des deux côtés; même langage, mêmes armes,

même discipline, même ordre pour les évolutions, souvent même courage. L'unique différence étoit presque du côté des Généraux, qui furent toujours plus habiles chez les Romains, nés pour commander. On ne pouvoit trop se précautionner, comme on voit, contre un tel ennemi.

An. R. 415. Av. J. C. 337.

Les Consuls envoiérent quelque Cavalerie de côté & d'autre pour reconnoitre les mouvemens des ennemis qui n'étoient pas loin. T. Manlius, fils du Consul, s'étant avancé à la tête d'un escadron presque jusqu'aux portes du camp des Latins, fut défié à un combat singulier par un des principaux de l'armée ennemie, qui l'insulta même avec hauteur & fierté. Le jeune Romain, plein de feu & de courage, ne put se contenir. Soit colére, soit honte de refuser le combat, soit enfin, dit Tite-Live, qu'il fût poussé par la nécessité inévitable de sa malheureuse destinée, il oublia, dans ce moment, le respect & la soumission qu'il devoit à la majesté paternelle, & aux ordres des Consuls, & courut aveuglément à un combat, dont le succès ne pouvoit être que funeste pour lui, & où il lui étoit égal de vaincre ou d'être vaincu,

Manlius Torquatus fait mourir son fils parce qu'il avoit combattu contre sa défense.

An. R. 415. Av. J.C. 337. Il tua son ennemi, & après l'avoir dépouillé, il s'en retourna comme en triomphe avec sa troupe. Arrivé au camp, il va droit à la tente de son pére, ne sachant guéres ni ce qu'il venoit de faire, ni ce qui alloit lui arriver; comptant sur des éloges, lorsqu'il ne devoit s'attendre qu'au supplice. Il se présente donc avec confiance. *Mon pére*, dit-il, *pour faire connoitre à tout le monde que je suis sorti de votre sang, je vous apporte ces dépouilles d'un ennemi qui m'a osé défier. & que j'ai mis à mort.* Dès que le Consul eut entendu les paroles de son fils, il détourna de dessus lui ses regards, le repoussant en quelque sorte des yeux & de la main, & fit sur le champ assembler l'armée. Alors adressant la parole à son fils: *Manlius*, lui dit-il, *puisque sans respecter ni la majesté Consulaire, ni l'autorité paternelle, vous avez osé combattre hors de rang contre notre défense, & que par là vous avez aboli, autant qu'il a été en vous, la discipline militaire, qui a été jusqu'à présent le soutien & l'appui de l'Empire, de sorte que vous m'avez réduit à la triste nécessité, ou de trahir les intérêts de la République, ou de me sacrifier moi-même avec tout ce qui devoit*

m'être le plus cher : il est juste que nous portions la peine de notre faute, plutôt que de la faire retomber sur la patrie innocente. Nous allons donner un exemple triste & funeste, mais salutaire à la Jeunesse pour tous les siécles à venir. Ce n'est pas que la tendresse paternelle & même ce premier essai de vertu & de courage que vous venez de donner en vous laissant séduire par une vaine image de gloire, ne me sollicitent en votre faveur. Mais, puisqu'il faut, ou affermir par votre mort le respect dû à la puissance Consulaire, ou en autoriser le mépris en laissant votre faute impunie : je croi que vous-même, si vous avez quelque goute de mon sang, vous ne refuserez point de rétablir par votre supplice la discipline militaire que vous avez renversée par votre désobéissance. Approche Licteur : attache-le au poteau. Un arrêt si cruel couta sans doute des larmes à celui qui le rendoit ; & si, en cette rencontre, l'amour du bien public triompha de la tendresse paternelle, on doit croire qu'il n'en étouffa pas les sentimens.

AN. R. 415.
AV. J.C. 337.

Toute l'armée fut saisie de terreur & de consternation à un ordre si violent & si atroce ; & chacun croiant voir la hache préparée contre lui-même, de-

An R. 415. Av. J.C. 337. meura dans le respect, moins par soumission que par crainte. Tous gardérent pendant quelque tems un morne silence. Mais lorsqu'ils virent tomber la tête du jeune Manlius, & la terre couverte de son sang, alors sortant tout à coup comme d'une espéce d'engourdissement où les avoit jetté la premiére surprise, ils donnérent un libre cours à leurs plaintes & à leurs gémissemens, répandant & les regrets les plus tendres sur la mort du fils, & les imprécations les plus sanglantes contre la cruauté du pére. On fit les funérailles de ce jeune homme avec grand appareil. On couvrit son corps des dépouilles de l'ennemi qu'il avoit tué. On lui éleva un bucher hors des retranchemens, & les soldats firent paroitre, en lui rendant ces tristes devoirs, le plus vif empressement & la plus grande tendresse pour honorer sa mémoire.

L'action de Manlius, quelque nom qu'on veuille lui donner, car je n'entre point ici dans cet examen; soit qu'on la qualifie de juste sévérité, ou de cruauté barbare, produisit dans les esprits un double effet. D'un côté, elle rendit le soldat plus exact & plus soumis; de l'autre elle rendit le Consul

odieux à jamais, & les ordres de Manlius, *Manliana imperia*, passérent en proverbe pour exprimer l'excès le plus redoutable & le plus outré de sévérité. An. R. 415. Av. J.C. 337.

La bataille se donna près du mont Vésuve, dans le chemin qui méne à * Vésëris. Les Consuls Romains, avant que de mener leurs troupes au combat, immolérent des victimes, pour connoitre dans leurs entrailles la volonté des dieux. L'Aruspice trouva qu'il manquoit quelque chose à la ** tête du foie de celle de Décius, mais que du reste elle étoit agréable aux dieux: la victime de Manlius fut trouvée parfaite. *Je suis content*, dit Décius, *si la victime de mon Collégue est entiérement agréée des dieux*. L'armée ensuite s'avança pour le combat. Manlius commandoit l'aile droite, Décius la gauche. D'abord on combattit de part & d'autre à forces égales, & avec un courage & un succès pareils. Ensuite les *Hastaires* de l'aile gauche ne pouvant soutenir l'attaque violente des Latins, se retirérent vers la seconde ligne où

Décius se dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire contre les Latins.

Liv. VIII. 8-12.

Litatum est.

* *On doute si c'est le nom d'une ville ou d'une riviére*

** *On ne sait pas précisément ce que les Anciens entendoient par* la tête du foie; *mais c'étoit par cette partie qu'on jugeoit si la victime étoit agréable aux dieux ou non.*

AN. R. 415. AV. J.C. 337. combattoient ceux qu'on appelloit les *Princes.* Dans ce trouble le Conſul Décius appelle à haute voix le Pontife Valérius. *Nous avons beſoin ici*, lui dit-il, *du ſecours des dieux. Prêtez-moi votre miniſtére, & dictez-moi les paroles que je dois prononcer en me dévouant pour les Légions.* Le Pontife lui ordonne de prendre ſa robe brodée de pourpre, & la tête couverte d'un voile, une main élevée ſous ſa robe juſqu'au menton, un javelot ſous les piés, de prononcer en ſe tenant debout ces paroles : *Janus, Jupiter, pére Mars, Quirinus, Bellone, dieux Lares, dieux Novenſiles, dieux Indigétes, dieux qui avez* un *pouvoir* particulier *ſur nous & ſur nos ennemis, dieux Manes, je vous prie, je vous ſupplie reſpectueuſement, je vous demande la grace, & je compte l'avoir obtenue, de procurer au Peuple Romain des Quirites le courage & la victoire, & de répandre en même tems parmi les ennemis du Peuple Romain des Quirites la terreur, la conſternation, & la mort. Conformément aux paroles que je viens de prononcer, je me dévoue pour la République du Peuple Romain des Quirites, pour l'armée, pour les légions, pour*

les troupes auxiliaires du Peuple Romain des Quirites, & je dévoue avec moi aux dieux Manes & à la Terre les légions & les troupes auxiliaires des ennemis.

An. R. 415. Av. J.C. 337.

Après avoir prononcé ces priéres & ces imprécations, il donne ordre à ses Licteurs de se retirer vers Manlius, & d'aller sans perdre de tems, lui annoncer qu'il s'est dévoué pour l'armée. Puis, * ceint à la maniére des Gabins, il saute tout armé sur son cheval, & se jette tête baissée au milieu des ennemis. Il parut aux deux armées avec un air & une prestance au-dessus de l'humain, comme étant envoié du ciel pour appaiser toute la colére des dieux envers les siens, & la faire tomber sur les ennemis. En effet la terreur & la consternation sembloient marcher devant lui. Par-tout où il se montroit, les ennemis, comme frapés de la foudre, étoient aussitôt saisis de fraieur. Mais quand, accablé de traits, il fut tombé mort par terre, le trouble & le désordre redoublérent parmi les Latins. Dans ce moment les Romains, remplis de confiance comme aiant mis les dieux de leur côté, recommencent le combat avec un nouveau courage & une nouvelle ardeur.

* Incinctus cinctu Gabino.

AN. R. 415. AV. J.C. 337. Jusques-là il n'y avoit encore eu que les deux premiéres lignes, c'est-à-dire les Hastaires & les Princes, qui eussent eu part à l'action. Les Triaires, qui formoient la troisiéme ligne, appuiés sur leur genou droit, attendoient l'ordre du Consul pour agir. Manlius aiant appris la mort de son Collégue, & voiant que les Latins avoient de l'avantage en quelques endroits par la supériorité du nombre, douta quelques momens s'il n'étoit pas tems de faire agir les Triaires. Mais, bientôt après, jugeant qu'il valoit mieux les réserver pour la fin de l'action, il se contenta de faire avancer de la troisiéme ligne à la premiére quelques troupes légérement armées. Les Latins, qui crurent que c'étoit le corps entier des Triaires, firent aussi marcher les leurs. Ceux-ci combattirent lontems avec beaucoup d'ardeur: & quoique leurs lances fussent ou brisées, ou émoussées par la pointe, & eux-mêmes extrêmement fatigués, cependant, par des efforts redoublés, ils commençoient à enfoncer les Romains, & ils se crurent maîtres de la victoire, s'imaginant être parvenus jusqu'à la troisiéme ligne. Alors le Consul fit avancer

les Triaires: lesquels étant tout frais, & aiant affaire à des troupes déja lasses & épuisées, les mirent bientôt en déroute, & en eurent bon marché. Le carnage fut horrible chez les Latins, & à peine en resta-t-il la quatriéme partie. Les Samnites, qui étoient au pié de la montagne, contribuérent à jetter la terreur parmi les Latins. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

C'est à juste titre que tout l'honneur de cette bataille fut attribué aux Consuls: dont l'un, dit Tite-Live, détourna par sa mort la colére des dieux de dessus les Romains, & la fit tomber sur les ennemis; & l'autre montra dans cette action un courage & une prudence, qui ont fait dire à tous les Ecrivains qui ont transmis à la postérité le récit de ce combat, soit Romains soit Latins, que de quelque côté que se fût trouvé Manlius, il auroit entraîné infailliblement avec lui la victoire.

Les Latins qui avoient pris la fuite, se retirérent à Minturnes, un peu au-dessus de l'embouchure du Liris, & d'autres à Vescia. Les Romains se rendirent maîtres de leur camp après le combat, & y firent beaucoup de prisonniers. On ne trouva le corps de

AN. R. 415. AV. J.C. 337. Décius que le lendemain de la bataille. Son Collégue lui fit des funérailles magnifiques.

Le courage de se dévouer à la mort pour le salut de la patrie, devint ce semble une vertu domestique & héréditaire à la famille des Décius. [a] Le pére en donne ici l'exemple dans la guerre contre les Latins. Son fils, dans celle contre les Etrusques, se piquera de marcher sur ses traces, & se dévouera comme lui. Son petit-fils, au raport de Cicéron, dans un combat contre Pyrrhus, renouvellera en sa personne cette gloire attachée à sa famille. Mais quelque grande que soit l'autorité de Cicéron, le silence des Historiens, dont aucun ne parle de ce troisiéme dévouement, que comme d'un projet demeuré sans exécution, rend ce fait au moins extrêmement douteux.

Les Romains, superstitieux à l'excès, attribuoient l'heureux succès dont ces dévouemens étoient toujours suivis à une protection des dieux visible-

a Si mors timeretur... non cum Latinis decertans pater Decius, cum Etruscis filius, etiam cum Pyrrho nepos, se hostium telis objecissent. *Tusc. Quæst. lib.* 1 *n.* 89.

ment miraculeuſe. Cotta dans Cicéron, moins crédule, ni trouvoit rien que de naturel. C'étoit, [a] dit-il, un ſtratagême, de la part de ces grands hommes, qui aimoient aſſez leur patrie pour lui faire le ſacrifice de leur vie. Ils étoient perſuadés que les ſoldats, voiant leur Général ſe jetter tête baiſſée au milieu des ennemis, & dans le plus fort de la mélée, ne manqueroient pas de l'y ſuivre, & que bravant à ſon exemple la mort, ils porteroient par-tout la terreur & l'épouvante. Voila tout le miracle.

Les Latins aiant levé à la hâte de nouvelles troupes dans l'eſpérance de ſurprendre Manlius, qui ne s'attendroit à rien moins qu'à ſe voir attaquer par des ennemis vaincus, furent défaits une ſeconde fois à Trifane entre Sinueſſe & Minturnes. La perte fut ſi conſidérable, que tous les Latins, & à leur exemple ceux de Capoue, ſe rendirent aux Romains. On leur ôta une partie de leurs terres, où l'on en-

a Conſilium illud Imperatorum fuit quod Græci ϛρατήγημα appellant, ſed eorum Imperatorum qui patriæ conſulerent, vitæ non parcerent. Rebantur enim fore ut exercitus Imperatorem, equo incitato ſe in hoſtes immittentem, perſequeretur: id quod evenit. *De nat. deor.* III. 15.

AN. R. 415. AV. J.C. 337. voia des Romains en Colonie. Les Cavaliers de Capoue, qui étoient au nombre de ſeize cens, ne furent point envelopés dans cette punition, parce qu'ils n'avoient point pris part à la révolte. En récompenſe de leur fidélité, ils furent faits citoiens Romains, & le peuple de Capoue fut obligé de leur paier à chacun par année la ſomme de quatre cens cinquante * deniers, qui pouvoit monter à plus de deux cens livres.

Manlius étant retourné à Rome, les vieillards ſeuls allérent au devant de lui. La Jeuneſſe ne le regarda qu'avec exécration, & pour lors, & dans tout le reſte de ſa vie.

Réflexions ſur l'action de Torquatus.

Il eſt aſſez naturel d'examiner ce qu'il faut penſer de l'action de Manlius, qui fait mourir impitoiablement ſon fils pour avoir combattu contre ſa défenſe : ſi l'on doit la regarder comme une action vertueuſe & louable, ou comme un excès de ſévérité qui ne peut être trop déteſté, parce qu'il eſt pouſſé juſqu'à la barbarie. On eſt étonné en même tems de

* *Le denier n'avoit point encore été frapé chez les Romains, mais il pouvoit être en uſage chez les Campaniens.*

voir

voir dans le même homme deux caractéres absolument opposés : une [a] tendresse généreuse à l'égard d'un pére de qui il n'avoit reçu que de mauvais traitemens : une dureté inhumaine à l'égard d'un fils, dont tout le crime étoit de s'être abandonné à un desir de gloire immodéré, mais pardonnable ce semble à son âge. AN. R. 415. Av. J.C. 337.

La démarche hardie & périlleuse de Manlius pour sauver son pére, marque certainement que ce n'étoit point un mauvais cœur, fermé aux sentimens que la nature & l'humanité inspirent. Il faut donc chercher une autre cause du traitement qu'il fait à son fils. Elle n'est point obscure ni douteuse. Le zêle pour la patrie dont il étoit dévoré, l'emporta sur les sentimens de la nature, & sur la tendresse paternelle : *Ipsi naturæ patrioque amori prætulit jus majestatis atque imperii :* & Tite-Live n'a pas manqué de le lui faire déclarer dans la harangue qu'il lui met dans la bouche. Manlius étoit pére, mais il étoit Consul ; il aimoit son fils, mais il aimoit encore plus la patrie. On sait qu'elle étoit l'idole des Romains, à

Cic. 1. de Fin. n. 23.

a Magnus vir inprimis, & qui perindulgens in patrem, idem acerbè severus in filium. *Offic.* III. 112.

An. R. 415. Av. J.C. 337.

laquelle ils se croioient obligés de tout sacrifier : je dis obligés par les Loix mêmes, qui régloient l'ordre des devoirs. Les dieux avoient le premier rang, la patrie le second : les devoirs mutuels des péres & des fils n'avoient que le troisiéme lieu. Quand il y avoit conflit entre les deux derniers, le combat étoit rude ; & pour donner l'avantage à la patrie, il faloit avoir une fermeté, ou, pour parler plus juste, une sorte de férocité, qui fît taire les sentimens gravés le plus profondément dans le cœur de l'homme. Car, il faut l'avouer, quelque grandeur d'ame qu'on prétende attacher aux principes qui firent agir Brutus, Manlius, & quelques autres célébres Romains ; quand on les examine sérieusement & de sang froid, on ne peut se dissimuler qu'on sent en soi-même une voix secrette qui les condanne, parce qu'ils répugnent aux sentimens de la nature & de l'humanité.

Horat. Satyr. 3. l. 1.

Cùm ventum ad verum est, sensus moresque
repugnant.

An. R. 416. Av. J.C. 336.

T. ÆMILIUS MAMERCINUS.
Q. PUBLILIUS PHILO.

On poursuit a guerre con re les Latins.

Les Latins, mécontens de ce qu'on

leur avoit enlevé une partie de leurs terres, firent encore quelques mouvemens. Les deux nouveaux Consuls marchérent contr'eux. Le dernier défit les ennemis, prit leur camp, & obligea plusieurs peuples de se rendre aux Romains. Son Collégue cependant fit avancer ses troupes contre les habitans de Pédum. Ils étoient soutenus par les villes de Tibur, de Préneste, de Vélitres; & il leur étoit venu des secours de Lavinium & d'Antium. Les Romains aiant eu de l'avantage dans quelques combats, Æmilius s'approcha de Pédum, où les ennemis, conjointement avec leurs Alliés, avoient établi leur camp; & le fort de la guerre se tourna de ce côté-là. Avant qu'elle fût terminée, Æmilius aiant appris qu'on avoit décerné à son Collégue le triomphe, se hâta de retourner à Rome pour y demander le même honneur, quoiqu'il n'eût point encore remporté la victoire. Le Sénat, blessé d'un empressement si mal placé, lui refusa le triomphe, jusqu'à ce que Pédum eût été pris de force, ou se fût rendu par capitulation. Ce refus l'aigrit contre le Sénat, & il se conduisit, pendant le reste de son Consulat,

AN. R. 415.
AV. J.C. 336.
Liv. VIII. 12.

An. R. 416. Av. J.C. 336.

comme un vrai Tribun du Peuple, ſans trouver d'oppoſition de la part de ſon Collégue qui étoit Plébeien. Le Sénat, ſous prétexte d'une nouvelle rébellion des Latins, mais en effet pour ſe délivrer plus tôt de deux Conſuls dont il étoit mécontent, leur ordonna de créer un Dictateur. Æmilius, qui avoit pour lors l'autorité, car chacun des Conſuls, lorſqu'ils étoient enſemble, l'exerçoit à ſon tour, nomma ſon Collégue, & celui-ci choiſit pour Général de la Cavalerie Junius Brutus.

On porte trois Loix fort contraires au Sénat.

On devoit s'attendre qu'un Dictateur Plébeien ne manqueroit pas de ſignaler ſa Dictature par quelque établiſſement favorable au Peuple, & contraire à la Nobleſſe ; & c'eſt ce qui arriva. Il porta trois Loix fort mortifiantes pour le Sénat, & qui donnoient beaucoup d'atteinte à ſon autorité. La premiére portoit que les *Plébiſcites*, c'eſt-à-dire les ordonnances du Peuple, aſſujettiroient les Sénateurs comme les Plébeiens. Cette Loi avoit été déja portée après l'expulſion des Décemvirs, & étoit apparemment mal exécutée. La ſeconde ordonnoit que les Sénateurs approu-

Liv. III. 55.

veroient par avance les Loix qui se- An. R. 416. Av. J.C. 336.
roient portées dans les Assemblées par Centuries avant même que le Peuple eût donné son suffrage ; au lieu qu'anciennement les Décrets du Peuple n'a- *Liv.* I. 17.
voient de force qu'après qu'ils avoient été confirmés par le Sénat. Enfin, la troisiéme Loi statuoit que des deux Censeurs il y en auroit un tiré du Peuple : il avoit obtenu peu de tems au- *Liv.* VII. 42.
paravant qu'il pourroit occuper en même tems les deux places du Consulat.

Je suis étonné que des Loix si importantes pour le gouvernement aient passé avec une tranquillité parfaite, sans bruit, sans plainte, sans opposition de la part du Sénat : du moins Tite-Live n'en dit pas un mot. C'est apparemment parce que le Sénat se trouvoit sans Chef, aiant contre lui le Dictateur. Mais je suis encore plus surpris qu'une Compagnie si sage, si attentive à ses intérêts, si jalouse de ses priviléges, après avoir mécontenté Æmilius par le refus du triomphe, & l'avoir vû se déclarer ouvertement pour le Peuple, lui ait ordonné sans nécessité de nommer un Dictateur, & l'ait mis en état de se venger prom-

AN. R. 416. AV. J.C. 336. tement & pleinement de l'affront prétendu qu'on lui avoit fait essuier.

AN. R. 417. AV. J.C. 335.

L. FURIUS CAMILLUS. C. MÆNIUS.

Tous les peuples Latins sont vaincus, & entiérement soumis à la domination Romaine.

Liv. VIII. 13. 14.

Les Latins, après toutes les pertes qu'ils avoient faites, en étoient venus au point de ne pouvoir souffrir ni la guerre, ni la paix. Leur foiblesse les mettoit hors d'état d'entreprendre la guerre; & le dépit qu'ils avoient de s'être vû enlever une partie de leurs terres ne leur permettoit pas d'avoir recours à la paix. Ils crurent prendre un milieu, en se tenant renfermés dans leurs villes pour ne point attirer sur eux les armes des Romains, & se tenant prêts aussi, supposé que les Romains formassent le siége de quelque ville, à marcher tous ensemble à son secours. Ce plan ne leur réussit point, & ils l'exécutérent mal. La ville de Pédum aiant été assiégée, il n'y eut que ceux de Préneste & de Tibur qui y entrérent, comme en étant les plus voisins. Mænius, l'un des Consuls, attaqua à propos & défit près de la riviére d'Asture les Ariciens, les Laviniens, & les Véliterniens, qui s'étoient joints aux Volsques d'An-

tium, pour marcher au secours de la ville. Camille, l'autre Consul, s'en rendit maître par escalade après une assez longue résistance. Après la prise de Pédum, les deux Consuls s'étant réunis, conduisirent leurs troupes victorieuses par toutes les autres villes, & soumirent tout le pays Latin. Ils laissérent de bonnes garnisons dans les places conquises, & retournérent à Rome. L'honneur du triomphe leur fut décerné d'un consentement général, & l'on y ajouta une nouvelle marque de distinction fort rare dans ces tems-là, en érigeant en leur honneur deux statues équestres dans la place publique. An. R. 417. Av. J.C. 335.

Avant qu'on procédât à l'élection des nouveaux Consuls, Camille fit dans le Sénat son raport de l'état où étoient actuellement les Latins, afin qu'on pût délibérer en connoissance de cause sur ce qu'il conviendroit de statuer à leur égard. *Péres Conscripts*, dit-il, *tout ce qu'il y avoit à faire dans le Latium par la voie des armes a été heureusement terminé avec la protection des dieux, & les fidéles & courageux services de vos soldats. Les armées des ennemis ont été défaites près de Pédum & de l'Asture. Toutes les places Lati-*

AN. R. 417. AV. J.C. 335. *nes, & la ville d'Antium qui appartenoit aux Volſques, ont été priſes de vive force, ou ſe ſont rendues volontairement; & elles ſont maintenant occupées par vos garniſons. Comme ces peuples nous inquiétent par de fréquentes rébellions, il s'agit maintenant de voir par quelle voie nous pourrons y établir une paix ſolide & durable. Les dieux ont remis abſolument leur ſort entre vos mains. C'eſt à vous de ſtatuer ſi le Latium ſubſiſtera, ou non. Vous pouvez, par raport aux Latins, vous aſſûrer une paix éternelle, ou en ſéviſſant contr'eux, ou en leur pardonnant. Voulez-vous traiter avec la derniére rigueur des peuples qui ſe ſont remis à votre diſcrétion, & qui ne peuvent plus vous faire de réſiſtance. Vous étes les maîtres de ruiner pour toujours le Latium entier, & de réduire en de vaſtes ſolitudes un pays, qui vous a fourni dans pluſieurs guerres très-importantes de nombreuſes & d'excellentes troupes. Voulez-vous, à l'exemple de vos ancêtres, donner un nouvel accroiſſement à la République, en recevant les peuples vaincus au nombre de vos citoiens? Vous pouvez le faire d'une maniére qui vous ſera également utile & glorieuſe. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'unique moien d'établir une domination ferme & ſtable, eſt de faire*

ensorte que les peuples soumis obéissent avec joie. Mais, quelque parti que vous preniez, il est nécessaire que vous le preniez promtement. Vous savez que ces peuples sont actuellement suspendus entre l'espérance & la crainte. Il est de votre intérêt, & de vous libérer vous-mêmes au plus tôt de ce soin, & de profiter de l'état d'incertitude où ils sont, pour leur imposer le châtiment, ou leur accorder le pardon, avant qu'ils aient eu le tems de se reconnoitre. Notre devoir a été de vous rendre les maîtres de prendre tel parti qu'il vous plaira. C'est à vous maintenant de décider lequel convient le mieux à vous & à la République. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la sagesse & l'éloquence de ce discours : mais je prie le Lecteur d'observer dans ce qui va être statué au sujet des Latins, comment le Peuple Romain demeure immuablement attaché aux maximes de gouvernement & aux régles de politique établies dès la fondation de l'Empire, dont le but étoit de s'attacher pour toujours les peuples conquis, & de n'en faire plus avec lui qu'un seul & même peuple, en leur accordant le droit de bourgeoisie Romaine.

AN. R. 417.
AV. J.C. 335.

An. R. 417.
Av. J.C. 335.

Le diſcours de Camille fut généralement approuvé : mais, quoique le Sénat prît ſans héſiter le parti de la clémence, comme la conduite des peuples du Latium avoit été différente, il crut devoir mettre auſſi quelque différence dans le traitement qu'on leur feroit. On accorda aux habitans de Lanuvium le droit de bourgeoiſie Romaine : on leur rendit l'uſage de leurs cérémonies de Religion, & l'on ordonna que le temple & le bois ſacré de Junon Soſpita leur ſeroient communs avec le Peuple Romain. Ceux d'Aricie, de Nomente, & de Pédum, furent faits auſſi citoiens Romains. On conſerva aux Tuſculans ce droit qu'ils avoient déja, & l'on fit tomber la punition de leur révolte ſur quelques particuliers ſeulement qui en avoient été les principaux chefs. On ſévit rudement contre ceux de Vélitres, qui étoient d'anciens citoiens Romains, parce qu'ils étoient retombés bien des fois dans la rébellion. Leurs murs furent abbatus : les Sénateurs eurent ordre d'en ſortir, & d'aller s'établir au dela du Tibre, avec défenſe, ſous de griéves peines, de jamais paroitre en deça. Leurs terres furent accordées à

ceux qu'on y envoia en Colonie : & comme le nombre en fut considérable, la ville se trouva à peu-près autant fréquentée qu'elle l'étoit auparavant. On envoia aussi une nouvelle Colonie à Antium, & l'on permit aux anciens habitans de s'y joindre s'ils le vouloient. On leur ôta tous leurs vaisseaux de guerre avec lesquels ils exerçoient la piraterie, & on leur interdit la mer. On leur accorda à tous le droit de bourgeoisie Romaine. Une partie de ces vaisseaux fut conduite à Rome, & retirée dans les arcenaux : l'autre partie fut brulée, & les éperons de ces vaisseaux servirent à orner la Tribune aux harangues élevée dans la place publique ; & de-là vient que cette Tribune fut appellée *Rostra.* On confisqua sur ceux de Tibur & de Préneste une partie de leurs terres, non-seulement en punition de leur derniére révolte qui leur étoit commune avec les autres Latins, mais parce qu'autrefois, pour secouer la domination Romaine, ils avoient joint leurs armes à celles des Gaulois, nation féroce & barbare. On ôta aux autres peuples du Latium le droit & l'usage où ils étoient de s'unir mutuellement par les mariages, An. R. 417. Av. J C. 335.

An. R. 417. Av. J.C. 335. de faire le commerce d'un canton à l'autre, & de se trouver dans des assemblées communes. On accorda la qualité de citoiens Romains, mais sans droit de suffrage, aux Campaniens, en considération de leurs Cavaliers, qui avoient refusé d'entrer dans la révolte des Latins : aussi bien qu'à ceux de Fundi & de Formies, parce qu'ils avoient toujours laissé un passage libre sur leurs terres aux armées Romaines. Ceux de Cumes & de Suessula eurent le même privilége.

An. R. 418. Av. J.C. 334.

C. SULPICIUS LONGUS. P. ÆLIUS PÆTUS.

Vestale condannée. *Liv.* VIII. 15-17.

Sous leur Consulat, une Vestale appellée Minucia, qu'une parure trop affectée avoit d'abord rendue suspecte, aiant été accusée devant le Pontife, fut convaincue d'avoir violé la loi de la chasteté, & punie du supplice ordinaire, c'est-à-dire enfouie en terre toute vivante.

La Préture accordée à un Plébeïen.

La Préture, qui depuis son établissement, c'est-à-dire depuis près de trente ans, avoit toujours été exercée par des Patriciens, fut donnée pour la premiére fois à un Plébeien cette année : il s'appelloit Q. Publilius Philo,

homme illustre, & qui avoit déja été Consul & Dictateur. Car alors les Romains ne faisoient aucune difficulté de prendre une charge inférieure, après avoir exercé les plus hautes. Le Sénat, qui n'avoit pu exclure le Peuple des premiéres charges de l'Etat, ne crut pas devoir se donner de vains mouvemens pour l'écarter de la Préture. AN. R. 418. AV. J.C. 334.

L. PAPIRIUS CRASSUS. AN. R. 419.
CÆSO DUILIUS. AV. J.C. 333.

Les Ausones qui habitoient la ville de Calès, s'étoient joints aux Sidicins leurs voisins, pour prendre les armes. Ils sont vaincus par les Romains, & se retirent chacun dans leur ville.

M. VALERIUS CORVUS IV. AN. R. 420.
M. ATILIUS REGULUS. AV. J.C. 332.

M. Valérius assiége & prend la ville de * Calès.

T. VETURIUS. AN. R. 421.
SP. POSTUMIUS. AV. J.C. 331.

On envoie à Calès deux mille cinq cens citoiens en Colonie.

* *Cette ville a été célébre par l'excellent vin que portoit son territoire.*

AN. R. 422. AV. J.C. 330.

A. CORNELIUS II.
CN. DOMITIUS.

C'eſt dans cette année que Dodwel place la premiére deſcente d'Alexandre Roi d'Epire dans l'Italie. Etant abordé à Peſtum, il attaqua d'abord les Lucaniens, & ravagea leur pays. Les Samnites accoururent auſſitôt à leur ſecours. Ces deux peuples furent vaincus dans une bataille. Alexandre fit alliance avec les Romains.

On fait le dénombrement. Comme le nombre des citoiens avoit été beaucoup augmenté par les nouvelles conquêtes, on ajouta deux Tribus aux anciennes en leur faveur : la Tribu *Mæcia*, ainſi appellée de *Caſtrum Mæcium*, qui n'étoit pas loin de Lanuvium ; & la Tribu *Scaptia*, qui tira ſon nom de *Scaptia*, petite ville près de Pédum. Par cette addition, les Tribus montérent au nombre de vingt-neuf.

AN. R. 423. AV. J.C. 329.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
C. VALERIUS POTITUS.

Dames Romaines convaincues d'empoiſonnement, & punies.

Cette année fut marquée par un triſte événement, cauſé ou par l'intempérie de l'air, ou par un crime affreux. Tite-Live expoſe au long cette

seconde cause, mais en avertissant qu'elle paroit douteuse à quelques Auteurs. On voioit avec étonnement les principaux de la ville mourir de maladies qui paroissoient semblables, & tous presque avec les mêmes symptômes. Dans le trouble & l'allarme où étoit toute la ville, une femme esclave se présenta à Q. Fabius, surnommé depuis Maximus, qui étoit pour lors Edile Curule, & promit d'indiquer la cause de cette mortalité, pourvû qu'on la mît à l'abri des suites que pouvoit avoir cette affaire. Fabius donna avis sur le champ aux Consuls de ce qu'il venoit d'apprendre, & ceux-ci en firent leur raport au Sénat, qui fit donner à l'esclave les assurances qu'elle demandoit. Elle déclara que cette mortalité venoit du poison préparé & composé par des Dames Romaines, & que si l'on vouloit la suivre, on en auroit des preuves évidentes. Les Consuls la suivirent en effet, surprirent quelques Dames occupées actuellement à faire cuire certaines drogues, & trouvérent dans des armoires fermées des breuvages tout préparés. Ils firent porter ces breuvages dans la place publique, & y firent compa-

AN. R. 423.
AV. J.C. 329.

AN. R. 423. AV. J. C. 329. roitre vingt Dames Romaines, chez lesquelles on les avoit trouvés. Il y avoit entr'elles deux Patriciennes, Cornélia & Sergia, qui dirent que ces breuvages étoient des remédes salutaires. L'esclave, qui par cette réponse se voioit accusée de faux, insista à ce que, pour prouver son innocence, elles en prissent elles-mêmes. Aiant fait écarter la multitude, elles consultérent ensemble, acceptérent hardiment la proposition qu'on leur faisoit, bûrent chacune de ce breuvage, & périrent toutes par leur propre crime. Leurs complices arrétées sur le champ, indiquérent un grand nombre d'autres Dames, dont il y en eut jusqu'à cent soixante-dix de condannées. Jusqu'alors dans les tribunaux de Rome il n'avoit point été question du crime d'empoisonnement.

Outre ce que dit Tite-Live, que quelques Auteurs attribuoient la mortalité de cette année, non à du poison, mais à une maladie épidémique; il y a, ce me semble, dans le récit même de ce fait, plusieurs circonstances qui le rendent peu vraisemblable, sur-tout le nombre de près de deux cens femmes, convaincues de ce cri-

me. Eſt-il croiable qu'elles euſſent pu garder pendant quelque tems un ſecret de cette importance avec un ſilence ſi inviolable, qu'il n'en eût rien tranſpiré au dehors? AN. R. 423. Av.J.C. 329.

Quoi qu'il en ſoit, on regarda cet événement comme un effet de la colére des dieux; &, pour l'appaiſer, on eut recours à une cérémonie, déja emploiée quelquefois dans de dangereuſes conjonctures, & dont il a été parlé ailleurs : c'étoit *d'attacher le clou* au temple de Jupiter. On nomma pour cela un Dictateur.

L. PAPIRIUS CURSOR. AN. R 424.
C. PŒTELIUS LIBO. Av.J.C.328.

Dodwel place ici une année qui a été omiſe par Tite-Live, & qui eut pour Conſuls ceux qui viennent d'être nommés. Solin dit que ce fut ſous ces Conſuls qu'Alexandrie fut bâtie en Egypte. Tite-Live différe cet événement de ſix ans; & l'on croit que cette erreur vient de la reſſemblance du nom des deux Conſuls qui furent pour lors créés à Rome avec le nom de ceux-ci. *Polyhiſt. cap. 35.*

§. IV.

Siége de Priverne. La ville eſt priſe. Guerre déclarée à la ville de Palépolis. Diſpute au ſujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuſe. Mort d'Alexandre Roi d'Epire. La guerre ſe renouvelle avec les Samnites. Priſe de Palépolis. Réglement contre les Créanciers. Guerre déclarée aux Veſtins. Ils ſont vaincus. Papirius Curſor eſt nommé Dictateur contre les Samnites. Sa diſpute avec Q. Fabius, Maître de la Cavalerie, qui avoit combattu malgré ſa défenſe, & qu'il veut faire mourir. Enfin il lui pardonne à la priére du Peuple. Les troupes indiſpoſées contre le Dictateur, témoignent leur mécontentement dans une bataille. Il ſe les réconcilie. Les Samnites ſont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

AN. R. 425. AV. J.C. 327. L. PAPIRIUS CRASSUS II. L. PLAUTIUS VENNO.

Siége de Priverne. La ville eſt priſe. *Liv.* VIII. 19-23.

LES ANNÉES qui ſuivent n'ont point d'événement fort remarquable. Les Ediles firent bâtir à l'entrée du Cirque des portiques, d'où devoient partir les chars pour la courſe. Cet en-

droit étoit appellé *Carceres*. On commença le siége de Priverne, dont les habitans, joints à ceux de Fundi, ravageoient les terres de leurs voisins, amis du Peuple Romain. Pendant que les deux armées Consulaires étoient occupées à ce siége, il se répandit un bruit que celle des Gaulois approchoit. Au moindre soupçon de mouvemens de cette nation, Rome prenoit l'allarme. On fit de promtes levées, & l'on [a] enrôla les ouvriers même & les gens de boutique, quoique peu propres à porter les armes.

An. R. 425.
Av. J.C. 327.

L. ÆMILIUS MAMERCINUS II.
C. PLAUTIUS.

An. R. 426.
Av. J.C. 326.

Mamercinus, sur qui le sort avoit fait tomber le soin de la guerre contre les Gaulois, trouva que le bruit qui s'étoit répandu à leur sujet étoit sans fondement. Plautius, l'autre Consul, qui avoit continué le siége de Priverne, s'en rendit bientôt maître, & envoia à Rome Vitruve, le principal auteur de cette guerre, que les Privernates lui avoient remis entre les mains. C'étoit un homme fort puissant,

a Opificum quoque vulgus, & sellularii, minimè militiæ idoneum genus, exciti dicuntur.

An. R. 426. Av. J.C. 326.

non-ſeulement à Fundi ſa patrie, mais à Rome même, où il avoit une maiſon magnifique. Elle fut raſée, & lui mis à mort. Les murs de Priverne furent renverſés; & le Sénat de cette ville relegué au delà du Tibre, comme on en avoit uſé à l'égard de celui de Vélitres.

Plautius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du triomphe. Après ſon triomphe, qui fut ſuivi, ſelon la coutume, du ſupplice des principaux auteurs de la révolte, il aſſemble le Sénat au ſujet des Privernates, pour décider de leur ſort, & du traitement qu'on devoit leur faire. Il repréſenta que les plus criminels aiant ſubi la juſte peine qu'ils méritoient, la multitude, qui ne s'étoit point portée d'elle-même à cette guerre, pouvoit être ménagée; d'autant plus que la ville de Priverne étoit voiſine des Samnites, ſur l'amitié deſquels on ne pouvoit pas beaucoup compter. Les avis ſe trouvérent fort partagés, ſelon que les eſprits étoient portés à la douceur, ou à la ſévérité. Un des Sénateurs rigides aiant demandé aux Ambaſſadeurs de Priverne quelle peine ils croioient que méritoient ſes concitoiens: *Celle*, ré-

pondit l'un d'eux, *que méritent ceux qui se croient dignes de la liberté.* Le Consul, qui sentit le mauvais effet qu'avoit produit sur les esprits cette réponse trop fiére & trop peu mesurée eu égard à la conjoncture présente, pour lui donner lieu d'en faire une plus douce par une interrogation pleine de bonté & d'amitié : *Mais,* lui dit-il, *si nous vous remettons entiérement la peine, quelle paix garderez-vous avec nous? Stable & perpétuelle,* répliqua l'Ambassadeur, *si les conditions en sont équitables : incertaine & de peu de durée, si elles ne le sont point.* Quelques Sénateurs étant encore plus irrités de cette seconde réponse, qu'ils regardoient comme une menace, & presque comme une déclaration de guerre : les plus sages & les plus sensés en jugérent tout autrement. Ils représentérent que cette réponse étoit d'un homme plein de courage, & jaloux de sa liberté. *En effet,* disoient-ils, *pouvez-vous croire qu'aucun peuple, ou même qu'aucun particulier, demeure volontairement dans un état dont il sera mécontent, & qu'il ne cherche pas à s'en tirer dès qu'il le pourra faire? La paix n'est assurée que de la part de ceux qui* AN. R. 426 AV. J.C. 326.

AN. R. 426. AV.J.C. 326. *la font de bon cœur. Point de fidélité à espérer d'un peuple que l'on prétend réduire en servitude.* Le Consul appuia ce sentiment, & il disoit assez haut pour être entendu de ceux qui pensoient d'une autre maniére, *Qu'il n'y avoit que ceux qui étoient uniquement jaloux de leur liberté, qui fussent dignes de devenir Romains.* Cet avis prévalut ; & l'on accorda aux Privernates le droit de bourgeoisie Romaine.

On envoia cette même année une Colonie à Anxur, composée de trois cens citoiens, à chacun desquels on distribua deux arpens de terre.

AN. R. 427. AV.J.C. 325.

P. PLAUTIUS PROCULUS.
P. CORNELIUS SCAPULA.

Bientôt après on envoia une autre Colonie à Frégelles. On vit cette année pour la premiére fois se pratiquer une sorte de largesse, qui dans la suite des tems devint fort commune. M. Flavius fit au Peuple une distribution de chairs crues (*visceratio*) dans les funérailles de sa mére. Cette libéralité lui valut le Tribunat, auquel il fut promu quoiqu'absent.

Guerre déclarée à la ville de Palépolis.

L'année suivante on porta la guerre contre Palépolis. Cette ville étoit si-

tuée tout près de Néapolis. Les habitans de ces deux villes, qui, à proprement parler, n'en faisoient qu'une, étoient originaires de Cumes; & Cumes tiroit son origine de Chalcis en Eubée, dont quelques citoiens, après s'être emparés d'abord des îles Enarie & Pithécuses, passérent enfin dans le Continent, s'y établirent, & y devinrent fort puissans. La ville de Palépolis, se fiant à ses propres forces, & sur le secours qu'elle espéroit des Samnites peu disposés à garder la paix avec les Romains, & peutêtre sur la nouvelle d'une peste qui régnoit à Rome, avoit exercé beaucoup d'hostilités sur les terres de Capoue & de Falernes. On lui déclara la guerre dans les formes. AN. R. 427. AV. J.C. 325.

L. CORNELIUS LENTULUS. AN. R. 428. AV. J.C. 324.
Q. PUBLILIUS PHILO II.

Les deux nouveaux Consuls se partagérent. Publilius fut chargé d'attaquer les Grecs, c'est-à-dire Palépolis; & Cornélius de veiller sur les Samnites, pour les empécher de rien entreprendre. Sur ce qu'on apprit que ces derniers se préparoient certainement à la guerre, & sollicitoient leurs voisins

An. R. 428. Av. J.C. 324.

de se joindre à eux, Rome leur fit faire des plaintes par ses Députés, auxquels ils répondirent avec un air de hauteur & de fierté, qui marquoit assez ce qu'ils pensoient & à quoi ils se préparoient.

Dispute au sujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuse.

Le tems de l'élection des Consuls approchoit. On ne jugea pas à propos de mander ni l'un ni l'autre des Consuls actuellement en charge, parce que leur présence étoit nécessaire à leurs armées. Cornélius fut chargé de créer un Dictateur pour tenir les Assemblées. Il nomma M. Claudius Marcellus. Le Peuple avoit aussi ordonné que Publilius, lorsqu'il seroit sorti du Consulat, continueroit la guerre contre les Grecs en qualité de Proconsul, jusqu'à ce qu'elle fût absolument terminée. Le Dictateur cependant ne tint point les Assemblées, parce qu'on fit naître des difficultés sur sa nomination; & les Augures, consultés sur ce sujet, la déclarérent vicieuse. Les Tribuns du Peuple s'élevérent fortement contre cette déclaration, & la rendirent fort suspecte, ou plutôt la décriérent absolument. *Car enfin*, disoient-ils, *comment les Augures avoient-ils pu connoitre le vice de cette nomination,*

nomination, que le Conſul avoit faite de nuit ſelon la coutume ordinaire, en prenant toutes les précautions pour empécher qu'il n'intervînt aucun obſtacle. On n'a de lui aucun avis qu'il ait donné ſur ce ſujet, ſoit au Sénat ou au Peuple, ſoit à quelque particulier que ce puiſſe être. Il n'y a pas un ſeul mortel qui diſe avoir rien vû ou entendu qui ſoit capable de troubler & d'empécher les auſpices. Les Augures prétendent-ils donc, pendant qu'ils ſont tranquilles à Rome, avoir le privilége de deviner ce qui ſe paſſe au loin dans le camp des Romains? Qui ne voit clairement, que l'unique défaut que les Augures trouvent dans la nomination de Marcellus, c'eſt qu'il eſt Plébeïen. Ces réflexions paroiſſent fort cenſées, & ſans réplique. Les Augures néanmoins l'emportérent, & il falut en venir à l'interrégne. Il y en eut juſqu'à quatorze. Enfin l'on nomma pour Conſuls C. Pœtelius, & L. Papirius Mugillanus. C'eſt ſous ces Conſuls que Tite-Live dit qu'Alexandrie fut bâtie.

AN. R. 428. AV. J.C. 324.

C. PŒTELIUS II.
L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

AN. R. 429. AV. J.C. 323.

Mort d'Alexandre Roi d'Epire.

Tite-Live place dans la même année, mais avec plus de raiſon, la

AN. R. 429. AV. J.C. 323. *Liv.* VIII. 24.

mort d'Alexandre Roi d'Epire. Quoiqu'elle n'ait point de raport avec l'Histoire Romaine, cependant comme ce Prince a fait la guerre en Italie, Tite-Live a cru qu'elle méritoit de trouver ici sa place.

Quand les Tarentins l'eurent pressé de venir en Italie, il crut devoir consulter l'Oracle de Dodone, qui lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il devoit éviter la riviére d'Achéron, & la ville de Pandosie, parce que c'étoit là que les destins avoient marqué qu'il devoit périr. Cette réponse fit qu'il se hâta de passer en Italie, pour s'éloigner davantage de Pandosie ville de l'Epire, & de la riviére de l'Achéron, qui sortant du pays des Molosses va se rendre dans le golfe de Thesprotie. Mais, (comme il arrive souvent, dit Tite-Live, qu'en voulant fuir sa destinée on s'y précipite) après avoir défait en plusieurs combats les Légions des Brutiens & des Lucaniens, avoir pris sur eux plusieurs villes, avoir fait passer en Epire trois cens des plus illustres familles du pays, pour lui servir d'ôtages, il s'arréta près d'une ville dont il ne savoit pas que le nom étoit Pandosie, & s'empara de trois hauteurs un peu séparées

l'une de l'autre, ſituées ſur les frontiéres de la Lucanie & du Brutium, pour ravager de là tous les environs. Des pluies continuelles aiant inondé tout le pays, & ſéparé les trois corps d'armées, en ſorte qu'ils n'étoient plus en état de ſe ſecourir mutuellement, deux de ces corps furent taillés en piéces par les ennemis qui les attaquérent lorſqu'ils s'y attendoient le moins; après quoi ils tournérent toutes leurs forces contre le troiſiéme commandé par le Roi. Les exilés de Lucanie qui ſervoient dans ſes troupes envoiérent vers leurs compatriotes, & leur promirent de leur livrer entre les mains le Roi vif ou mort, à condition qu'ils ſeroient rétablis dans leur patrie. Dans l'extrême danger où ſe trouvoit le Roi, il eut le courage de percer à travers les ennemis avec une poignée de gens d'élite, & tua de ſa propre main le Chef des Lucaniens qu'il trouva à ſa rencontre. Ramaſſant enſuite ſes troupes que la fuite avoit diſperſées de côté & d'autre, il arrive à une riviére dont le pont rompu tout récemment par la crue violente des eaux indiquoit néanmoins le paſſage. Les troupes paſſant avec grande peine cette ri-

AN. R. 429.
AV. J.C. 323.

An. R. 429. Av. J.C. 323. viére dont ils ne connoissoient point les gués, un soldat, épuisé de fatigue & transi de fraieur, s'écria : *Ah, malheureuse riviére, c'est avec raison qu'on t'appelle Achéron.* Le Roi aiant entendu cette parole, se rappella dans le moment la réponse de l'Oracle, & s'arrêta, doutant s'il devoit passer la riviére. Mais voiant les Lucaniens venir à lui, il tire son épée, & pousse son cheval dans le fleuve. A peine y fut-il entré, qu'un des Exilés de Lucanie le perce d'un javelot. Il tombe mort avec le trait qui l'avoit percé, & son corps est porté par le courant de l'eau vers les ennemis, qui le déchirent en piéces, & lui font mille outrages. Dans cette fureur où ils étoient, une femme toute éplorée osa se présenter à eux, & leur demander par grace de vouloir bien lui accorder les restes de ce malheureux cadavre, qui lui serviroient à retirer d'entre les mains des ennemis son mari & ses enfans qui y étoient retenus comme prisonniers. On fut touché de ses priéres & de ses larmes, & l'on cessa de maltraiter ce cadavre. Elle rendit les derniers devoirs à ces misérables restes dans la ville de Consentia, & fit remettre aux ennemis qui étoient à Mé-

taponte les ossemens du Roi, lesquels furent portés de-là en Epire à Cléopatre sa femme, & à Olympiade sa sœur, dont celle-ci étoit mére, & l'autre sœur d'Alexandre le Grand. AN. R. 429. Av. J. C. 323.

La cérémonie du *Lectisternium* fut célébrée à Rome cette année pour la cinquiéme fois. Elle l'avoit été pour la troisiéme l'an de Rome 391. Tite-Live ne parle point de la quatriéme.

La guerre se renouvelle avec les Samnites.

Liv. VIII. 25 & 26.

Les Consuls qui avoient été nommés après plusieurs interrégnes, firent déclarer la guerre dans toutes les formes aux Samnites, & donnérent tous leurs soins aux préparatifs nécessaires pour la faire réussir.

Il leur survint des secours, auxquels ils ne devoient pas s'attendre : c'étoit de la part des Lucaniens & des Apuliens, peuples qui jusques-là n'avoient eu aucun commerce avec les Romains, & qui vinrent d'eux-mêmes leur offrir de les aider de leurs troupes dans la guerre contre les Samnites. On accepta leur offre avec joie, & l'on conclut avec eux un Traité d'alliance.

Les Romains prirent quelques * villes sur les Samnites, & ravagérent une partie de leurs terres.

* *Allifa. Calliphæ. Ruffrium.*

Prise de Palépolis.

Ils n'eurent pas moins de succès

An. R. 429. Av. J.C. 323. contre les Grecs. Les troupes auxiliaires que Palépolis avoit reçues des Samnites & de ceux de Nole, y exerçoient des violences inouies. C'est ce qui porta les assiégés à se rendre aux Romains. Ils le firent par le conseil & le secours de deux de leurs principaux citoiens, qui aiant eu l'adresse de faire sortir les Samnites de la ville sous prétexte d'une entreprise importante contre les ennemis, y reçurent les troupes Romaines.

Publilius, après la prise de la ville, retourna à Rome. Il y reçut l'honneur du triomphe. Deux distinctions singuliéres alors, mais qui devinrent fort communes dans la suite, rendent le commandement de ce Général remarquable dans l'Histoire. L'exercice de l'autorité militaire lui fut prorogé sous le titre de Proconsul; & il triompha après être sorti de charge, c'est-à-dire du Consulat. Ce sont deux nouveautés, qui étoient jusques-là sans exemple.

Ib. cap. 27. Une nouvelle guerre avec d'autres Grecs situés dans une région bien différente, c'étoient les Tarentins, commença dès lors à donner de l'inquiétude à Rome. Je différe à en exposer le sujet, jusqu'à que cette guerre éclate entiérement.

Une violence odieuse & cruelle, entreprise par un Créancier contre le fils de son débiteur qui s'étoit remis entre ses mains à la place de son pére, donna lieu à un sage réglement, par lequel il étoit défendu de mettre des citoiens dans les fers pour dettes. Le bien seul, & non la personne des débiteurs, étoit abandonné aux créanciers. Il paroit que ce réglement ne fut pas toujours exactement observé, puisqu'il falut, quarante ans après, le renouveller, lorsque la multitude se retira sur le Janicule.

AN. R. 429. AV. J.C. 323.

Réglement contre les Créanciers. *Ib. cap.* 28.

L. FURIUS CAMILLUS II.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Le premier soin des Consuls fut de proposer au Sénat une affaire importante, & qui demandoit une promte décision. Les Vestins venoient de se joindre aux Samnites, avec lesquels on étoit actuellement en guerre. Il étoit à craindre que leur exemple, s'il demeuroit impuni, ne devînt contagieux, & ne procurât plusieurs alliés aux Samnites. Mais il étoit à craindre aussi, si l'on attaquoit les Vestins, que les peuples voisins ne prissent l'allarme, & l'on étoit presque sûr qu'on auroit pour

Guerre déclarée aux Vestins. Ils sont vaincus. *Liv.* VIII. 29.

AN. R. 430. AV. J. C. 322.

ennemis les Marses, les Pélignes, & les Marrucins, qui tous ensemble n'étoient pas moins puissans que les Samnites. La délibération étoit délicate & embarrassante. Le parti le plus hardi, quoiqu'il pût paroitre le moins prudent, l'emporta, & la guerre fut déclarée aux Vestins. Mais [a] l'événement montra qu'il y a quelquefois de la sagesse à hasarder, & que les conseils timides ne sont pas toujours les plus heureux. Cette guerre échut par le sort à Brutus, & celle contre les Samnites à Camille. On conduisit des deux côtés les armées, & le soin de conserver leur propre pays empécha les ennemis de joindre leurs troupes.

Papirius Cursor est nommé Dictateur contre les Samnites. *Liv.* VIII. 29-37.

Camille, dont le département étoit le plus important, aiant été mis hors d'état de remplir ses fonctions par une maladie considérable dont il fut attaqué, eut ordre de nommer un Dictateur. Il choisit L. Papirius Cursor, l'un des plus grands Généraux qu'aient eu les Romains, qui prit pour Général de la Cavalerie Q. Fabius Maximus Rullianus, jeune homme de la plus haute naissance, & d'une plus grande espérance encore. Ce couple si bien assor-

a Eventus docuit, fortes Fortunam juvare. *Liv.*

i, ce ſemble, s'il fut célébre par des victoires remportées pendant leur magiſtrature, le fut encore plus par la diſcorde qui ſe mit entr'eux, & où les choſes furent pouſſées preſque juſqu'aux derniéres extrémités, comme on le verra bientôt.

Tout réuſſit à Brutus chez les Veſtins. Le ravage de leurs terres les obligea malgré eux d'en venir à une bataille, où ils perdirent la plupart de leurs troupes. Elle fut ſanglante auſſi pour les Romains, & cette victoire leur couta cher. Ils pourſuivirent les ennemis juſques dans leur camp, que ceux-ci abandonnérent bientôt pour ſe réfugier dans leurs villes, dont la plupart furent priſes.

Fabius Maître de la Cavalerie, pendant l'abſence du Dictateur, combat malgré ſa défenſe & remporte une illuſtre victoire.

Pour ce qui regarde le Dictateur, il fut obligé, apparemment à cauſe de quelques cérémonies prétendues néceſſaires qu'on avoit d'abord omiſes, de retourner à Rome pour y conſulter de nouveau les auſpices. En quittant l'armée, dont il laiſſoit le commandement au Maître de la Cavalerie, il lui défendit expreſſément de combattre en ſon abſence. Mais Fabius ne le fut pas plutôt parti, qu'il ſongea à former quelque entrepriſe, ſur-tout lorſ-

AN. R. 430. AV. J. C. 322. qu'il eut appris l'extrême négligence qui régnoit parmi les ennemis depuis le départ de Papirius. Le dépit de voir le Dictateur agir despotiquement comme si le succès de toutes choses dépendoit uniquement de lui, & l'occasion favorable qu'il crut avoir de se signaler par une action éclatante, lui firent oublier la défense qui lui avoit été faite. Il se hâta d'attaquer les Samnites. Le succès du combat fut aussi heureux qu'il eût pu l'être, quand même le Dictateur s'y fût trouvé en personne. Le Général & les soldats firent également bien leur devoir. Il resta vingt mille des ennemis sur la place. Quelques Auteurs même ont raporté, comme Tite-Live le remarque, qu'il y eut deux batailles, & que dans l'une & dans l'autre Fabius fut victorieux. Il prit soin de bruler les dépouilles des ennemis, soit qu'il en eût fait vœu, comme c'étoit assez l'usage, soit plutôt pour empêcher que le Dictateur ne s'en fît honneur, & ne voulût en parer son triomphe.

Aussitôt après l'action, il écrivit à Rome pour y mander la nouvelle de sa victoire. Il adressa les lettres au Sénat, & non pas au Dictateur, faisant

ez connoitre par là qu'il ne préten-
it point partager avec lui la gloire
s avantages qu'il avoit remportés.
oute la ville fut dans la joie à cette
ouvelle. Le seul Papirius n'y prit
oint de part, & ne témoigna que du
écontentement & de l'indignation.
rompit sur le champ l'Assemblée du
nat qu'il tenoit actuellement, & en
rtit plein de colére, disant haute-
ent que le Maître de la Cavalerie
iroit vaincu bien moins les ennemis
ie la majesté de la Dictature & la dis-
pline militaire, si sa désobéissance de-
eurois impunie. Il part dans le mo-
ient, faisant contre le Maître de la Ca-
lerie les plus terribles menaces. Mais,
uelque diligence qu'il fît, il fut préve-
ı par des amis de Fabius, qui accou-
ırent de la ville pour l'avertir que le
ictateur arrivoit, résolu d'user de la
erniére sévérité, & n'ouvrant la bouche
ue pour louer la rigueur de Manlius à
égard de son fils.

Fabius, sur la premiére nouvelle
e l'arrivée prochaine du Dictateur,
ſembla promtement les soldats,
les conjurant de faire voir que s'ils
avoient eu du courage pour défen-
dre la République contre de redouta-

AN. R. 430. AV. J.C. 322. » bles ennemis, ils n'en avoient pas » moins pour sauver de la cruauté ty- » rannique du Dictateur celui sous la » conduite duquel ils avoient remporté » cette glorieuse victoire. « Il voulut leur faire passer l'indignation de Papirius pour un effet de jalousie. *Il vient*, disoit-il, *possédé d'une basse & maligne envie contre le bonheur & la vertu qu'il voit à regret dans un autre. Il est au désespoir que la République ait eu quelque avantage en son absence. Il aimeroit mieux, s'il lui étoit possible de changer le passé, transporter la victoire aux Samnites, que de la voir du côté des Romains.* Après quelques autres réflexions dans le même goût, il ajoute, pour interesser toute l'armée dans sa querelle, » Qu'en sa personne, ils sont eux-mêmes attaqués. » Que le Dictateur n'en veut pas moins » aux Officiers, & même aux soldats, » qu'au Maître de la Cavalerie. Qu'il est » la premiére victime que Papirius veut » immoler à sa vengeance : mais que » c'est pour exercer ensuite plus libre- » ment les mêmes rigueurs sur tous les » autres. Qu'il remet sa fortune, sa vie, » & son honneur entre leurs mains. « Tous lui promettent de le défendre au péril de leur vie.

Cependant le Dictateur arrive, & r le champ convoque l'aſſemblée. fait citer Fabius, & lui demande ı premier lieu, s'il n'eſt pas vrai u'il lui a défendu de combattre : en cond lieu, s'il n'a pas néanmoins vré la bataille. Il lui ordonne de ré- ondre nettement à ces deux queſ- ons. Fabius auroit été bien embar- iſſé à le faire. Auſſi il ſe jette à l'é- ırt. Tantôt il ſe plaint d'avoir dans n même homme ſon accuſateur & ſon ıge. Tantôt il s'écrie à haute voix u'on peut bien lui ôter la vie, mais u'on ne peut lui enlever l'honneur 'une illuſtre victoire. Il mêle les juſ- fications aux reproches. Mais ces iſcours vagues, & en même tems ffençans, ne font qu'aigrir la colére u Dictateur, qui ordonne aux Lic- eurs de ſaiſir le Maître de la Cava- erie. Fabius, en ce moment, appelle ous les ſoldats à ſon ſecours, & s'é- ınt débarraſſé des mains des Licteurs, va chercher un azyle au milieu de armée qui le reçoit & l'environne. 'étoit un tumulte affreux dans le amp. Ici l'on entendoit des priéres, des menaces. Ceux qui étoient près u tribunal du Dictateur, craignant

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Le Dictateur de retour cite Fabius à ſon Tribunal, & veut le faire mourir.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

d'être reconnus, comme ils le pouvoient être aisément, se contentoient de le conjurer de pardonner au Maître de la Cavalerie, & de ne pas condanner avec lui toute l'armée. Mais ceux qui étoient à l'extrémité de l'Assemblée, & la troupe qui entouroit Fabius, faisoient hautement des invectives hardies contre la cruauté inflexible du Dictateur. Enfin les Lieutenans de Papirius, qui étoient autour de lui, » le » prioient de remettre au lendemain » la décision de cette affaire, & de » prendre du tems pour y penser sérieusement & de sang froid. Ils lui » représentoient que la faute du Maître de la Cavalerie, qui venoit plutôt » de jeunesse que de mauvaise volonté, » avoit été assez punie, & sa victoire » assez deshonorée. Ils le conjuroient » de ne pas pousser les choses à l'extrémité, & de ne pas flétrir par l'ignominie du supplice, & un jeune » homme du plus rare mérite, & son » pére recommandable par tant d'endroits, & toute l'illustre maison des » Fabius.

Voiant que ces motifs ne le touchoient point, ils le priérent » de jetter les yeux sur cette multitude toute

prête à se révolter, lui faisant entendre qu'il ne convenoit ni à son âge, ni à sa prudence, d'augmenter le feu dans des esprits déja trop échauffés, & de donner matiére à une sédition qui étoit sur le point d'éclater. Ils ajoutoient que personne ne s'en prendroit à Fabius qui vouloit éviter le supplice dont on le menaçoit, mais au Dictateur, si, aveuglé par sa colére, il irritoit contre lui la multitude en s'opiniâtrant à ne lui rien relâcher. Q'enfin, de peur qu'il ne pensât que ce fût la complaisance pour Fabius qui les fit parler, ils étoient prêts d'affirmer avec serment qu'ils croioient qu'il n'étoit pas du bien de la République que dans la conjoncture présente il punît la faute de Fabius par le supplice. AN. R. 430. AV. J. C. 322.

Ces remontrances irritoient plutôt Papirius contre les Lieutenans, qu'elles ne le disposoient à se laisser fléchir à l'égard de Fabius. Il leur commande de s'éloigner de son tribunal. Il ordonne qu'on fasse silence. Mais le bruit horrible qui se faisoit, empêche qu'on ne puisse ni l'entendre lui-même, ni entendre la voix des huissiers. Enfin la

AN. R. 430. Av. J.C. 322. nuit, comme il arrive quelquefois dans les batailles, sépara les combattans.

Fabius se réfugie à Rome. Le Dictateur l'y suit.

Le Maître de la Cavalerie est ajourné au lendemain. Mais par le conseil de ses amis, qui lui représentoient que la colére de Papirius, aigrie par la contradiction, n'en seroit que plus violente, il s'enfuit à Rome pendant la nuit; & de l'avis de son pére, qui avoit été trois fois Consul, & Dictateur, il assemble le Sénat. Pendant qu'il y déclamoit contre la rigueur & l'injustice de son Général, on entend tout d'un coup à la porte le bruit des Licteurs qui faisoient écarter la foule. C'étoit le Dictateur, qui aiant appris la retraite du Maître de la Cavalerie, l'avoit suivi de près.

La querelle recommence, & Papirius ordonne à ses Licteurs de saisir Fabius. En vain les premiers des Sénateurs, & le Sénat entier, lui demandent grace. Toujours inflexible, il persiste dans sa résolution. Alors M. Fabius, pére du Maître de la Cavalerie, eut recours à la derniére ressource qui lui restoit, & adressant la parole au Dictateur : *Puisque*, dit-il, *rien n'est capable de vous toucher, ni l'autorité du*

Sénat, ni la vieilleſſe d'un pére infor- AN. R. 430.
'uné que vous voulez priver de ſon uni- Av.J.C.322.
*que conſolation, ni le mérite & la nobleſſe
l'un Maître de la Cavalerie nommé par
ous-même, ni enfin les priéres, qui flé-
hiſſent ſouvent des ennemis opiniâtres,
& qui déſarment la colére des dieux : je
ne mets ſous la protection des Tribuns,
& j'appelle au Peuple. Et puiſque vous ne
ous rendez ni au jugement de l'armée, ni
u jugement du Sénat, je vous donne pour
uge le Peuple, qui certainement a plus de
ouvoir que ne vous en donne votre Dicta-
ure. Voions ſi vous céderez à l'appel,
uquel s'eſt ſoumis Tullus Hoſtilius Roi
le Rome.*

En conſéquence de cet appel, on ſe ranſporte dans la place publique. Le Dictateur monte à la Tribune aux harangues, ſuivi de très peu de perſonnes. Le Maître de la Cavalerie y monte après lui, accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la ille. Papirius lui ordonne d'abord de eſcendre, & de ſe tenir en bas comme ubalterne & accuſé. Fabius obéit, & on pére l'aiant ſuivi : *Vous nous faites laiſir*, dit-il en s'adreſſant au Dictateur, *de nous faire deſcendre dans un eu, d'où, quand même nous ſerions par-*

An. R. 430. Av. J.C. 322. *ticuliers, nous pourrions faire entendre notre voix.* D'abord, ce ne furent pas des discours suivis, mais des querelles tumultueuses. Enfin la voix du vieillard Fabius, animée par son indignation, surmonta le tumulte, & fit cesser le bruit. Il accusoit Papirius d'orgueil & de cruauté. Il se citoit lui-même pour exemple, représentant » qu'il » avoit été aussi Dictateur à Rome, » mais qu'il n'avoit jamais maltraité » qui que ce fût, ni homme du Peu- » ple, ni Officier, ni soldat. Que Papi- » rius cherchoit à remporter la victoi- » re sur un Général Romain comme » sur les chefs des ennemis. Quelle » différence on voioit entre la sage » modération des anciens, & la fiére » cruauté dont maintenant on faisoit » gloire ! & il raportoit, à cette occa- » sion, plusieurs exemples de grands » hommes qui ne s'étoient signalés que » par leur douceur à l'égard de Géné- » raux qui avoient manqué ou con- » tr'eux-mêmes, ou contre la Répu- » blique. Il ajoutoit que le Peuple Ro- » main, dont l'autorité est souveraine, » n'avoit jamais porté plus loin sa co- » lére contre ceux qui avoient perdu » des armées par leur témérité & leur

gnorance, qu'en les condannant à quelque amende ; mais qu'aucun l'eux jusqu'ici n'avoit encore été puni de mort pour avoir mal réussi. Qu'on prétendoit maintenant emploier les verges & les haches contre des Généraux du Peuple Romain qui avoient remporté d'illustres victoires, traitement qu'on n'auroit point eu droit d'exercer contr'eux quand ils auroient été vaincus. Etoit-il convenable, que, pendant que toute la ville étoit dans la joie, & offroit des sacrifices dans les temples en actions de graces des avantages remportés par Fabius sur les ennemis, Fabius lui-même fût mené au supplice en présence du Peuple, & à la vûe de ces mêmes dieux qu'il n'avoit pas invoqués inutilement, & dont il avoit senti la protection dans les deux combats qu'il avoit livrés. Quelle douleur ce seroit pour l'armée Romaine ! Quel triomphe pour les ennemis ! « Il uſſoit ces plaintes en implorant & dieux & les hommes, & baigné de mes il tenoit son fils tendrement ıbrassé.

Fabius avoit pour lui la majesté du

AN. R. 430. AV. J.C. 322. Sénat, la faveur du Peuple, la protection des Tribuns, les vœux de l'armée. De l'autre côté, Papirius faisoit valoir l'autorité du commandement regardée jusques-là comme sacrée & inviolable, la discipline militaire, les ordres du Dictateur toujours respectés comme des Oracles, l'exemple de Manlius, & la tendresse paternelle sacrifiée à l'Etat. Il s'autorisoit encore du supplice que Brutus, fondateur de la République, avoit fait souffrir à ses deux enfans. *Mais aujourd'hui*, disoit-il, *des péres mous & indulgens, des vieillards faciles, comptent pour rien l'autorité du Dictateur, & pardonnent à un jeune homme le renversement de la discipline militaire comme une chose de peu de conséquence. Pour moi je demeurerai ferme dans ce que j'ai résolu, & je ne rabattrai rien de la juste sévérité de la Loi à l'égard d'un homme qui a combattu au mépris de mes ordres & de la religion tout ensemble, dans un tems où les auspices étoient douteux & incertains. Il ne dépend pas de moi d'empêcher qu'on ne donne atteinte à la majesté du pouvoir suprême : mais jamais Papirius ne l'affoiblira en rien par son propre fait. Je souhaite que la puissance du Tri-*

bunat, qui est inviolable, ne viole pas elle-même par son opposition, les droits si crés du Commandement, & que le Peuple Romain n'avilisse & ne détruise pas en ma personne l'autorité de la Dictature, & la Dictature même. Si on le fait malgré mes remontrances, la postérité n'en accusera point L. Papirius, mais les Tribuns, mais le jugement inconsidéré du Peuple, lorsque la discipline militaire étant une fois abolie, le soldat n'obéira plus au Centurion, le Centurion au Tribun, le Tribun au Lieutenant, le Lieutenant au Consul, le Maître de la Cavalerie au Dictateur: Lorsqu'on ne respectera plus ni les hommes, ni les dieux; que les ordres des Généraux, & les auspices ne seront plus observés; que les soldats, sans congé, se répandront de côté & d'autre où il leur plaira; qu'oubliant la religion du serment, & n'aiant pour guide que la licence, ils se dégageront du service à leur gré, qu'on ne se trouvera plus sous le drapeau, qu'on ne s'assemblera plus à l'ordre, qu'on ne distinguera plus si c'est de jour ou de nuit, dans un lieu favorable ou contraire, par l'ordre ou sans l'ordre du Général qu'il faut combattre; qu'on ne sera plus attentif à suivre son drapeau, ni à garder ses rangs; en un mot, que la milice, au lieu AN. R. 430. AV. J.C. 322.

AN. R. 430. AV. J.C. 322. *d'être gouvernée comme elle l'a toujours été, par le ferment & par des usages inviolables, deviendra un aveugle brigandage, sans régle & sans loi. Tribuns du Peuple, rendez-vous responsables de ces désordres à tous les siécles à venir : chargez vos têtes de l'horreur de tous ces crimes, pour soutenir Fabius dans sa désobéissance.*

Ces paroles, prononcées d'un ton sévére & d'un air imposant, firent une terrible impression sur les esprits, chaque citoien les regardant comme autant de malédictio s dont il alloit se charger, s'il osoit passer outre. Les Tribuns sur-tout en furent tellement déconcertés, & saisis d'une telle fraieur, qu'ils ne savoient où ils en étoient; & ils commencérent à craindre presque plus pour eux-mêmes, que pour celui dont ils avoient entrepris la défense. Mais le Peuple Romain les tira d'embarras, en prenant le parti de prier & de conjurer le Dictateur de lui accorder la grace du Maître de la Cavalerie. Les Tribuns, suivant l'exemple du Peuple, joignirent leurs priéres aux siennes. Le pére de Fabius, Fabius lui-même, se jettérent aux piés de Papirius, le suppliant avec larmes de se laisser fléchir.

Alors le Dictateur aiant fait faire silence : *Je suis content*, dit-il. *La discipline militaire, la majesté du souverain commandement, qui ont couru risque aujourd'hui d'être abolies pour jamais, ont enfin triomphé. Fabius qui a osé combattre contre l'ordre de son Général, n'est point défendu comme innocent, mais reconnu pour coupable. Il obtient le pardon de son crime par les priéres du Peuple Romain & des Tribuns, qui demandent pour lui la vie comme une grace, & non comme une justice. Vivez, Q. Fabius, plus heureux mille fois par ce consentement unanime de tous vos concitoiens à s'intéresser pour vous, que par la victoire qui vous causoit tant de joie. Vivez, après avoir commis un crime, que votre pére lui-même n'auroit pu vous pardonner s'il eût été en ma place. Vous vous réconcilierez avec moi quand il vous plaira. Mais, pour le Peuple Romain à qui vous devez la vie, sachez que la plus grande marque que vous puissiez lui donner de votre reconnoissance, c'est d'apprendre par ce qui s'est passé aujourd'hui, à obéir avec soumission, tant en paix qu'en guerre, à ceux qui auront sur vous une autorité légitime.*

AN. R. 430.
AV. J. C. 322.

Enfin le Dictateur accorde aux priéres du Peuple la grace de Fabius.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Ainsi se termina cette grande querelle. Le Sénat & le Peuple, pleins de joie, reconduisirent Papirius en foule, félicitant avec une égale effusion de cœur & le Dictateur, & le Maître de la Cavalerie. Tout le monde jugea que la discipline militaire n'avoit pas été moins affermie par le danger qu'avoit couru Fabius, que par le supplice funeste du jeune Manlius. Il en couta pourtant à Fabius la perte de sa charge. Le Dictateur le déposa, & nomma un autre Maître de la Cavalerie à sa place.

Il ne m'appartient point de juger la conduite de ces grands hommes, qui avoient des vûes supérieures, & qui savoient jusqu'où le bien de la République demandoit qu'on portât la sévérité & la douceur. On ne peut pas ne point convenir qu'il étoit important pour la discipline militaire, que Fabius, qui avoit mérité la mort par sa désobéissance, n'obtînt le pardon qu'après avoir couru tous les dangers du supplice, & que le pardon lui fût accordé à titre de grace, & comme à un criminel. L'offre que lui fait Papirius de se réconcilier avec lui quand il le voudra, fait assez connoitre

noitre que ce n'eſt point la paſſion qui l'a fait agir. Mais il me ſemble qu'après tout ce qui s'étoit paſſé, qui avoit dû faire une plaie profonde dans le cœur d'un jeune Romain du caractére de Fabius, un pardon ſans réſerve, mélé de quelques marques extérieures d'affection & de tendreſſe, auroit été bien propre, ſinon à guérir entiérement cette plaie, du moins à en adoucir & à en diminuer l'aigreur. La ſuite de l'hiſtoire nous montrera que Fabius conſerva toujours un vif reſſentiment de l'affront qu'il avoit reçu. An. R. 430. Av. J.C. 322.

Il arriva cette année, que toutes les fois que le Dictateur s'étoit éloigné de l'armée, les Samnites ſe mettoient en mouvement, & ſembloient vouloir en venir à un combat. Mais M. Valérius, Lieutenant Général qui commandoit dans le camp, avoit devant les yeux l'exemple de Q. Fabius, qui lui faiſoit moins craindre les attaques de l'ennemi, que la colére inexorable du Dictateur. C'eſt-pourquoi des fourageurs étant tombés dans une embuſcade, & y aiant été défaits, on crut que le Lieutenant auroit pu les ſecourir, ſi les ordres précis & terribles du

Les troupes, indiſpoſées contre le Dictateur, marquent leur mécontentement dans une bataille.

An. R. 430. Av. J.C. 322.

Dictateur ne l'eussent arrêté. Cet événement aliéna encore à son égard l'esprit des troupes, déja fort mécontentes de sa rigueur inflexible à l'égard de Fabius, & de ce qu'il avoit refusé opiniâtrement à leurs priéres, ce qu'ensuite il accorda à celles du Peuple.

Le Dictateur étant revenu au camp, son arrivée ne causa ni beaucoup de joie parmi ses troupes, ni beaucoup de crainte parmi les ennemis. Le lendemain, soit qu'ils ignoraßent son retour, soit qu'ils le comptaßent pour peu, ils s'approchérent du camp en bataille rangée. Papirius sortit aussitôt à leur rencontre, & fit voir dans le combat de quelle ressource est quelquefois pour une armée le mérite & la capacité d'un seul homme. Car on convenoit que la guerre contre les Samnites auroit pu être terminée avec succès ce jour-là, si les troupes eussent soutenu leur Chef, tant il avoit sû prendre habilement tous ses avantages. Mais le soldat exprès ne fit point son devoir, pour obscurcir la gloire de son Général, & l'empécha de remporter la victoire. Il y eut plus de morts du côté des Samnites, plus de blessés du côté des Romains. Le Dictateur sentit bien ce qui avoit mis obsta-

Le Dictateur se réconcilie les troupes.

cle à sa victoire, & reconnut qu'il faloit modérer la hauteur de son caractére, & méler de la douceur à sa sévérité. Dans cette vûe, prenant avec lui ses Lieutenans, il alloit visiter les blessés, & avançant la tête dans leurs tentes leur demandoit à chacun comment ils se portoient, & chargeoit nommément les Lieutenans, les Tribuns, & les autres Officiers de veiller à ce qu'ils ne manquassent de rien. Il s'acquitta avec tant de dextérité d'un soin déja fort populaire par lui-même, qu'en travaillant à rétablir la santé des corps, il guérit parfaitement les esprits, & se les réconcilia d'une maniére merveilleuse. Cette victoire sur lui-même lui en procura une promte sur les Samnites.

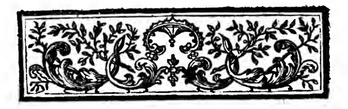
AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Quand son armée fut entiérement rétablie, il attaqua les ennemis avec une pleine assurance, & de sa part & de celle des troupes, de remporter la victoire. En effet, il les battit si vivement, & les mit tellement en déroute, que depuis ce jour-là ils n'osérent plus se présenter devant lui. Il mena ensuite son armée victorieuse dans le pays ennemi par-tout où l'espérance du butin l'appelloit, sans trou-

Les Samnites sont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

An. R. 430. Av. J.C. 322. ver aucune résistance. Et, ce qui augmentoit l'ardeur du soldat, c'est que tout le butin lui avoit été abandonné. Les Samnites, domtés par tant de pertes, demandérent la paix au Dictateur. Après être convenu avec eux qu'ils donneroient à chacun de ses soldats un habit, & qu'ils leur paieroient la solde d'une année, il les renvoia au Sénat. Le Dictateur rentra triomphant dans Rome. Les Samnites ne purent obtenir qu'une tréve d'un an.





LIVRE NEUVIÉME.



E LIVRE Neuviéme contient l'hiſtoire de vingt-cinq ans : depuis le renouvellement de la guerre par les Samnites, an de Rome 431, qui précéda de deux ans l'événement des Fourches Caudines, juſqu'à la guerre contre les Etruſques, an de Rome 456.

§. I.

Les Samnites rompent la tréve, & ſont entiérement défaits. Ils font leurs ſoumiſſions. La paix leur eſt durement refuſée. Pontius Général des Samnites leur rend le courage, & leur fait prendre les armes. Il dreſſe une embuſcade aux Romains près de Caudium : ceux-ci y donnent tête baiſſée. Leurs armées ſe trouvent enfermées entre deux défilés. Pontius rejette les ſages avis d'Hérennius ſon pére. Les Romains ſont forcés par la néceſſité d'accepter les triſtes conditions qu'on leur impoſe. Pontius

les fait passer sous le joug, après quoi il les renvoie, retenant six cens Cavaliers pour otages de la convention faite avec les Consuls. Profonde tristesse des soldats lorsqu'ils passent par Capoue, & qu'ensuite ils rentrent dans Rome. Le Sénat s'assemble. La convention est déclarée nulle, conformément à l'avis de Postumius qui l'avoit lui-même conclue & signée comme Consul. Lui, son Collégue, & tous les Officiers qui avoient signé la convention, sont renvoiés à Pontius qui refuse de les recevoir. Les Samnites perdent deux batailles. On les fait passer sous le joug. Lucérie est prise, & les six cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains. Eloge de Papirius Cursor.

AN. R. 431.
AV. J.C. 321.

C. SULPICIUS LONGUS II.
Q. AULIUS CERRETANUS.

Les Samnites rompent la tréve, & sont entiérement défaits. Ils font leurs soumissions. La paix leur est durement refusée.

NOUS AVONS vû que les Samnites, vaincus plus d'une fois par le Dictateur Papirius Cursor, & forcés par leurs défaites à demander la paix au Sénat, n'avoient pu en obtenir qu'une tréve d'un an: encore ne la gardérent-ils pas tout ce tems. Dès qu'ils apprirent que Papirius, après avoir

nommé pour Consuls C. Sulpicius & Q. Aulius, avoit abdiqué la Dictature, ils reprirent les armes, qui ne leur réussirent pas mieux qu'auparavant. Ils n'osérent pas même se présenter devant l'armée Romaine, & se tinrent renfermés dans leurs villes. Leurs terres, & celles des Apuliens qu'ils avoient attirés dans leur parti, furent ravagées, sans qu'ils parussent songer à les défendre.

AN. R. 431. AV. J.C. 321. *Liv.* VIII. 37-40.

Q. FABIUS.
L. FULVIUS.

AN. R. 432. AV. J.C. 320.

Les Samnites montrérent plus de courage l'année suivante, & attaquérent les premiers l'armée Romaine. Le combat fut des plus rudes & des plus opiniâtres. La victoire fut lontems douteuse : mais enfin elle se déclara pleinement pour les Romains, & les Samnites furent taillés en piéces.

Cette défaite, qui fit périr leurs meilleures troupes, désola la nation. On disoit hautement dans toutes les Assemblées, [a] qu'il n'étoit pas étonnant qu'une guerre entreprise contre

a Minimè id quidem mirum esse, si impio bello, & contra fœdus suscepto, infestioribus meritò diis quàm hominibus, nihil prosperè agerent. *Liv.*

AN. R. 432. AV. J. C. 320 la foi des Traités, & où l'on avoit pour ennemis les dieux encore plus que les hommes, eût eu un mauvais ſuccès. Qu'il faloit néceſſairement appaiſer la colére céleſte : qu'il ne s'agiſſoit plus que de délibérer ſi ce devoit être par le ſang & la mort d'un petit nombre de coupables, ou par la ruine entiére du peuple, qui n'avoit point eu de part à cette prévarication.

On alla juſqu'à nommer les principaux auteurs de la rupture, à la tête deſquels on mettoit un Brutulus Papius. C'étoit un homme de grande naiſſance, & d'un crédit encore plus grand, qu'on ſavoit avoir engagé plus qu'aucun autre les Samnites à rompre la tréve avec les Romains. Les Préteurs, obligés de mettre en délibération l'affaire qui le regardoit, ordonnérent par un Décret, » que Brutulus » Papius ſeroit livré aux Romains, » qu'on enverroit avec lui à Rome tout » le butin, & tous les priſonniers faits » ſur les Romains, & qu'on donne» roit ſatisfaction ſur tous les griefs » ſur leſquels ils avoient fait porter » leurs plaintes dans le Samnium par » leurs Féciaux. « Le Décret fut exécuté, & en conſéquence le corps de Bru-

tulus, qui avoit prévenu le supplice par une mort volontaire, fut porté à Rome avec tous ses biens. Le Peuple Romain ne reçut de tout cela que les prisonniers, & ce qui dans le butin trouva maître. Les Députés des Samnites s'en retournérent, sans avoir pu obtenir la paix. An. R. 432. Av. J.C. 320.

On ne sait si l'honneur de cette derniére victoire, dont je viens de parler, appartient aux Consuls, ou à un Dictateur qui fut nommé cette année. Il est certain qu'Aulus Cornélius fut Dictateur. Mais quelques Auteurs ont raporté qu'il ne fut créé que pour remplir une fonction dans les Jeux Romains à la place du Préteur considérablement malade pour lors, laquelle consistoit à donner le signal pour faire partir les chariots.

T. VETURIUS CALVINUS II.
SP. POSTUMIUS ALBINUS II.

An. R. 433. Av. J.C. 319.

Pontius, Général des Samnites, les console, & leur fait prendre les armes. Liv. IX. 1-5.

Le retour des Députés devoit, ce semble, causer une grande consternation parmi les Samnites: il y produisit un effet tout contraire. Ils avoient alors pour Général Caïus Pontius très-habile dans le métier de la guerre. Hérennius son pére passoit pour l'homme

AN. R. 433. AV. J.C. 319. *De Senect. n. 39-41.*

le plus sensé & le plus prudent de son siécle. Cicéron nous apprend que ce dernier avoit connu Architas de Tarente, célébre Philosophe & Mathématicien, lequel dans un entretien où assistoit * Platon, parlant de la volupté du corps, fit voir qu'elle étoit pour le genre humain la source des maux les plus funestes. Ce qui sera dit bientôt de cet Hérennius, montrera que la réputation qu'il avoit d'homme sage & de bon conseil n'étoit pas sans fondement.

Pontius son fils, aussitôt après le retour des Députés, convoqua l'Assemblée, & lui parla en ces termes. *Ne croiez pas, Samnites, que votre Députation ait été vaine & sans effet. Elle a expié le crime que nous avions commis en rompant les Traités, & appaisé la colére des dieux justement irrités. S'il est évident que les dieux ont voulu nous forcer par nos pertes à satisfaire les Romains sur les griefs qu'ils avoient contre nous, il n'est pas moins clair que leur volonté n'a pas été que nos satisfactions fussent reçues avec tant de hauteur & de mépris. Qu'avons-nous pu faire de plus pour ap-*

* *Platon vint à Tarente sous le Consulat de L. Furius & d'Ap. Claudius, l'an de Rome 406.*

paiser les dieux, & adoucir les hommes, que ce que nous avons fait ? Nous leur avons renvoié tout ce que nous avions pris sur eux, & qui nous appartenoit par le droit de la guerre. N'aiant pu livrer vivans les auteurs de la rupture, nous avons livré leurs corps. Nous avons porté à Rome leurs biens, afin qu'il ne restât rien chez nous de ce qui avoit appartenu aux coupables. Pouviez-vous, Romains, exiger de nous quelque chose de plus ? Nous voulons bien prendre pour arbitre & pour Juge quelque peuple que ce soit de la terre. Que si le plus foible ne trouve point de protection dans les Loix humaines contre un plus puissant que lui : nous aurons recours aux dieux vengeurs de la fierté & de l'orgueil. Vous n'avez point à délibérer, Samnites, sur le parti que vous devez prendre. La guerre est juste, quand elle est nécessaire ; & les armes légitimes, quand elles sont notre unique ressource. [a] *Ainsi puisque dans toutes les entreprises humaines il ne s'agit que de savoir si les dieux sont pour nous ou contre nous, soyez sûrs que, comme dans les guerres précédentes vous avez plutôt*

AN. R. 433.
AV. J.C. 319.

a Proinde, cùm rerum humanarum maximum momentum sit, quàm propitiis rem, quàm adversis agant diis : pro certo habete, priora bella adver-

An. R. 433. Av. J.C. 319.

agi contre les dieux que contre les hommes, dans celle que vous allez entreprendre, vous aurez ces mêmes dieux pour guides & pour protecteurs.

Pontius dresse une embuscade aux Romains près de Caudium : ceux-ci y donnent tête baissée. Leurs armées se trouvent enfermées entre deux défilés.

Ce discours remplit tout le peuple d'espérance, de courage, & d'ardeur. Pontius, pour profiter de ces heureuses dispositions, ne tarda point à mettre ses troupes en campagne. Comme il ne pouvoit raisonnablement se flater que les Samnites l'emportassent sur l'armée Romaine par la force ouverte, qui leur avoit mal réussi jusques-là, il résolut d'emploier la ruse contre ces redoutables ennemis. Il alla à petit bruit, autant qu'il lui fut possible, se camper auprès de Caudium qui étoit un petit village entre Capoue & Bénévent; & sachant que les Consuls n'étoient pas fort loin avec leur armée, il fit déguiser dix soldats en bergers, leur donna des troupeaux à conduire en différens endroits, mais toujours vers le côté où étoit le camp des Romains: & leur recommanda de dire tous uniformément, lorsqu'ils auroient été pris avec leurs troupeaux,

suis deos magis quàm homines gessisse; hoc, quod instat, ducibus ipsis diis gesturos. *Liv.*

& menés aux Consuls, comme il ne pouvoit pas manquer d'arriver, que l'armée des Samnites assiégeoit actuellement Lucérie dans l'Apulie, & pressoit extrêmement cette place, dont les habitans étoient de fidéles Alliés des Romains. Ce bruit, que Pontius avoit fait répandre exprès auparavant, étoit déja parvenu dans le camp des Consuls. Le raport des prisonniers ne laissa plus lieu d'en douter, d'autant moins qu'ils s'accordoient tous ensemble. Tout ce qu'avoit prévû Pontius, arriva. Les Consuls donnérent dans le piége, & ne doutant point qu'il ne falût secourir promtement une ville alliée qui étoit en grand péril, ils ne délibérérent plus que sur la route qu'on devoit tenir. Deux chemins y conduisoient. L'un plus sûr, mais plus long : l'autre plus court, mais plus dangereux, parce qu'il faloit passer deux défilés, joints ensemble par un cercle de montagnes, & qui laissoient au milieu une plaine d'une assez grande étendue. Ce dernier fut préféré néanmoins, parce que les Romains croioient ne pouvoir jamais arriver assez tôt à Lucérie. Ils passent le premier défilé ; mais, lorsqu'ils furent

AN. R. 433.
AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319. arrivés au ſecond, ils en trouvérent l'entrée fermée par une grande quantité de troncs d'arbres & de groſſes pierres, dont on avoit formé comme une eſpéce de rempart. Ils lévent les yeux, & s'aperçoivent que les collines des environs ſont toutes couvertes d'ennemis. Ils retournent précipitamment ſur leurs pas, pour regagner l'autre iſſue : mais ils y trouvent encore une ſemblable barriére, & les Samnites. Ils s'arrêtent d'eux-mêmes, ſaiſis d'un étonnement & d'une fraieur qui leur ôtent tout à la fois & l'uſage de l'eſprit, & preſque le mouvement du corps. Ils ſe regardent les uns les autres, comme ſi chacun eſpéroit trouver dans ſon compagnon plus de reſſources & plus de lumiéres qu'il n'en a lui-même.

Enſuite, quand ils virent qu'on dreſſoit les tentes des Conſuls, & que quelques ſoldats préparoient les inſtrumens néceſſaires à remuer la terre, & à faire un retranchement, quoiqu'ils ſentiſſent bien que dans l'impuiſſance où ils étoient de trouver aucune reſſource & aucun moien de ſe défendre, leurs travaux alloient les expoſer à la riſée des ennemis, cependant, pour ne point

ajouter leur propre faute à tous les maux dont ils étoient accablés, chacun de son côté, sans qu'on les y exhortât ni qu'on leur en donnât l'ordre, se mettent à fortifier le camp le long d'un ruisseau, avouant, non sans honte & sans douleur, que toute la peine qu'ils prenoient étoit bien inutile, outre que les ennemis, du haut de leurs montagnes, leur en faisoient d'améres railleries. Les Consuls ne tenoient compte d'assembler le Conseil de guerre. Les premiers Officiers vinrent d'eux-mêmes les trouver: & en même tems les soldats attroupés demandoient à leurs Généraux un secours, qu'à peine, dit Tite-Live, ils pouvoient espérer des dieux. Le Conseil se passa en discours incertains & confus. Chacun opinoit selon son caractére & son tempérament. Les uns vouloient que l'on entreprît de forcer les barriéres, ou d'escalader les montagnes. Les autres représentoient l'impossibilité de réussir dans l'une & l'autre de ces entreprises. Ces réflexions les occupérent toute la nuit, sans qu'ils songeassent à prendre ni nourriture ni repos, & sans qu'ils pussent parvenir à rien conclure.

AN. R. 433. Av. J.C. 319.

Pontius rejette les sages avis de son pére.

Les Samnites, de leur côté, n'étoient pas moins embarrassés, mais dans un autre sens, ne sachant quel parti ils devoient prendre pour profiter pleinement d'une conjoncture aussi heureuse que celle où ils se trouvoient. Comme ils ne pouvoient se déterminer par eux-mêmes, ils prirent la résolution d'envoier consulter Hérennius Pontius, pére de leur Général. Il étoit fort avancé en âge, & avoit renoncé, non-seulement au métier des armes, mais à toute affaire & à tout emploi. Cependant, dans un corps cassé de vieillesse, il conservoit un esprit vif, & un jugement solide. Quand donc il eut appris que les Romains étoient enfermés dans les défilés de Caudium, il répondit à celui qui le consultoit de la part de son fils, que son avis étoit qu'on les renvoiât tous au plutôt en pleine liberté. Cet avis fut rejetté de tout le monde, & l'on dépécha de nouveau vers lui, pour savoir s'il n'avoit rien de mieux à dire. A cette seconde fois, il conseilla de tuer tous les Romains, sans qu'il en restât un seul.

Des réponses si opposées, & qui ressentoient l'obscurité des Oracles, causérent un étrange étonnement. Elles

parurent à plusieurs, & sur-tout au fils d'Hérennius, (qui ne se montre pas ici fort respectueux pour son pére) une marque d'un esprit affoibli. Cependant on résolut de le faire venir dans le camp. Le bon vieillard y consentit : & lorsqu'il fut dans le Conseil, il s'en tint aux deux avis qu'il avoit donnés, se contentant d'en apporter les raisons. Il dit, » qu'en suivant le premier, qui lui paroissoit » le meilleur, on gagnoit pour toujours l'amitié d'un peuple puissant » par un bienfait signalé. Que s'ils » préféroient le second, ils mettroient » les Romains hors d'état de leur faire » la guerre de lontems, & les affoibli» roient extrêmement par la perte de » deux armées, qu'il leur seroit bien » difficile de réparer. Que pour un » troisiéme parti, il n'y en avoit point. *Hé quoi*, lui dit-on : *est-ce qu'on ne peut pas prendre un milieu ? Ne peut-on pas leur donner la vie, mais après leur avoir imposé des loix telles que le droit de la guerre permet d'en prescrire aux vaincus ? C'est-là précisément*, répondit Hérennius, *le moien de ne vous point faire d'amis, & de ne vous point délivrer de vos ennemis. Laissez vivre les Romains*,

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319. *après les avoir irrités par la honte & l'ignominie. C'est une nation qui ne sait ce que c'est que de se tenir en repos, lorsqu'elle a été vaincue. Le souvenir des affronts que la nécessité présente les aura contraints de subir, demeurera éternellement gravé dans leur cœur, & ne leur permettra point de se donner un moment de relâche, jusqu'à ce qu'ils en aient tiré une vengeance éclatante, & qui les dédommage avec usure.* Ces raisons ne furent point goutées, & on remena Hérennius chez lui. La suite fera voir combien ce sage vieillard avoit raison de rejetter ces tempéramens d'une fausse & timide Politique, laquelle ordinairement, pour vouloir tout accommoder, ne remédie à rien, & ne satisfait personne.

Les Romains sont forcés par la nécessité d'accepter les tristes conditions qu'on leur impose.

Les Romains, pendant cet intervalle, avoient fait plusieurs tentatives inutiles, pour rompre leur prison, si l'on peut parler ainsi. Enfin, vaincus par la nécessité, & commençant à manquer de tout, ils envoient des Députés à Pontius demander une paix honorable, ou le combat. Pontius répondit fiérement » que la guerre étoit ter» minée; & que puisque même vain» cus & enfermés de toutes parts com-

Liv. IX. 4-6.

» me ils étoient, ils ne ſavoient pas encore connoitre ni avouer leur défaite, il alloit leur déclarer les conditions auſquelles il vouloit bien traiter avec eux. Qu'il les feroit tous paſſer ſous le joug ſans armes, ne leur permettant d'emporter que chacun un * habit. Que du reſte, tout ſeroit égal entre les vainqueurs & les vaincus. Que les Romains s'obligeroient à retirer leurs armées & leurs Colonies du Pays des Samnites, & que les deux peuples, indépendans l'un de l'autre, vivroient ſelon leurs loix.

An. R. 433.
Av. J.C. 319.

Cette réponſe raportée au camp des Romains y cauſa d'auſſi grands gémiſſemens & une auſſi vive douleur, que ſi on leur eût annoncé une mort préſente. Un morne ſilence régna lontems dans le Conſeil, & les Conſuls n'oſoient ouvrir la bouche, combattus d'un côté par la honte d'accepter un pareil traité, & de l'autre par la néceſſité abſolue de s'y ſoumettre. Enfin L. Lentulus, le plus conſidérable des Officiers Généraux, prit la pa-

* *Cette expreſſion, qui revient ſouvent dans l'hiſtoire, ſignifie qu'on ne laiſſoit aux ſoldats que l'habit de deſſous, comme preſque on diroit parmi nous que la ſimple chemiſe.*

AN. R. 433. AV. J.C. 319. role, & donna ſon avis en ces termes : *Conſuls, j'ai ſouvent entendu dire à mon pére, que lorſque dans le Capitole aſſiégé par les Gaulois, le Sénat délibéroit ſur le parti qu'il avoit à prendre, ſeul il avoit été d'avis de ne point racheter la ville à prix d'argent, parce qu'ils n'étoient point enfermés de foſſés ni de retranchemens par l'ennemi, & qu'ils pouvoient faire une ſortie ; non à la vérité ſans un grand danger, mais cependant ſans une perte aſſurée. Si nous nous trouvions dans le même cas, & que nous puſſions, de quelque maniére que ce fût, en venir aux mains avec l'ennemi, je n'héſiterois point à me propoſer ici pour modéle la générosité de mon pére. Je ſai qu'il eſt beau de mourir pour la patrie, & je ſuis prêt ſoit à me dévouer à la mort pour le peuple Romain & pour nos Légions, ſoit à me jetter au milieu des bataillons ennemis. Mais je voi ici la patrie toute entiére, j'y voi toutes les Légions : & à moins qu'elles ne veulent périr pour elles-mêmes, que peuvent-elles ſauver par leur mort ? Les murs, dira quelqu'un, les maiſons de Rome, & cette timide & foible multitude qui les habite ? C'eſt, au contraire, livrer tout cela à l'ennemi, & non pas le ſauver, que de faire périr*

cette armée. Ici sont toutes les ressources & toutes les forces du Peuple Romain. En sauvant ces troupes, nous sauvons la patrie : en les exposant à une mort certaine, nous abandonnons la patrie, & nous la trahissons. Mais, dira-t-on, c'est une grande honte, une grande ignominie, de se livrer ainsi sans rendre de combat. Je l'avoue. Mais la patrie doit nous être assez chére, pour être préférée non-seulement à la conservation de notre vie, mais même à celle de notre honneur, s'il est besoin d'en faire le sacrifice. Ne nous refusons donc point à cet opprobre quelque grand qu'il puisse être, & soumettons nous à la nécessité, que les dieux même ne peuvent vaincre. Allez, Consuls, allez trouver l'ennemi; & livrez, puisqu'il le faut, nos armes, pour racheter à ce prix la patrie, que nos ancêtres ont rachetée au prix de l'or.

AN. R. 433. Av. J.C. 319.

Il falut bien suivre ce conseil. Les Consuls allérent au camp des Samnites pour conclure la négociation. Pontius vouloit un Traité ; mais on lui représenta que pour le faire, on avoit besoin de l'autorité du Peuple & du Sénat Romain : & il fut assez imprudent & assez peu précautionné, pour se contenter d'une simple promesse

AN. R. 433. AV. J.C. 319. que lui firent les Consuls, & les principaux Officiers de l'armée, d'observer & de faire observer les articles dont on étoit convenu. Il prit seulement la précaution d'exiger qu'on lui mît entre les mains six cens otages des premiers de la Jeunesse Romaine, qui répondroient sur leurs têtes de l'observation des conditions qu'on venoit d'arrêter. Il n'y eut point de Traité solennel à Caudium: c'est une remarque importante pour la suite.

Les Consuls revinrent au camp; & leur retour y renouvella la douleur & le désespoir. A peine les soldats pouvoient-ils s'empêcher de maltraiter d'indignes Généraux, dont la témérité les avoit conduits en ce lieu malheureux, & dont la lâcheté les en alloit faire sortir d'une maniére plus honteuse qu'ils n'y étoient entrés: qui n'avoient sû ni prendre des guides, ni faire reconnoitre le pays, & qui marchant à l'aveugle comme des bêtes, s'étoient jettés eux & leurs armées dans le piége. Ils se regardent tristement les uns les autres: ils considérent leurs armes qu'ils vont livrer, leurs mains qui vont être désarmées, leurs corps qui vont être à la discrétion de

l'ennemi. Ils se figurent ce joug honteux sous lequel il leur faudra passer, les insultes & les regards méprisans des vainqueurs, cette haie de gens armés qu'ils traverseront sans armes : de là une marche déplorable par des villes alliées, qui deviendront témoins de leur ignominie : leur triste retour dans leur patrie, où eux-mêmes & leurs ancêtres étoient souvent rentrés triomphans. Ils se représentent que nul malheur n'a jamais égalé le leur : qu'ils étoient les seuls qui eussent été vaincus sans blessure, sans combat, sans résistance : qu'il ne leur avoit pas été permis de tirer l'épée, & d'en venir aux mains avec l'ennemi : qu'inutilement avoient-ils des armes, des forces, du courage, dont ils ne pouvoient pas trouver lieu de faire usage.

AN. R. 433
AV. J.C. 319.

Pendant qu'ils faisoient ces tristes réflexions, arriva l'heure fatale, où ils alloient éprouver leurs maux dans toute leur étendue, & se convaincre que la réalité passoit encore tout ce qu'ils en avoient imaginé. D'abord on les fit sortir de leurs retranchemens sans armes, & chacun avec un seul habit. Les six cens otages furent livrés aux Samnites, & conduits en prison. En-

Pontius fait passer les Romains sous le joug ; après quoi il les renvoie, retenant six cens Cavaliers pour otages de la convention faite avec les Consuls.

AN. R. 433. AV. J. C 319. suite il fut ordonné aux Licteurs de quitter les Consuls, que l'on dépouilla en même tems des ornemens de leur dignité. A cette vûe, les soldats Romains changérent tellement de disposition à l'égard de leurs Généraux, qu'au lieu que peu auparavant ils les avoient en exécration, & vouloient presque qu'on les livrât à l'ennemi, ou qu'on les mît en piéces; maintenant, touchés de la compassion la plus tendre, & oubliant leurs propres maux, ils détournoient les yeux pour ne point voir le douloureux spectacle de la majesté du Consulat ainsi deshonorée dans leur personne. Les Consuls passérent les premiers sous le joug presque à demi nuds: ensuite les principaux Officiers, chacun selon le rang de leurs emplois: enfin les Légions les unes après les autres. Les Samnites étoient sous les armes, rangés en haie de coté & d'autre, accablant l.s malheureux vaincus de reproches & d'insultes. Ils leur présentoient même souvent l'épée nue au visage, jusques-là qu'ils en blessérent & en tuérent quelques-uns, choqués de remarquer en eux trop de fierté & de ressentiment de l'ignominie à laquelle on les soumettoit.

Ils

Ils ſortirent du défilé, après avoir paſſé ſous le joug, &, ce qui étoit preſque encore plus triſte pour eux, ſous les yeux de leurs ennemis. Alors, quoiqu'ils s'imaginaſſent être comme des hommes qui ſortant des enfers commenceroient à apercevoir la lumiére, cependant cette lumiére même qui leur decouvroit la marche ignominieuſe de leur armée, leur parut plus triſte que la mort la plus affreuſe. Ils auroient pu arriver avant la nuit à Capoue, qui étoit une ville alliée. Mais doutant de la fidélité des Campaniens, & retenus par la honte, ils aimérent mieux ſe coucher à terre dans le chemin aſſez près de la ville, manquant abſolument de tout.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Profonde triſteſſe des Romains, lorſqu'ils paſſent par Capoue, & qu'enſuite ils rentrent à Rome.

Liv. IX. 6. & 7.

Lorſque les Campaniens ſurent cette nouvelle, un juſte ſentiment de compaſſion pour leurs Alliés & leurs bienfaiteurs, l'emporta en eux ſur l'orgueil qui leur étoit naturel. Ils envoiérent ſur le champ aux Conſuls des Licteurs & des faiſceaux, avec les autres marques de leur dignité. Ils envoiérent aux Légions des armes, des chevaux, des habits, des vivres. Et lorſque les Romains vinrent à la ville, le Sénat & le peuple de Capoue allé-

AN. R. 433. AV. J.C. 319. rent les recevoir, & s'acquittérent à leur égard de tous les devoirs d'hôtes & d'amis. Mais, ni par leurs caresses, ni par tous les témoignages d'amitié qu'ils leur donnoient, ni par leurs paroles consolantes, ils ne purent les engager soit à leur répondre, soit même à lever les yeux & à envisager ceux qui tâchoient d'adoucir leurs peines. La douleur, & encore plus la honte, leur faisoient fuir tout entretien & toute compagnie.

Le lendemain ils partirent pour retourner à Rome, & les Campaniens envoiérent quelques jeunes gens de qualité pour les accompagner jusques sur les confins de leur territoire. Lorsque ces jeunes gens furent de retour, on les fit venir dans le Sénat, & on leur demanda en quel état ils avoient laissé les Romains. Ils répondirent, » qu'ils leur avoient paru beaucoup » plus tristes & plus abbattus qu'auparavant : qu'ils marchoient en silence, » presque comme muets : qu'on ne » reconnoissoit plus en eux ce caractére Romain, & qu'ils paroissoient » avoir perdu leur courage avec leurs » armes : qu'ils ne rendoient le salut » à personne, & qu'ils ne répondoient

» point à ceux qui leur faisoient honnêteté ; que saisis de frajeur, aucun d'eux n'osoit ouvrir la bouche, comme s'ils portoient encore sur leur tête ce joug sous lequel ils avoient passé. » Que non seulement les Samnites avoient remporté une glorieuse victoire, mais qu'ils avoient vaincu les Romains pour toujours, puisqu'ils avoient pris & subjugué, non pas leur ville comme autrefois les Gaulois, mais, ce qui étoit un bien plus grand exploit de guerre, leur valeur & leur fierté. AN. R. 433. Av.J.C. 319.

Sur ce raport, les Sénateurs de Capoue, en bons & & fidéles Alliés, déploroient le sort des Romains, qu'ils regardoient comme perdus sans ressource ; lorsqu'Ofilius Calavius, l'un des principaux de la Compagnie, homme illustre par sa naissance & par ses belles actions, & vénérable par son âge, prit la parole, & dit qu'il portoit un jugement bien différent. » Que ce silence opiniâtre, ces yeux baissés en terre, ce refus obstiné de recevoir aucune consolation, ce sentiment si vif de honte qui leur faisoit souhaiter de se cacher au jour & de fuir la lumiére, étoient autant

An. R. 433. Av. J.C. 319.

» de marques d'une violente colére renfermée dans le fond de leur cœur, » & qui se préparoit à éclater en une » terrible vengeance. Que certainement ou il ne connoissoit pas les » Romains, ou bientôt ce silence coûteroit aux Samnites des cris & des » gémissemens lamentables ; & que » la mémoire des Fourches Caudines » seroit plus triste pour les vainqueurs » que pour les vaincus. Qu'en quelque endroit qu'ils se rencontrassent, » les deux nations apporteroient au » combat ce qu'elles avoient chacune de force & de courage : mais » que les Samnites ne trouveroient » pas par-tout des défilés de Caudium.

Pendant ce tems-là, le bruit de tout ce qui s'étoit passé à Caudium étoit venu jusqu'à Rome. On y avoit appris d'abord le danger de l'armée malheureusement enfermée entre deux défilés, & sur le champ on avoit commencé à faire des levées. Bientôt après arriva la nouvelle de la paix honteuse qu'on y avoit conclue. La consternation fut extrême. On cessa les levées : on prit toutes les marques de deuil public, comme c'étoit la coutume

dans les grandes disgraces. Les boutiques furent fermées, & l'exercice de la Justice suspendu. Pour dire tout en un mot, la ville fut presque encore plus pénétrée de douleur, que l'armée même. On y étoit irrité, non seulement contre les Généraux, contre les auteurs & les garans de cette paix ignominieuse, mais même contre les soldats innocens, de sorte que l'on vouloit presque leur refuser l'entrée de la Ville. Mais l'état où ils arrivérent, la vûe de cette déplorable armée, capable de toucher de compassion les esprits même les plus irrités, étouffa tout ressentiment. Ils entrérent le soir, non comme des gens qui sauvés contre leur espérance d'un grand danger revoioient leur patrie, mais avec tout l'abbattement & toute la consternation de prisonniers de guerre emmenés par leurs vainqueurs dans une ville ennemie. Ils allérent tous promtement se cacher dans leurs maisons, de maniére que le lendemain, & les jours suivans, aucun d'eux ne se montra dans la place, ni même en public. Les Consuls eux-mêmes ne firent aucun exercice de leur charge, sinon de nommer, sur l'ordre du Sé-

An. R. 433.
Av. J.C. 319.

An. R. 433.
Av. J.C. 319.

nat, un Dictateur, pour procéder à l'élection de nouveaux Consuls. Après la création d'un nouveau Dictateur, & après un interrégne, on leur donna pour successeurs L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo, qui furent nommés d'un consentement unanime, comme étant constamment les deux plus habiles Généraux qu'eût Rome en ce tems-là.

An. R. 434.
Av. J.C. 318.

L. PAPIRIUS CURSOR. II.
Q. PUBLILIUS PHILO. III.

Le Sénat s'assemble. La convention est déclarée nulle, conformément à l'avis de Postumius l'un des Consuls.

Liv. IX. 8-11.

Ils entrérent en charge dès le jour même qu'ils avoient été créés, & en commencérent l'exercice par mettre en délibération l'importante affaire de la paix de Caudium. Postumius, Consul de l'année précédente, obligé de dire le premier son sentiment, opina de la maniére du monde la plus généreuse. Il prouva, que le Sénat & le » Peuple Romain n'étoient point te» nus à l'observation des articles arrê» tés sans leur consentement avec les » Samnites. Que c'étoit un principe » incontestable, que ni les Consuls, » ni aucun autre Magistrat, ne pou» voient conclure un Traité avec les » ennemis, sans en avoir reçu le pou-

AN. R. 434. AV. J. C. 318.

» voir du Sénat & du Peuple. Qu'au-
» trement il s'en ſuivroit, que s'ils
» avoient promis que le Peuple Ro-
» main abandonneroit Rome, qu'il
» n'auroit ni Loix, ni Magiſtrats, ni
» Sénat, qu'il ſeroit conduit déſor-
» mais par des Rois, la République
» ſeroit donc tenue à ces promeſſes.
» Car, ajouta-t-il, la dureté & l'indi-
» gnité des conditions auſquelles on
» s'eſt ſoumis n'affoiblit point l'obli-
» gation de les accomplir. Qu'il ne
» faloit point lui demander pourquoi
» donc il avoit conſenti à ce Traité.
» Que [a] rien ne s'étoit paſſé à Caudium
» ſelon les régles ordinaires de la con-
» duite humaine, & qu'il étoit clair
» que les dieux avoient aveuglé les
» Généraux des deux peuples. Que,
» pour ne parler que des Samnites,
» ils auroient pu, au lieu de perdre
» le tems à conſulter le vieillard Hé-
» rennius, envoier des Députés à Rome,
» & traiter de la paix avec le Sénat
» & le Peuple ; que c'étoit un voia-
» ge de trois jours : mais que les dieux
» avoient ôté aux uns & aux autres

[a] Nihil ad Caudium humanis conſiliis geſtum eſt. Dii immortales & veſtris & hoſtium imperatoribus mentem ademerunt. *Liv.*

AN. R. 434
AV. J.C. 318.

» dans cette affaire tout usage du bon » sens & de la prudence. Il conclut » que ce prétendu Traité n'engageoit » que ceux qui s'en étoient rendus » garans, à la tête desquels il étoit » lui-même. Qu'il faloit donc les li- » vrer tous aux Samnites, & qu'en- » suite le Peuple Romain pourroit, » en toute justice, reprendre les ar- » mes. « En finissant, il adressa aux dieux une priére remplie des sentimens les plus héroïques. *Dieux immortels*, dit-il, *si vous n'avez point voulu que Sp. Postumius & T. Véturius, pendant leur Consulat, fissent la guerre aux Samnites avec avantage, du moins contentez-vous de nous avoir vû contracter un engagement infâme, & en conséquence passer honteusement sous le joug; & de nous voir actuellement livrés aux ennemis comme des criminels, nuds & enchaînés, & recevant sur nos têtes toute leur vengeance. Faites que les nouveaux Consuls & les Légions Romaines combattent contre les Samnites avec le même succès qu'ont toujours eu dans toutes les autres guerres les Consuls qui nous ont précédés.*

Tout le Sénat admira le discours de Postumius, & suivit son avis sans ré-

rve. Deux Magistrats furent pour- An. R. 434.
nt d'un sentiment contraire. Ils Av. J.C. 318.
oient du nombre de ceux qui avoient gné la paix de Caudium : & depuis ur retour à Rome, ils avoient été éés Tribuns du Peuple. En cette qualité, ils voulurent s'opposer à l'arrêt u Sénat, prétendant qu'en suivant l'ais de Postumius on ne satisfaisoit oint à la justice & à la bonne foi ; & u'après tout, pour ce qui les regarloit en particulier, comme leur personne étoit sacrée, on ne pouvoit oint les livrer à l'ennemi. *Qu'on nous ivre toujours*, reprit Postumius, *nous utres profanes. Ensuite, Péres Conscripts, vous livrerez aussi ces hommes si espectables, ces personnes sacrées, lorsque le tems de leur magistrature sera fini. Mais, si vous m'en croiez, avant de les remettre entre les mains des Samnites, vous les ferez battre ici de verges, pour leur faire paier l'intérêt de ce délai.* Il réfuta ensuite fort au long la prétention de ces Tribuns, qui se rendirent enfin à son avis, & se soumirent à la volonté du Sénat.

L'arrêt qui fut prononcé d'un commun consentement, commença à répandre dans toute la ville une sorte de

An. R. 434. Av. J.C. 318. joie & de sérénité. Il n'étoit parlé que de Postumius : tout le monde le combloit de louanges, & l'on comparoit sa générosité à celle de Décius, qui s'étoit dévoué pour la patrie. On disoit » que par son conseil salutaire, & par » sa grandeur d'ame, il avoit dégagé » Rome des obligations d'une paix hon» teuse ; & qu'en s'offrant lui-même » aux tourmens & à la colére des en» nemis, il avoit expié & appaisé celle » des dieux contre les Romains.» On ne respiroit plus que la guerre & les armes. Chacun hâtoit par ses vœux l'arrivée du jour où l'on pourroit en venir aux mains avec les Samnites. Les levées se firent avec une promtitude incroiable dans une ville animée de haine contre les Samnites, & d'un vif desir de vengeance. Ce furent de nouvelles Légions, (car à la fin de chaque campagne on licentioit toujours alors toutes les troupes) mais elles étoient composées des mêmes soldats qui avoient servi l'année précédente. L'armée partit sans délai, & marcha vers Caudium.

Postumius, son Collégue, & tous les Officiers qui

Avant qu'elle y fût arrivée, tous ceux qui s'étoient rendus garans du Traité, furent livrés au Général des

AN. R. 434. Av.J.C. 318.

Samnites par un Fécial, c'est-à-dire un Prêtre du Collége de ceux qui présidoient aux cérémonies des déclarations de guerre & des Traités de paix. En cette occasion Postumius fit une action, qui, à la bien prendre, doit passer pour une momerie, peu digne de sa gravité, & qui marque combien les idées même les plus pures du Paganisme sur la religion étoient mélées de superstition & d'absurdité. Il s'approcha du Fécial, & lui donna un coup de genou le plus fort qu'il lui fut possible, ajoutant que lui (Postumius, étoit maintenant Samnite; que le Fécial étoit Ambassadeur : qu'ainsi le droit des gens avoit été violé par le coup que le Fécial venoit de recevoir, & que les Romains en auroient un sujet d'autant plus légitime de faire la guerre. Quelle puérilité!

Ceux qui avoient signé la convention, sont renvoiés à Pontius, qui refuse de les recevoir.

Pontius refusa de recevoir ceux qu'on lui livroit. Il reprocha amérement aux Romains le mépris impie qu'ils faisoient de la sainteté des sermens & des Traités, eux [a] qui se vantoient d'en être de religieux observateurs, pendant qu'au fond ils n'étoient

a Numquamne causa defiet, cur victi pacto non stetis? ... Et semper aliquam fraudi juris speciem imponitis. *Liv.*

AN. R. 434. AV. J.C. 318. attentifs qu'à couvrir leur mauvaise foi du voile, & de l'apparence d'équité. *Quoi!* leur dit-il, *en conséquence de nos conventions mutuelles vous avez tous vos citoiens que je pouvois faire périr, & que je vous ai rendus? & moi je n'aurai point la paix que j'ai stipulée, & qui en devoit être le fruit? Si le Traité de Caudium vous déplait, remettez les choses dans l'état où elles étoient avant qu'il fût conclu. C'est bien insulter aux dieux, que d'en user comme font ici les Romains, & compter pour rien leur juste courroux. Mais je me trompe. Vous pouvez faire hardiment la guerre, & être sûrs de leur protection, depuis que Postumius a donné un coup de genou à votre Ambassadeur. Les dieux croiront sans doute que Postumius est Samnite & non pas Romain, qu'un Samnite a violé le droit des gens; & que par conséquent vous pouvez avec justice nous faire la guerre. Se* [a] *peut-il faire que des vieillards, des hommes Consulaires n'aient point de honte de se jouer de la religion par ces petites supercheries, & d'emploier pour trouver un prétexte de manquer à leur foi, des ruses & des finesses convenables à peine*

a Hæc ludibria religionum non pudere in lucem proferre, & vix pueris dignas ambages senes ac consulares fallendæ fidei exquirere? *Liv.*

à *des enfans ?* Pontius ordonna ensuite qu'on ôtât les liens & les chaînes à tous les Romains qu'on lui livroit, & qu'on les laissât en pleine liberté. Ils [a] s'en retournérent, aiant peutêtre, dit Tite-Live, dégagé la foi publique, mais du moins quittes des engagemens qu'eux-mêmes avoient pris. An. R. 434. Av. J.C. 318

Tite-Live, quelque jaloux qu'il soit de la gloire & de la réputation des Romains, n'ose assurer qu'ils fussent en droit de ne point exécuter le Traité de Caudium; & il paroit sentir qu'il y a quelque chose dans leur conduite qui n'est pas tout-à-fait conforme à la droiture & à la bonne foi dont ils se piquoient. Il faut pourtant convenir que les raisons que cet Historien met dans la bouche de Postumius sont très solides & très convainquantes, & qu'un Traité conclu sans l'autorité du Sénat & du Peuple, étoit par lui-même illégitime & sans force. Nous avons, dans notre Histoire de France, un exemple semblable au cas présent. Les Suisses étant venus assiéger Dijon sur la fin du régne de Louis XII, M. de la

a Et illi quidem, forsan & publica, suâ certè liberatâ fide, ab Caudio in castra Romana inviolati redierunt. *Liv.*

An. R. 434. Av. J.C. 318. Trimouille, qui commandoit dans la place, la défendit bravement pendant six semaines. Mais voiant qu'enfin il faudroit succomber, & que les vainqueurs n'auroient plus rien, après la prise de Dijon, qui les empêchât de venir jusqu'à Paris, il négocia avec les Suisses de son autorité privée, & leur accorda tout ce qu'ils demandérent. Les Suisses se retirérent effectivement. Mais le Roi ne se crut point obligé à l'observation d'un Traité qui s'étoit fait sans son ordre : & personne n'a accusé pour cela le bon Roi Louis XII d'infidélité.

Il faut remarquer que la [a] convention faite à Caudium, n'étoit point un Traité, mais une simple promesse de Traité, en cas que le Peuple Romain l'agréât. Et c'est pour cela que les Samnites prirent tant de précautions, en la faisant signer par les Consuls & par tous les grands Officiers de l'armée, & se faisant donner six cens ôtages. Mais pouvoient-ils se flater que jamais le Peuple Romain ratifiât une telle convention ? On a eu raison d'observer qu'il n'y eut rien d'humain dans tout

a Non fœdere pax Caudina, sed per sponsionem facta est. *Liv.*

ce qui se passa à Caudium ; & que ce fut la Divinité qui aveugla de part & d'autre les Généraux, & leur ôta toute prudence, en punition des fautes commises aussi de part & d'autre. Les Samnites avoient rompu la tréve : ils [a] reconnoissent eux-mêmes que leur defaite fut le châtiment de leur perfidie. Ils en font une pleine satisfaction aux Romains, que ceux-ci rejettent avec hauteur & fierté. Les Romains sont punis à leur tour par tout ce qui arrive à Caudium. Un avantage si complet enorgueillit les Samnites, & en même tems les aveugle. Ils rejettent avec mépris les conseils de l'homme le plus sage qui fût parmi eux. Il ne leur vient pas dans l'esprit d'envoier des Députés à Rome, pour y faire ratifier le Traité, & par toutes ces fautes ils perdent le fruit de leur victoire. Si l'on examinoit les événemens de la plupart des guerres, on y reconnoitroit la même conduite de la Providence. Il est honteux pour nous que des payens soient plus éclairés & plus religieux que nous sur cet article. Leur grand prin-

AN. R. 434.
AV. J.C. 318.

a Minimè id quidem mirum, si impio bello, & contra fœdus suscepto, infestioribus meritò diis quàm hominibus, nihil prosperè agerent. *Liv.*

AN. R. 434. Av. J.C. 318.

cipe étoit, que, dans les guerres, & généralement dans toutes les actions de la vie, l'important est de mettre la Divinité de son côté, en y mettant la justice. *Rerum humanarum maximum momentum est, quàm propitiis rem, quàm adversis agant diis.*

Les Samnites perdent deux batailles. On les fait passer sous le joug. Lucérie est prise, & les six cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains. *Liv.* IX. 12-15.

Quand les Samnites, en la place d'une paix qui les avoit rendus si fiers, virent renaître une guerre plus terrible que jamais, ils se représentérent dans le moment tous les maux dont ils alloient être accablés, & reconnurent, mais trop tard, le tort irréparable qu'ils avoient eu de rejetter les sages conseils d'Hérennius. Ces réflexions ne servirent pas à leur donner du courage. Ils se comptoient vaincus, dès qu'ils seroient attaqués; au lieu que les Romains regardoient comme une victoire assurée pour eux de pouvoir en venir aux mains avec l'ennemi.

Dans l'intervalle depuis la paix de Caudium, Lucérie avoit passé entre les mains des Samnites, qui y avoient enfermé les six cens Cavaliers qu'on leur avoit donnés en otages. Bientôt après ils prirent de nuit Frégelle colonie des Romains, & l'on crut que ceux de Satrique les avoient aidé dans cette expédition.

Les Consuls Romains étant conve- AN. R. 434. Av. J.C. 318.
ıs entr'eux de leurs départemens, ıpirius fit avancer ses troupes dans Apulie vers Lucérie, & Publilius ›nduisit les siennes dans le pays des ımnites, pour les opposer à celles ıi avoient été emploiées à Caudium. 'ette disposition des troupes Romai- es embarrassa les Samnites. Ils n'o- ›ient pas marcher vers Lucérie, de peur ue l'ennemi ne les attaquât en queue; i demeurer dans le Samnium, de peur ue cependant Lucérie ne fût prise. Ils : déterminérent donc à présenter le ombat à Publilius, & rangérent leur ar- ıée en bataille.

Le Consul, de son côté, fit avan- er ses troupes. Il vouloit les haranguer vant le combat, pour les y préparer. llles ne lui en laissérent pas le tems: : souvenir de leur honte passée étoit our eux une forte & vive exhorta- ion. Les soldats marchérent donc au ombat, en pressant leurs porte-en- eignes; & pour ne point perdre de ems, ils jettent tous comme de con- ert leurs javelines par terre, & cou- ent l'épée à la main comme des fu- ieux contre l'ennemi. Les soins & les ›rdres du Général pour marquer les

An. R. 434. Av. J. C. 318.

rangs, & distribuer les postes, furent bien inutiles : l'ardeur militaire fit tout. Aussi les Samnites ne purent soutenir un si rude choc. Non seulement ils furent mis en desordre, mais ils n'osérent pas même se retirer dans leur camp de peur de s'embarrasser dans la fuite, & ils se dispersérent de côté & d'autre dans l'Apulie. Bientôt après pourtant s'étant tous réunis, ils arrivérent à Lucérie. Pour les Romains, la même fureur qui leur avoit fait enfoncer les bataillons ennemis, les porta dans le camp, où ils firent plus de carnage que dans le combat même. L'emportement où ils étoient leur fit gâter la plus grande partie du butin.

L'autre armée, sous la conduite de Papirius, étoit parvenue à la ville d'Arpi, aiant trouvé tout favorable & tranquille dans les passages, moins par considération pour les Romains, que par haine contre les Samnites, qui maltraitoient tout le pays. Car les Samnites partagés en différens villages, habitoient sur les montagnes, d'où ils descendoient par troupes, & ravageoient tout le plat pays. Et si cette contrée, située entre Rome & Arpi, étoit demeurée fidéle aux Sam-

nites, il seroit arrivé de deux choses l'une : ou que les Romains n'auroient pu pénétrer dans l'Apulie ; ou que, s'ils eussent franchi les passages, ils n'auroient pu éviter de périr, parce qu'on leur auroit coupé les vivres, & enlevé tous leurs convois. Et même, malgré les facilités qu'ils trouvérent du côté des habitans du pays, lorsqu'ils furent devant Lucérie, tout assiégeans qu'ils étoient, ils souffrirent presque autant de la disette, que les assiégés. Les vivres venoient aux Romains d'Arpi, mais en fort petite quantité. Pour ce qui est des assiégés, avant l'arrivée du Consul Publilius, ils avoient reçu des vivres & des troupes. Mais depuis la jonction des deux armées Romaines, ils se trouvérent beaucoup plus pressés : parce que Publilius, laissant à son Collégue le soin du siége, tenoit la campagne, & empêchoit qu'on ne fît entrer des vivres dans la place ; de sorte qu'elle ne pouvoit pas tenir encore lontems contre la disette. Alors les Samnites campés près de Lucérie, aiant rassemblé toutes leurs troupes, prirent le parti d'en venir à une action avec Papirius.

An. R. 434.
Av. J.C. 318.

Comme on se préparoit de part &

An. R. 434. Av. J.C. 318. d'autre au combat, arrivent des Députés de Tarente dénonçant aux Samnites & aux Romains qu'ils eussent à cesser tous actes d'hostilité, & protestant qu'ils se déclareroient contre celui des deux peuples qui refuseroit de le faire. Papirius, après avoir entendu leur proposition, répondit, comme s'il en étoit touché, qu'il en délibéreroit avec son Collégue. Il le fit donc venir avec ses troupes, & aiant tout préparé pour le combat pendant qu'ils feignoient de délibérer ensemble sur une chose où leur parti étoit tout pris, il donne le signal. Les Députés fort surpris se présentent devant eux, attendant & demandant leur réponse. *Nous avons celle des dieux*, dit Papirius. *Les auspices nous sont favorables : nos sacrifices sont agréés : c'est sous la conduite & suivant l'ordre des dieux que nous marchons pour aller donner la bataille.* Il fit ensuite avancer ses troupes, faisant de justes reproches à cette nation pleine d'un fol orgueil, laquelle ne pouvant mettre ordre à ses propres affaires ni pacifier ses troubles domestiques, s'ingéroit de donner la loi aux autres d'un ton de supériorité & d'empire. Les Sam-

nites, qui ne s'attendoient plus à combattre, déclarent à haute voix qu'ils s'en tiennent à la proposition des Tarentins, & qu'ils n'acceptent point le combat. Pendant ce tems-là les Consuls s'avancent toujours, & partageant leurs troupes, ils attaquent le camp de tous les côtés. Les uns comblent les fossés, les autres arrachent les palissades. Tous, animés du desir de se venger, & de laver dans le sang des Samnites l'opprobre qu'ils en ont reçu, entrent dans le camp comme des furieux, & font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Rien n'auroit échapé à leur colére, si les Consuls, par des ordres réitérés & mélés de menaces, ne les eussent forcés de sortir du camp des ennemis. Comme ils souffroient avec peine & murmure qu'on les eût empéché de satisfaire pleinement leur vengeance, les Consuls crurent devoir leur rendre compte de leur conduite. Ils leur représentérent, » Qu'ils ne leur cédoient » point en haine contre les Samnites, » & qu'ils n'auroient point mis de bor- » nes à la juste fureur des soldats, si le » souvenir des six cens Cavaliers rete- » nus en otage à Lucérie ne les eût

An. R. 434.
Av. J.C. 318.

AN. R. 434. AV. J.C. 318.
» arrétés, dans la crainte que les Samnites, s'ils étoient réduits au désespoir, ne les fissent tous mourir, avant » que de périr eux-mêmes. « Les soldats applaudirent à ces raisons. Leurs plaintes se changérent en louanges & en actions de graces de ce qu'on avoit arrété leur colére. Ils avouoient qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût souffrir, plutót que d'abandonner cette portion si précieuse de la Jeunesse Romaine.

Les Consuls ensuite se séparérent, Publilius parcourut l'Apulie, & soumit plusieurs peuples, les uns par la force, les autres en les recevant dans l'alliance du Peuple Romain. Papirius resta devant Lucérie, & coupant tous les convois qui venoient du Samnium, l'obligea bientôt de capituler. La garnison envoia donc des Députés au Consul, pour lui demander qu'il levât le siége après qu'on lui auroit livré les Cavaliers Romains, qui étoient la cause de la guerre. Il y consentit aux conditions suivantes : Qu'on laisseroit dans la ville les armes, les bagages, les bêtes de somme, & toute la multitude incapable de porter les armes ; que les soldats en sortiroient avec un simple habit chacun, & qu'il les feroit tous

passer sous le joug, traitement qu'ils avoient les premiers fait souffrir aux Romains. Toutes ces conditions furent acceptées. Sept mille soldats passérent sous le joug. Le butin fut fort considérable. On reprit tous les drapeaux & toutes les armes qu'on avoit perdues à Caudium; &, ce qui causa la plus sensible joie, on recouvra les six cens Cavaliers qui étoient gardés à Lucérie. Dans toute l'histoire du Peuple Romain, il n'y a guére eu de victoire plus glorieuse, ni plus remarquable par un retour subit de fortune, surtout s'il est vrai, comme quelques Historiens l'ont marqué, que Pontius Général des Samnites passa lui-même aussi sous le joug. Les Consuls rentrérent à Rome en triomphe, & y furent reçus avec une grande joie.

AN. R. 434.
AV. J.C. 318.

Il y a pourtant de l'incertitude sur une année si brillante pour les Romains. On doute si ce furent les Consuls, ou un Dictateur nommé exprès pour cette guerre, par qui elle fut terminée si heureusement. Il faut croire que Tite-Live a jugé plus vraisemblable l'opinion qu'il a suivie dans son récit.

An. R. 435.
Av. J.C. 317.

L. PAPIRIUS CURSOR III.
Q. AULIUS CERRETANUS II.

Liv. IX. 16.

Les Consuls se partagérent. L'un alla en Apulie, où il vainquit les Férentans, & prit leur ville. L'autre marcha contre ceux de Satrique. C'étoit une Colonie Romaine, laquelle, après l'affaire de Caudium, avoit reçu une garnison des Samnites. Elle fut reprise par les Romains, & traitée avec sévérité. Il en couta la vie aux plus coupables, & on desarma tous les habitans.

Selon les Auteurs qui attribuent à Papirius Cursor la prise de Lucérie, & la défaite des Samnites qui passérent sous le joug, ce ne fut que cette année, & après les expéditions dont on vient de parler, qu'il remporta le triomphe. C'étoit un Général d'une grande habileté dans le métier de la guerre, & qui se distinguoit, non seulement par le courage & l'intrépidité, mais aussi par une force extraordinaire de corps. Il étoit le plus promt à la course de tous ceux de son tems, & il remporta toujours le prix en ce genre d'exercice sur tous ceux qui entrérent en lice avec lui. C'est

Eloge de Papirius Cursor.

ce

ce qui lui fit donner, ou lui confirma le surnom de * *Cursor.* Il mangeoit beaucoup, & buvoit à proportion, ce qu'on attribuoit à la constitution robuste de son corps, & au grand exercice qu'il faisoit. Le service étoit rude sous lui, parce qu'il étoit lui-même accoutumé & endurci au travail. Il étoit sévére aussi pour la discipline. On raconte de lui un fait assez plaisant. Un Préteur de Préneste, qui servoit parmi les Alliés, aiant reçu ordre, dans une bataille, de faire avancer ses troupes aux premiers rangs, n'avoit obéi que lentement & nonchalamment par la crainte du danger. Après le combat, Papirius se promenant devant la tente de cet Officier, le manda. Lorsqu'il le vit arriver, il ordonna à un Licteur de préparer sa hache. A ce mot, le Prénestin trembla de tout son corps. Papirius, qui ne vouloit que lui en faire la peur, dit au Licteur : *Viens couper cette racine qui embarrasse le chemin où nous sommes ;* & le condanna seulement à une amende. Le Prénestin

AN. R. 435.
AV. J.C. 317.

* *Tite-Live parle d'un autre Papirius* Cursor, *qui apparemment étoit l'aieul de celui-ci, & qui avoit déja le surnom de* Cursor. *Liv.* VI. *cap.* 11. & IX. 34.

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

se retira, bien content d'en être quitte pour une légére somme d'argent. Tite-Live termine le caractére & l'éloge de Papirius Cursor en disant, que dans son siécle, fertile en grands hommes s'il en fut jamais, il fut le plus ferme appui de la puissance & de la grandeur de Rome; & qu'il auroit pu tenir tête à Alexandre le Grand, si ce Prince, après la conquête de l'Asie, avoit tourné ses armes du côté de l'Europe.

§. II.

Digression, où Tite-Live examine ce qui seroit arrivé, si Alexandre le Grand, après la conquête de l'Asie, eût tourné ses armes contre les Romains. Différentes guerres contre les Samnites. Magistrat envoié de Rome pour gouverner Capoue. Réformateurs & Législateurs donnés par le Sénat aux Antiates. Etablissement de deux nouvelles Tribus. Le Dictateur Mænius, attaqué par des reproches comme coupable du même crime dont il informoit actuellement, abdique la Dictature, & se justifie devant les Juges. Célébre Censure d'Appius & de Plautius. Voie Appia: Aqueduc. Famille des Potitiens éteinte. Tribuns des Légions nommés par le Peuple,

aussi-bien que les Duumvirs pour la flote. Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Samnites vaincus. Guerre contre les Etrusques : victoires considérables remportées par les Romains. Ils accordent aux Etrusques une tréve pour trente ans. Combat sanglant entre les Romains & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. Le Consul Fabius choisit Papirius Cursor. Celui-ci marche contre les ennemis. Nouvelle victoire remportée par Fabius sur les Etrusques. Appareil extraordinaire des Samnites. Ils sont vaincus. Nouvelle défaite des Etrusques & des Samnites. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome. Ils sont défaits par Fabius. Les Eques sont vaincus, & presque entiérement défaits. C. Flavius Greffier, & fils d'Affranchi, est fait Edile Curule. Il rend public les Fastes, dont les Pontifes seuls étoient les maîtres. Il dédie un Temple malgré eux. En butte aux Nobles, il les mortifie. Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus seulement. Revûe solennelle des Chevaliers.

TITE-LIVE, à l'occasion de ce qu'il venoit de dire de Papirius Cursor, & *Liv.* IX. 17-19.

AN. R. 435. AV. J. C. 317. d'Alexandre, suspend pour un tems le fil de son histoire, mais après en avoir fait ses excuses au Lecteur, & lui en avoir demandé la permission. *On* [a] *a pu remarquer*, dit-il, *que depuis le commencement de cet Ouvrage je ne me suis rien moins proposé, que d'interrompre la suite de mon récit & l'ordre des faits, pour jetter de la variété dans mon Histoire par des digressions qui servissent comme d'entrepos au Lecteur, & de délassement à moi-même. Mais aiant eu occasion de nommer ce grand Roi, je me trouve comme invité assez naturellement à exposer ici les réflexions qui m'ont souvent passé par l'esprit à son sujet, & à chercher quel événement on peut croire qu'auroient dû se promettre les Romains si Alexandre eût porté la guerre contr'eux.*

Je ne doute point que mes Lecteurs n'accordent volontiers à Tite-Live la permission qu'il leur demande, de leur

a Nihil minùs quæsitum à principio hujus operis videri potest, quàm ut plus justo ab rerum ordine declinarem, & legentibus velut diverticula amœna, & requiem animo meo quærerem. Tamen tanti regis ac ducis mentio, quibus sæpè tacitis cogitationibus volutavit animum, eas evocat in medium: ut quærere libeat, quinam eventus Romanis rebus, si cum Alexandro foret bellatum, futurus fuerit.

faire part de ses réflexions sur un sujet si intéressant : je crains seulement qu'ils n'aient lieu de regretter que cet excellent Historien n'ait pas eu un meilleur truchement pour rendre ses pensées avec plus de justesse & d'élégance. Je retrancherai de cette digression ce qui me paroitra n'être pas absolument nécessaire. An. R. 434. Av. J. C. 317.

Comparaison d'Alexandre & des Romains.

CE QUI DÉCIDE, dit Tite-Live, de l'événement des guerres, c'est le génie & l'habileté des Généraux, le nombre & la valeur des soldats, & la Fortune * qui peut tout dans les choses humaines, & principalement dans le succès des armes. En examinant la question proposée sous ces trois points de vûe, on se persuadera aisément que les Romains n'auroient pas été moins invincibles pour Alexandre le Grand, qu'ils l'ont été pour tous les autres Rois & les autres peuples de l'Univers.

** Les Payens admettoient une Providence qui régle tous les mouvemens humains : mais souvent ils lui donnoient le nom de Fortune.*

AN. R. 435. AV. J.C. 317. 1. D'abord, pour commencer par la comparaison des Généraux, on ne peut disconvenir qu'Alexandre n'ait été un grand homme de guerre. Mais ce qui a beaucoup contribué à augmenter sa gloire, c'est qu'il étoit seul, & sans Collégue qui partageât les succès avec lui; & que d'ailleurs il est mort dans la fleur de l'âge, & dans l'éclat de ses plus grandes conquêtes, avant que d'avoir éprouvé aucune adversité. Pour passer sous silence beaucoup d'autres Rois & de Généraux d'armées, qui ont été de grands exemples de la variété & de l'incertitude des événemens humains; n'est-ce pas une trop longue vie, qui a exposé aux tristes revers de fortune Cyrus * si vanté par les Grecs, & de notre tems le grand Pompée?

Tite-Live oppose à Alexandre les Généraux Romains qui vivoient dans le tems où la guerre auroit pu arriver: Valérius Corvus, Manlius Torquatus, Papirius Cursor, Fabius Maximus, & plusieurs autres. Chacun de ceux que je viens de nommer, dit-il,

* *Tite-Live parle ici selon le sentiment de ceux qui croioient que Cyrus étoit péri misérablement dans son expédition contre Tomyris Reine des Scythes.*

égaloit Alexandre en courage & en génie. Et, pour ce qui est de la science militaire, elle s'étoit transmise par succession depuis les Rois jusqu'aux tems dont je parle, toujours sur les mêmes principes; de sorte que la connoissance des régles, soutenue de la pratique constante, en avoit fait un art parfaitement connu de ceux qui étoient alors à la tête des armées.

An. R. 435. Av. J.C. 317.

Alexandre s'est fait beaucoup de réputation par sa patience infatigable dans les travaux militaires, par sa hardiesse & son intrépidité, par ces prodiges de valeur personnelle qui ont tant contribué à sa gloire. Croit-on que les Généraux Romains lui eussent cédé sur ce point? Un Manlius Torquatus, un Valérius Corvus, tous deux braves soldats, avant que d'avoir commandé les armées? Les Déces, pére & fils, qui se jettérent tête baissée au milieu des ennemis, après s'être dévoués à la mort: un Papirius Cursor, si renommé par la fermeté de son courage, soutenue d'une force incroiable de corps? S'imagine-t-on qu'Alexandre auroit été plus habile que tous ces illustres Romains, à camper avantageusement,

AN. R. 435. AV. J.C. 317. à faciliter & assurer le transport des vivres, à éviter les embuches ; à saisir le moment favorable pour donner le combat, à ranger une armée en bataille, & à disposer à propos des corps de réserve pour la soutenir ? Les Romains excelloient dans toutes ces parties.

Mais pour ce qui regarde la maturité des conseils, la prudence, l'habileté à former un plan, & à diriger sur ce plan toutes les opérations d'une campagne, d'où dépend à proprement parler tout le succès des entreprises : un jeune Prince, comme Alexandre, l'auroit-il emporté sur l'auguste Compagnie du Sénat Romain, composé d'un grand nombre de vénérables vieillards, instruits au métier des armes par une longue & heureuse expérience, & par de fréquentes victoires : Compagnie dont on ne peut se former une plus juste idée que celle qu'en donna Cinéas à Pyrrhus, lorsqu'il lui dit que le Sénat Romain lui avoit paru comme une Assemblée de Rois ?

Lorsqu'Alexandre auroit eu en tête de tels Généraux, il [a] auroit bien vû

[a] Non cum Dario rem esse dixisset, quem mu-

qu'il n'avoit plus affaire à Darius, Prince généreux, mais amolli par les délices, qui traînoit avec lui à la guerre des troupes de femmes & d'Eunuques; tout éclatant d'or & de pourpre, & embarrassé de l'attirail de son luxe & de sa grandeur: en un mot, qui étoit plutôt une proie assurée qu'un ennemi formidable, & dont la défaite ne couta à Alexandre que de savoir mépriser un vain appareil, qui n'avoit aucune force réelle. Il eût trouvé une grande différence entre les Indes, qu'il traversa avec des troupes, plutôt semblables à des Bacchantes qu'à une armée, donnant lui-même l'exemple de la débauche, & l'Italie, où les bois & les défilés de l'Apulie, & les montagnes des Lucaniens lui auroient présenté les traces encore toutes récentes du sang de son Oncle Alexandre Roi d'Epire, qui y périt à peu près dans ce tems-ci.

AN. R. 435.
AV. J.C. 317.

Et [a] je parle, ajoute Tite-Live, d'Alexandre encore sobre & vertueux, avant qu'il eût été corrompu par la

lierum ac spadonum agmen trahentem, inter purpuram atque aurum, oneratum fortunæ suæ apparatibus, prædam veriùs quàm hostem, nihil aliud quàm bene ausus vana contemnere, incruentus devicit.

a Et loquimur de Alexandro nondum merso secundis rebus, quarum

AN. R. 435. AV. J. C. 317. prospérité, contre le poison de laquelle jamais personne n'a moins sû se garantir. Si nous le prenons dans sa nouvelle grandeur, & dans ce nouvel esprit dont il se revêtit après ses victoires, nous pouvons dire qu'il seroit venu en Italie plus semblable à Darius qu'à Alexandre, & qu'il y eût amené une armée qui avoit alors oublié la Macédoine, & dégénéré de son ancienne vertu en prenant les mœurs des Perses. J'ai honte de raporter dans un si grand Roi l'orgueil qui le fit renoncer à la simplicité des habillemens de ses prédécesseurs, pour se parer de la pompe fastueuse des Rois de Perse; ces complaisances basses qu'il exigeoit de ses Courtisans, par lesquels il vouloit être adoré, indignité qui eussent été insupportables aux Macédoniens, quand même ils auroient été vaincus, bien loin qu'ils pussent les souffrir étant vainqueurs; sa cruauté dans les supplices; le sang de ses amis versé au milieu des repas; la folle vanité de

nemo intolerantior fuit. Qui, si ex habitu novæ fortunæ novique, ut ita dicam, ingenii quod sibi victor induerat, spectetur; Dario magis similis quàm Alexandro in Italiam venisset, & exercitum Macedoniæ oblitum, degenerantemque jam in Persarum mores, adduxisset.

vouloir s'attribuer une fauſſe origine. Et quoi ? Si l'amour du vin ſe fût accru en lui de jour en jour ; ſi ſes emportemens de colére fuſſent devenus encore plus bruſques & plus violens ; (ce que je dis ici eſt conſtant par le témoignage de tous les Auteurs) penſons-nous que tous ces vices n'euſſent fait aucun tort à ſes vertus militaires ? AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Ce qui doit faire paroitre les ſuccès des Romains plus dignes d'admiration que ceux d'Alexandre, ou de quelque autre Roi que ce puiſſe être, ce ſont les obſtacles ſans nombre qu'ils ont eu à vaincre pour réuſſir dans leurs entrepriſes. Combien étoient-ils génés par le changement fréquent de Commandans, devenu néceſſaire par la conſtitution même de l'Etat depuis l'établiſſement de la République. Quelques-uns n'ont exercé la Dictature que pendant dix ou vingt jours : aucuns ne conſervoient le Conſulat plus d'un an. Ils trouvoient des obſtacles dans les Tribuns du Peuple, qui empéchoient ſouvent les levées de troupes ; dans l'ignorance, ou la témérité, ou la jalouſie d'un Collégue ; dans les affaires de la ville, qui les obligeoient quelquefois de partir trop tard, ou de revenir

AN. R. 435. AV. J. C. 317. plus tôt qu'il n'auroit été nécessaire pour le bien du service. Il s'en faut bien qu'Alexandre fût dans le même cas. Les [a] Rois sont, non seulement libres de tout empêchement, mais encore maîtres absolus des tems & des affaires : & loin d'être obligés de se conformer aux circonstances, ils entraînent tout par leur seule volonté. Par cet endroit, leur gloire est moindre que celle des Généraux de Rome, vainqueurs, malgré tous les obstacles, d'ennemis qui avoient de si grands avantages sur eux.

2. Pour ce qui regarde le bonheur, & ce que Tite-Live appelle la Fortune, on auroit tort d'attribuer la supériorité à Alexandre sur les Romains, en ce que le Peuple Romain, quoiqu'il soit sorti vainqueur de toutes les guerres qu'il a faites, a pourtant été vaincu en plusieurs batailles, au lieu qu'Alexandre n'a donné aucun combat où il n'ait remporté la victoire. Il n'est pas juste de comparer une durée de près de huit cens ans qui se sont écoulés depuis la fondation de Rome jusqu'au tems où Tite-Live écrivoit, avec un

a At, hercule, reges, non liberi solùm impedimentis omnibus, sed Domini rerum temporumque, trahunt consiliis cuncta, non sequuntur.

espace de douze ou treize ans, dans lequel sont renfermées toutes les conquêtes d'Alexandre. Comparez homme à homme, Général à Général, & vous trouverez les annales remplies de noms de Généraux Romains, pour qui la Fortune a été aussi constante que pour le Roi de Macédoine, & dont le bonheur, aussi bien que le courage, ne s'est démenti en aucun jour de leur vie. AN. R. 435. Av. J.C. 317.

Que si l'on examine les différens hazards de la guerre, Rome avoit de ce côté-là un avantage infini sur les Macédoniens, qui n'avoient dans la personne d'Alexandre qu'un seul Chef, à la vie duquel toute leur fortune étoit attachée; & un Chef, qui non seulement couroit les mêmes risques qu'auroient couru les Généraux Romains, mais qui s'y exposoit lui-même de gaieté de cœur, & qui faisoit gloire de les braver par une valeur intrépide, qui souvent dégénéroit en témérité. La fortune de Rome ne dépendoit point ainsi de ses Généraux. Quand quelqu'un d'eux étoit enlevé par la mort, un autre aussitôt prenoit sa place; & la chute d'un seul homme n'entraînoit point la ruine de l'Etat.

An. R. 435.
Av. J.C. 317.

3. Reste à comparer troupes à troupes, ou pour le nombre, ou pour le genre & la qualité des soldats, ou pour la multitude des troupes auxiliaires.

On ne doit compter pour soldats dans l'armée d'Alexandre que les Grecs & les Macédoniens. Car pour les Perses & les Indiens, & les autres nations Asiatiques, s'il en eût mené en Italie, ç'auroit été plutôt un embarras pour lui, qu'une augmentation de forces. Or jamais l'Infanterie Macédonienne d'Alexandre n'a passé trente mille hommes. Qu'on y joigne quatre mille hommes de Cavalerie, qu'il avoit tirés surtout de Thessalie. Voilà toute la force de son armée.

Rome avoit alors, comme les dénombremens en font foi, deux cens cinquante mille citoiens, tous capables de porter les armes; & elle mettoit souvent dix Légions à la fois en campagne. Si l'on y joint les secours qu'elle tiroit des peuples d'Italie ou ses sujets, ou ses alliés, on voit que du côté du nombre les troupes Romaines auroient pu même être regardées comme supérieures à celles d'Alexandre. Ajoutez que les recrues auroient été faciles pour les Romains, au lieu

qu'Alexandre, faisant la guerre dans un pays ennemi, auroit vû dépérir ses troupes de jour en jour, comme cela arriva à Annibal, & il ne lui auroit pas été si facile d'en faire venir de Macédoine. AN. R. 435. AV. J. C. 317

La Phalange Macédonienne avoit grande réputation, & elle la méritoit : mais après tout c'étoit un corps pesant, d'une seule piéce, difficile à remuer, & que bien des obstacles mettoient souvent hors d'état d'agir. On peut voir la description que j'en ai faite ailleurs d'après Polybe. L'armée Romaine au contraire, divisée en différens corps, se manioit aisément, & étoit susceptible de tous les mouvemens qu'on vouloit lui donner. Elle se séparoit & se réunissoit avec une agilité merveilleuse, & étoit toujours prête à combattre quelle que fût la situation de terrain où elle se trouvoit. *Hist. Anc. Tome* VI.

Jamais soldats ne furent plus endurcis aux fatigues, plus propres à soutenir les travaux militaires, plus souples & plus dociles par raport à la discipline militaire, plus déterminés à vaincre ou à mourir dans le combat, que les soldats Romains.

Mais ce qui distinguoit le Peuple

AN. R. 435. AV. J.C 317. Romain de tous les autres Peuples de la terre, & qui l'auroit rendu certainement supérieur à Alexandre, quand même celui-ci auroit remporté sur lui d'abord quelques avantages, c'est qu'il ne savoit ce que c'étoit que de céder à sa mauvaise fortune, & que sa fierté & son opiniâtreté croissoient à proportion de ses disgraces. Si les fourches Caudines, si la bataille de Cannes, n'ont pu abbattre les Romains, quelle défaite auroit jamais étonné leur constance ? Mais si Alexandre eût perdu une seule bataille, il étoit vaincu pour toujours.

Quand même les premiers commencemens lui auroient réussi, il auroit été étonné de voir que les Romains vaincus, défaits, taillés en piéces, si cela étoit arrivé, n'en seroient devenus que plus fiers, & auroient fermé l'oreille à toute proposition de paix & d'accommodement. Il auroit alors eu lieu de regretter les Perses, les Indiens, & les autres peuples efféminés de l'Asie, & auroit avoué qu'il n'avoit fait la guerre jusques-là que contre des femmes, comme on raporte que le dit Alexandre Roi d'Epire son oncle, lorsque blessé à mort dans un combat en Italie, il com-

Ab ipso ducit opes animumque ferro. *Horat.*

paroit les guerres que ſon Neveu faiſoit actuellement en Aſie avec celle où il ſe voioit périr. AN. R. 435. AV. J. C. 317.

Pour moi, ajoute Tite-Live, lorſque je penſe que dans la premiére guerre Punique les Romains & les Carthaginois ſe ſont battus ſur mer pendant vingt-quatre ans, il me ſemble qu'à peine la vie d'Alexandre auroit ſuffi à une guerre contre les Romains.

Qui ſait même ſi ces deux peuples, liés enſemble par d'anciens Traités, n'auroient pas auſſi pour lors réuni toutes leurs forces contre un ennemi commun, & mis ſur pié de formidables armées, ſous le poids deſquelles ſans doute Alexandre auroit ſuccombé?

Les Romains ſe ſont meſurés plus d'une fois avec les Macédoniens, non à la vérité ſous Alexandre, ni dans le tems de leur plus grande force, mais ſous Antiochus qui en avoit un grand nombre dans ſon armée, ſous Philippe, & ſous Perſée; & ils l'ont fait non ſeulement ſans perte de leur part, mais ſans preſque avoir couru aucun riſque. Oſons [a] le dire, ajoute Tite-Live: ſi

a Abſit invidia verò, & civilia bella ſileant, nunquam ab equite hoſte, nunquam à pedite, nunquam aperta acie, nunquam æquis, utique nunquam noſtris locis laboravimus.

AN. R. 435. AV. J.C. 317 l'on met à l'écart les guerres civiles, dont il n'est point ici question, jamais Cavalerie ennemie, jamais Infanterie n'ont été supérieures aux nôtres. Jamais nous n'avons eu le dessous dans un combat en pleine campagne, jamais dans des lieux également favorables aux deux armées, encore moins quand ils nous étoient avantageux. Notre Infanterie pesamment armée peut craindre une nombreuse Cavalerie, des nuées de fléches lancées par un ennemi qui se disperse après sa décharge, des forêts épaisses, des lieux impraticables aux convois. Elle a vaincu & vaincra toujours des armées plus nombreuses & plus formidables que celles des Macédoniens & d'Alexandre, pourvû que l'amour de la paix & de l'union, dont jouit maintenant le Peuple Romain, régne toujours parmi nous.

C'est ainsi que Tite-Live termine sa digression, remplie certainement de réflexions très solides & très sensées. Mais on ne conçoit pas comment l'amour de la patrie l'a aveuglé au point d'avancer avec un air d'assurance (*absit invidia verò*) comme si la chose étoit indubitable, que *jamais Cavalerie en-*

nemie, jamais Infanterie, n'ont été ſupérieures à celles des Romains, qu'ils n'ont jamais eu le deſſous dans un combat en raſe campagne. Avoit-il oublié la ſupériorité décidée de la Cavalerie d'Annibal ſur la Cavalerie Romaine, ou les journées d'Allia & de Cannes, qu'il venoit de citer lui-même en preuve de la conſtance des Romains?

Je reviens à la ſuite de l'hiſtoire, après avoir fait une courte réflexion ſur toutes celles de Tite-Live, qui ne ſont fondées que ſur un raiſonnement humain. Mais nous, qui ſommes inſtruits des deſſeins de Dieu par ſes Ecritures, nous ſavons que les Décrets divins n'aiant rien donné à Alexandre dans l'Occident, ni dans l'Italie, il n'y auroit pu rien conquérir, pas même un village: Qu'autant que ſes conquêtes ont été grandes & rapides en Orient, parce que la Providence lui avoit tout deſtiné dans l'Orient; autant ſes armes auroient été impuiſſantes contre l'Italie, parce qu'elle ne lui avoit rien accordé ni préparé dans l'Italie.

AN. R. 436.
AV. J. C. 316.

M. FOSLIUS FLACCINATOR.
L. PLAUTIUS VENNO.

Différentes guerres contre les Samnites.
Liv. IX. 20.

LA guerre des Samnites donnera encore lontems de l'occupation à Rome, sans que les pertes fréquentes & considérables de ces peuples puissent les porter à quitter les armes. Il est marqué qu'ils perdirent trente mille hommes en 440 vingt mille, trois ans après, en 443, trente autres mille en 446, & de même encore en plusieurs autres combats. On a peine à comprendre comment le pays pouvoit fournir tant de soldats. Tous les ans il se faisoit quelque siége, & se donnoit quelque bataille ; & les Romains avoient presque toujours l'avantage. Ces heureux succès, quoique lents & non décisifs, leur préparoient, & leur assuroient même la conquête des peuples du Samnium, de l'Apulie, de la Lucanie, & des autres plus éloignés de Rome, situés à l'Orient.

Je n'entrerai point dans le détail de ces siéges & de ces combats, qui ne contiennent rien de fort mémorable, ni de fort intéressant, & dont le récit pourroit devenir ennuieux. Je raporterai réguliérement le nom des Con-

ſuls de chaque année ; mais j'omettrai quelquefois celui des Dictateurs, fort fréquens pour lors. J'en trouve ſix dans l'eſpace de ſept ans, depuis l'an de Rome 438 juſqu'à 444 ; ſans qu'il paroiſſe un beſoin bien preſſant d'y avoir recours. Il ſemble que c'étoit avilir en quelque ſorte cette ſuprême Magiſtrature, regardée dans les commencemens comme preſque une derniére reſſource dans les néceſſités de l'Etat, toujours confiée à des perſonnes d'un mérite reconnu, & par cette raiſon beaucoup plus reſpectée & redoutée.

An. R. 436. Av. J.C. 316.

L'année de Rome 436, on ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, l'Uſentine & la Falérine, qui firent en tout 31 Tribus.

Etabliſſement de deux nouvelles Tribus

Ce fut dans cette même année que l'on envoia pour la premiére fois à Capoue un Préfet, un Gouverneur (*Præfectus*) ſur la demande que cette ville en avoit faite pour régler les diſcordes inteſtines qui en troubloient le repos. On donnoit en Italie le nom de *Préfectures*, aux villes qui ne ſe conduiſoient point par leurs propres loix, ni par des Magiſtrats tirés de leur corps ; mais qui recevoient de Rome

Magiſtrat envoié à Capoue. *Liv.* IX. 20.

AN. R. 436. AV.J.C. 316.

tous les ans des *Préfets* & comme des Intendans qui avoient une souveraine autorité dans la ville, & qui y rendoient la Justice.

AN. R. 437. AV.J.C. 315.

C. JUNIUS BUBULCUS.
Q. ÆMILIUS BARBULA.

Réformateurs & Législateurs donnés par le Sénat aux Antiates.

Sur le bruit qui se répandit du bon ordre rétabli à Capoue par les soins du Magistrat Romain, les habitans d'Antium demandérent aussi qu'on leur envoiât quelques Romains pour donner des réglemens à leur ville. On leur accorda pour cet effet ceux qui étoient les Patrons d'Antium : car le droit de Patronage ne se bornoit pas aux particuliers, mais s'étendoit aux villes, & même, lorsque l'Empire fut aggrandi, à des provinces entiéres, qui se mettoient sous la protection de quelque puissant Sénateur. Par le moien des Préfectures, Rome portoit au loin, non seulement ses armes, mais ses loix : *nec arma modò, sed jura etiam Romana latè pollebant.* C'étoit une maniére excellente d'étendre son pouvoir, & même son domaine, infiniment préférable à la voie des armes, qui n'emploiant que la contrainte, ne soumet aussi que les corps, au lieu que

l'autre gagne les cœurs. Quelle estime en effet ne donnoit point du gouvernement des Romains un Magistrat envoié dans une ville, où il ne faisoit usage de son pouvoir, que pour y établir l'ordre, la paix, la justice, & en rendre les citoiens heureux ! Voilà le but de tout bon gouvernement. An. R. 437. Av.J.C. 315.

SP. NAUTIUS. An R 438
M. POPILLIUS. Av.J.C 314.

Défaite des Samnites par le Dictateur L. Æmilius. *Liv.* IX. 21.

L. PAPIRIUS CURSOR IV. An. R. 439.
Q. PUBLILIUS PHILO IV. Av J.C. 313.

Les Consuls demeurérent à Rome cette année, comme avoient fait ceux de l'année précédente. Ce fut le Dictateur Q. Fabius, qui fut chargé de la guerre contre les Samnites. Dans un premier combat, Aulius Cerrétanus son Maître de Cavalerie, tua le Général des ennemis, & fut tué lui-même bientôt après par le frére de ce Général. Dans un second combat, Fabius, pour ne laisser à ses troupes d'autre ressource que dans la victoire, leur déclara qu'il feroit mettre le feu au camp ; & il leur laissa ignorer le secours consi- *Liv.* IX. 22. 23.

An. R. 439. Av. J.C. 313. dérable que lui amenoit de Rome le nouveau Maître de la Cavalerie. Les ſoldats animés par la vûe de l'incendie de leur camp, (le Dictateur n'avoit fait mettre le feu qu'aux premiéres tentes) marchent comme des furieux contre l'ennemi, qui ne tint pas lontems contre une ſi rude attaque. En même tems le Maître de la Cavalerie, à qui l'incendie du camp avoit été donné pour ſignal, attaque les Samnites par les derriéres. Leur défaite fut conſidérable. Le ſoldat chargé du butin revint dans le camp, qu'il trouva, contre ſon attente, en ſon entier, excepté quelques tentes. Cette agréable ſurpriſe lui cauſa une grande joie, qui égala preſque celle de la victoire qu'il venoit de remporter.

An. R. 440. Av. J.C. 312.

M. PŒTELIUS.
C. SULPICIUS LONGUS III.

Liv. IX. 24. 25. Les nouveaux Conſuls marchent vers la ville de Sora, dont les habitans avoient tué la Colonie Romaine qui y étoit établie, & avoient embraſſé le parti des Samnites. Ce ſiége auroit retenu lontems les Romains à cauſe de la ſituation avantageuſe de la place; mais un transfuge leur aiant découvert un

ſentier

ſentier qui conduiſoit à la Citadelle, la ville fut priſe de nuit preſque ſans réſiſtance. Le carnage d'abord fut grand, parce que les Conſuls n'y étoient pas encore entrés. Ceux qui avoient échapé à la fureur du ſoldat, ſe rendirent. On en envoia deux cens cinquante à Rome : c'étoient les principaux auteurs du meurtre de la Colonie Romaine. Ils furent tous condannés à mort, & exécutés dans la place publique. Ce ſpectacle fit un ſenſible plaiſir à la populace, qui avoit un grand intérêt qu'on mît en ſûreté les citoiens qu'on envoioit en Colonie. Pluſieurs autres villes, comme Auſone, Minturnes, Veſcia, furent priſes de même par trahiſon.

An. R. 440. Av. J.C. 312.

On avoit créé un Dictateur, (c'étoit C. Mænius) pour préſider aux jugemens qui devoient être rendus au ſujet d'une conſpiration excitée au dehors, laquelle fut bientôt arrêtée. Le Dictateur, qui vouloit faire uſage de ſon autorité, l'emploia à l'occaſion de certaines aſſemblées ſecrettes qu'on diſoit s'être tenues à Rome, pour briguer les charges. On faiſoit tomber cette accuſation ſur les Nobles, leſquels indignés qu'on leur fit cet affront, prétendoient

Le Dictateur Mænius abdique la Dictature, & ſe juſtifie d'un reproche qu'on lui avoit fait. *Liv.* IX. 26.

AN. R. 440. AV. J.C. 312. le faire retomber sur le Dictateur même & sur son Maître de la Cavalerie, tous deux Plébeïens, soutenant que si l'on pouvoit soupçonner quelqu'un d'avoir brigué les charges, c'étoient ceux qui par leur naissance n'y avoient point de droit, au lieu que l'entrée en étoit naturellement ouverte aux autres; & ils menaçoient le Dictateur de le lui bien faire sentir, quand il seroit sorti de place. Il n'attendit pas que le tems en fût venu. Il abdiqua la Dictature, demanda d'être jugé, & fut déclaré innocent, aussi bien que son Maître de la Cavalerie. Il [a] voulut faire voir que c'étoit leur innocence, & non la considération de leur charge, qui les mettoit en sûreté contre une pareille accusation.

Liv. IX. 27. Ce fut sous les Consuls Pœtelius & Sulpicius, que se donna une bataille considérable, où l'on dit qu'il y eut trente mille Samnites ou tués, ou faits prisonniers.

AN R. 441. AV. J.C. 311.

L. PAPIRIUS CURSOR V.
C. JUNIUS BUBULCUS II.

Liv. IX. 28. On reprend Frégelles sur les Sam-

a Ut appareat innocentiâ nostrâ nos, non majestate honoris, tutos à criminationibus istis esse.

nites. Atina & Calatia ont le même sort.

M. VALERIUS.
P. DECIUS MUS.

AN. R. 442.
AV. J.C. 310.

Célébre censure d'Appius & de Plautius.

Liv. IX. 29.

Les plus gens de bien se trouvent quelquefois exposés à être accusés sans sujet, & même injustement flétris, quand ils ont affaire à des ennemis jaloux, violens, ou d'un caractére bisarre. C'est ce qui arriva sous la Censure d'Appius Claudius & de C. Plautius. Les plus illustres d'entre les Sénateurs, dont la vie & la conduite étoient sans reproche, qui avoient dignement rempli les premiéres places de l'Etat, ou qui pouvoient justement y aspirer, essuiérent la mauvaise humeur de ces deux Censeurs, & se virent honteusement privés de leur qualité de Sénateurs. J'ai dit ailleurs que cette dégradation se faisoit en passant dans la lecture du Catalogue des Sénateurs le nom de ceux que l'on vouloit exclure.

Liv. IX. 46.

Pour remplir dignement les places vacantes par l'expulsion de tant d'illustres Sénateurs, Appius [a] fit entrer dans le Sénat un grand nombre de fils

a Senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat. *Liv.* IX. 46.

AN. R. 442. AV. J.C. 310. d'affranchis. Son but étoit de fortifier son crédit dans cette auguste Compagnie, & de s'y rendre tout-puissant. On a peine à comprendre comment un homme, qui d'ailleurs avoit d'excellentes qualités, a pu se porter à de tels excès. Mais de quoi n'est point capable une forte & vive ambition, qui veut primer & dominer à quelque prix que ce soit ? Celle d'Appius lui réussit mal. Une entreprise si criante révolta généralement tout le monde contre lui.

Aussi l'année suivante, (j'anticipe les faits, pour raconter de suite tout ce qui a raport à l'injuste & bisarre conduite de ces Censeurs) les Consuls n'eurent aucun égard aux changemens qu'avoit introduit dans le Sénat la passion des deux Censeurs. Ils lurent la liste du Sénat telle qu'elle étoit avant la Censure d'Appius, sans avoir égard ni à la prétendue note de ceux qu'il avoit raiés du Catalogue, ni à la prétendue élection de ceux qu'il avoit substitués à leur place.

Liv. IX. 33. 34. Lorsque les dix-huit mois, qui étoit le tems auquel la durée de la Censure avoit été restrainte par Mamercus Æmilius, furent expirés, C. Plautius

[a] ne pouvant ſoutenir plus lontems les plaintes & la haine que leur conduite irréguliére & violente avoit excités contr'eux, abdiqua auſſitôt la Cenſure. Mais Appius refuſa opiniâtrement d'abdiquer ſa charge, & déclara qu'il ne la quitteroit point avant la révolution pleine des cinq années entiéres, qui étoient le terme ancien & fixé d'abord dans la création primitive de cette charge. P. Sempronius Tribun du Peuple entreprit vivement Appius. Après lui avoir reproché les violences de ſa famille toujours impérieuſe, toujours ennemie de la liberté du Peuple Romain, & qui par cette raiſon lui étoit devenue plus odieuſe que celle des Tarquins; après lui avoir rappellé le ſouvenir de l'infâme & cruel Décemvir Appius, qui s'étoit continué lui-même dans ſa charge au mépris de toutes les Loix : *Sont-ce donc là*, lui dit-il, *les exemples que vous vous propoſez à imiter? Quoi! Un réglement établi dans la République depuis plus de cent ans, obſervé inviolablement par tant d'hommes illuſtres qui juſqu'ici ont*

AN. R. 442. AV. J C. 310.

a Ob infamem atque invidioſam Senatûs lectionem, verecundiâ victus Collega, Magiſtratu ſe abdicaverat. *Liv.*

An. R. 442. Av. J.C. 310. *été Censeurs , vous , Appius , vous le mépriserez & le violerez audacieusement à la vûe & sous les yeux du Sénat & du Peuple ? Que deviendroit la République , si les Consuls , si les Dictateurs, de leur propre autorité , entreprenoient de se proroger ainsi dans leurs places au delà du tems marqué ? Nous avons vû depuis peu d'années C. Mænius abdiquer la Dictature beaucoup avant le tems , afin de pouvoir , comme particulier , se justifier du crime qu'on lui imputoit. Je n'exige pas de vous , Appius , une telle modération. Ne quittez point votre charge un jour , une heure plus tôt que vous n'y êtes obligé : mais n'en passez pas les justes bornes. Non , me répond Appius. J'exercerai la Censure trois ans & six mois entiers au delà de ce que le permet la Loi Æmilia , & je l'exercerai seul. N'est - ce pas là parler & agir en Roi , & même en Tyran ? Jamais Censeur n'est demeuré seul en charge. Tous , quand leur Collégue est mort , ont abdiqué. Et vous , ni le tems de votre Magistrature expiré , ni l'exemple de votre Collégue qui se retire , ni la pudeur , ni la Loi ne vous arrêtent. Vous faites consister votre honneur & votre mérite dans l'arrogance , dans l'audace , dans le mépris des dieux*

& des hommes. C'est avec peine que je vous parle de la sorte. La dignité que vous avez exercée est digne de respect. Mais votre inflexible opiniâtreté me force à ne vous point ménager ; & je vous déclare, que si vous n'obéissez à la Loi Æmilia, je vous ferai mener en prison. En effet, Appius ne répliquant que par de mauvaises raisons, il ordonna qu'on se saisît de sa personne, & qu'on le conduisît dans les prisons. Appius implora le secours des autres Tribuns. Six étoient contre lui : trois se déclarérent en sa faveur ; & à la honte des Loix & de tous les Ordres de l'Etat, il exerça seul la Censure pendant tout le reste du tems.

Voiant [a] que du côté du Sénat ses espérances étoient frustrées, il se tourna du côté du Peuple, & pour s'assurer des suffrages & se rendre maître des assemblées, il distribua dans toutes les Tribus la vile populace, qui de cette sorte par son grand nombre formoit toujours la pluralité des voix. Ce changement ne fut pas

a Posteaquam eam lectionem (Senatorum) nemo ratam habuit, nec in curia adeptus erat quas petierat opes, humilibus per omnes Tribus divisis, forum & campum corrupit. *Liv.* IX. 46.

AN. R. 442. AV. J.C. 310. de longue durée, comme on le verra bientôt.

Voie Appia: Aqueduc.

Appius rendit sa Censure mémorable par un ouvrage célébre qu'il entreprit & acheva seul : ce fut le grand chemin nommé *Via Appia*, qu'il poussa depuis Rome jusqu'à Capoue. Dans la suite ce chemin fut continué jusqu'à Brunduse (Brinde) à l'extrémité du Golfe Adriatique, ce qui fait plus de cent cinquante lieues de France : ouvrage dont, après tant de siécles, on voit encore maintenant de considérables vestiges ; & qui est aussi digne d'admiration par sa durée que par son étendue.

Appius fit venir aussi de l'eau dans la ville par le moien d'un Aqueduc, qui est le premier dont il soit fait mention dans l'Histoire Romaine. J'ai parlé des grands chemins de Rome & des Aqueducs dans l'Avant-propos de ce Volume.

Famille des Potitiens éteinte. *Liv.* IX. 29.

Par le conseil du même Appius (car sa conduite est fort mêlée de bien & de mal) les Potitiens chargés anciennement, & disoit-on par Hercule lui-même, du soin des sacrifices qu'on offroit à ce demi-dieu sur l'autel appellé *le très-grand Autel d'Her-*

Ad aram maximam Herculis.

cule, dédaignant ces fonctions, ou n'en voulant plus soutenir l'embarras, en avoient enseigné les cérémonies à des * esclaves du Peuple Romain. Il arriva une chose étonnante, (dit Tite-Live, toujours assez crédule) & qui devroit bien empêcher de rien changer dans les cérémonies sacrées de religion. De douze branches de la maison des Potitiens qui subsistoient alors, dans lesquelles il se trouvoit jusqu'à trente mâles au-dessus de quinze ans, il n'en resta pas un seul, & ils furent tous enlevés, & toute la race éteinte dans l'espace d'un an. La vengeance des dieux ne s'en tint pas là. Quelques années après, Appius perdit la vûe entiérement, & demeura aveugle le reste de sa vie.

AN. R. 442. AV. J.C. 310.

C. JUNIUS BUBULCUS III.
Q. ÆMILIUS BARBULA II.

AN. R. 443. AV. J C. 309.

Tribuns des Légions nommés par le Peuple, aussi bien que les Duumvirs pour la flote.

Il se fit deux réglemens nouveaux qui attribuérent au Peuple la nomination de plusieurs places militaires. Le premier regarde les Tribuns ou premiers Officiers des Légions. De

* *Les* servi publici *n'étoient esclaves d'aucun particulier, mais de la République en corps. Les temples des dieux avoient aussi des esclaves, tels qu'en Sicile* Venerii, *à Larinum* Martiales.

Liv. IX. 30.

AN. R. 443. AV. J.C. 309. vingt-quatre Tribuns, six pour chaque Légion, le Peuple n'en avoit nommé d'abord en tout que six. Depuis l'année dont nous parlons il en nomma seize, en sorte qu'il n'en restoit que huit au choix des Consuls ou des Dictateurs. J'ai déja observé que les Tribuns ne sont pas bien comparés à nos Colonels, parce que les Tribuns n'avoient pas une certaine partie de la Légion qu'ils commandassent, mais commandoient toute la Légion alternativement.

Horat. Quod mihi pareret Legio Romana Tribuno.

Le second réglement concerne la marine, peu connue jusqu'alors chez les Romains. C'est ici la premiére fois qu'il est fait mention d'une flote Romaine dans Tite-Live. Il paroit néanmoins par les deux premiers Traités que Polybe raporte entre les Romains & les Carthaginois, que les Romains, du moins des particuliers, mettoient quelques vaisseaux en mer, soit pour le commerce, soit même pour la piraterie. Mais c'étoit fort peu de chose. Il fut ordonné cette année que le Peuple nommeroit deux Officiers, appellés *Duumvirs*, pour avoir soin d'é-

quiper la flote, & de radouber les vaisseaux. L'année suivante le Peuple Romain envoia une flote contre la Campanie sous la conduite de P. Cornélius chargé du commandement sur les Côtes maritimes. Elle aborda à Pompeii. Cette expédition se borna à faire une descente sur les terres voisines, & à y ramasser quelque butin. Encore fut-il repris par des paysans, qui tuérent même quelques-uns des Romains avant qu'il pussent regagner la flote.

AN. R. 443.
AV. J.C. 309.
Liv. IX. 38.

Un événement petit, je dirois presque badin, occupa fort les esprits cette même année-là, parce qu'il paroissoit avoir quelque raport à la religion. Les Joueurs de flute, souffrant avec peine que les derniers Censeurs leur eussent interdit de manger dans le temple de Jupiter comme ils l'avoient toujours fait jusques-là, s'en allérent tous ensemble de compagnie à Tibur; de sorte qu'il ne resta personne à la ville pour jouer des instrumens dans les sacrifices. Leur retraite donna de l'inquiétude au Sénat. On envoia des Députés, pour prier les habitans de Tibur de faire en sorte que ces hommes revinssent à Rome. Les Tiburtins aiant répondu obligeam-

Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits.
Liv. IX. 30.

AN. R. 443. AV. J.C. 309. ment, commencent par faire venir dans leur Sénat ces Joueurs de flute, & les exhortent à retourner à Rome. Ils le refusent absolument. Ne pouvant vaincre leur opiniâtreté, les Tiburtins s'avisent d'une ruse assez conforme au caractére de ceux à qui ils avoient affaire. Ils les invitent à des festins les uns d'un coté, les autres de l'autre, sous prétexte d'égaier le repas par le son agréable des instrumens. On leur fait bonne chére. Sur-tout on n'épargne pas le vin, dont pour l'ordinaire les Musiciens ne sont pas ennemis. Pour abréger, ils s'endorment tous d'un si subit & si profond sommeil, qu'on les transporta dans des chariots sans qu'ils le sentissent; & ils ne commencérent à se reconnoitre que le lendemain matin, lorsque le grand jour, qui les trouva encore pleins de vin, leur eut ouvert les yeux, & leur eut fait voir qu'ils étoient sur des chariots dans la grande place de Rome. Il se fit aussitôt un grand concours de peuple autour d'eux. Après qu'on eut obtenu d'eux, non sans beaucoup de peine, qu'ils demeureroient, on leur accorda de se promener dans la ville tous les

ans pendant trois jours en mascarade chantant des chansons, & jouant des instrumens, ce qui se pratiquoit encore réguliérement du tems de Tite-Live. On leur rendit aussi le privilége, dont la suppression les avoit mis de mauvaise humeur; & il fut ordonné que lorsqu'ils seroient emploiés aux sacrifices, ils auroient le droit de prendre part aux festins, qui en étoient l'accompagnement ordinaire. An. R. 445. Av. J.C. 309.

Dans le tems dont nous parlons, deux guerres considérables occupoient les Romains. Le Consul Junius, qui avoit pour son département les Samnites, après avoir pris sur eux deux villes, Cluvia & Bovianum, leur livra une bataille, où ils eurent vingt mille hommes de tués. Samnites vaincus. *Liv.* IX. 31.

D'un autre côté tous les peuples de l'Etrurie, excepté ceux d'Arrétium, avoient pris les armes & commencé le siége de Sutrium, ville alliée des Romains, & qui servoit comme de barriére contre les Etrusques. Le Consul Æmilius marcha aussitôt au secours de la place. Le lendemain de son arrivée, les deux armées se rangérent en bataille, & demeurérent en présence jusqu'après midi sans faire Guerre contre les Etrusques. *Liv.* IX. 32.

An. R. 443. Av. J C. 309. aucun mouvement. Alors les Etrusques, pour ne pas perdre inutilement la journée à se regarder les uns les autres, donnent le signal. L'action s'engage de part & d'autre avec une égale ardeur. Les ennemis l'emportoient par le nombre, les Romains par le courage. Le combat fut opiniâtre, & lontems douteux. Les plus braves des deux côtés y périrent. Enfin, la seconde ligne des Romains aiant pris la place de la première, les ennemis, qui n'étoient rangés que sur une seule ligne, sans corps de réserve qui la soutînt, ne purent résister à l'attaque violente de ces troupes encore toutes fraîches. Ils combattoient néanmoins toujours courageusement, déterminés plutôt à tomber sous le fer ennemi qu'à tourner le dos. Il n'y auroit jamais eu moins de fuite, & plus de carnage, si la nuit n'étoit venue à leur secours; & ce furent les vainqueurs, qui cessérent les premiers de combattre. Il ne se passa plus rien de considérable cette année.

An. R. 444. Av. J.C. 308.

Q. FABIUS II.
C. MARCIUS RUTILUS.

Victoires remportées sur les Etrusques.

Les Etrusques recommencérent le siége de Sutrium. Le Consul Fabius

ne tarda pas à marcher au secours des Alliés. Il conduisoit son armée le long des montagnes dans la plaine. Les ennemis viennent aussitôt lui présenter la bataille. Comme ils avoient bien plus de troupes que lui, pour suppléer au petit nombre des siennes par l'avantage du lieu, il les fait un peu avancer sur la pente de la montagne. L'endroit étoit pierreux, & plein de gros cailloux. Les Etrusques aussitôt marchent à eux, & jettent leurs traits à bas pour en venir plus tôt aux mains. Les Romains, profitant de la supériorité du terrein où ils s'étoient rangés en bataille, lancent sur eux force traits, force pierres, qui en blessent beaucoup & troublent les autres par le bruit qu'elles faisoient en tombant sur leurs casques & sur leurs boucliers. Les Etrusques ne pouvoient pas facilement en venir aux mains avec leurs ennemis, & ils n'avoient plus de traits pour les attaquer de loin. Le désordre se mit bientôt dans leurs troupes. Dans ce moment les Hastaires & les Princes, c'est-à-dire les deux premières lignes de l'armée Romaine, tombent sur eux l'épée à la main. Ils ne purent soutenir ce choc, & prirent

AN. R. 444.
AV. J.C. 308.
Liv. IX. 35-37.

An. R. 444. Av. J.C. 308. tous la fuite vers le camp. Mais la Cavalerie Romaine les aiant prévenus en prenant des chemins détournés, & leur en aiant coupé l'entrée, ils se réfugiérent sur les montagnes, & de là, avec des troupes presque sans armes, & couvertes de blessures, ils s'enfoncérent dans la forêt Ciminienne. Les Romains, après avoir tué un grand nombre d'ennemis, gagné trente-huit drapeaux, s'être rendu maîtres de leur camp, firent un butin considérable.

On tint pour lors conseil de guerre, pour délibérer si l'on poursuivroit l'ennemi. La forêt Ciminienne étoit alors plus inaccessible & plus terrible, que ne l'étoient il n'y a pas lontems, dit Tite-Live, les forêts Germaniques, (c'est-à-dire Hercynies: *Hercynia sylva.*) Jusques-là, aucun Marchand même n'y avoit pénétré. Il n'y avoit que le Général qui eût assez de courage pour en vouloir tenter l'entrée: les autres n'avoient pas encore perdu le souvenir des Fourches Caudines. Dans l'embarras où se trouvoit le Conseil, un jeune Romain (quelques-uns ont cru que c'étoit le frére du Consul) s'offre pour aller reconnoitre les lieux, & promet

d'en raporter bientôt des nouvelles certaines. Il avoit été élevé à Céré ville d'Etrurie, & ſavoit fort bien la langue du pays, auſſi bien que ſon valet. On prétend que les jeunes Romains alors apprenoient l'Etruſque, comme depuis ils ont appris le Grec, & que cette étude faiſoit partie de leur éducation. Ils partirent tous deux ſeuls, ſans prendre d'autre précaution que de ſe faire inſtruire en chemin du nom des lieux où ils devoient entrer, & de celui des principaux habitans du pays, afin que dans la converſation on ne les reconnût point pour des étrangers. Ils étoient habillés en bergers, & avoient chacun une faulx & deux javelines toutes de fer. Mais tout cela ne contribua pas tant à les cacher, que la ferme perſuaſion où l'on étoit qu'aucun étranger ne ſongeroit à entrer dans cette forêt. Ils arrivérent juſques chez les habitans de * Camercinum en Ombrie. Le Romain déclara qui il étoit. On le conduiſit au Sénat. Il propoſa, au nom du Conſeil, de faire avec eux alliance & amitié. Sa propoſition fut acceptée avec joie. On l'aſſura que les Romains, s'ils entroient dans la forêt, y trouveroient des vivres pour trente

AN. R. 444.
AV. J.C. 308.

* ou Camers.

AN. R. 444. AV. J.C. 308. jours, & toute la Jeunesse du pays sous les armes, prête à suivre leurs ordres. Sur ces nouvelles, le Consul, aiant fait partir au commencement de la nuit les bagages, & fait suivre les Légions, s'arrêta avec la Cavalerie. Le lendemain, dès la pointe du jour, il parut devant le corps de garde des troupes ennemies qui étoient postées hors de la forêt. Il les tint en haleine quelque tems, après quoi il se retira dans son camp; & en étant sorti par une autre porte, il gagna le reste de son armée avant la nuit. Le jour suivant dès le matin il se trouva au haut du mont Ciminien. Contemplant de là les riches contrées de l'Etrurie, il fait descendre ses soldats, pour aller piller le pays. Ils revenoient chargés d'un butin immense, lorsque quelques troupes de paysans armés à la hâte, vinrent à leur rencontre avec si peu d'ordre, qu'ils pensérent eux-mêmes être pris, & devenir la proie de ceux à qui ils vouloient enlever leur butin. Après les avoir battus & mis en fuite, & ravagé tout le plat pays, le soldat victorieux & chargé de riches dépouilles, retourna au camp.

Cependant sur le bruit qui s'étoit ré-

pandu à Rome que le Conſul ſongeoit à pénétrer dans la forêt Ciminienne, la fraieur avoit ſaiſi les eſprits, & l'allarme étoit devenue génerale dans la ville. On ſavoit ce qu'avoit couté à la République la témérité de deux Conſuls qui s'étoient engagés mal à propos dans les défilés de Caudium, & les traces du honteux Traité qui y avoit été conclu n'étoient pas encore effacées de la mémoire des citoiens. On fait donc partir ſur le champ cinq Députés, auxquels, afin de leur donner plus de poids, on avoit joint deux Tribuns du Peuple, pour défendre au Conſul de la part du Sénat, de paſſer la forêt Ciminienne. Heureuſement l'ordre arriva trop tard, de quoi les Députés furent bien contens; & étant retournés promtement à Rome, ils y répandirent la joie par l'agréable nouvelle des avantages que le Conſul avoit remportés. AN. R. 444. AV. J.C. 308.

Nouvelle victoire remportée ſur les Etruſques.

On leur accorde une tréve de trente ans.

Liv. IX. 37.

Cette expédition du Conſul, loin de terminer la guerre, n'avoit fait qu'en exciter une nouvelle encore plus terrible que la premiére. Le ravage des terres ſituées au bas de la montagne Ciminienne avoit irrité contre les Romains non ſeulement les habitans du

AN. R. 444 AV. J.C. 308. pays, mais les Ombriens qui demeuroient dans le voisinage. Les deux peuples aiant donc joint leurs troupes, vinrent à Sutrium, d'autres disent près de * Pérouse, avec une armée beaucoup plus nombreuse encore que n'avoit été la premiére. Sans perdre de tems, ils présentent d'abord la bataille aux Romains, qui ne font aucun mouvement. Puis ils s'approchent de leurs retranchemens, & voiant que les corps de garde étoient rentrés dans le camp, ils ne doutent point que ce ne soit un effet de la crainte des ennemis, & pressent leurs Généraux de leur envoier dans le lieu où ils sont de la nourriture pour ce jour, & déclarent qu'ils demeureront sous les armes, & qu'ils sont résolus d'attaquer le camp dès la nuit même, ou le lendemain dès la pointe du jour. L'armée Romaine ne témoignoit pas moins d'ardeur pour le combat : mais l'ordre du Général la contenoit. Il étoit environ la dixiéme heure du jour, (deux heures avant le coucher du soleil.) Il commande à ses soldats « de prendre de la » nourriture, & de se tenir sous les ar- » mes prêts à partir au premier signal » qu'on leur donnera soit de jour, soit

* *Ville située au-delà de la forêt Ciminienne.*

» de nuit. Il les exhorte en peu de mots, » en relevant les Samnites qu'ils avoient » souvent vaincus, beaucoup au dessus » des Etrusques. Il ajoute qu'il avoit » une ressource secrette qu'il ne pou- » voit pas leur expliquer actuellement, » mais qu'ils connoitroient lorsqu'il » en seroit tems. « Il insinuoit par ces paroles obscures & énigmatiques qu'il comptoit sur quelque trahison ; & il en usoit de la sorte pour rassurer ses soldats, que le grand nombre des troupes ennemies pouvoit effraier. Ce qui rendoit cette pensée encore plus vraisemblable, c'est que les ennemis étoient en pleine campagne sans retranchement. Après avoir pris de la nourriture, ils prennent aussi du repos. A la quatriéme veille de la nuit, c'est-à-dire à trois heures avant le lever du soleil, on les éveille sans bruit, & ils prennent leurs armes. On donne aux valets d'armée des haches pour abbattre les retranchemens, & combler les fossés. On range l'armée en bataille dans l'enceinte du camp même, & l'on place aux portes des cohortes d'élite. Quand on eut donné le signal un peu avant le jour, qui est le tems où dans les nuits d'été le sommeil est le plus

AN. R. 444. AV. J.C. 308. profond, & qu'on eût abbattu les retranchemens, l'armée sort du camp. Ils trouvent les ennemis couchés par terre çà & là, les uns immobiles, les autres à demi endormis dans leurs lits, la plupart qui couroient à leurs armes : ils en firent un carnage horrible. Peu eurent le tems de s'armer. Et comme ceux-là même n'avoient ni Commandant, ni drapeau sous lequel ils pussent se réunir, ils furent bientôt mis en désordre, & la Cavalerie les poursuivit dans leur fuite. Les uns se retiroient vers le camp, les autres vers les forêts : ces derniers y trouvérent plus de sûreté. Le camp fut pris le même jour. L'ordre fut donné de porter tout l'or & l'argent au Consul, le reste fut abandonné aux soldats. Il y eut dans cette action soixante mille hommes tués, ou faits prisonniers. L'effet du gain de cette bataille fut que les principales villes de l'Etrurie, & les plus opulentes pour lors, Péruse, Cortone, Arrétium, envoiérent des députés à Rome pour demander la paix & un Traité d'alliance. On leur accorda une tréve pour trente ans.

Combat sanglant entre les Romains

Autant que l'entrée de Fabius dans la forêt Ciminienne avoit jetté d'allar-

me dans Rome, autant causa-t-elle de joie chez les Samnites. Le bruit s'y étoit répandu que l'armée Romaine, toujours avide d'entreprises hazardeuses, s'étoit engagée témérairement dans une forêt inaccessible, où les Etrusques la tenoient enfermée de telle maniére, qu'il lui étoit impossible d'en sortir, comme il étoit arrivé quelques années auparavant à Caudium. Leur joie étoit mélée d'une sorte de jalousie, de ce que la gloire d'humilier les Romains passoit à un autre peuple. Ils réunissent donc toutes leurs forces, toutes leurs troupes, pour écraser s'ils le peuvent le Consul Marcius; déterminés, s'il refuse le combat, à partir sur le champ, & à traverser les Marses & les Sabins pour aller se joindre aux Etrusques. On peut juger par là jusqu'où alloit leur haine contre Rome. Le Consul leur épargna la peine de ce voiage, & marcha à leur rencontre. Il se donna un combat fort sanglant, où la perte fut grande de part & d'autres, & la victoire incertaine. Cependant comme il y périt plusieurs Chevaliers & Tribuns des Légions, qu'il y eut un Lieutenant général de tué, & que le Consul lui-même fut blessé,

AN. R. 444.
AV. J.C. 303.
& les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur.
Liv. IX. 38.

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

le bruit se répandit à Rome que la bataille avoit été perdue, & y causa une grande allarme.

Le Consul Fabius choisit pour Dictateur Papirius Cursor.

Dans ce trouble, on jugea nécessaire de nommer un Dictateur, & tout le monde jettoit les yeux sur Papirius Cursor, le Général sans contredit le plus habile & le plus estimé qui fût alors. Mais il n'étoit pas sûr d'envoier un courier dans le Samnium, dont tous les passages étoient au pouvoir des ennemis; & d'ailleurs on n'étoit pas certain que Marcius fût encore en vie. Fabius, l'autre Consul, étoit encore dans l'Etrurie: mais on savoit qu'il n'avoit pas oublié la rigueur dont Papirius avoit autrefois usé à son égard, & l'on craignoit les suites du ressentiment qu'il en conservoit. Le Sénat lui députa les plus illustres de son corps, afin que joignant leur autorité particuliére à celle de l'auguste Compagnie qui les envoioit, ils pussent engager Fabius à vaincre sa haine particuliére en considération du bien public. Les Députés lui exposérent leur commission, & ajoutérent quelques avis conformes aux intentions du Sénat. Le Consul les écouta les yeux baissés, & se retira les laissant dans l'incertitude

de

de ce qu'il feroit. Mais la nuit suivan-te (c'étoit l'usage que cette cérémonie se fît la nuit) il nomma Papirius Dic-tateur. Le lendemain les Députés lui firent de grands complimens sur sa gé-nérosité. Il garda toujours obstinément le silence : de [a] maniére qu'il étoit aisé de reconnoitre dans son maintien les efforts d'une grande ame, qui étouf-foit, non sans peine, un vif ressen-timent.

Le Dictateur marche contre les ennemis.

Le Dictateur, après avoir nommé pour Maître de la Cavalerie C. Junius Bubulcus, partit avec les Légions qu'on avoit levées tout récemment sur le bruit qui s'étoit répandu du danger de l'armée au passage de la forêt Cimi-nienne. Etant arrivé à Longula, & ayant pris le commandement des trou-pes du Consul Marcius, il rangea son armée, & présenta la bataille aux en-nemis, qui parurent ne la pas refuser. Aucun des deux partis néanmoins ne commençant le combat, la nuit sur-vint, & les laissa en cet état. Ils de-meurérent quelque tems en repos, campés tout près les uns des autres, sans qu'ils se défiassent de leurs propres

[a] Ut appareret insignem dolorem ingenti comprimi animo. *Liv.*

An. R. 444. Av. J.C. 308.

forces, mais ne méprisant point celles de l'ennemi.

Nouvelle victoire remportée par Fabius sur les Etrusques. *Liv.* IX. 39.

Cependant il se passa encore quelques actions en Etrurie. D'un côté on livra un combat contre les Ombriens, qui furent d'abord mis en déroute, & prirent la fuite, ce qui fit que leur perte ne fut pas considérable. De l'autre, les Etrusques s'assemblérent en grand nombre auprès du Lac de Vadimon. Ils avoient fait leurs levées d'une maniére qui marque jusqu'où alloient leur désir de se venger & leur fureur; choisissant homme à homme, & prononçant de terribles imprécations contre quiconque refuseroit de prendre les armes, ou les quitteroit sans ordre. Jamais ils n'avoient combattu avec des troupes aussi nombreuses, & aussi animées. Aussi l'on en vint tout d'un coup aux mains, sans songer à faire usage des traits. L'action ne fit qu'augmenter l'ardeur du combat, en sorte que les Romains s'imaginoient avoir affaire non avec les Etrusques qu'ils avoient tant de fois vaincus, mais avec une nation nouvelle pour eux & inconnue. De part & d'autre on ne savoit ce que c'étoit que de céder ou de fuir. Les premiéres li-

ıes des deux parts aiant été taillées en pièces, les secondes en prennent la ace. Enfin les corps de réserve avannt pour combattre. Cette fermeté & t:e intrépidité étoient égales des deux tés, & se soutinrent fort lontems, qu'à ce que les Cavaliers Romains ettant pié à terre, vinrent à travers armes & les corps morts jusqu'à l'ant-garde. Ce renfort de troupes toufraîches jetta le trouble & la con:ion dans les premiers rangs des Etrus:s. Les autres soldats Romains, quel: affoiblis qu'ils fussent par la fati: & les blessures, sont ranimés par emple de leurs Cavaliers, & enfont le corps de bataille des ennemis. ır opiniâtreté ne put tenir contre ce ,vel effort : il falut céder, & prendre n la fuite. Cette journée donna une inte mortelle à la puissance des ısques, dont elle ne se releva jamais. ›erdirent dans ce combat toute l'élite eur Jeunesse : leur camp fut pris &

An. R. 444. Av. J.C. 308.

a guerre contre les Samnites eut u de chose près, un danger pareil, n succès égal. Sans parler des auappareils de guerre, pour rendre troupes plus éclatantes, & en

Appareil extraordinaire des Samnites. Ils sont vaincus.

Liv. IX. 40.

An. R. 444. Av. J. C. 308. même tems selon eux plus terribles ; ils leur donnérent des armes d'une nouvelle façon. Leur armée étoit partagée en deux corps. Les boucliers des uns & des autres étoient ornés de figures d'un beau travail, en or pour les premiers, en argent pour les seconds. Ces boucliers étoient larges & quarrés par en haut, pour couvrir la poitrine & les épaules ; puis ils alloient en diminuant jusqu'au bas, afin d'être plus légers & plus maniables. La cuirasse étoit une espéce de cotte de mailles, que Tite-Live désigne par le mot *Spongia*. Ils avoient la cuisse gauche couverte d'un cuissart. Les casques étoient relevés d'une aigrette, pour rehausser la taille. Les tuniques des soldats qui portoient un bouclier travaillé en or étoient de différentes couleurs ; celles des autres étoient de lin & d'une extrême blancheur. On avoit eu soin d'instruire les Romains de ce nouvel & pompeux appareil. Leurs Commandans avoient pris soin de les faire souvenir » que [a] le soldat ne de» voit point briller d'or & d'argent, » mais être hérissé de fer, & plein de

a Horridum militem auro & argento, sed ferro esse debere ; non cœlatum & animis fretum. Quip-

ravoure : que cet or & cet argent
'étoient pas tant des armes, qu'un
iche butin : qu'ils jettoient un vif
clat avant l'action, mais que dans
e combat, au milieu du sang & des
lessures, ils perdoient tout ce bril-
ant. Que le courage étoit la vraie
arure du soldat : que toute cette
nagnificence suivoit la victoire, & que
uelque pauvre que fût le vainqueur,
'ennemi le plus opulent devenoit sa
roie.

Papirius, après leur avoir ainsi par-
les méne au combat. Il comman-
it l'aile droite, son Maître de la
valerie la gauche. Dès qu'on en fut
u aux mains, le combat des armes
tre les ennemis fut violent, mais
ui de la gloire ne fut pas moins vif
re le Dictateur & le Maître de la
valerie, à qui détermineroit le pre-
er la victoire à pencher de son côté.
hasard voulut que ce fut Junius qui
nmença à ébranler l'ennemi à l'aile
che. C'étoient les troupes armées

illa prædam veriùs, 1 armia esse, niten- ante rem, deformia sanguinem & vul- Virtutem esse mi- litis decus, & omnia illa victoriam sequi; & ditem hostem quamvis pauperis victoris præmium esse. *Liv.*

An. R. 444
Av. J.C. 308.
& vêtues de blanc, qui avant que de venir au combat s'étoient soumises à des imprécations horribles, si elles lâchoient le pié. Junius, criant à haute voix qu'il les immoloit à Pluton, donna tête baissée contr'eux, & les mit en désordre. Le Dictateur s'en étant apperçu, *Quoi! dit-il, la victoire commencera par l'aile gauche, & la droite, commandée par le Dictateur, n'aura que le second rang?* Ce reproche fut un puissant éguillon pour animer l'aile droite. L'ardeur se renouvelle dans toutes les troupes. La Cavalerie se pique de ne point céder à l'Infanterie, ni les Lieutenans aux Généraux. M. Valérius à droite, P. Décius à gauche, tous deux Consulaires, s'avancent vers les Cavaliers rangés sur les deux aîles; & les aiant exhortés à venir prendre part avec eux à la gloire de vaincre les Samnites, ils attaquent ensemble l'ennemi par les flancs des deux côtés. Cette attaque imprévue mit tout en désordre. En même tems les Légions, jettant de nouveaux cris, les pressent vivement. Les Samnites ne trouvent plus de sûreté que dans la fuite. La fraieur leur fait chercher d'abord un asyle dans leur camp: mais la même

raieur le leur fait bientôt quitter. Le camp fut pris & pillé, & l'on y mit le eu avant la nuit. Le Sénat décerna le riomphe au Dictateur : les armes pri- es sur les ennemis en firent un des rincipaux ornemens. On y trouva ınt de magnificence, que les boucliers lorés furent partagés entre les maîtres es boutiques d'Orfévres autour de la lace publique pour y être étalés, & ervir d'ornemens. On dit que c'est ce ui donna occasion à la coutume in- roduite depuis d'orner la grande place ans une cérémonie de religion, où on portoit au Cirque, pendant les eux qu'on y célébroit, les statues des ieux sur des espéces de brancards, ppellés *thensæ* : d'où vient cette expres- on assez fréquente dans les Auteurs, *iensas ducere.*

An. R. 444. Av. J.C. 308.

Fabius, la même année, défit sans eaucoup de peine les restes des Etrus- ues près de Pérusia, qui avoit rompu tréve. Il auroit pris la ville de force, ıais elle prévint l'attaque, & se ren- it. Après y avoir mis une garnison, & ıvoié devant lui à Rome les Députés e l'Etrurie qui demandoient la paix, s'y rendit lui-même, & remporta un iomphe plus illustre encore que celui

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

du Dictateur. P. Décius & M. Valérius partagérent aussi avec ce dernier la gloire de la victoire remportée sur les Samnites. Le Peuple leur en marqua sa reconnoissance dans la prochaine élection, en nommant d'un suffrage unanime, l'un Consul, & l'autre Préteur. Ce fut pour la quatriéme fois que la Préture fut accordée à Valére.

AN. R. 445. AV. J.C. 307.

Q. FABIUS III.
P. DECIUS MUS II.

Nouvelle défaite des Etrusques & des Samnites. *Liv.* IX. 41.

Dans le département des Provinces, l'Etrurie échut à Décius, le Samnium à Fabius. Celui-ci défit les Samnites, & sa victoire lui coûta peu. Les Marses & les Pélignes, qui étoient venus à leur secours, eurent le même sort.

Décius ne réussit pas moins de son côté. Il obligea ceux de Tarquinies à fournir du blé à ses troupes, & à lui demander une tréve de quarante ans. Il prit plusieurs places des Volsiniens, & en rasa quelques-unes, afin qu'elles ne servissent point de retraite aux ennemis. En portant ses armes dans tout le pays, il y répandit une si grande terreur, que toute la nation en corps lui envoia des Députés pour lui demander la paix. Ils ne purent l'obtenir. On leur

:corda seulement une tréve d'un an, n les obligeant de paier la solde de ırmée Romaine pour cette année, & e fournir à chacun des soldats deux abits.

AN. R. 445. Av. J.C. 307.

Il semble qu'après tant de défaites)ut devoit être tranquille de la part e l'Etrurie. Mais la révolte des Omriens, fort puissans, & à qui la guerre avoit rien fait souffrir si ce n'est quel-ıes ravages de terres, entraîna celle e la plus grande partie des Etrusques. s avoient levé une armée si nombreu-, qu'ils ne croioient pas qu'il fût pos-)le de leur résister. Parlant d'eux-êmes en termes magnifiques, & des omains avec le dernier mépris, ils)mptoient laisser derriére eux Décius, nt ils en faisoient peu de cas, & mar-ıer droit à Rome pour en former le ége. Dès que le Consul eut été infor-é de ce projet, il partit d'Etrurie à 'andes journées, & prit le chemin de ome. Attentif à observer la marche es ennemis, il s'arréta dans le terri-ire de Pupinie.

Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome : ils sont défaits.

Rome n'étoit point sans inquiétude r la guerre des Ombriens. Leurs me-ces, quoiqu'elles eussent peutêtre us de rodomontade que de réalité,

AN. R. 445. AV. J.C. 307. ne laiſſoient pas de lui cauſer de la crainte, dans le ſouvenir de ce qu'elle avoit ſouffert de la part des Gaulois. On envoia donc des Députés au Conſul Fabius, pour l'engager à mener le plus promtement qu'il pourroit ſon armée dans l'Ombrie, ſi les affaires du Samnium le permettoient. Il partit ſur le champ, & arriva à grandes journées à Mévania, où étoit pour lors l'armée des Ombriens.

L'arrivée ſubite du Conſul, qu'ils croioient occupé à une autre guerre dans le Samnium bien loin de l'Ombrie, les ſurprit & les effraia de telle ſorte, que quelques-uns étoient d'avis qu'il faloit aller ſe renfermer dans leurs villes fortes. D'autres vouloient que l'on renonçât abſolument à cette guerre. Cependant qnelques-uns plus hardis ou plus téméraires que les autres, déterminérent à l'avis de livrer bataille ſur le champ. Ils attaquent donc Fabius qui étoit occupé à ſe retrancher dans ſon camp. Il fait quitter l'ouvrage à ſes ſoldats; les range en bataille comme il peut, & les faiſant ſouvenir de tant de victoires qu'ils ont remportées, il les exhorte à venger l'inſolence de ces peuples, qui menaçoient

d'aller attaquer Rome. Pleins d'allégresse & de courage, ils n'attendent point le signal, ni le bruit des trompettes, & se jettent sur les ennemis. Ils commencent par arracher les enseignes d'entre les mains de ceux qui les portoient, puis traînent les portenseignes mêmes aux piés du Consul. Les Ombriens ne font presque point de résistance, & sur le premier ordre que le Consul fit courir dans l'armée, qu'on mît les armes bas si l'on vouloit avoir la vie sauve, tous se rendirent dans le moment. Le lendemain & les jours suivans, tous les autres peuples de l'Ombrie en firent autant. AN. R. 445. AV. J.C. 307.

Fabius vainqueur d'un peuple & dans une guerre qui n'étoit point de son département, raméne l'armée dans sa province. En récompense de services si importans, le commandement lui est prorogé pour l'année suivante.

APPIUS CLAUDIUS.
L. VOLUMNIUS. AN. R. 446. AV. J.C. 306.

Volumnius fut envoié contre les Salentins, nouveaux ennemis, & qui jusques-là s'étoient trouvés hors de la portée des armes Romaines. Il se fit beaucoup de réputation dans cette

Salentins, nouveaux ennemis, vaincus. *Liv.* IX. 42.

AN. R. 446. AV. J.C. 306. guerre, gagna plusieurs batailles, & prit quelques villes. Il [a] abandonnoit volontiers le butin au soldat, & il assaisonnoit sa libéralité, déja fort agréable d'elle-même, par des maniéres gracieuses & prévenantes qui y ajoutoient un nouveau prix, & qui lui avoient gagné le cœur de toutes les troupes. Aussi, pour lui plaire, elles essuioient avec joie les plus rudes travaux, & affrontoient avec intrépidité les plus grands dangers. Une telle qualité dans un Général, rehausse bien le courage d'une armée, & en double en quelque sorte le nombre.

Fabius Proconsul remporta, de son côté, de nouveaux avantages sur les Samnites.

AN. R. 447. AV. J.C. 305.

P. CORNELIUS ARVINA.
Q. MARCIUS TREMULUS.

Liv. IX. 43. Les Samnites étoient souvent vaincus, mais jamais domtés. Ce fut cette année qu'ils perdirent une bataille où il y eut trente mille homme de tués.

Tite-Live place ici un troisiéme Traité conclu avec les Carthaginois.

a Prædæ erat largitor, & benignitatem per se gratam comitate adjuvabat, militemque iis artibus fecerat & periculi & laboris avidum. *Liv.*

L. POSTUMIUS MEGELLUS. AN. R. 448. Av. J. C. 304.
T. MINUCIUS.

Les Consuls furent envoiés tous deux contre les Samnites, mais en différens endroits. Tantôt réunis ensemble, tantôt séparés, ils agirent toujours de concert, battirent en plusieurs rencontres les Samnites, & prirent sur eux plusieurs villes. *Liv.* IX. 44.

P. SULPICIUS SAVERRIO. AN. R. 449. Av. J. C. 303.
P. SEMPRONIUS * SOPHUS.

Quoiqu'on n'eût pas lieu de se fier aux promesses des Samnites, cependant, sur leurs instantes priéres, on renouvella avec eux l'ancien Traité. *Liv.* IX. 45.

On porta, dans le même tems, les armes contre les Eques, anciens ennemis du Peuple Romain, lesquels, après s'être tenus lontems assez tranquilles, avoient depuis peu prété du secours aux Samnites, & pris à tâche d'insulter les Romains. Quand ils virent l'armée ennemie sur leurs terres, ils n'osérent pas aller à sa rencontre, quoiqu'ils eussent assemblé d'assez nom-

Les Eques sont vaincus, & presque entiérement détruits.

* *Ce Sempronius est le seul à qui les Romains aient donné le surnom de* Sophus, *c'est-à-dire Sage. Son extrême habileté dans le Droit lui mérita un titre si glorieux.* Pompon. de orig. Juris.

An. R. 449.
Av. J.C. 303.

breuſes troupes. Ils prirent le parti de ſe retirer chacun dans leurs villes, réſolus de s'y bien défendre. Les Romains les attaquérent toutes les unes après les autres, & les prirent de vive force en cinquante cinq jours, au nombre de quarante & une. Ils en ruinérent & en brulérent la plupart, & la nation des Eques fut preſque entiérement détruite. Cet exemple de ſévérité porta les Marrucins, les Marſes, les Pélignes, & les Frentans à envoier des Députés à Rome pour demander à faire un Traité de paix : ce qui leur fut accordé.

C. Flavius Greffier & fils d'Affranchi, eſt fait Edile Curule. Il rend publics les Faſtes, dont les Pontifes ſeuls étoient les maîtres.

Liv. IX. 46.

Cette même année, C. Flavius Greffier, homme de baſſe naiſſance, & qui avoit pour pére un affranchi, du reſte entendu & éloquent, fut fait Edile Curule. Comme, ſelon quelques Auteurs, il étoit actuellement attaché aux Ediles en qualité de Greffier, & que pour cette raiſon celui qui préſidoit à l'Aſſemblée, voiant qu'il alloit être nommé Edile, refuſoit de le reconnoitre pour éligible, il ſe préſenta à l'Aſſemblée, & déclara avec ſerment qu'il n'exerceroit pas l'office de Greffier : quelques-uns même ont écrit qu'il y avoit déja renoncé. Au reſte il

ut bien se venger du mépris que les Nobles faisoient de sa naissance. Les [a] Pontifes (ils étoient du corps de la Noblesse) s'étoient rendu seuls maîtres de ce qu'on appelloit pour lors le Droit Civil : c'est-à-dire qu'ils savoient seuls les jours où la Loi permettoit de plaider, parce que les Fastes, où ces jours étoient marqués , ne se trouvoient qu'entre leurs mains. Il faloit donc nécessairement avoir recours à eux, & les consulter continuellement dans les affaires qui survenoient aux particuliers, ce qui leur attiroit une grande considération. Ce Flavius, qu'ils méprisoient souverainement, plus fin & plus habile qu'eux, leur joua un tour, dont ils ne se défioient point, en dévoilant tous leurs mystéres. Il leur déroba toute leur science, copia le recueil des formules * du Droit, & les Fastes qu'ils tenoient sévérement renfermés dans leurs cabinets , les rendit

AN. R. 449.
Av. J.C. 303.

a Posset agi lege, necne, pauci quondam sciebant : fastos enim vulgò non habebant. Erant in magna potentia qui consulebantur. *Pro Muræn. n.* 23.

* Civile jus & fasti, *termes dont se sert Tite-Live, sont deux choses différentes, dont les Pontifes s'étoient rendu maîtres.* Civile jus, *ce sont les formules selon lesquelles on intentoit action devant les Juges, ou selon lesquelles on répondoit aux actions intentées par un adversaire.* Fasti, *c'est le Livre qui enseignoit les jours où la Loi permettoit de plaider.*

An. R. 449.
Av. J. C. 303.

publics, & mit tous les citoiens en état de ſavoir par eux-mêmes quels jours on pouvoit plaider, & de quelles formules il faloit uſer.

Flavius dédie un temple malgré les Pontifes.

Un autre avantage qu'il remporta encore ſur les Nobles, les mortifia beaucoup : ce fut au ſujet de la Dédicace d'un temple, honneur fort brigué chez les Romains, parce qu'on mettoit au frontiſpice de cet édifice ſacré le nom de celui qui l'avoit dédié. Le temple dont il s'agiſſoit ici, étoit celui de la Concorde. Il faloit que le grand Pontife prononçât le premier certaines paroles, que devoit répéter après lui celui qui étoit chargé de la cérémonie. Le Pontife, au déſeſpoir d'être obligé de rendre ce ſervice à l'ennemi déclaré de ſon corps, chercha tous les moiens de s'en diſpenſer, & prétendit qu'il n'y avoit qu'un Conſul ou un Général d'armée qui pût dédier un temple. L'affaire fut portée devant le Peuple, & le grand Pontife condanné. Le Sénat fit ordonner depuis par le Peuple, que déſormais perſonne ne pourroit dédier un temple ou un autel ſans la permiſſion du Sénat, ou du plus grand nombre des Tribuns.

An. R. 449. Av. J.C. 303.

Flavius, en butte aux Nobles, les mortifie.

Il y eut encore un autre événement, ›etit en soi, & qui ne mériteroit pas d'ê-re raporté, s'il n'étoit une preuve de la iberté plébeïenne contre la fierté des Nobles. Flavius étoit allé rendre vi-ite à son Collégue qui étoit malade. Quand il entra dans la chambre, au-un des jeunes Nobles qui y étoient ne e leva pour lui faire honneur selon qu'il se pratiquoit, & ils demeurérent ous assis. Flavius ne se déconcerta ›oint. Il [a] fit apporter sa Chaise Curu-e, (c'étoit la marque de sa dignité) & de ce siége d'honneur il eut la sa-isfaction de jouir tranquillement du dé-›it qu'il causoit à ses envieux. Des Nobles ottement infatués de leur naissance, néritoient bien une telle mortifica-ion.

Au reste, la maniére dont Flavius ›toit parvenu à l'Edilité ne lui faisoit ›as d'honneur. Nous avons vu qu'Ap-›ius, par des vûes d'ambition, avoit ›épandu dans toutes les Tribus la po-›ulace de Rome, c'est-à-dire la lie du Peuple. Ce fut cette populace qui nom-na Edile Flavius.

a Curulem afferri sellam ò jussit, ac sede (*id est*, sede) honoris sui anxios invidiâ inimicos spectavit. *Liv.*

An. R. 449.
Av. J.C. 303.

Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus seulement.

Depuis ce changement, Rome se partagea comme en deux parts : celui de la plus saine portion du Peuple respectant la vertu, & attaché aux gens de bien, & celui de la basse populace, du petit peuple qui formoit une faction à part. Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à la censure de Q. Fabius & de P. Décius, qu'on croit ne pouvoir placer ailleurs, selon Tite-Live même, que dans l'année dont nous parlons. Fabius, pour entretenir la concorde dans la ville, & en même tems pour ne point laisser maître des Assemblées le menu Peuple, qui étant répandu dans toutes les Tribus y formoit toujours la pluralité des suffrages, le renferma tout entier dans quatre Tribus seulement, qui étoient les Tribus de la ville. Il ne fit en cela que rappeller les choses à leur premiére institution. Servius Tullius, auteur de la division des Tribus, avoit destiné celles de la ville à recevoir les affranchis & le menu peuple : c'est pour cela que ces Tribus étoient les moins honorables. Cette distinction des différens ordres de citoiens rétablie par Fabius, fut si bien reçue du public, qu'elle lui valut le surnom de *Maximus* (*Très-*

grand,) que toutes ses victoires n'avoient pu lui mériter. AN. R. 449. Av. J.C. 303.

On dit aussi que ce fut lui qui institua la Revûe solennelle des Chevaliers Romains, qui se faisoit tous les ans le quinze de Juillet, dans laquelle, divisés par escadrons, couronnés de branches d'olivier, revêtus de leur habit de cérémonie, (*trabea*) & montés sur leurs chevaux, ils alloient en pompe du temple de Mars qui étoit hors de la ville, ou de celui de l'Honneur, jusqu'au Capitole. C'est ainsi que Denys d'Halicarnasse décrit cette cavalcade : mais il la suppose établie après la bataille du Lac de Régille.

Revûe solennelle des Chevaliers.

Lib. 6. pag. 351.

§. III.

Etablissement de deux nouvelles Colonies. Eques réprimés. Flote Grecque repoussée. Guerres contre les Marses & les Etrusques aisément terminées. Les Plébéiens sont admis aux dignités de Pontifes & d'Augures. Loi sur l'appel au Peuple renouvellée. Deux Tribus ajoutées aux anciennes. Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, refusent leur service. Guerre contre les Etruf-

ques & contre les Samnites. Fabius est nommé Consul malgré lui : on lui donne pour Collégue Décius Mus. Ils portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de grands avantages, & ravagent tout le pays. Ap. Claudius & L. Volumnius sont faits Consuls. Décius, à qui le commandement avoit été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le pays. Elle va se joindre aux Etrusques. Décius prend plusieurs places dans le Samnium. Volumnius y conduit son armée, & Appius la sienne dans l'Etrurie, où il a peu de succès. Volumnius passe en Etrurie avec son armée. Il est fort mal reçu par son Collégue. Les troupes l'obligent de demeurer. Les deux Consuls remportent une victoire considérable sur les Etrusques, à qui les Samnites s'étoient joints. Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enléve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie. On reçoit des nouvelles d'Etrurie, qui causent beaucoup de fraieur. La défaite des Samnites diminue l'allarme. On envoie deux Colonies dans le Samnium. Sur le bruit d'une terrible guerre qui se pré-

paroit dans l'Etrurie, on nomme pour Consuls Q. Fabius, & P. Décius. Nouvel autel établi à la Chasteté Plébeienne. Usuriers condannés à des amendes.

L. GENUCIUS.
SER. CORNELIUS.

AN. R. 450.
AV. J.C. 302.

Etablissement de deux nouvelles Colonies.

Liv. X. 1.

ROME étoit presque alors sans guerre étrangére. On envoia au dehors deux Colonies : l'une à Sora, de quatre mille hommes, l'autre à Alba * Fucentis, ville des Eques, de six mille hommes. On donna en même tems le droit de bourgeoisie aux Arpinates & aux Tribulans. Voila Rome soulagée en même tems de dix mille pauvres citoiens. Combien cette coutume, de décharger de tems en tems la ville Capitale d'un poids surnuméraire d'habitans, aussi ancienne presque que la ville même, étoit-elle sagement établie, pour subvenir à la misére de ceux qui étoient sans bien ; pour diminuer & affoiblir cette foule du menu peuple,

* *On place cette ville chez les Marses. Il est vraisemblable que les Eques aiant été presque entiérement exterminés, les Marses leurs voisins s'établirent dans le pays où les Eques avoient été, & y donnérent leur nom En effet, dans les tems postérieurs, il n'est plus parlé du tout des Eques.*

AN. R. 450. AV. J.C. 302. toujours prêt à exciter du tumulte quand il est en grand nombre, & qu'il se trouve ramassé ensemble ; pour contenir dans le devoir les villes des Provinces par cette espéce de garnison ; enfin pour inspirer aux sujets nouvellement conquis l'esprit, les maximes, & l'amour du gouvernement Romain.

AN. R. 451. AV. J.C. 301.

M. LIVIUS.
M. ÆMILIUS.

Eques réprimés.

Les Eques, quoique réduits à la derniére foiblesse, entreprennent de chasser la Colonie Romaine qu'on avoit établie dans leur pays. Elle suffit seule pour les réprimer d'abord. On envoia ensuite une armée de Rome qui les soumit entiérement.

Une flote Grecque est repoussée.

Une flote Grecque, sous la conduite de Cléonyme * Lacédémonien, aborde en Italie, & se rend maitresse de la ville de Thuries ** chez les Salentins. Le Consul Æmilius oblige Cléonyme de remonter dans ses vaisseaux, & d'aller chercher fortune ailleurs. Porté par les vents dans le fond du Golfe Adriatique, il met pié à terre, s'a-

* *Ce Cléonyme étoit fils de Cléoméne Roi de Sparte, & Oncle du Roi Arée.*

** *Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voisinage de l'ancienne Sybaris.*

vance jusqu'à Patavium (Padoue) chez les Vénétes, & après diverses avantures est obligé de se retirer, ramenant à peine avec lui la cinquiéme partie de sa flote. Tite-Live, né à Padoue, a fait l'honneur à sa patrie de raconter en détail l'avantage que les Padouans remportérent sur Cléonyme.

An. R. 451. Av. J.C. 301.

Rome eut deux guerres à soutenir. La premiére fut contre les Marses, qui furent vaincus sans beaucoup de peine par le Dictateur M. Valérius Maximus. Il trouva plus de résistance du côté des Etrusques, mais enfin il remporta sur eux une victoire considérable, qui les obligea à demander la paix. Il leur permit d'envoier leurs Députés à Rome, après avoir exigé d'eux qu'ils lui paiassent la solde de l'armée pour un an, & qu'ils lui fournissent du blé pour deux mois. Rome leur accorda seulement une tréve pour deux ans. Le Dictateur rentra en triomphe dans la ville, & fut fait Consul pour l'année suivante.

Guerres contre les Marses & les Etrusques aisément terminées.
Liv. X. 3-5.

M. VALERIUS MAXIMUS CORVUS V. Q. APPULEIUS.

An. R. 452. Av. J.C. 300.

Il y avoit assez de tems qu'on n'a-

Le Sacerdoce

AN. R. 452. Av. J. C 300. voit entendu parler des disputes entre les Patriciens & les Plébeiens. Deux Tribuns du Peuple, Q. & Cn. Ogulnius, en excitérent une au sujet du Sacerdoce, dont jusques-là toutes les places, excepté celles des Gardes des Livres Sibyllins, avoient été uniquement entre les mains des Patriciens. Dans la contestation présente, il fut question des dignités d'Augures & de Pontifes. Lors de la premiére institution des Augures, on en avoit d'abord créé trois, un pour chacune des trois anciennes Tribus, (*Ramnes. Titienses. Luceres.*) On en ajouta ensuite trois, car l'addition se faisoit toujours par nombre impair, afin que chaque Tribu eût toujours un pareil nombre d'Augures. Il devoit y en avoir pour lors six : apparemment qu'il en étoit mort deux, puisqu'il vaquoit deux places dans le Collége des Augures. Il paroit, par ce que dit ici Tite-Live, que le nom de Prêtres (*Sacerdotes*) convenoit également aux Augures & aux Pontifes, & leur étoit commun. Les Tribuns proposoient que l'on augmentât le Collége Augural jusqu'au nombre de neuf, & celui des Pontifes jusqu'à huit : & que toutes les

est communiqué au Peuple.

Liv. X-6-9.

les places qui seroient à remplir en vertu de cet arrangement fussent occupées par des Plébeïens. An. R. 452. Av. J.C. 300.

Les Patriciens virent avec beaucoup de douleur qu'on leur disputoit encore le Sacerdoce, seule distinction, seul privilége qui leur étoit resté de leur ancienne grandeur : car les Plébeïens avoient enlevé les Consulats, les Censures, les Triomphes. Mais, accoutumés à être toujours vaincus dans ces sortes de combats, ils cédérent dans celui-ci presque sans résistance, se contentant de dire, » Que ce chan» gement, par lequel la religion étoit » souillée, regardoit les dieux ; & » qu'ils souhaitoient qu'il n'attirât pas » quelque malheur sur la République.

Il y eut néanmoins des harangues pour & contre la Loi prononcées devant le peuple. Ap. Claudius plaida pour le droit des Patriciens, & P. Décius Mus pour les Plébeïens. Celui-ci, représentant l'image & l'attitude de son pére Décius, lorsque revêtu de l'habillement le plus auguste, aiant les piés sur un javelot, il se dévouoit pour le Peuple & pour les Légions ; Décius, dis-je, demandoit, » si l'on croioit » que son pére eût paru pour lors aux

Incinctus cinctu Gabino.

AN. R. 452. AV. J.C. 300.

» dieux immortels moins pur & moins » agréable à leurs yeux, que n'auroit » fait T. Manlius son Collégue ? & si » l'on n'auroit pas pu choisir pour » Prêtre celui qui venoit s'offrir lui- » même en sacrifice aux dieux au nom » & pour le salut de la République ? » Avoit-on lieu de se repentir des » vœux que tant de Consuls, tant de » Dictateurs Plébeïens, en partant » pour l'armée, ou dans le combat » même, avoient faits pour la Répu- » blique, & que les dieux avoient » exaucés ? Depuis qu'on avoit confié » les armées Romaines aux Plébeïens, » & qu'elles avoient combattu sous » leurs auspices, comptoit-on moins » de triomphes parmi eux, que parmi » la Noblesse ? Pourquoi donc, parta- » geant avec les Patriciens la Préture, » le Consulat, la Dictature, la Censu- » re, les Triomphes, ne partageroient- » ils pas avec eux les dignités d'Augure » & de Pontife ? Qu'où le mérite étoit » égal, les honneurs devoient l'être » aussi. En un mot, ajouta-t-il, il me » semble (je prie les dieux de prendre » en bonne part ce que je vais dire) » qu'après toutes les marques de dis- » tinction dont nous a décoré le Peu-

» ple Romain, nous sommes en état » de ne pas moins honorer le Sacer- » doce, que nous-mêmes en serons » honorés; & si nous le desirons avec » tant d'ardeur, c'est moins par am- » bition & en vûe de nous relever, que » par un motif de religion, & pour » l'honneur des dieux mêmes. « Je ne m'étonne pas d'entendre parler ainsi ce Romain. Tout ce que les Payens entendoient dire de leurs dieux, ne devoit pas leur inspirer un grand respect pour de telles divinités. An. R. 452. Av. J.C. 300.

Le Peuple demandoit qu'on appellât les Tribus aux suffrages, & la décision n'en étoit pas douteuse. Cependant elle fut différée par l'opposition de quelques Tribuns. Le lendemain les opposans se réunirent à leurs Collégues, & elle fut acceptée d'un commun consentement. On créa quatre Pontifes, à la tête desquels étoit P Décius Mus auteur de la Loi, & cinq Augures, tous Plébeiens.

Loi sur l'appel au Peuple renouvellée. *Liv.* II. 8. III. 55.

La même année, le Consul M. Valérius renouvella la Loi sur l'appel au Peuple. Elle avoit été portée d'abord par Valérius Publicola : ensuite par Valérius Potitus : en troisiéme lieu, elle fut ici renouvellée par Valérius

An. R. 452. Av.J.C. 300.

Corvus. La raison de renouveller ainsi cette Loi à diverses reprises, c'est sans doute que le crédit des particuliers, plus fort que ce réglement, opprimoit la liberté du Peuple. Il n'y a eu que la loi Porcia, portée lontems après, qui ait mis la personne des citoiens en sûreté, en ordonnant de griéves peines contre quiconque auroit frapé de verges ou fait mourir un citoien. La [a] Loi Valéria, en défendant de fraper de verges ou de faire mourir celui qui appelleroit au Peuple, ajoutoit simplement que celui qui agiroit d'une autre maniére, agiroit mal. Heureux siécle, où cette réflexion, *Que quiconque transgresseroit la Loi seroit mal*, étoit un lien assez fort pour empécher les hommes d'y contrevenir ! Qui maintenant, s'écrie Tite-Live, feroit sérieusement une telle menace ?

An. R. 453. Av.J.C. 299.

M. FULVIUS PÆTINUS.
T. MANLIUS TORQUATUS.

Toutes les Centuries étoient dispo-

[a] Valeria lex, cùm eum qui provocasset, virgis cædi securique necari vetuisset, si quis adversùs ea fecisset, nihil ultra, quàm improbè factum adjecit. Id (qui tum pudor hominum erat) visum, credo, vinculum satis validum legis. Nunc vix serio ità minetur quisquam. *Liv.*

sées à nommer pour Consul Q. Fabius. Il insinua que pour le présent une Magistrature dont les fonctions l'attacheroient à la ville lui convenoit mieux pour servir l'Etat. Il n'étoit pas difficile de deviner ce qu'il souhaitoit, quoiqu'il ne le demandât pas. On le créa Edile Curule avec L. Papirius Cursor. Ce fait paroit douteux à Tite-Live.

An. R. 453.
Av. J.C. 299.

Les Censeurs firent cette année la clôture du Dénombrement avec les cérémonies ordinaires.

Clôture du Dénombrement.

On ajouta aussi deux Tribus aux anciennes, l'Aniense & la Térentine : ce qui les fit monter à trente-trois.

Deux Tribus ajoutées aux anciennes.

Néquinum ville d'Ombrie, où depuis a été bâtie Narnia, est prise par la trahison de deux de ses habitans.

Liv. X. 12.

Les Etrusques se préparoient à porter la guerre contre les Romains, quoique la tréve ne fût point encore expirée : mais une irruption des Gaulois sur leurs terres en différa l'exécution. Comme les Etrusques étoient fort riches, ils songérent à se faire des Alliés de ces nouveaux ennemis à force d'argent, afin d'être plus en état d'attaquer les Romains par la jonction de leurs troupes. Les Gaulois acceptérent volontiers la proposition, & convin-

Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, refusent leur service.

AN. R. 453. AV. J. C. 299. rent du prix. Quand ils l'eurent reçu, & qu'il s'agit de partir, ils dirent qu'on n'avoit point mis dans le marché que c'étoit pour aller contre les Romains, & qu'ils ne s'étoient engagés qu'à ne point ravager les terres des Toscans, & à ne point attaquer ceux qui les cultivoient. Que cependant ils les suivroient contre les Romains s'ils le vouloient, sans exiger d'eux d'autre récompense, sinon qu'ils leur accorderoient quelque partie de leurs terres pour s'y établir enfin dans une demeure fixe & tranquille. Les Etrusques tinrent plusieurs assemblées sur cette proposition : mais ils ne purent y donner les mains. Ce n'étoit pas tant la diminution de leur domaine qui les arrêtoit, que la crainte de se donner pour voisins des peuples si féroces & si entreprenans. Ainsi, l'affaire n'aiant pu se terminer, les Gaulois se retirérent, remportant avec eux une somme d'argent considérable, qui ne leur avoit pas couté beaucoup de peine, mais qui ne leur acquit pas la réputation d'équité & de bonne foi. La crainte de se voir attaqués en même tems par les Etrusques & par les Gaulois causa de l'allarme à Rome : c'est ce qui en-

gagea à conclure sans délai un Traité avec les Picentes, peuples voisins du Samnium. AN. R. 453. AV. J.C. 299.

Le département de l'Etrurie étoit échu au Consul Manlius. A peine fut-il entré dans le pays ennemi, qu'il mourut d'une chute de cheval. Les Etrusques prirent cet événement comme un bon augure pour eux. Pleins de confiance, ils comptoient, sans hésiter, sur l'heureux succès d'une guerre que les dieux sembloient avoir eux-mêmes commencée. Leur joie fut courte. Quand ils virent entrer sur leurs terres M. Valérius Corvus, qui avoit été subrogé au Consul qui venoit de mourir, ils n'osérent se montrer en pleine campagne, mais se tinrent renfermés dans leurs places. Valére ravagea tout le plat pays.

Guerre contre les Etrusques. *Liv.* X. 11. 12.

C'étoit le sixiéme Consulat de Valére.

On eut avis, par les Picentes, que les Samnites se préparoient à reprendre les armes. Le Sénat tourna ses principaux soins de ce côté-là.

L. CORNELIUS SCIPIO.
CN. FULVIUS.

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

Dès le commencement de cette année, les Députés des Lucaniens vinrent trouver les nouveaux Consuls,

Guerre contre les Samnites.

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

» pour se plaindre de ce que les Samnites étoient entrés sur leurs terres, » & les ravageoient, parce que, quelques instances qu'ils leur en eussent » faites, ils avoient refusé de se joindre » à eux contre les Romains. Les Lucaniens dirent que leurs fautes passées » les avoient rendu sages, & qu'ils » étoient résolus de souffrir toutes choses » plutôt que de vouloir jamais se déclarer » contre Rome. Qu'ils prioient les Sénateurs de les recevoir sous leur pro» tection, & de les défendre contre les » Samnites. Que quoiqu'ils eussent déja » donné d'assez fortes assurances de » leur attachement aux Romains, en » s'attirant la guerre des Samnites, ils » étoient prêts encore de leur fournir des » otages.

Le Sénat ne fut pas lontems à délibérer sur cette demande. Il conclut un Traité avec les Lucaniens, & envoia sur le champ aux Samnites des Féciaux, pour leur dénoncer qu'ils eussent à sortir de dessus les terres de leurs Alliés, & à en retirer leurs troupes. Ils rencontrérent en chemin les Députés des Samnites, qui avoient ordre de leur déclarer, que s'ils s'adressoient à quelque Assemblée des

Samnites, ils ne le feroient pas impunément. On n'hésita point à Rome, & la guerre fut déclarée dans toutes les formes aux Samnites. AN. R. 454. AV. J.C. 298.

Les Consuls partagent entr'eux les Provinces. L'Etrurie tombe par sort à Scipion, le Samnium à Fulvius. Scipion s'attendoit à une guerre lente, & semblable à celle de l'année derniére. L'ennemi vint à sa rencontre à Volaterra. Le combat dura une grande partie du jour, & fut très-sanglant de part & d'autre. La nuit les laissa dans l'incertitude qui avoit eu l'avantage. Le lendemain matin fit discerner le vainqueur & le vaincu. Les Etrusques, pendant le silence de la nuit, avoient abandonné leur camp. Les Romains s'avançant en ordre de bataille, & s'apercevant que les ennemis, par leur retraite précipitée, leur avoient cédé la victoire, entrent dans le camp des Etrusques, & y font un butin considérable. De là, le Consul aiant conduit ses troupes chez les Falisques, & laissé ses bagages dans Falériés avec un corps de troupes pour les garder, entre sur les terres ennemies, & met tout à feu & à sang, sans néanmoins entreprendre aucun siége, apparemment parce qu'il n'étoit pas

AN. R. 454. AV. J.C. 298. en état d'attaquer les places fortes, dans lesquelles les Etrusques s'étoient retirés.

Fulvius remporta aussi une victoire considérable sur les Samnites près de Bovianum, qui fut le prix du Vainqueur. Bientôt après il prit de force Aufidéne. La même année on envoia une Colonie à Carséoles chez les Eques. Le Consul Fulvius triompha des Samnites.

Fabius est nommé Consul malgré lui.

Liv. X. 13.

A l'approche des Assemblées pour l'élection des Consuls, le bruit se répandit que les Etrusques & les Samnites levoient de grosses armées; que chez les premiers, dans toutes les Assemblées, on faisoit de vifs reproches aux principaux de la nation, de ce qu'ils n'avoient point arrété les Gaulois à quelque condition que ce fût; que l'on savoit fort mauvais gré aux Magistrats des Samnites, de ce qu'ils avoient opposé aux troupes Romaines, une armée destinée contre les Lucaniens; enfin il paroissoit que les forces de deux puissans Peuples étant réunies ensemble, on avoit tout à craindre de cette guerre. Les plus illustres Romains se présentant pour demander le Consulat, l'allarme gé-

nérale où étoit la ville, fit que tout le monde jetta la vûe sur Fabius Maximus, qui d'abord ne demandoit point, puis, quand il vit que les suffrages paroissoient se déclarer pour lui, refusa ouvertement. » [a] Pourquoi, disoit-» il, après qu'il avoit passé par tous » les emplois & par toutes les récom-» penses, venoit-on, à l'âge où il étoit, » le solliciter à se rengager de nouveau » dans le commandement ? Qu'il n'a-» voit plus la même vigueur ni » du corps ni de l'esprit. Que d'ailleurs » il craignoit les bizarres retours de la » fortune, & que quelque divinité ne » trouvât enfin son bonheur trop grand, » trop constant, & trop au dessus de la » condition d'un mortel. Qu'il avoit suc-» cédé à la gloire de ses anciens, & » qu'il en voioit avec joie d'autres suc-» céder à la sienne. Que les grands » honneurs ne manquoient point » à Rome aux gens de courage, ni les

AN. R. 454. AV. J. C. 298.

a Quid se jam senem, ac perfunctum laboribus laborumque præmiis sollicitarent? Nec corporis, nec animi vigorem remanere eumdem. Et fortunam ipsam vereri, ne cui deorum nimia jam in se & constantior, quàm velint humanæ res, videatur. Et se gloriæ seniorum succrevisse, & ad suam gloriam consurgentes alios lætum adspicere. Nec honores magnos viris fortissimis Romæ, nec honoribus deesse fortes viros. *Liv.*

AN. R. 454. AV. J.C. 298. » gens de courage aux honneurs. « Ce modeste refus ne fit qu'ajouter une nouvelle vivacité à l'empressement du Peuple. Fabius, croiant pouvoir l'arrêter par le respect pour les Loix, fit faire la lecture d'une Loi qui défendoit de nommer Consul de nouveau le même citoien avant l'espace révolu de dix ans. A peine entendit-on cette lecture, tant il se fit de bruit & de murmure. Les Tribuns déclarérent, » que cette Loi ne feroit point » un obstacle aux desirs de l'Assemblée, » & qu'ils proposeroient au Peuple d'en » dispenser Fabius. « Celui-ci persistoit dans son refus, en demandant, » Pourquoi donc on faisoit des Loix, pour » les voir enfreindre par le ministére de » ceux-là même qui les avoient portées? » Que [a] les Loix n'étoient plus maitresses de la conduite des hommes, mais » assujetties à leurs caprices. « Le Peuple n'alloit pas moins son train, & à mesure que chaque Centurie étoit appellée pour donner son suffrage, elle nommoit sans difficulté Fabius pour Consul. Vaincu par un consentement si unanime & si déterminé, *Que les dieux*, dit-il, *Romains*, *fassent réussir votre choix.*

a Jam regi leges, non regere.

Au reste comme vous disposez de moi à votre gré, accordez-moi aussi de votre côté une grace, en me donnant pour Collégue P. Décius, digne de vous certainement, digne de son pére, & en qui je suis sûr, par l'expérience du passé lorsque nous avons été Consuls ensemble, de trouver un Collégue disposé à vivre avec moi dans une parfaite union. La demande parut trop juste, pour qu'on hésitât un moment. Toutes les Centuries qui restoient, lui donnérent le Collégue qu'il souhaitoit. An. R. 454. Av. J.C. 298.

Cette année les Ediles appellérent en jugement un grand nombre de citoiens, parce qu'ils possédoient plus de terres, que la Loi ne le permettoit. Aucun presque ne put se justifier. Cette démarche hardie & ferme fut un puissant frein contre l'excessive cupidité des particuliers.

Q. FABIUS MAXIMUS IV.
P. DECIUS MUS III.

An. R. 455. Av. J.C. 297.

Les Consuls portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de grands avantages, & ravagent tout le pays.

Pendant que les nouveaux Consuls délibéroient ensemble sur les opérations de la guerre, pour savoir quel nombre de troupes il faloit lever pour chacune des deux armées, & quel département il étoit à propos que chacun d'eux choisît, il survint des Dé-

AN. R. 455. AV. J.C. 297. putés de Sutrium, de Népété, & de Faléries, qui apprirent aux Consuls, qu'on tenoit des Assemblées chez tous les Peuples d'Etrurie pour traiter de paix. Cette nouvelle fit qu'on tourna tout le fort de la guerre contre les Samnites.

Les deux Consuls, partis en même tems de Rome, conduisent leurs troupes dans le Samnium, Fabius par les terres de Sora, Décius par celles des Sidiciniens; & ils prirent deux différentes routes pour faciliter les fourages & les vivres, & pour tenir davantage les Samnites dans l'incertitude de l'endroit par où l'on devroit les attaquer. Quand ils furent arrivés dans le pays ennemi, ils ravagent tout chacun de leur côté, moins attentifs néanmoins à piller qu'à observer l'ennemi. Aussi les Samnites, qui s'attendoient à fondre sur eux dans le passage d'un vallon, de dessus une hauteur où ils s'étoient postés près de Tiferne, ne purent pas les surprendre. Fabius aiant laissé à l'écart ses bagages dans un lieu sûr avec un corps de troupes suffisant pour les garder, fait avancer son armée en ordre de bataille vers le lieu où les ennemis l'attendoient. Ceux-ci voiant

qu'ils étoient découverts, & qu'il faloit descendre en pleine campagne, se préparent au combat, avec plus de courage que d'espérance. Au reste, soit parce qu'ils avoient ramassé ici toutes les forces du Samnium, soit parce que l'extrémité du danger où ils se trouvoient les rendoit intrépides, ils soutinrent la premiére attaque avec une ardeur & une fermeté incroiable, jusqu'à jetter la terreur parmi les Romains. Fabius voiant qu'on ne pouvoit les ébranler, fait dire à la Cavalerie qu'on a besoin de son secours, l'Infanterie ne pouvant venir à bout d'enfoncer les ennemis. Cependant, en cas que la force ouverte ne réussît pas, il crut devoir emploier la ruse. Il donne ordre à Scipion Lieutenant Général de détacher sans bruit du corps de l'armée les Hastaires de la premiére Légion, de les conduire par un circuit le plus secrettement qu'il pourroit sur le haut des montagnes prochaines, & de les faire paroitre tout d'un coup à l'ennemi pour tomber sur lui brusquement, & le prendre en queue. Tous les ordres du Consul furent exécutés ponctuellement. Mais quelque effort que fît la Cavalerie, elle ne put ja-

An. R. 455. Av. J.C. 297. mais rompre les rangs des Samnites, ni les entamer par aucun endroit ; & voiant tous ses efforts inutiles, elle fut obligée de se retirer, & de quitter le combat. Leur retraite augmenta infiniment le courage des ennemis, & les Romains n'auroient pu soutenir plus lontems une attaque si vive, que le succès animoit de plus en plus, si la seconde ligne, par ordre du Consul, n'eût pris la place de la premiére. Ces troupes toutes fraîches arrétérent l'impétuosité de l'ennemi. Dans ce moment même, les Hastaires parurent fort à propos sur le haut des montagnes, & jettérent de grands cris. L'allarme fut grande parmi les Samnites, & Fabius l'augmenta considérablement, en répandant le bruit que c'étoit Décius son Collégue qui approchoit. Tous les soldats aussitôt, pleins de joie & d'allégresse, s'écrient que le second Consul avec ses Légions est proche. Cette erreur, utile aux Romains, jette l'épouvante parmi les Samnites. Dans la crainte d'être attaqués après un long & rude combat qui les avoit extrêmement fatigués, par des troupes nouvellement arrivées, & encore toutes fraîches, ils prennent la fuite, & se

dissipent de côté & d'autre. C'est ce qui fit que le carnage ne fut pas considérable, ni proportionné à la grandeur de la victoire. Il n'y eut que trois mille quatre cens hommes de tués, & trois cens trente faits prisonniers. On prit vingt-trois drapeaux. An. R. 455. Av. J.C. 297.

Les Apuliens se seroient joints aux Samnites avant le combat, si le Consul P. Décius, étant allé camper près de Malevent (appellé depuis Bénévent) ne les eût engagés au combat, & ne les eût défaits. Ils ne firent pas une longue résistance : aussi ne perdirent-ils que deux mille hommes. Décius, n'aiant rien à craindre de leur part, conduisit ses troupes dans le Samnium.

Quand il y fut arrivé, les deux armées Consulaires se répandant de différens côtés, ravagérent tout le pays pendant l'espace de cinq mois. Décius y campa en quarante-cinq endroits, & l'autre Consul en quatre-vingts-six. Les troupes laissérent dans tout le Samnium de tristes vestiges de leurs campemens. Fabius prit aussi la ville de Cimétre, & y fit deux mille quatre cens prisonniers : il n'y eut dans cette attaque que quatre cens trente hommes de tués du côté des ennemis.

An. R. 455.
Av. J.C. 297.

Appius Claudius & L. Volumnius sont nommés Consuls.

Fabius revint à Rome pour présider à l'élection des nouveaux Consuls. Les Centuries appellées les premiéres aux suffrages, le continuoient toutes de concert. Ap. Claudius Consulaire, qui se présentoit parmi les Candidats, homme vif & ambitieux, emploia tout son crédit, & celui de toute la Noblesse, pour se faire nommer Consul, conjointement avec Q. Fabius: moins, disoit-il, pour son intérêt particulier, que pour l'honneur du Corps entier des Patriciens, qu'il vouloit rétablir dans la possession des deux places du Consulat.

Fabius apportoit les mêmes raisons que l'année précédente pour ne point accepter l'honneur qu'on vouloit lui déférer. Toute la Noblesse environna son siége, le priant » de tirer de la lie » & de la boue du peuple le Consulat, » & de rendre à l'ordre des Patriciens » & à la dignité même son ancien » éclat. « Fabius aiant fait faire silence appaisa ce vif empressement par un discours plein de raison & de modération. » Il dit qu'il auroit volontiers » contribué à faire tomber le choix » sur deux Patriciens, s'il voioit qu'on » songeât à nommer un autre Consul

» que lui : mais qu'il ne pouvoit, en » se nommant lui-même, consentir à » une chose directement contraire aux » Loix, ni donner un si pernicieux » exemple. « Ainsi L. Volumnius Plébeïen fut fait Consul avec Ap. Claudius : ils s'étoient déja trouvé ensemble dans un Consulat précédent. La Noblesse reprochoit à Fabius qu'il avoit évité d'avoir pour Collégue Appius, parce qu'il le connoissoit trop supérieur pour le talent de la parole, & pour le maniement des affaires civiles.

An. R. 455.
Av.J.C. 297.

L. VOLUMNIUS II.
AP. CLAUDIUS II.

An. R. 456.
Av.J.C. 296.

Après l'élection des Magistrats, on prorogea le Commandement pour six mois aux Consuls précédens, & ils eurent ordre de continuer la guerre dans le Samnium. Décius étoit actuellement sur les lieux, où son Collégue l'avoit laissé. Il ne cessa de ravager les terres, jusqu'à ce qu'enfin il eût obligé l'armée ennemie qui n'osoit se présenter devant lui, à vuider le pays. Chassés de la sorte du Samnium, ils se réfugiérent dans l'Etrurie; & persua-

Décius à qui le Commandement avoit été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le pays. Elle va se joindre aux Etrusques.

Liv. X. 16.

An. R. 456. Av. J.C. 296. dés qu'à la tête de nombreuses troupes, mêlant la terreur aux priéres, ils obtiendroient plus efficacement ce que jusques-là, malgré leurs fréquentes tentatives, ils n'avoient pu obtenir par leurs Députés ; ils demandérent qu'on convoquât l'Assemblée des Principaux de la nation. Quand ils furent assemblés, ils leur représentérent, par la bouche de Gellius Egnatius leur Général, depuis combien d'années ils combattoient pour la liberté contre les Romains. » Qu'ils avoient tout mis en » œuvre pour soutenir par eux-mêmes » & par leurs propres forces le poids » d'une guerre si formidable : qu'ils » avoient tenté de s'aider du secours » de quelques Peuples voisins peu puis» sans : que ne pouvant supporter la » guerre, ils avoient demandé la paix » au Peuple Romain : que par un desir » naturel à tous les hommes de se con» server ou de se rétablir dans la li» berté, desir qu'on peut bien faire » taire pour un tems par la force, mais » qu'on ne sauroit jamais étoufer en» tiérement, ils avoient secoué à di» verses reprises le joug de la servitu» de. Qu'il ne leur restoit plus désor» mais de ressource que du côté des

» Etruſques. Qu'ils ſavoient que c'é- » toit la Nation de l'Italie la plus » puiſſante en armes, en hommes, en » richeſſes; qui avoit pour voiſins les » Gaulois, nés au milieu du fer & des » armes, hardis & fiers naturellement, » ſur-tout contre le Peuple Romain, » dont ils ſe vantent avec complaiſan- » ce, & non ſans fondement, d'avoir » pris la ville, & réduit la fierté à ſe » racheter à prix d'argent. Que ſi les » Etruſques conſervoient encore les » mêmes ſentimens de généroſité & » de grandeur, que Porſéna & leurs » ancêtres avoient autrefois montrés, ils » étoient en état de faire la Loi » aux Romains, de les chaſſer de tou- » tes les terres en deça du Tibre, & » de les réduire à combattre, non » plus pour l'Empire de l'Italie, mais » pour leur propre ſalut, & pour leur » conſervation. Qu'ils amenoient avec » eux une armée toute prête à agir, » & fournie d'armes, d'argent, & de » tout ce qui eſt néceſſaire pour faire » la guerre.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Pendant que les Samnites pleins d'une vaine préſomption, ſe donnoient tant de mouvement en Etrurie, leur pays étoit livré au fer & aux flammes.

Décius prend pluſieurs places dans le Samnium.

Liv. X. 17. & 18.

AN. R. 456. AV. J. C. 296.

Mais Décius, aiant exhorté ſes troupes à ne pas ſe borner au ravage des terres, & à chercher un plus riche butin dans les villes mêmes, il forme le ſiége de Murgance, l'une des plus fortes places du Samnium. Les ſoldats s'y portérent avec tant d'ardeur, qu'en un ſeul jour la ville fut priſe de vive force. On y fit priſonniers plus de deux mille Samnites, & on y amaſſa un butin très conſidérable. Mais afin que les ſoldats n'en fuſſent point chargés, Décius leur conſeilla de le vendre. Le vil prix auquel on le vendoit, attira des marchands en foule. Le ſort de Romulée fut encore plus triſte. Les ſoldats l'eſcaladérent en un moment, prirent la ville, & la pillérent. Il y eut deux mille trois cens hommes de tués, & ſix mille faits priſonniers. Le butin fut grand, & on le vendit comme le premier. Férentine fit plus de réſiſtance, il y périt environ trois mille Samnites.

Le diſcours d'Egnatius avoit produit tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Preſque tous les Etruſques avoient pris les armes; les peuples de l'Ombrie furent entraînés par leur exemple; & l'on ſollicitoit le ſecours des Gaulois.

Ces nouvelles causérent beaucoup d'allarme à Rome. Le Consul L. Volumnius étoit déja parti pour le Samnium avec deux Légions & quinze mille hommes des Alliés. On donna ordre à Appius Claudius son Collégue de partir au plus tôt pour l'Etrurie. Il emmena avec lui deux Légions, & douze mille hommes de troupes Alliées, & alla camper près de l'ennemi. Sa promte arrivée servit à arréter quelques peuples d'Etrurie prêts à prendre les armes: mais du reste il montra peu d'habileté dans sa conduite, & eut peu de succès. Il donna plusieurs combats dans des tems & des lieux peu favorables; ce qui augmenta beaucoup la fierté des ennemis, & jetta un grand découragement dans l'armée Romaine, ensorte que ni le Consul ne comptoit sur ses troupes, ni les troupes sur le Consul.

AN. R. 456. Av. J. C. 296.

Volumnius conduit son armée dans le Samnium: Appius la sienne dans l'Etrurie où il a peu de succès.

Les choses étant dans cet état, Volumnius arrive du Samnium avec son armée sur une Lettre qu'il prétendoit avoir reçue de son Collégue. Appius nioit lui avoir écrit, & le reçut fort mal, lui demandant, avec un ton d'insulte, comment, lui qui suffisoit à peine aux affaires de sa pro-

Volumnius passe en Etrurie avec son armée sur une Lettre de son Collégue. Il en est fort mal reçu. Les troupes l'obligent de demeurer.

AN. R. 456. AV. J.C. 296. *Liv.* X. 18. 19.

vince, il s'ingéroit de venir au secours d'autrui sans en être prié. Volumnius, sans s'émouvoir, répondit » qu'il n'é» toit venu qu'en conséquence de la » lettre qu'il avoit reçue de lui. Que » puisqu'elle se trouvoit fausse, il par» tiroit sur le champ pour retourner » dans le Samnium : qu'il aimoit beau» coup mieux avoir fait un voiage inu» tile, que de trouver l'armée de son » Collégue dans un état qui eût besoin » de son service. « Ils se séparoient déja l'un de l'autre, lorsque les Lieutenans Généraux d'Appius & les principaux Officiers de son armée l'environnent, & le prient avec instance de ne pas rejetter un secours que la fortune lui présentoit, & qu'il auroit dû mander lui-même. D'autres se mettent au devant de Volumnius, & le conjurent de ne point trahir la République par une pique mal entendue contre son Collégue. Ils lui représentent » que s'il arrive quelque malheur » à l'armée, on l'imputera plutôt à lui » qu'à Appius, parce qu'en effet il » n'aura tenu qu'à lui de le détourner. » Que les choses en sont venues à un » point, que désormais l'honneur & » le deshonneur des bons & mauvais » succès

» succès en Etrurie ne tomberont plus » que sur Volumnius. Que personne » ne s'informera quels auront été les » discours d'Appius, mais quel étoit » l'état & le besoin de l'armée. Qu'Ap- » pius le renvoioit, mais que la Ré- » publique & l'armée le retenoient. » Qu'il sondât seulement la volonté des » soldats.

Insensiblement l'armée s'étoit assemblée autour des deux Consuls. Les mêmes choses qui avoient été dites en particulier, se répétérent là en public, mais avec plus d'étendue. Et comme Volumnius, supérieur sans contredit à son Collégue pour le fond de la cause, mais beaucoup inférieur pour l'éloquence, qui étoit le grand talent d'Appius, s'exprimoit néanmoins assez bien & assez facilement; Appius d'un ton railleur, dit » qu'on lui avoit obliga- » tion de ce que Volumnius, autrefois » presque muet, étoit devenu disert & » éloquent; que dans les commence- » mens de son premier Consulat, à pei- » ne pouvoit-il ouvrir la bouche, & » que maintenant il faisoit des discours, » & haranguoit d'une façon populaire. *J'aimerois bien mieux*, répliqua Volumnius, *que vous eussiez appris de moi*

AN. R. 456. AV. J.C. 296. *à agir courageuſement, que moi de vous à parler éloquemment.* Il ajouta » que » pour décider lequel des deux Con- » ſuls étoit, non le meilleur Orateur, » de quoi la République ſe ſoucioit » fort peu dans la conjoncture préſente, » mais le meilleur Général, il lui don- » noit le choix du Samnium ou de l'E- » trurie; & que pour lui il ſeroit con- » tent de celle des deux provinces qui » lui ſeroit laiſſée par ſon Collégue. « Les ſoldats alors demandérent ouvertement qu'ils fiſſent enſemble la guerre en Etrurie. Volumnius voiant ce conſentement unanime: *Après avoir eu le malheur*, dit-il, *de m'être trompé ſur ce que vouloit de moi mon Collégue, je ne m'expoſerai pas à l'être encore ſur ce que vous deſirez de moi, ſoldats. Si vous ſouhaitez que je demeure, faites-le moi connoitre d'une maniére qui ne ſoit point obſcure.* Il s'éleva dans le moment un cri ſi violent & ſi général dans toute l'armée, qu'il fit ſortir de leur camp les ennemis, qui ſe rangérent auſſitot en bataille. Volumnius en fit autant. On dit qu'Appius, voiant que ſoit qu'il combattît ou non, ſon Collégue auroit tout l'honneur de la victoire, douta d'abord du parti qu'il devoit prendre:

mais qu'ensuite la crainte qu'il eut que ses troupes ne suivissent Volumnius, le détermina à leur donner aussi le signal qu'elles demandoient avec empressement.

An. R. 456.
Av. J.C. 296.

Ni de part ni d'autre les armées ne se rangérent commodément. Egnatius Général des Samnites étoit allé au fourage avec un petit détachement, & ses soldats combattant sans Chef & sans ordre, ne suivoient que leur propre impétuosité. Les armées Romaines, d'un autre côté, ne s'étoient pas ébranlées en même tems, & n'avoient pas eu le tems de former leurs rangs comme il auroit falu. Volumnius en étoit aux mains avec les ennemis, avant qu'Appius arrivât: c'est pourquoi le front de sa bataille étoit inégal. Le hazard voulut que par une sorte d'échange fortuite Volumnius eût en tête les Etrusques, & Appius les Samnites. Celui-ci, dans le feu du combat, voua un temple à Bellone, & crut dans le moment se sentir animé d'une nouvelle ardeur. Les deux Consuls remplissent également tous les devoirs de Généraux. Les soldats, de leur côté, font des efforts extraordinaires pour ne point laisser à l'autre

Les deux Consuls remportent une victoire considérable sur les Etrusques à qui les Samnites s'étoient joints.

Liv. X. 19.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

armée l'honneur d'avoir donné le premier branle à la victoire. Ils rompent donc & mettent en fuite les ennemis, & les poursuivent jusqu'à leur camp. Egnatius y étant accouru avec ses Samnites, le combat recommença tout de nouveau, & avec plus de vivacité encore qu'auparavant. Il falut que les ennemis cédassent encore. Déja les vainqueurs attaquoient le camp. Les deux Consuls animent à l'envi leurs soldats, qui arrachent les palissades, franchissent les fossés, & se rendent maîtres du camp. Le butin, qui étoit fort considérable, leur fut abandonné. Il y eut plus de sept mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de deux mille faits prisonniers.

Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enléve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie.

Liv. X. 20.

Pendant que les deux Consuls, qui avoient avec eux presque toutes les forces Romaines, étoient occupés en Etrurie, les Samnites, aiant levé de nouvelles armées, passérent par les terres des Vesciniens dans la Campanie & le pays de Falerne, & en emmenérent un très-grand butin. Volumnius, qui revenoit à grandes journées dans le Samnium, (car le terme de la prorogation du Commandement accordé à Fabius & à Décius expiroit)

arriva heureusement dans ce tems-là même. En passant par le pays des Caléniens, il vit les traces encore récentes des horribles ravages qu'on y avoit commis, & apprit que les Samnites étoient près de Vulturne, d'où ils devoient partir la nuit suivante, pour aller déposer dans le Samnium le riche butin dont ils étoient chargés, puis revenir à leur expédition. S'étant bien assuré de tous ces faits, il s'avance, & s'arréte à une distance des ennemis si bien proportionnée, que la trop grande proximité ne pût pas leur faire connoitre son arrivée, & que lui il pût tomber sur eux quand ils sortiroient de leur camp. La chose arriva comme il l'avoit projettée. Etant arrivé tout près des ennemis un peu avant le jour, il fit sonner tout d'un coup toutes les trompettes, & les attaqua. On imagine aisément quel dut être parmi eux le trouble & la confusion. Pour comble de malheur, des prisonniers qu'ils emmenoient aiant rompu leurs liens, puis délié leurs compagnons, & pris les armes qu'ils trouvérent parmi le bagage, les tournérenr contr'eux. Ils firent même une action mémorable. Aiant aperçu Staïus Minacius le Gé-

AN. R. 456.
AV. J.C. 296.

AN. R. 456.
AV. J. C. 296.

néral des Samnites qui parcouroit les rangs, & exhortoit les soldats, ils se jettérent sur lui, le saisirent au corps, & l'amenérent au Consul. Il y eut dans ce combat environ six mille hommes de tués, deux mille cinq cens faits prisonniers, quatre Officiers principaux arrétés, & trente drapeaux pris. Mais ce qui causa une plus vive joie aux vainqueurs, fut le recouvrement de sept mille quatre cens prisonniers qu'emmenoient les Samnites, & de tout le butin qu'ils avoient fait sur les Alliés des Romains. On leur marqua un jour pour venir reconnoitre & reprendre ce qui leur appartenoit : le reste fut abandonné aux soldats.

On reçoit à Rome des nouvelles d'Etrurie qui y causent beaucoup de fraieur.

Ce ravage des terres de la Campanie avoit fait beaucoup de bruit à Rome : & il arriva en même tems de l'Etrurie des nouvelles effraiantes, qui marquoient que depuis le départ de Volumnius tout y étoit en mouvement, que les Etrusques & les Samnites avoient repris les armes, qu'on sollicitoit à la révolte les Umbriens, & qu'on travailloit à faire entrer les Gaulois à force d'argent dans la Ligue commune. Ces craintes étoient sérieuses & trop fondées. Le Sénat aussi ne

manqua pas d'ordonner la suspension de tous actes publics de Justice, ordinaire dans les grands dangers de l'Etat. On fit de grandes levées de soldats, sans distinction ni d'âge, ni de condition, & l'on fit prendre les armes aux vieillards & aux affranchis. On n'omit rien de tout ce qui parut nécessaire pour la défense de la ville.

An. R. 456.
Av. J.C. 296.

Le Préteur Sempronius, en l'absence des deux Consuls, étoit à la tête des affaires dans la ville, & dirigeoit toutes ces opérations. Mais bientôt les Lettres du Consul Volumnius, par lesquelles on apprit la défaite entiére de ces troupes de pillards qui avoient ravagé la Campanie, rétablirent un peu le calme à Rome. On recommença l'exercice de la Justice, qui avoit été suspendu pendant dix-huit jours. On ordonna, au nom du Consul, des Priéres publiques en action de graces pour les grands avantages qu'il avoit remportés, & le peuple s'acquitta de ce devoir avec un zêle & un empressement bien louable dans des Payens.

Les nouvelles de la défaite des Samnites diminuent l'allarme.

Ces avantages, réellement, étoient fort considérables, & devoient être regardés comme l'effet, non seulement du bonheur de Volumnius, mais en-

AN. R. 456. AV. J. C. 296.

core plus de sa prudence, de son activité, & de son habileté dans le métier de la guerre. Je n'admire pas moins son extrême modération & son sang froid dans la dispute qu'il a avec Appius, qui ne fait pas ici un beau personnage. Un secret sentiment de jalousie, qui marque toujours quelque bassesse d'esprit, & sur-tout ses railleries indécentes à l'égard d'un Collégue qui n'étoit venu de loin, & n'avoit quitté son poste que pour lui rendre service, diminuent quelque chose de son mérite, qui d'ailleurs étoit grand. Il semble que l'heureux succès du combat auroit dû le réconcilier avec Volumnius, & l'on voit avec peine celui-ci partir d'Etrurie, sans qu'Appius donne la moindre marque d'amitié, ou du moins d'estime, à un Collégue qui l'avoit certainement délivré lui & son armée d'un extrême danger. Il est vrai qu'on ne comprend rien à la lettre, que l'un dit avoir reçue, & que l'autre nie avoir écrite.

On envoie deux Colonies dans le Samnium.

Après qu'on eut satisfait à Rome aux devoirs de la religion, on songea à assurer le repos & la tranquillité des peuples dont les terres avoient été ravagées par les Samnites. Pour cet-

effet, on jugea à propos d'établir deux Colonies, l'une, à l'embouchure du Liris, qui fut appellée * Minturnes; l'autre, dans une gorge, qui tiroit son nom de la Ville de Vescia, près du territoire de Falerne, où l'on dit qu'étoit autrefois une ville Grecque appellée Sinope, à laquelle, depuis, la Colonie Romaine donna le nom de * Sinuessa. On eut peine à trouver des citoiens qui voulussent se faire inscrire pour ces Colonies, parce qu'on les regardoit, moins comme des lieux de repos, que comme des régions toujours prêtes à être infestées par des voisins inquiets & formidables.

AN. R. 456.
AV. J.C. 296.

* *Tite-Live, beaucoup de tems auparavant, fait mention de ces deux villes en leur donnant par avance un nom qu'elles n'auront que dans la suite.*





LIVRE DIXIÉME.



CE DIXIÉME LIVRE contient l'espace de trente ans, depuis l'an de Rome 457 jusqu'à 487, & conduit jusqu'à la premiére guerre Punique. Il renferme diverses guerres contre les Etrusques, les Samnites, & autres peuples d'Italie : & sur-tout contre Pyrrhus. C'est dans cette derniére guerre que Fabricius & Curius se distinguent, autant par leur rare vertu, que par leur courage.

§. I.

Sur les bruits d'une terrible guerre qui se préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Consuls Q. Fabius, & P. Décius. Nouvel Autel établi à la chasteté Plébeïenne. Usuriers condannés à des amendes. Légére dispute entre les deux Consuls au sujet de l'Etrurie, qui est décernée à Fabius. Il s'y rend. Quelque tems après il est rappellé à Rome, puis

renvoié en Etrurie avec Décius & de nouvelles troupes. Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire. Triomphe de Fabius. Guerre contre les Samnites ; & en Etrurie. Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. Pendant que Carvilius assiége Cominium, Papirius donne une célébre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites sont taillés en piéces. La ville de Cominium est prise. Grande joie à Rome pour ces victoires. Les Etrusques se révoltent. Carvilius marche contr'eux. Papirius retourne à Rome, & est honoré du triomphe. Carvilius triomphe aussi, après avoir vaincu les Etrusques. Lustre clos. La peste cause d'horribles ravages à Rome.

Q. FABIUS MAXIMUS V. P. DECIUS MUS IV.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

APPIUS, qui étoit resté en Italie, écrivoit lettres sur lettres pour avertir du danger dont on étoit menacé. Il marquoit que quatre peuples unissoient leurs armes : les Etrusques, les Samnites, les Umbriens, les Gaulois.

Sur les bruits d'une terrible guerre qui se préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Consuls Q. Fabius & P. Décius.

An. R. 457. Av. J.C. 295. Liv. X. 21. 22.

Qu'ils avoient partagé leurs armées en deux camps, parce qu'un seul ne pouvoit contenir un si grand nombre de troupes. Ces nouvelles firent rappeller à Rome le Consul Volumnius pour présider aux élections des nouveaux Magistrats. Avant que de prendre les suffrages des Centuries, il assembla le peuple, & s'étendit beaucoup sur l'importance de la guerre dont il s'agissoit. Il représenta » que » dès le tems qu'il s'étoit trouvé dans » l'Etrurie avec son Collégue, un seul » Général, ni une seule armée, ne suf» fisoient point pour y soutenir la » guerre. Qu'on disoit que les Um» briens, & de nombreux secours de » Gaulois, s'étoient joints aux anciens » ennemis. Qu'ils se souvinssent, en » donnant leurs suffrages, qu'ils nom» moient des Consuls pour tenir tête à » quatre puissans peuples. Que s'il ne » comptoit sûrement que le Peuple » Romain choisiroit pour Consul celui » de tous les citoiens qui étoit sans » contredit le plus habile Général, » il l'auroit nommé sur le champ Dic» tateur.

On comprit parfaitement qu'il désignoit Q. Fabius. Aussi toutes les voix

ſe déclaroient pour lui, & l'on ſongeoit à lui donner pour Collégue L. Volumnius. Je prie le Lecteur d'obſerver l'attention perpétuelle du Peuple Romain & de ſes Chefs à confier le commandement des armées aux perſonnes du mérite le plus généralement reconnu, ſur-tout dans les tems de criſe & de danger. C'eſt une des cauſes qui ont le plus contribué à l'aggrandiſſement de l'Empire Romain. Fabius s'excuſa comme il avoit fait deux ans auparavant, mais auſſi inutilement. Il ſe réduiſit donc à demander encore Décius pour Collégue, en repréſentant » que ce ſeroit un » grand appui & un grand ſoulage- » ment pour ſon âge avancé. Qu'il » avoit connu par ſon expérience, pen- » dant la Cenſure & les deux Conſu- » lats qu'ils avoient gérés enſemble, » combien l'union entre les Collégues » étoit utile pour le bien du ſervice. » Qu'un vieillard avoit de la peine à » s'accoutumer avec un nouvel ad- » joint : au lieu qu'il a bien plus d'ou- » verture pour un homme aux ma- » niéres & à l'humeur duquel il eſt » fait. « Le Conſul, loin de s'offenſer de cette eſpéce d'excluſion que lui

AN. R. 457. AV. J. C. 295. donnoit Fabius, souscrivit avec joie à une si juste demande, en donnant à Décius les louanges qu'il méritoit, & insistant beaucoup sur les grands avantages que procure dans le gouvernement militaire la bonne intelligence entre les Consuls, & sur les maux infinis qu'entraîne leur désunion, dont il avoit pensé faire une triste expérience dans les disputes qu'il avoit eues avec son Collégue. Il exhorta Décius & Fabius à vivre ensemble dans une grande union. Il ajouta » qu'il [a] y » avoit des hommes nés pour la guer» re, capables de grandes actions, mais » peu propres pour des discours & des » disputes : que ces sortes de caracté» res étoient faits pour le Consulat. » Qu'il y en avoit d'autres d'un es» prit pénétrant, difficiles à tromper, » habiles dans les Loix, versés dans » le talent de la parole, tel qu'étoit » Appius Claudius : que c'étoit ces sor» tes de personnes qu'il faloit choisir » pour présider au gouvernement de la » ville, aux Tribunaux & aux Assemblées

a Esse præterea viros natos militiæ, factis magnos, ad verborum linguæque certamina rudes: ea ingenia Consularia esse. Callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, qualis Appius

» de la place publique, en un mot qu'il » convenoit de nommer Préteurs pour » rendre la justice. « La journée se passa dans ces préliminaires & ces préparatifs. Le lendemain les Assemblées pour l'élection tant des Consuls que des Préteurs se tinrent & se terminérent conformément aux avis de Volumnius. On nomma pour Consuls Q. Fabius & P. Décius, & pour Préteur Ap. Claudius : tous absens ; les deux premiers du champ de Mars, le dernier de la ville. Le Sénat & le Peuple prorogérent le commandement à L. Volumnius pour un an.

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Il y eut cette année-ci beaucoup de prodiges. Pour en détourner l'effet, on ordonna & l'on fit des processions solennelles. Dans celle qui alloit à la Chapelle de la Chasteté Patricienne, il arriva une dispute entre les Dames Romaines qui fit beaucoup de bruit. Elles fermérent l'entrée de cette Chapelle à Virginia, parce qu'étant de race Patricienne, elle avoit épousé le Consul Volumnius qui étoit Plébeïen. Elle se plaignit hautement de cet affront qu'elle ne méritoit point, puisqu'elle

Nouvel Autel établi à la Chasteté Plébeïenne.

Liv. X. 23.

Claudius esset, urbi ac foro præsides habendos, prætoresque ad reddenda jura creandos esse. *Liv.*

AN. R. 457. AV. J. C. 295. avoit droit, comme toutes les autres, d'entrer dans cette Chapelle, étant Patricienne, chaste, & n'aiant été mariée qu'une seule fois, & cela à un homme dont les dignités & les grandes actions la combloient d'honneur & de gloire. Elle ne s'en tint pas à une stérile plainte. Elle prépara dans la maison qu'elle habitoit une Chapelle, séparée de tous les autres appartemens, & y plaça un Autel. Puis, aiant assemblé les Dames Plébeiennes : *Je* [a] *dédie & consacre cet Autel*, dit-elle, *à la Chasteté Plébeïenne; & ma vûe est que la même émulation qui régne dans cette ville entre les hommes par raport à l'honneur & au courage, régne pareillement entre les femmes par raport à la chasteté. Travaillez donc à faire ensorte qu'on dise que cet Autel est honoré d'une maniére encore plus sainte, s'il se peut, que l'autre, & par des femmes qui se piquent d'une plus sévére chasteté.* Voila une vengeance d'un affront extrêmement sensible au sexe, bien sage & bien re-

a Hanc ego aram, *inquit*, Pudicitiæ Plebeiæ dedico; vosque hortor, ut quod certamen virtutis viros in hac civitate tenet, hoc pudicitiæ inter matronas sit; detisque operam, ut hæc ara, quàm illa, si quid potest, sanctiùs, & à castioribus coli dicatur. *Liv.*

ligieuse ! Cette Chapelle nouvellement établie devint aussi célébre que l'ancienne, & l'on y observa les mêmes cérémonies, c'est-à-dire qu'on n'y admettoit que des femmes d'une chasteté reconnue, & qui n'eussent été mariées qu'une fois. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Il est remarquable que chez les Payens, les secondes noces, tant pour les hommes que pour les femmes, étoient deshonorantes. Selon [a] Tertullien, le Grand Pontife à Rome ne pouvoit passer à de secondes noces. On voit dans Properce une Dame Romaine qui se fait honneur de n'avoir eu qu'un mari, & qui veut qu'on le marque sur son tombeau.

Jungor, Paule, tuo, sic discessura, cubili. *Propert.* IV.
In lapide hoc, uni nupta fuisse, legar. 11-35.

Le même éloge se lit dans plusieurs Inscriptions anciennes.

MATRI. CARISSIMÆ.
OMNIUM. FEMINÆ.
SANCTIORI. UNIVIRÆ
MÆCIANÆ. CONJ. INCOMPARABILI
UNIVIRÆ. ET. CASTISSIMÆ.

a Duo ipsi Pontifici Maximo matrimonia iterare non licet. *Tertull. Exhort. ad castit. cap.* 13. Pontifex Maximus nubit semel. *Id. de Monog. cap.* 17.

AN. R. 457. AV. J.C. 295. Didon, dans Virgile, laiſſe entendre que ce ſeroit un crime contre la foi qu'elle a jurée à ſon premier mari, que d'en épouſer un autre, & elle paroit diſpoſée à mourir, plutôt que de ſe deshonorer par une action ſi honteuſe.

Æneid. IV. 24. *&c.*

Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat....
Antè pudor quàm te violem, aut tua jura reſolvam.
Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit : ille habeat ſecum, ſervetque ſepulcro.

[a] Plutarque, en parlant des Romains, dit que les premiéres noces étoient fort en honneur parmi eux, & les ſecondes fort décriées : & [b] Valére Maxime dit que la couronne de la chaſteté n'étoit accordée qu'aux femmes qui s'étoient contentées d'un ſeul mariage.

Levit. XXI. 13. 14. Chez les Juifs, la Loi de Moyſe défendoit au Grand Prêtre d'épouſer une veuve. Saint Paul eſt bien éloigné de condanner les ſecondes noces :

a Ζηλωτὸς γὰρ ὁ πρῶτος γάμος, ὁ δὲ δεύτερος ἀπευκταῖος. *Deteſtandæ.*

b Quæ uno contentæ matrimonio fuerant, corona pudicitiæ honorabuntur. *Val. Max.* II. 1.

mais il met parmi les qualités nécessaires à un Evêque celle de n'avoir été marié qu'une seule fois : *unius uxoris vir*. Les *bigames* n'étoient point admis aux Ordres Sacrés. Retournons à l'histoire.

An. R. 457.
Av. J.C. 295.

Tit. I. 6.

La même année, les deux Ediles Curules appellérent en jugement quelques usuriers, qui furent condannés à des amendes assez considérables. On emploia ces sommes à divers ornemens des temples, & à des ouvrages publics.

Usuriers condannés à des amendes.

Les deux Consuls Fabius & Décius qui entroient dans l'exercice de leur charge, étoient alors Collégues pour la troisiéme fois dans le Consulat, & l'avoient aussi été dans la Censure. Ils s'étoient rendus célébres, non seulement par la gloire de leurs actions qui étoit grande, mais par l'union parfaite qui avoit toujours régné entr'eux. Cette union fut un peu troublée dans la circonstance présente par une dispute qui survint, moins de leur part, que de celle des deux différens Corps dont ils étoient. Les Patriciens vouloient que Fabius eût par privilége l'Etrurie pour département : les Plébeiens, s'intéressant pour Décius, de-

Légére dispute entre les deux Consuls au sujet de l'Etrurie, qui est décernée à Fabius. Il s'y rend.

Liv. X. 23-29.

An. R. 457. Av. J.C. 295. mandoient que les Provinces fussent tirées au sort selon la coutume ordinaire. Fabius aiant eu l'avantage dans le Sénat, l'affaire fut portée au Peuple. Comme la dispute étoit entre des militaires plus accoutumés à agir qu'à parler, les plaidoiers ne furent pas longs. Fabius dit, » Qu'il n'étoit pas » raisonnable qu'un autre vînt cueillir » les fruits d'un arbre, que lui seul » avoit planté. Qu'on savoit que c'étoit » lui qui le premier avoit pénétré dans » la forêt Ciminienne, & avoit ou- » vert un chemin aux armées Romai- » nes dans un pays jusques-là inacces- » sible. Pourquoi, dans un âge avan- » cé comme le sien, l'avoit-on tiré » presque à force de son repos, si l'on » vouloit faire la guerre sous un au- » tre Chef? Il faisoit même un repro- » che modeste à son Collégue, sur ce » qu'aiant compté se donner en lui un » aide & un associé au commandement, » il avoit trouvé un adversaire. Que » Décius sembloit se repentir de l'u- » nion qu'ils avoient jusques-là con- » servée entre eux. Que pour lui il se » bornoit à demander qu'on l'envoiât » en Etrurie, si on l'en jugeoit di- » gne. Qu'au reste, comme il s'en

» étoit raporté au jugement du Sénat,
» il se soumettroit de même à celui du
» Peuple.

P. Décius commença par se plaindre de l'injustice du Sénat. *Les Sénateurs*, dit-il, *ont lontems emploié tous leurs efforts pour fermer aux Plébeïens toute entrée aux grandes charges. Depuis que la vertu a forcé les barriéres, & s'est fait rendre, indépendamment des races & de la naissance, les honneurs qui lui sont dûs, on cherche un moien de rendre vains & inutiles, non seulement les suffrages du Peuple, mais les faveurs même de la fortune, en les réduisant au pouvoir d'un petit nombre de personnes. Tous les Consuls avant moi, ont tiré au sort les provinces: maintenant, par un privilége spécial contraire à tous les usages, le Sénat veut accorder l'Etrurie à Fabius. Si c'est pour récompenser son mérite, Fabius m'a rendu à moi personnellement, & à toute la République en général, de si grands services, que je me ferai toujours un devoir & un plaisir de favoriser sa gloire, tant qu'elle ne tournera point à mon propre deshonneur. Mais est-il douteux, lorsqu'il n'y a qu'une seule guerre difficile & hazardeuse, & qu'on en confie le soin à un*

AN. R. 457. AV. J.C. 295. *des Consuls sans tirer au sort, qu'on regarde l'autre Consul comme inutile & de nul usage ? Fabius se glorifie, non sans fondement, des belles actions qu'il a faites en Etrurie : & moi j'aspire à la même gloire. Qui sait si ce feu, que Fabius a laissé couver sous la cendre, & qui se rallume si promtement & si fréquemment, je ne réussirai pas peutêtre à l'éteindre totalement & pour toujours ? Quand il ne s'agira que d'honneurs & de récompenses, je les céderai de bon cœur à mon Collégue par respect pour son âge & pour son mérite : mais quand il sera question de dangers & de combats à soutenir pour le salut de la République, je ne croi pas pouvoir en honneur lui céder. Après tout il est utile pour l'exemple, & glorieux pour le Peuple Romain, d'avoir en place des hommes auxquels on puisse indifféremment confier le soin d'une guerre aussi importante qu'est celle d'Etrurie.*

Fabius, sans autre réplique, se contenta de prier le Peuple de vouloir bien, avant qu'on appellât les Tribus aux suffrages, se faire lire la Lettre qu'Appius Claudius Préteur avoit écrite d'Etrurie : après quoi il se retira de l'Assemblée. Le Peuple ne se

déclara pas avec moins d'empressement & d'ardeur pour Fabius, qu'avoit fait le Sénat : l'Etrurie lui fut décernée pour province, sans tirer au sort. An. R. 457. Av. J.C. 295.

La Jeunesse courut en foule s'enrôler, tant on desiroit servir sous Fabius. Il se contenta de quatre mille hommes d'Infanterie, & de six cens chevaux. Il part avec cette armée peu nombreuse, mais qui avoit d'autant plus de confiance qu'elle voioit que son Général n'avoit pas cru avoir besoin d'un plus grand nombre de troupes pour remporter la victoire. Il arrive à la ville d'Aharna, qui n'étoit pas loin des ennemis, & s'avance vers le camp du Préteur Appius. Un détachement, aiant vû les Licteurs, & appris que c'étoit Fabius, court à sa rencontre. Officiers & soldats, pénétrés de joie, rendent graces aux dieux & aux hommes de leur avoir envoié un tel Général. Fabius leur aiant demandé où ils alloient, ils répondirent qu'ils alloient chercher du bois. *Est-ce que votre camp n'est pas retranché? Il y a deux bons retranchemens, & un fossé très-profond*, répliquérent-ils; *& cependant toute l'armée est dans une*

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

grande crainte. Le Conſul leur ordonna d'arracher les palliſſades, & ils le firent ſur le champ ; ce qui augmenta encore la fraieur des ſoldats qui étoient dans le camp, & ſur-tout d'Appius. Comme cette opération les jetta tous dans la derniére ſurpriſe, les travailleurs n'avoient autre choſe à dire, ſinon qu'ils exécutoient les ordres du Conſul Fabius. Il décampa le lendemain, & renvoia le Préteur Appius à Rome. Depuis ſon départ les Romains n'eurent plus de camp fixe & arrété. Il prétendoit qu'il n'étoit pas avantageux à une armée de demeurer toujours ou lontems dans un même lieu : que les marches & le changement la rendoient plus propre au mouvement, & contribuoient à la ſanté des ſoldats. Les marches n'étoient pas longues, & ne duroient qu'autant que le pouvoit permettre la ſaiſon de l'hiver qui n'étoit pas encore fini.

Fabius eſt rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius & de nouvelles troupes.

Au commencement du printems, aiant laiſſé la ſeconde Légion à Cluſium ville des Camertes, peuples d'Ombrie, & donné le commandement du camp au Propréteur L. Scipion, il reprit le chemin de Rome, ſoit que ce

ce fût de ſon propre mouvement, pour prendre avec le Sénat des meſures ſur une guerre dont il avoit mieux connu de près l'importance ; ſoit, & c'eſt ce qui paroit le plus vraiſemblable, qu'il eût été mandé par le Sénat, peutêtre ſur les remontrances d'Appius. Car c'étoit un de ces Généraux, qui, faute d'expérience & de courage, n'enviſagent que les difficultés, exagérent les dangers, ſe laiſſent aiſément effraier, & communiquent bientôt leur peur aux autres. Il ne ceſſoit de repréſenter dans le Sénat, » qu'un ſeul Général & une » ſeule armée ne ſuffiroient pas contre » quatre peuples. Que s'ils ſe réuniſ- » ſoient tous enſemble, ils ne man- » queroient pas de l'accabler par leur » nombre ; & s'ils agiſſoient ſéparé- » ment, il ne pourroit pas ſeul s'op- » poſer par tout à tant d'ennemis. Que » lui, lorſqu'il étoit parti, n'y avoit » laiſſé que deux Légions Romaines : » & que les troupes qu'avoit amené » avec lui Fabius, ne montoient pas » à cinq mille hommes, tant Infante- » rie que Cavalerie. Qu'il étoit d'avis » qu'on fît partir au premier jour le » Conſul P. Décius pour aller joindre

AN. R. 457.
AV. J.C. 295.

An. R. 457. Av. J.C. 295. » son Collégue en Etrurie, & qu'on » donnât le commandement des trou» pes du Samnium à L. Volumnius. » Que, si le Consul aimoit mieux al» ler dans sa province, il faloit en» voier Volumnius en Etrurie avec » un nombre de troupes raisonnable, » & une armée Consulaire.

Comme une grande partie du Sénat paroissoit touchée des réflexions du Préteur, Décius représenta que dans une affaire de cette importance on ne pouvoit honnêtement rien décider sans avoir pris auparavant l'avis de Fabius: qu'ainsi il convenoit d'attendre, ou qu'il vînt lui-même en personne, si l'état présent des affaires le permettoit; ou qu'il envoiât quelqu'un de ses Lieutenans, pour informer le Sénat de tout ce qui regardoit la guerre d'Etrurie, & le mettre en état d'ordonner avec connoissance de cause tout ce qui seroit nécessaire pour le succès de cette entreprise. Ce fut apparemment sur cet avis que Fabius fut mandé.

Quand il fut arrivé à Rome, il rendit compte au Sénat & au Peuple de l'état des affaires en Etrurie. Il le fit d'une maniére simple & naturelle, sans rien dissimuler, sans augmenter ou

diminuer le péril. Il exposa les choses telles qu'elles étoient ; & , s'il consentit à recevoir avec lui un second Général , ce fut plutôt par condescendance pour la disposition de crainte & de fraieur où il vit les esprits, que par persuasion que la République ou lui en eussent besoin. On le laissa maître absolu du choix. Il n'hésita point, & se détermina pour Décius, qui de son côté ne délibéra pas davantage , & se crut fort honoré d'un tel choix. La joie fut générale , quand on vit une si parfaite union entre ces deux grands hommes, & de ce moment on commença à compter sur une victoire assurée. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Tite-Live remarque que les Auteurs varient dans le récit de plusieurs des circonstances qui ont été raportées jusqu'ici , mais qu'ils conviennent davantage dans celles qui suivent.

Au reste, l'absence de Fabius couta cher à l'armée. La Légion qu'il avoit laissée à Clusium fut surprise par les Gaulois , & taillée entiérement en piéces.

Les deux Consuls partirent de Rome avec quatre Légions , & une nombreuse Cavalerie Romaine , sans com-

AN. R. 457. Av. J.C. 295.

pter celle des Campaniens, qui étoit de mille chevaux d'élite. Les troupes des Alliés montoient encore à un plus grand nombre. Il y avoit outre cela deux autres armées, opposées aussi à l'Etrurie, toutes deux près de Rome, l'une dans les terres de Falérics, l'autre tout près de Rome dans la plaine du Vatican : elles étoient commandées par Cn. Fulvius & L. Postumius Mégellus Propréteurs.

Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y devoue. Les Romains remportent la victoire.

Les Consuls, aiant passé l'Apennin, arrivérent dans les terres de Sentines, & campérent à quatre milles des ennemis. C'est là qu'ils apprirent par leurs propres yeux la triste nouvelle de la défaite de la Légion Romaine, voiant des Cavaliers Gaulois qui portoient des têtes de Romains au bout de leurs lances, & suspendues devant le poitrail de leurs chevaux.

Les ennemis, aiant tenu conseil de guerre, convinrent qu'ils ne devoient point se renfermer tous dans un seul camp, ni se présenter tous ensemble au combat. Les Gaulois se joignirent aux Samnites, les Ombriens aux Etrusques. On marqua un jour pour le combat : les Samnites & les Gaulois furent chargés de le livrer. Les Etrusques &

les Ombriens eurent ordre d'attaquer le camp des Romains dans le feu & l'ardeur de l'action. Ces mesures furent dérangées, parce que les Consuls en furent instruits. Trois transfuges de Clusium vinrent leur donner cet avis important. Ils en furent bien récompensés, & on les renvoia avec ordre de s'informer de tout très-exactement, & d'en venir rendre un bon compte. Cependant les Consuls mandérent à Fulvius & à Postumius d'amener leurs armées près de Clusium, & de ravager tout le pays ennemi : ce qu'ils firent sans perdre de tems. Sur la nouvelle de ce ravage, les Etrusques quittérent le pays de Sentines, pour aller défendre leurs terres.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Ce fut une raison pour les Consuls de hâter le combat. Les deux premiers jours se passérent de part & d'autre en de légéres escarmouches pour se tâter mutuellement. Le troisiéme, les deux armées se mirent tout de bon en mouvement. Pendant qu'elles étoient rangées en bataille une biche poursuivie par un loup les traversa. Les deux bêtes se partagérent chacune de leur côté, la biche vers les Gaulois, le loup vers les Romains. Ceux-ci ouvrirent

un passage au loup entre deux rangs : les Gaulois percérent la biche. Alors un soldat Romain qui étoit à l'avant-garde, s'écria : *La fuite & la défaite sont le partage de ceux qui viennent de tuer l'animal consacré à Diane. Le loup protégé par Mars, vainqueur & demeuré sans blessure, nous fait souvenir de notre Fondateur, & nous avertit que nous sommes une race martiale.* On sait que dans ces tems reculés les faits se trouvent souvent embellis par le merveilleux.

Les Gaulois étoient à l'aile droite, les Samnites à la gauche. Fabius à la droite contre les Samnites, à la tête des premiére & troisiéme Légions ; Décius à la gauche contre les Gaulois, avec la quatriéme & la sixiéme. Le premier choc se soutint de part & d'autre avec tant d'égalité, que si les Etrusques & les Ombriens se fussent trouvés au combat, ou pendant l'action eussent attaqué le camp comme ils en étoient d'abord convenus, ils auroient immanquablement fait souffrir aux Romains quelque perte considérable.

Au reste, quoique l'avantage fût encore égal de part & d'autre, &

qu'on ne pût pas juger lequel des deux partis auroit la victoire, les deux ailes des Romains se battoient d'une maniére toute différente. Du côté de Fabius on étoit plus occupé à repousser l'attaque des ennemis, qu'à les attaquer avec force ; ce qui fit que le combat fut traîné en longueur presque jusques à la nuit. La [a] raison du Consul étoit, que les Samnites & les Gaulois n'avoient que le premier choc de rude, dont il suffisoit de soutenir l'effort : qu'à proportion que le combat se prolongeoit, les forces & le courage des Samnites alloient toujours en diminuant : que le corps même des Gaulois, incapable de supporter la fatigue & la chaleur, s'affoiblissoit insensiblement, & perdoit toute sa vigueur ; & que comme au commencement du combat ils étoient plus que des hommes, à la fin ils étoient moins que des femmes. Fabius réservoit donc la force & la vivacité de ses soldats pour le tems, où celles des

An. R. 457.
Av. J.C. 295.

a Ita persuasum erat Duci, & Samnites & Gallos primo impetu feroces esse, quos sustineri satis sit. Longiore certamine sensim residere Samnitium animos : Gallorum quidem etiam corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere, primaque eorum prælia plus quàm virorum, postrema minus quàm feminarum esse. *Liv.*

An. R. 457. Av. J. C. 295. ennemis commenceroient à s'amortir. (Je ne sai pas si les Gaulois de l'ancien tems étoient tels que les décrit ici Tite-Live. Certainement les François leurs successeurs ne leur ressemblent guéres maintenant; j'en appelle à témoin les derniéres campagnes d'Italie & d'Allemagne.)

Il n'en étoit pas ainsi à l'aile gauche où commandoit Décius. Comme son âge & son caractére le rendoient plus vif, il mit en œuvre toutes ses forces dès le commencement de l'action. Et comme l'Infanterie lui paroissoit agir trop lentement, & ne pas seconder avec assez de vivacité son ardeur, il fait avancer la Cavalerie; & se mettant à la tête de l'Escadron le plus brave, il prie cette jeune Noblesse de tomber avec lui sur les ennemis: leur représentant, » Qu'ils auroient une » double gloire, si la victoire com» mençoit & par l'aile gauche, & par » la Cavalerie. « Ils mirent deux fois en désordre la Cavalerie Gauloise. Mais les poussant trop loin, & se trouvant engagés au milieu de tous les escadrons ennemis, un nouveau genre de combat les troubla. Des Cavaliers montés sur des chars de différentes

Essedis, carrisque.

espéces du haut desquels ils combattoient vinrent fondre tout d'un coup sur eux. Le hannissement des chevaux, & le bruit des roues, auxquels les chevaux Romains n'étoient point accoutumés, les épouvantent & les effarouchent. Une espéce de terreur panique saisit la Cavalerie un moment auparavant victorieuse, la dissipe de côté & d'autre, met en fuite & fait périr Cavaliers & chevaux. Le desordre passa aussi dans l'Infanterie : plusieurs de ceux qui étoient à l'avant-garde furent écrasés par les chevaux & les chars. Le corps de bataille des Gaulois voiant le desordre parmi les ennemis, ne leur laissa pas le tems de respirer, & les poussa vivement. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Ce fut dans ce moment que Décius, ne pouvant arrêter la fuite de ses troupes, s'adressa à son pére Décius, en l'appellant par son nom. *Pourquoi*, s'écria-t-il, *me refuser plus lontems à ma destinée. Il est donné à notre famille de se sacrifier volontairement pour expier la colére des dieux, & détourner les malheurs publics. Je vais dans le moment me dévouer moi & les Légions des ennemis, pour être immolés à la déesse de la*

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Terre, & aux dieux Manes. Après avoir ainsi parlé, il ordonne au Pontife M. Livius, de qui il s'étoit fait suivre dans le combat, de prononcer avant lui les paroles par lesquelles il devoit se dévouer avec les Légions des ennemis en faveur de l'armée du peuple Romain. Il se dévoue donc, sans perdre un moment, dans les mêmes termes, & avec la même sorte d'habillement, qu'avoit fait son pére dans la guerre contre les Latins à la bataille de Véséris. Il ajouta, après avoir prononcé la formule prescrite, » Qu'il » faisoit marcher devant lui la fraieur, » la fuite, le meurtre, le carnage, la » colére des dieux du ciel & de l'enfer. » Qu'il alloit charger d'imprécations » funébres les drapeaux, les traits, les » armes des ennemis; & que le même » lieu seroit témoin de sa mort, & de » la perte des Gaulois & des Samnites. « Aiant prononcé ces exécrations contre lui-même & contre les ennemis, il pousse son cheval à toute bride dans l'endroit où les Gaulois étoient le plus serrés, & se jettant tête baissée à travers les traits, il en est bientôt percé, & tombe mort.

Après cela, dit Tite-Live, tout se

passa dans le combat d'une maniére qui n'avoit rien d'humain. Les Romains, après avoir perdu leur Général, accident qui a coutume de jetter la consternation dans une armée, s'arrétent tout court dans leur fuite, & ne respirent plus que le combat. Les Gaulois au contraire qui environnoient le corps du Consul, aiant comme l'esprit aliéné, & ne se connoissant plus, jettent vainement des traits inutiles & sans force. Quelques-uns même demeurent immobiles, ne songeant ni à combattre ni à fuir. D'un autre côté le Pontife Livius, à qui Décius avoit donné ses Licteurs, & qu'il avoit nommé Proprêteur, s'écrie, » Que les Romains » ont vaincu, que la mort du Consul a » appaisé la colére céleste. Que les Gau» lois & les Samnites appartiennent main» tenant à la déesse de la Terre, & aux » dieux Manes. Que Décius entraîne à » soi & appelle l'armée qu'il a dévouée » en se dévouant lui-même : enfin » que les Furies & la terreur trou» blent & agitent toutes leurs trou» pes.

An. R. 457. Av. J.C. 295.

Il n'est pas étonnant que l'imagination échauffée par le spectacle d'un

AN. R. 457. AV. J. C. 295. Conſul qui ſe dévoue lui-même à la mort, par la vûe des cérémonies lugubres & affreuſes emploiées dans le dévouement, par les terribles exécrations qu'un Prêtre revêtu des habits pontificaux prononce à haute voix contre les ennemis en préſence de l'armée, enfin par le reſpect naturel à tous les hommes pour la religion & la divinité, faſſe une impreſſion extraordinaire ſur l'eſprit des ſoldats, & les change tout d'un coup en d'autres hommes.

Pendant qu'ils rétabliſſoient le combat avec une ardeur inconcevable, ſurviennent L. Cornélius Scipion & C. Marcius, que le Conſul Fabius avoit envoiés de l'arriére-garde avec le corps de réſerve au ſecours de ſon Collégue. Ils apprennent en arrivant la mort de Décius. Ce fut pour eux un puiſſant motif de ne pas épargner leurs vies. Les Gaulois ſe tenant fort ſerrés entre eux, & demeurant couverts de leurs boucliers, il n'étoit pas aiſé de combattre de près homme à homme, ni d'en venir aux mains. Les Romains donc, par l'ordre des Lieutenans, ramaſſent les javelots qui étoient par terre au milieu des deux

rmées, les lancent avec force contre es Gaulois, percent leurs boucliers & ›énétrent jusqu'à la chair, séparent cette ·spéce de tortue, & renversent ce rem›art qu'on opposoit à leur attaque, de orte que la plupart tout étonnés, sans nême avoir reçu de blessures, tom›oient par terre. Tel étoit le sort de l'aile ;auche.

Nous avons déja dit que Fabius, à 'aile droite, avoit d'abord traîné le ombat en longueur, pour laisser épui- er aux ennemis par ces premiers ef- orts leur courage, & jetter tout leur eu. Quand il s'aperçut que ni leurs ris, ni les traits qu'ils lançoient, ni n général leur attaque, n'avoient plus ı même force qu'auparavant, il don- a ordre aux Officiers de la Cavalerie e faire filer leurs escadrons le long es deux ailes des Samnites, & de se enir en état de les attaquer le plus ivement qu'ils pourroient par les ancs dans le moment qu'il leur en onneroit le signal. Puis il fait insen- blement avancer ses troupes contre : corps de bataille des ennemis pour :s mettre en désordre. Quand il vit u'ils ne résistoient plus que molle- ıent, & qu'ils étoient épuisés de lassi-

AN. R. 457. AV. J.C. 295. tude, ramaſſant tous les corps de réſerve qu'il avoit deſtinés pour ce moment, il mit en mouvement ſes Légions, & donna à ſa Cavalerie le ſignal pour attaquer les ennemis. Les Samnites ne purent ſoutenir un choc ſi rude, & laiſſant les Gaulois dans le danger, ils ſe retirent dans leur camp par une fuite précipitée.

Cependant les Gaulois, aiant fait une tortue par la jonction de leurs boucliers, ſe tenoient fort ſerrés entr'eux. Fabius aiant alors appris la mort de ſon Collégue, détache de l'armée un corps de Cavalerie Campanienne d'environ cinq cens maîtres, avec ordre d'aller attaquer les Gaulois en queue. Il le fait ſuivre des Princes de la troiſiéme Légion, à qui il ordonne, lorſqu'ils verront que la Cavalerie aura mis le trouble parmi les ennemis, de les pouſſer vivement & de ne leur point faire de quartier. Lui-même, après avoir voué à Jupiter Vainqueur un temple, avec les dépouilles qu'il remporteroit, il s'avança vers le camp des Samnites, où ſe retiroit en déſordre toute la multitude. Là, ſous les retranchemens mêmes, ceux que la trop grande foule em-

>échoit d'entrer dans le camp, dont AN. R. 457. AV. J.C. 295.
es portes étoient trop étroites pour les
'ecevoir tous à la fois, tentérent le
:ombat. Gellius Egnatius, le Général
les Samnites, y fut tué. On poussa
:nsuite les Samnites dans les retran-
:hemens, le camp fut pris sans peine,
& les Gaulois enveloppés par les der-
'iéres. Il y eut, ce jour-là, vingt-cinq
nille hommes de tués, & huit mille
le pris. La victoire fut sanglante aussi
>our les Romains. Car, de l'armée de
Décius, sept mille hommes demeuré-
ent sur la place, & douze cens de
:elle de Fabius. Pendant qu'il faisoit
:hercher le corps de son Collégue,
l brula, en l'honneur de Jupiter Vain-
queur, les dépouilles des ennemis qu'il
voit fait amasser en monceaux. On
ıe put pas trouver ce jour-là le corps
lu Consul, parce qu'il étoit couvert
le ceux des Gaulois. Il fut trouvé le
endemain, & raporté avec un grand
leuil de toute l'armée. Ensuite, tous
utres soins cessant, Fabius célébra
es funérailles avec toute la magnifi-
:ence possible, & rendit à son rare mé-
ite & à ses grandes qualités un juste
ıommage de louanges.

Dans le même tems, les armes de Les Etrusques

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

reçoivent un léger échec de Fulvius.

Liv. X. 30.

Cn. Fulvius Propréteur eurent auſſi un heureux ſuccès dans l'Etrurie. Outre les ravages conſidérables qui ruinérent tout le pays ennemi, il remporta une victoire, où il y eut plus de trois mille habitans de Pérouſe & de Cluſium de tués, & vingt drapeaux de pris. Les Samnites prenant la fuite par le pays des Péligniens, furent enveloppés par une armée de ces Peuples, & de cinq mille qu'ils étoient, il y en eut mille de tués.

Triomphe de Fabius.

Fabius laiſſant dans l'Etrurie l'armée de Décius, retourna à Rome avec ſes Légions, & triompha des Gaulois, des Etruſques & des Samnites. Ses ſoldats accompagnérent ſon triomphe. Ils célébrérent dans leurs chanſons militaires, c'eſt-à-dire ſimples & ſans art, non ſeulement la victoire de Fabius, mais du moins autant encore la glorieuſe mort de Décius, rappellant une pareille action de ſon pére, qui les rendoit tous deux également illuſtres, & véritablement dignes l'un de l'autre. On diſtribua du butin fait ſur les ennemis à chaque ſoldat quatre livres deux ſols, (*Æris octogeni bini*, ſupple, *nummi librales*, ſive *aſſis*, qui paſſent un peu le prix d'une once d'argent.)

Malgré toutes les défaites dont j'ai ›arlé, & dont quelques Auteurs font nonter la perte pour les ennemis des Romains encore plus haut, il n'y eut le paix ni de la part des Samnites, ni le celle des Etrufques. Ces deux peu›les furent encore vaincus : les preniers fur-tout, qui perdirent dans une eule bataille dans le pays des Stellaes plus de feize mille hommes. On ı peine à comprendre comment les Samnites pouvoient fuffire à des levées d'hommes fi nombreufes & fi fréquentes, & comment ils ne perdoient point courage. Ils foutenoient la guerre contre les Romains depuis quarante-fept ans, prefque fans avoir eu le tems de refpirer. Sans parler de tant d'autres défaites, combien, à ne compter que de cette année où nous fommes, ont-ils fouffert de pertes confidérables, dans les terres de Sentines, chez les Pélignes, à Tiferne, dans une action contre Volumnius fur le territoire des Stellates ? Ils ont été vaincus & défaits par quatre armées & quatre Généraux Romains. Ils ont perdu le plus habile Général de leur nation, tué dans une bataille. Ils ont vû les Etrufques, les Ombriens, les

AN. R. 457.
Av. J.C. 295.

Acharnement des Samnites à continuer la guerre.

Liv. X. 31.

An. R. 457. Av. J. C. 295. Gaulois, leurs Alliés, subir le même sort qu'eux. Ils ne peuvent plus se soutenir ni par leurs propres forces, ni par les forces étrangéres. Cependant ils ne sauroient gagner sur eux de renoncer sérieusement & de bonne foi à la guerre, quoique tout les invite à prendre ce parti, & semble presque les y forcer. Un tel acharnement nous montre que ce peuple sentoit qu'il n'étoit point né pour la servitude, & que l'amour de la liberté lui étoit naturel, puisqu'il [a] n'y a rien qu'il ne soit prêt d'entreprendre pour s'y conserver ou s'y rétablir ; que les plus mauvais succès ne sont pas capables de lui faire mettre bas les armes, & qu'il aime mieux être vaincu, que de ne pas tenter la victoire.

Au [b] reste, ces guerres presque anniversaires, qui ne rebutoient point les Samnites, fatiguent extrêmement, & l'Auteur qui en compose l'histoire, & le Lecteur aux yeux duquel on présente toujours les mêmes objets, des

a Bello non abstinebant : adeò ne infeliciter quidem defensæ libertatis tædebat, & vinci, quàm non tentare victoriam, malebant. *Liv.*

b Quinam sit ille, quem non pigeat longinquitatis bellorum scribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt? *Liv.* X. 31.

levées de troupes, des ravages de terres, des siéges de villes, des combats, des défaites, des Traités de paix suivis de près de manques de paroles, & de ruptures ouvertes. J'ai fait ce que j'ai pu pour en abréger le récit, quand les faits ne m'ont pas paru nécessaires, ou importans.

AN. R. 457. Av. J.C. 295.

Dans l'année dont nous parlons, Q. Fabius Gurges, fils du Consul, appella en jugement devant le Peuple quelques Dames Romaines accusées d'adultére. Elles furent condannées à des amendes, qu'on emploia à bâtir un temple de Vénus.

L. POSTUMIUS MEGELLUS II. M. ATILIUS REGULUS.

AN. R. 458. Av. J.C. 294.

Nouvelle guerre contre les Samnites, & en Etrurie. *Liv.* X. 32-37.

Ces deux Consuls eurent ordre de conduire leurs troupes dans le Samnium. Une incommodité retint quelque tems Postumius à Rome : l'autre partit sur le champ, & arriva bientôt en présence des ennemis. Ceux-ci, profitant d'un brouillard épais, osérent attaquer son camp, & le prirent d'abord en partie, puis en furent repoussés. Ils le tenoient cependant toujours fort serré. Ce ne fut que l'arrivée de son Collégue qui les obligea de se

AN. R. 458. AV. J. C. 294. retirer entiérement. Les deux Consuls aiant joint ensemble leurs troupes, prirent plusieurs villes, qui furent la plupart abandonnées auparavant par leurs habitans.

Atilius marche au secours de Lucérie, attaquée par les Samnites. Ceux-ci vont à sa rencontre. Le combat se donne. Il fut douteux, mais plus triste pour les Romains, qui se retirérent entiérement découragés, de sorte que si l'ennemi les eût poursuivis dans leur camp, il s'en seroit rendu maître sans difficulté. On s'attendoit qu'il l'attaqueroit le lendemain matin, & les soldats tremblans passérent la nuit dans une cruelle inquiétude. Heureusement les Samnites n'étoient pas plus assurés qu'eux, & ils se mirent en chemin le lendemain pour se retirer. Mais leur route les conduisit près du camp des Romains. Ceux-ci crurent qu'on venoit les attaquer. L'allarme fut extrême. Le Consul tâcha de ranimer les soldats, emploiant les motifs les plus pressans, l'honneur, la honte, la crainte, l'espérance; & leur déclarant qu'il mourroit plutôt au milieu des ennemis, que de se laisser assiéger dans son camp. Il eut beaucoup de

peine à les en tirer. Les Samnites tremblérent à leur tour, lorfqu'ils les virent fortir du camp, croiant qu'ils venoient leur difputer le paffage; ce qu'ils avoient fort appréhendé. Quand les deux armées furent venues en préfence, elles demeurérent du tems à fe regarder fans faire aucun mouvement, parce que ni de part ni d'autre elles n'avoient le courage de commencer le combat. Enfin il s'engagea, affez languiffamment d'abord des deux côtés. Les Samnites pourtant dans la fuite pouffèrent vivement les Romains, & les mirent en fuite. Le Conful au défefpoir s'avance à toute bride à la porte du camp, y place un petit corps de Cavalerie, avec ordre de traiter comme ennemi & de tuer quiconque, Romain ou Samnite, approchera des retranchemens; ce qu'ils firent. Il falut tourner face. Cependant le Conful, tendant les mains au ciel, voue un temple à Jupiter Stator, s'il arréte la fuite de fes troupes. La religion étoit d'un grand poids fur l'efprit des Romains. La force leur revient avec le courage. Le combat recommence. Il fut fort opiniâtre & fort fanglant. Il y eut quatre mille

An. R. 458. Av. J.C. 294. huit cens Samnites de tués, ſept mille trois cens de pris, qui furent tous paſſés ſous le joug. La victoire couta cher aux Romains. Ils perdirent, dans les deux journées, ſept mille trois cens hommes.

Pendant que ceci ſe paſſoit dans l'Apulie, un autre corps de Samnites avoit attaqué Interramna, Colonie Romaine dans la voie Latine. N'aiant pu s'en rendre maîtres, ils emportérent beaucoup de butin. Le Conſul, à leur retour, les rencontra, & leur enleva toutes leurs dépouilles après les avoir vaincus & défaits. Il fut rappellé à Rome, pour préſider à l'élection des Magiſtrats de l'année ſuivante.

L'autre Conſul étoit paſſé en Etrurie avec ſon armée. Il y eut de fort heureux ſuccès. Il ravagea le pays des Volſiniens, & ſe rendit maître de Ruſella, où il tua près de deux mille citoiens autour des murailles, & en fit deux mille priſonniers. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour lui, & de plus avantageux pour la République, c'eſt que trois des plus puiſſantes villes de l'Etrurie, Volſinies, Pérouſe, Arrétium demandérent à traiter de paix. Etant convenues avec le Conſul de

ournir l'armée d'habits & de blé, ils urent permission d'envoier des Déutés à Rome, & ils obtinrent une tréve de quarante ans. Chacune de es villes, pour le présent, fut conlannée à paier au Peuple Romain inq cens mille as, c'est-à-dire, vingtinq mille livres. Le Sénat refusa le riomphe au Consul, comme il l'avoit efusé auparavant à son Collégue. Souenu de la faveur du Peuple, il triomha malgré le Sénat. AN. R. 458. AV. J.C. 294.

L. PAPIRIUS CURSOR. SP. CARVILIUS. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites.

Liv. X. 38-46.

Cette année nous présente un Conul illustre, Papirius Cursor, qui souint par sa propre gloire celle que son ére lui avoit laissée. Nous y verrons ussi une guerre considérable de la art des Samnites & la plus grande ictoire qui jusqu'ici eût été remportée ur eux, excepté celle de Papirius pére lu Consul. Tout fut semblable entre es deux guerres : les efforts & les réparatifs extraordinaires qu'on y mploia ; l'éclat frapant des armes rillantes, l'appareil effraiant dont on sa pour se rendre les dieux favorables, & pour initier en quelque sorte les

AN. R. 459. AV. J.C. 293. soldats par une formule antique de serment, enfin les levées générales faites dans toute l'étendue du Samnium sous une nouvelle formule, qui dévouoit à Jupiter & chargeoit d'exécrations la tête de quiconque, parmi les jeunes gens, ne se présenteroit pas à l'ordre du Général, ou qui se retireroit du service sans sa permission.

Le rendez-vous de l'armée fut indiqué à Aquilonie. Toutes les troupes s'y rendirent au tems marqué. Elles montoient à quarante mille hommes. C'étoit l'élite & comme la fleur de toutes les forces du Samnium. Là on prépara au milieu du camp une enceinte formée de claies & de planches, couverte de voiles de lin, de deux cens piés en quarré. Dans cette enceinte, on offrit un sacrifice selon les cérémonies prescrites dans un ancien Livre de lin. Celui qui l'offrit étoit un Prêtre nommé Ovius Paccius, fort âgé, qui assuroit avoir tiré les rits de ce sacrifice des plus anciens monumens de la religion des Samnites, dont leurs ancêtres avoient fait usage, dans le tems qu'ils formérent la résolution clandestine d'enlever Capoue aux Etrusques. Le sacrifice achevé, le Général

mandoit

nandoit par un Huissier les plus qua- AN. R. 459.
ifiés & les plus considérables de la AV. J.C. 293.
Nation. On les introduisoit un à un
éparément. Outre l'appareil de cette
érémonie merveilleusement propre
remplir l'esprit d'un religieux tremblement, il y avoit dans le milieu de
ette enceinte couverte de tous cô-
és, des autels environnés de victi-
nes qu'on y avoit égorgées, & de
enturions l'épée nue à la main. On
isoit approcher des autels le soldat,
utôt comme une victime lui-même,
ue comme devant prendre part au
crifice ; on lui faisoit préter serent qu'il ne déclareroit rien de ce
'il auroit vû ou entendu dans ce
eu. Ensuite, on lui faisoit prononcer
ec jurement une formule d'exécra-
on contre sa propre tête & sa per-
nne, contre sa famille, contre toute
race, s'il n'alloit dans les combats
i les Généraux le conduiroient, si ou
i-même fuioit le combat, ou même
ne tuoit pas sur le champ quicon-
e il verroit prendre la fuite. Comme
elques-uns d'abord refusoient de
éter ce serment, ils furent égorgés
ns le moment même autour de l'au-
. Couchés ensuite par terre au mi-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

lieu des victimes sanglantes, ils étoient une terrible leçon aux autres de ne point faire un pareil refus. Quand on eut fait subir cette cérémonie, & prononcer ces exécrations aux principaux des Samnites, le Général en nomma dix, qu'il chargea de choisir un homme chacun des plus braves qu'ils connussent, ceux-là ensuite de même jusqu'à ce que le nombre de seize mille fût rempli. Cette Légion fut appellée *La Légion du Lin*, à cause des voiles de lin dont étoit tendue l'enceinte où ils avoient prété serment. On leur donna des armes éclatantes, & des casques rehaussés d'aigrettes, afin qu'on les distinguât de tous les autres. Le reste de l'armée étoit composé d'un peu plus de vingt mille hommes, qui ne différoient guéres de ceux-ci, ni pour la grandeur de la taille, ni pour l'appareil extérieur, ni pour la réputation de bravoure. Telle étoit l'armée campée à Aquilonie.

Pendant que Carvilius assiége Cominium, Papirius donne une célébre bataille près

Les Consuls, de leur côté, étoient entrés dans le Samnium, & y avoient déja pris quelques * villes, pendant que les ennemis s'occupoient à leurs noires & effraiantes cérémonies. Après

* *Amiternum. Durenia.*

oir ravagé le pays, ils s'arrêtérent, ırvilius à Cominium, Papirius à ıuilonie, où étoit le gros de la guer-. Après quelques jours de repos, pirius, aiant pris toutes ses mesures, voie un courier à son Collégue, qui ›it à vingt milles de là, lui faire ›oir qu'il est résolu de donner la taille le lendemain, si les auspi-; le lui permettent; que pour cela est nécessaire qu'il presse plus vive-:nt que jamais l'attaque de Comi-ım, afin d'ôter tout lieu aux Samni-; d'envoier du secours à Aquilonie. :s que le courier fut parti, le Con-convoque l'Assemblée pour préve-· les soldats au sujet des armes & la parure des Samnites. Il leur dit, Que ce ne sont pas les aigrettes flo-antes sur les casques qui font des lessures: que le javelot Romain erce à travers les boucliers peints & dorés: que l'éclat brillant des tu-iques blanches, quand on en vient ux mains, est bientôt terni & gâté ar le sang qui coule des plaies. Qu'autrefois une pareille armée de amnites, toute éclatante d'or & 'argent, avoit été taillée en piéces ar son pére. Que cet or & cet ar-

An. R. 459. Av. J.C. 293. d'Aquilonie, où les Samnites sont taillés en piéces.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

» gent avoient fait plus d'honneur à » l'ennemi vainqueur dont ils étoient » devenus la proie, qu'aux Samnites, » entre les mains desquels ç'avoient » été des armes inutiles. Que c'étoit » apparemment le privilége de son » nom & de sa famille de fournir des » Généraux contre les efforts extraor- » dinaires de ces peuples, & de rem- » porter sur eux des dépouilles pro- » pres à décorer même les lieux pu- » blics de Rome. Que les dieux im- » mortels alloient venger les Traités » demandés tant de fois, & tant de » fois violés par les Samnites. [a] Que » s'il étoit permis d'entrer dans les se- » crets des dieux, il osoit dire qu'ils » n'avoient jamais été plus indignés » contre aucune armée que contre » celle des Samnites, laquelle, souil- » lée du sang des hommes & des bêtes » répandu confusément dans un sa- » crifice impie, dévouée doublement » & de quelque maniére qu'elle agît » à la juste colére du ciel, aiant à » craindre d'une part les dieux témoins » des Traités conclus avec les Ro-

a Si qua conjectura mentis divinæ sit, nulli unquam exercitui fuisse infestiores, quàm qui nefando sacro mistâ hominum pecudumque cæde respersus, ancipiti deûm iræ devotus, hinc fœderum cum Roma-

» mains, & de l'autre les imprécations
» dont avoit été accompagné le serment
» fait au mépris de ces mêmes Traités,
» avoit juré malgré elle, déteſtoit le
» ſerment qu'on avoit arraché de ſa
» bouche, & redoutoit en même
» tems les dieux, les citoiens, les en-
» nemis.

AN. R. 459.
AV. J.C. 293.

Papirius avoit appris toutes ces cir-
[c]onſtances par le raport des transfuges.
[A]près qu'il les eut expoſées aux ſoldats,
[q]ui étoient déja par eux-mêmes pleins
[d]e colére contre les Samnites, animés
[d]e nouveau par tous les motifs divins
[&] humains d'eſpérance, ils ne font
[t]ous enſemble qu'un cri pour deman-
[d]er le combat : ils ſouffrent avec peine
[q]u'il ſoit différé au lendemain : la nuit
[l]eur paroit trop longue, & le retour
[d]e la lumiére trop lent : dans l'impa-
[ti]ence où ils ſont, les momens leur
[c]outent.

A la troiſiéme veille de la nuit, c'eſt-
[à]-dire à minuit, le courier étant
[r]evenu & aiant raporté la réponſe de
[C]arvilius, le Conſul Papirius ſe leve,
[sa]ns faire de bruit, & envoie les Offi-

[..]s ictorum teſtes deos, hinc [..]ris jurandi adversùs fœde[..] ſuſcepti execrationes [h]orrens, invitus juraverit, oderit ſacramentum, uno tempore deos, cives, hoſtes metuat. *Liv.*

AN. R. 459. AV. J.C. 293. ciers chargés de nourrir les poulets (*Pullarios*) prendre les auſpices. Il n'y avoit nulle eſpéce d'hommes dans le camp qui fût indifférente ſur le combat : petits, grands, tous le deſiroient impatiemment. Cette ardeur avoit paſſé juſqu'à ces miniſtres ſubalternes des auſpices. Comme les poulets ne mangeoient point, l'Officier prit ſur lui d'aſſurer au Conſul qu'ils avoient fort bien mangé. Papirius, pénétré de joie, annonce publiquement que les auſpices ſont heureux, & que les dieux ſeront favorables ; & en même tems il donne le ſignal.

Comme il ſortoit pour donner la bataille, un transfuge vint lui dire que vingt Cohortes des Samnites, chacune de quatre cens hommes, étoient parties pour Cominium. Papirius, ſur le champ, envoie porter cette nouvelle à ſon Collégue, afin qu'il ne fût pas ſurpris. En même tems il fait avancer ſes troupes, & les range en bataille. Il avoit déja diſpoſé les corps de réſerve, & marqué les Officiers qui devoient les commander. Il chargea de l'aile droite de la bataille L. Volumnius, L. Scipion de la gauche. Cédicius & Trébonius devoient com-

mander la Cavalerie. Il ordonne à Sp. Nautius de conduire promtement par un détour les mulets, après leur avoir ôté leurs bâts, & un certain nombre de Cohortes des Alliés, sur une montagne qui étoit fort exposée à la vûe; & ensuite quand on seroit dans l'ardeur du combat, de les faire paroitre, en excitant le plus de poussiére qu'il seroit possible. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Pendant que le Général donnoit ces ordres, il s'éleva une dispute entre les Officiers commis à la garde des poulets, au sujet des auspices de ce jour, laquelle fut entendue par quelques Cavaliers Romains. Ils ne crurent pas que cet incident fût à négliger, & en avertirent Sp. Papirius neveu du Consul. Le jeune [a] Romain, né dans un siécle où l'on ne connoissoit pas encore cette dangereuse Philosophie qui apprend à mépriser les dieux, s'informe exactement du fait pour ne point parler au hasard, & en fait le raport à son Oncle. Le Consul après l'avoir oui: *Je loue*, lui dit-il, *votre zéle scrupuleux. Mais, si celui qui a prêté son ministére pour les auspices m'a annoncé quelque chose de faux, c'est lui*

a Juvenis ante doctrinam deos spernentem natus.

An. R. 459. Av. J.C. 293. *seul qui en répond. Pour moi, je m'en tiens à ce qu'il m'a dit, & qui est l'auspice le plus favorable pour le Peuple Romain & pour l'armée.* Il ordonna ensuite aux Centurions de placer ces Pouletiers à la tête de l'armée. Les Samnites font avancer aussi leurs drapeaux, qui sont suivis de leurs troupes parées & armées de maniére à former un magnifique spectacle, même pour des ennemis, à qui il devoit naturellement être terrible. Avant qu'on jettât les cris ordinaires, & qu'on en vînt aux mains, le Pouletier, frapé par un javelot lancé au hazard, selon Tite-Live, mais bien plus vraisemblablement par l'ordre du Consul, tomba mort par terre. Quand on en eut porté la nouvelle au Consul : *Bon*, s'écria-t-il : *Les dieux se manifestent, le coupable est puni.* Pendant qu'il parloit ainsi, un corbeau fit entendre sa voix vis-à-vis de lui. Le Consul, ravi de joie à cet augure, & assurant que les dieux n'étoient jamais intervenus aux événemens humains d'une maniére si sensible, fait donner le signal, & pousser les cris ordinaires. Qui ne voit qu'une partie de ce récit est inventée à plaisir, & accommodée au Théatre ?

Le combat ſe donne donc, & il fut fort opiniâtre : mais les diſpoſitions étoient bien différentes dans les deux armées. L'eſpérance, le courage, la colére, le deſir de la vengeance entraînent au combat les Romains avides du ſang des ennemis : les Samnites, pour la plupart, ſont forcés par la néceſſité, & par un motif de religion mal entendu, plutôt à ſe défendre malgré eux, qu'à attaquer. Et, accoutumés comme ils étoient depuis ſi lontems à être vaincus, ils n'auroient point ſans doute ſoutenu les premiers cris & le premier choc des Romains, ſi une crainte plus forte qui s'étoit ſaiſie d'eux, ne les eût empéchés de fuir. Ils avoient devant les yeux l'appareil redoutable de ce ſacrifice clandeſtin, les Prêtres armés de poignards, des corps morts d'hommes & de bêtes mêlés & confondus enſemble, des autels couverts d'un ſang impur, & ces formules infernales d'imprécations qu'on les avoit forcés de prononcer contre leurs plus proches, & contre leurs familles entiéres. Voila les liens qui retenoient leur fuite. Ils craignoient plus leurs propres citoiens, que les ennemis. Les Romains les preſ-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

An. R. 459. ſent en même tems de tous les côtés,
Av. J.C. 293. à l'aile droite, à l'aile gauche, au corps de bataille ; & les trouvant dans une ſorte d'étonnement & d'étourdiſſement cauſé par une fraieur qui ne les laiſſoit pas dans leur aſſiéte naturelle, ils en font un grand carnage, ſans trouver beaucoup de réſiſtance.

Déja la premiére ligne étoit preſque défaite, lorſque tout d'un coup on aperçoit venir de côté une grande pouſſiére, qui paroiſſoit excitée comme par la marche d'une nombreuſe armée. C'étoit l'exécution des ordres qu'avoit donné Papirius à un Officier. Des valets d'armée montés ſur des mulets, traînoient par terre des branches d'arbres. Comme on ne les voioit que de fort loin à travers une lumiére ſombre & trouble, on s'imaginoit voir des armes & des drapeaux. Puis la pouſſiére s'élevant toujours, & s'épaiſſiſſant de plus en plus, on ſe perſuade que c'étoient des Cavaliers qui rangeoient leurs eſcadrons en bataille. Ce ne furent pas les Samnites ſeuls qui crurent que c'étoient de nouvelles troupes qui arrivoient contre eux, les Romains y furent auſſi trompés ; & le Conſul les fortifia dans leur erreur, en criant à la

ête des troupes, de forte qu'il pouvoit AN. R. 459. AV. J.C. 293.
tre entendu des ennemis : *Que Comi-*
ɩium étoit pris ; que c'étoit son Collégue
'ui venoit le joindre ; qu'ils fissent tous
eurs efforts pour vaincre, avant qu'une
ıutre armée vînt leur enlever l'honneur
le la victoire. Il étoit à cheval en prononçant ces paroles. Aussitôt après il lonne ordre aux Centurions & aux Tribuns d'ouvrir des passages pour les chevaux. Il avoit averti auparavant Trébonius & Cédicius de pousser la Cavalerie le plus fortement qu'ils pourroient contre les ennemis, dès qu'ils ui verroient élever son javelot, & le emuer de côté & d'autre la pointe en naut. Tout s'exécute au moment & le la maniére dont on étoit convenu. On ouvre des passages entre les rangs le l'Infanterie. La Cavalerie accourt à toutes brides, donne lances baissées contre le corps de bataille, & enfonce les rangs par tout où elle se porte. Volumnius & Scipion les secondent & les soutiennent avec leur Infanterie, & achevent de mettre par tout le désordre. Pour lors la déroute devient générale. On oublie les engagemens qu'on a pris, les sacrifices, les fermens, les imprécations. On ne

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

compte pour rien les dieux : on ne craint que les ennemis.

Ce qui resta de leur Infanterie après la bataille, fut poussé jusqu'au camp près d'Aquilonie. La Noblesse & la Cavalerie se retirérent à Boviane. Le camp fut pris d'abord par Volumnius : Scipion trouva plus de résistance dans la ville (d'Aquilonie :) non que les vaincus eussent plus de courage, mais parce que des murs défendent mieux que des retranchemens. Il la prit enfin par escalade : mais comme le jour finissoit, il tint ses troupes en repos. Les ennemis abandonnérent la place pendant la nuit. Il y eut ce jour-là plus de trente mille hommes de tués, près de quatre mille faits prisonniers, & quatre vingts-dix-sept drapeaux pris.

La ville de Cominium est prise.

Le succès du siége de Cominium ne fut pas moins heureux. Le Consul Carvilius attaquoit fortement la place, lorsqu'il reçut par son Collégue la nouvelle des vingt cohortes qui marchoient au secours de la place. Il fit partir sur le champ un détachement considérable, avec ordre d'aller à la rencontre de ce secours, & de l'empêcher, à quelque prix que ce fût,

l'approcher de Cominium. Cependant l fait des efforts extraordinaires pour aire réussir l'assaut. On escalade les murs, n enfonce les portes. Les assiégés perlant toute espérance, se retirent tous dans a place publique, & après une courte & foible défense, mettent bas les armes & se rendent à discrétion au Consul, au nombre de plus de quinze mille hommes : il y en avoit eu plus de quatre mille de tués.

Ainsi se terminérent, d'un côté la bataille d'Aquilonie, de l'autre le siége le Cominium. Dans l'intervalle entre ces deux places, où l'on s'attendoit qu'il y auroit une action entre le détachement & le secours, on ne rencontra point les ennemis. Lorsqu'ils étoient à sept milles de Cominium, (environ deux lieues & demie) ils avoient été contremandés, & étoient retournés sur leurs pas. Il étoit presque nuit fermée, lorsqu'ils arrivérent près du camp & d'Aquilonie. Un cri pareil qui venoit de l'un & l'autre endroit les fit d'abord arréter. La flamme qu'ils virent bientôt après sortir du camp, où les Romains avoient mis le feu, leur annonça un malheur certain. Ils n'allérent pas plus loin, & se cou-

AN R. 495. AV. J.C. 293. chant par terre tout armés, ils passérent là le reste de la nuit, dans une triste & cruelle attente du jour. Dès qu'il commença à poindre, comme ils avoient été aperçus par les Romains, ils prirent promtement la fuite, sans qu'un détachement de l'Infanterie qui les poursuivoit pût les atteindre. Il y en eut seulement environ trois cens de l'arriére garde tués par la Cavalerie. Le reste arriva sans autre perte à Boviane. Outre beaucoup d'armes que la fraieur leur fit jetter bas, ils laissérent dix-huit drapeaux.

La joie de chacune des deux armées pour sa propre victoire fut beaucoup augmentée par le succès de l'autre également heureux. Les Consuls, de concert, abandonnérent au pillage les deux villes qu'ils avoient prises; & après qu'on eut vuidé les maisons, ils y firent mettre le feu. Ainsi Aquilonie & Cominium furent entiérement brulées en un seul & même jour. Après cela, ils réunirent leurs camps, & à la vûe des deux armées louérent & récompensérent des Officiers, des soldats, & des corps entiers qui s'étoient distingués d'une maniére particuliére. Ils tinrent ensuite conseil, pour savoir

'ils devoient retirer du Samnium les leux armées : ou n'en emmener qu'une. ls prirent un troisiéme parti, qui fut le les y laisser toutes deux, pour terniner absolument la guerre de ce côtéà, & livrer aux Consuls leurs successeurs le Samnium parfaitement soumis & lomté. Et comme il ne restoit point l'armée aux ennemis qui les mît en état le livrer des batailles, ils jugérent que unique maniére qui leur restoit de faire a guerre, étoit d'attaquer les places : noien sûr, & d'enrichir les soldats par le utin qu'ils y trouveroient, & d'acheer de détruire les Samnites, qui se troueroient obligés de combattre pour leurs utels & pour leurs dieux Pénates. Les Consuls donc, après avoir rendu compte au Sénat & au Peuple Romain le tout ce qu'ils avoient fait jusques-là & du parti qu'ils prenoient, se séparéent & conduisirent leurs Légions, Papirius à Sépine, & Carvilius à Voane.

AN. R. 459.
AV. J.C. 293.

Les lettres des Consuls, dont on fit a lecture dans le Sénat & dans l'Assemblée du Peuple, y répandirent une grande joie; & l'on ordonna des priées publiques & des actions de graces solennelles pendant quatre jours. Cette

Grande joie à Rome pour les victoires remportées sur les ennemis.

An. R. 459.
Av. J.C. 293.

Les Etrusques se révoltent.

Carvilius marche contre eux.

agréable nouvelle fit d'autant plus de plaisir, qu'on apprit dans le même tems que les Etrusques s'étoient révoltés. La guerre contre le Samnium, dont ils voioient Rome entiérement occupée, & où elle avoit envoié ses deux Consuls avec toutes ses forces, avoit été pour eux une occasion de reprendre les armes. On se représentoit donc le danger où la guerre d'Etrurie auroit exposé Rome, si celle du Samnium avoit mal réussi, & qu'on y eût reçu quelque échec. Les Députés des Alliés, que le Préteur M. Atilius envoia, aiant eu audience du Sénat, se plaignirent que leurs terres étoient brulées & saccagées par les Etrusques de leur voisinage, parce qu'ils ne vouloient pas quitter le parti des Romains; & demandérent avec instance qu'on les mît en sûreté contre la violence & les entreprises de ces ennemis communs. On répondit à ces Députés, » que le Sénat pourvoi» roit à ce que les Alliés n'eussent pas » lieu de se repentir de leur fidéle at» tachement au Peuple Romain. Que » les Etrusques auroient au premier » jour le même sort qu'avoient eu les » Samnites.

On ne se seroit pas néanmoins hâté

e leur envoier du secours, si l'on n'a- An. R. 459.
oit appris que les Falisques, anciens Av. J.C. 293.
nis du peuple Romain, s'étoient
ints aux Etrusques. La proximité de
Peuple donna de l'inquiétude au
nat, & le porta à envoier des Fé-
iux aux Falisques, pour y porter
urs plaintes. Sur le refus qu'ils firent
: donner satisfaction, la guerre leur
t déclarée dans les formes, & les Con-
ls eurent ordre de tirer entr'eux au sort
quel passeroit du Samnium en Etrurie
ec son armée.

Carvilius avoit déja pris sur les
mnites Volane, Palumbine, Her-
lanée en fort peu de jours; & il y
oit eu environ dix mille hommes
: tués ou pris dans l'attaque de ces
ois places. Le sort fit tomber sur lui
commission de passer en Etrurie. Ses
ldats en furent fort aises, parce qu'ils
mmençoient déja à souffrir avec
ine la rigueur du froid dans le Sam-
im. Papirius trouva plus de résistance
Sépine, mais enfin il en vint à
ut. Il y eut dans ce siége, & dans
actions qui l'accompagnérent,
is de sept mille hommes de tués,
près de trois mille faits prison-
rs. Le butin fut accordé tout en-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

tier aux soldats; & il étoit fort considérable, parce que les Samnites avoient mis leurs meilleurs effets dans un petit nombre de places qu'ils croioient les plus capables de résister à l'attaque des ennemis.

Papirius retourne à Rome, & est honoré du triomphe.

Tout le pays étoit déja couvert de néges, & l'on ne pouvoit plus tenir la campagne: le Consul retira donc ses troupes du Samnium. Il entra à Rome en triomphe. Les soldats l'accompagnérent avec tous les dons militaires, toutes les couronnes, toutes les marques d'honneur dont on avoit récompensé leur bravoure. On fut sur tout attentif aux dépouilles des Samnites, & on les comparoit pour l'éclat & la beauté, avec celles que le pére du Triomphateur avoit autrefois remportées sur le même peuple, lesquelles étoient fort connues, parce que la plupart des lieux publics de Rome en étoient décorés. On y conduisit quelques prisonniers considérables, fort connus par leurs belles actions, & par celles de leurs péres. La monnoie d'airain que le Consul fit passer sous les yeux du peuple, montoit, selon le texte de Tite-Live, à des sommes immenses: c'est ce qui fait croire qu'il y a faute

dans ce texte. On disoit que cette somme provenoit de la vente des prisonniers. L'argent qui avoit été pris dans les villes, montoit à plus de deux mille soixante & dix-huit de nos marcs. Le tout fut porté au Trésor public sans qu'on en accordât aucune part aux soldats, ce qui fit beaucoup de peine au peuple, parce qu'on exigea de lui l'impôt ordinaire pour la paie de l'armée : au lieu que, si le Consul n'avoit pas eu la vanité de faire parade dans son triomphe des sommes destinées pour le Trésor, on auroit pu en gratifier les soldats d'une partie, & du reste en paier ce qui leur étoit dû pour leur solde. Papirius Consul fit la Dédicace du temple de Quirinus, que son pére, pendant sa Dictature, avoit voué à ce Dieu, & il l'orna des dépouilles des ennemis, lesquelles se trouvérent en si grand nombre, qu'outre ce qui en fut placé dans le temple & dans la grande place, on en fit part encore aux Alliés & aux Colonies du voisinage, pour orner leurs temples & leurs places publiques. Quand le triomphe fut achevé, Papirius mena son armée en quartier d'hiver dans le territoire de Vescia, par-

AN. R. 459.
AV. J.C. 293.

An, R. 459.
Av. J.C. 293.

ce que ce pays étoit exposé aux courses des Samnites.

Carvilius triomphe aussi après avoir vaincu les Etrusques.

Pendant l'intervalle de tems dont je viens de parler, Carvilius prit en Etrurie Troïlium, & quelques places fortes. Les Falisques demandérent la paix : on leur accorda seulement une tréve d'un an, pour laquelle on exigea d'eux une somme qui montoit à cent cinquante-six de nos marcs d'argent, & la paie de l'armée pour cette campagne. A son retour à Rome, il reçut l'honneur du triomphe. La somme qu'il fit porter dans le Trésor public, montoit à six cent neuf de nos marcs d'argent, & quelque chose de plus. Du reste, il fit bâtir un temple à la Fortune ; & il distribua aux soldats du butin pour chacun * cent deux as, & le double aux Centurions & aux Cavaliers : libéralité qui leur fit d'autant plus de plaisir, que son Collégue s'étoit montré fort resserré à l'égard de ses soldats.

Fortis Fortunæ.

Liv. X. 47.

Cette année on fit la clôture du Dénombrement sous la Censure de P. Cornélius Arvina, & de C. Marcius Rutilus. Le nombre des Citoiens se trouva monter à deux cens soixante-deux mille trois

* *Cent deux sols, en supposant le denier à dix sols.*

cens vingt-deux. Ce fut ici le dix-neuviéme Lustre depuis l'établissement des premiers Censeurs. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Cette même année l'usage s'introduisit pour la premiére fois, que les citoiens, en assistant aux Jeux & aux Spectacles, portassent des couronnes sur leurs têtes en témoignage de joie & de triomphe pour les victoires remportées sur les ennemis.

Papirius présida aux Assemblées pour l'élection des Consuls. On nomma pour Consuls Q. Fabius Gurges fils de Fabius Maximus, & D. Junius Brutus Scæva.

La peste, qui ravagea également la ville & la campagne, fit bientôt oublier tous les heureux succès de cette année. On consulta les Livres Sibyllins, pour savoir quel reméde on y pouvoit apporter. On trouva dans ces Livres qu'il faloit faire venir Esculape d'Epidaure à Rome: ce qui ne put pas s'exécuter cette année, parce que les deux Consuls étoient occupés à la guerre. On se contenta d'indiquer un jour de priéres solennelles, pour invoquer la protection de ce dieu.

Ici finit la premiére Décade de

AN. R. 459. AV. J.C. 293. Tite-Live, c'eſt-à-dire, le dixiéme Livre de ſon Hiſtoire. L'ouvrage entier renfermoit cent quarante, ou cent quarante-deux Livres. Il ne nous en reſte que trente-cinq, encore les derniers ne ſont-ils pas entiers. C'eſt une perte qui ne peut être aſſez regrettée, & qui, ſelon toutes les apparences, ne ſera jamais réparée. Un illuſtre Savant d'Allemagne, nommé *Freinshemius*, a ramaſſé avec un travail infini, & un diſcernement merveilleux, tout ce qui ſe trouve épars de côté & d'autre dans les anciens Auteurs tant Grecs que Latins ſur les endroits de l'Hiſtoire Romaine qui ne ſe trouvent plus dans Tite-Live, & en a rempli * preſque toutes les Lacunes, c'eſt-à-dire les vuides; & par là a remplacé, autant qu'il lui étoit poſſible, ce que nous avons perdu. On peut conſulter le peu que j'en ai dit dans l'Hiſtoire ancienne en parlant de Tite-Live. Il m'épargnera une grande peine, en m'indiquant les endroits d'où je puis tirer ce qui manque dans cet excellent Hiſtorien, & ſouvent en me fourniſſant les matériaux tout prépa-

* *Il n'a pas rempli les Lacunes des cinq derniers Livres.*

rés. Comme les paſſages des Auteurs qu'il cite ſont quelquefois fort courts, & par cette raiſon en grand nombre, pour éviter la confuſion que de ſi fréquentes citations pourroient cauſer, ſouvent je ne citerai que Freinshemius ſeul, où l'on pourra le chercher. La ſeconde Décade de Tite-Live (on appelle ainſi dix Livres réunis enſemble) eſt du nombre de celles qui nous manquent. Elle renfermoit l'eſpace de ſoixante & treize ans, depuis l'an de Rome 460 juſqu'à 533.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

§. II.

Les Samnites reprennent les armes, & défont l'armée de Fabius Gurges. Il eſt accuſé. Son pére obtient ſa grace, & va ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant. Les Romains remportent une célébre victoire. L. Poſtumius étant Interroi, ſe fait nommer lui-même Conſul. La peſte continue à Rome. On y améne d'Epidaure un ſerpent que l'on diſoit être Eſculape ſous la figure de ce ſerpent. La maladie ceſſe. On lui fait bâtir un temple dans l'Ile du Tibre. Diſ-

pute entre Postumius & Fabius Consul de l'année précédente. Postumius prend plusieurs places. Colonie de vingt mille hommes établie à Venouse, & aux environs. Fabius triomphe des Samnites. Postumius, au sortir du Consulat, est accusé & condanné. Les Samnites & les Sabins sont forcés à demander la paix. Trois nouvelles Colonies. Juges des affaires criminelles. Dénombrement. Fabius, Prince du Sénat. Dissensions domestiques au sujet des dettes. Loix favorables au Peuple. Guerres contre les Volsiniens & les Lucaniens.

AN. R. 460.
Av. J.C. 292.

QUINTUS FABIUS GURGES.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Les Samnites reprennent les armes, & remportent une grande victoire sur Fabius.

Freinshemius l. XI. c. 1-9.
Zonaras, Tom. II.

Les Samnites avoient été vaincus & taillés en piéces tant de fois, ils avoient fait des pertes si considérables sur tout dans la derniére campagne, & ils étoient réduits à un tel état de foiblesse, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils dussent songer, au moins si tôt, à reprendre des armes qui leur avoient toujours si mal réussi. Mais les défaites réitérées qu'ils avoient souffertes, loin de leur abbattre le courage par la crainte, ne

servoient

ſervoient qu'à rallumer en eux, par une ſorte de déſeſpoir, le deſir de ſe venger d'un peuple qui leur avoit fait ſouffrir tant de maux, & contre lequel ils avoient conçu une haine qui alloit juſqu'à la fureur & à la rage. A peine Papirius avoit-il retiré ſon armée du Samnium pour la faire entrer avec lui dans Rome en triomphe, qu'ils firent de nouvelles levées plus nombreuſes que ne ſembloit le permettre leur déſaſtre paſſé, & qui étoit encore tout récent. La nouvelle de la peſte qui faiſoit de grands ravages dans la ville de Rome & dans tous les environs le peu d'expérience & de réputation des Conſuls qu'on venoit de nommer, remplirent les Samnites d'une confiance aveugle & d'une hardieſſe téméraire, qui ne leur montroient que des victoires & des triomphes. Ils commencérent par ravager les terres des Campaniens, qu'ils regardoient comme les premiers auteurs de leurs maux. AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Rome ne laiſſa pas ſes Alliés ſans ſecours & ſans défenſe. Le Conſul Fabius fut chargé de cette guerre. Il partit avec les Légions, plein de toute l'ardeur & de tout le courage que lui

An. R. 460. Av. J.C. 292. inſpiroient ſon nom & la gloire de ſon pére, & en même tems plein de mépris & d'indignation pour un ennemi tant de fois vaincu & toujours prêt à ſe révolter. Il étoit perſuadé que pour peu qu'on fît d'effort contre un peuple affoibli au point que l'étoient les Samnites, il étoit aiſé de s'en délivrer pour toujours ; & il eſpéroit avoir la gloire de terminer ſans retour, & ſans beaucoup de peine, une guerre qui inquiétoit depuis ſi lontems les Romains. Il arriva en Campanie avec ces penſées, & ſe hâta d'approcher du camp des Samnites. Leur Général avoit détaché un parti pour reconnoitre les ennemis. Dès que les Romains parurent, le détachement ſe retira. Fabius crut que c'étoit l'armée entiére qui fuioit devant lui ; & comme ſi la victoire n'eût dépendu que de la promtitude, il s'avance, encore en déſordre, ſans donner à ſes troupes le tems de reſpirer, ſans reconnoitre les lieux, ſans prendre aucune précaution, & donne le ſignal du combat. Le Général des Samnites s'étoit conduit en vrai Romain. Il s'étoit poſté dans un lieu très-favorable, avoit rangé à loiſir ſes troupes

en bataille, & les avoit exhortées par les motifs les plus puiſſans à ſe montrer gens de courage. Le ſuccès du combat fut tel, qu'on devoit l'attendre. Les Samnites qui étoient tout frais, & attendoient l'ennemi de pié ferme, n'eurent pas de peine à repouſſer & à enfoncer les Romains, qui, fatigués déja d'une longue marche, étoient accourus avec rapidité, comptant plutôt venir à un pillage qu'à un combat. Trois mille des Romains demeurérent ſur la place, & il y en eut un plus grand nombre de bleſſés. La nuit ſeule, qui ſurvint fort à propos pour eux, ſauva le reſte de l'armée, & l'empécha d'être entiérement taillée en piéces. Elle ſe retira dans un lieu plus favorable, & ſongea à s'y fortifier.

AN. R. 460.
AV. J.C. 292.

Elle ſe trouvoit dans la ſituation la plus triſte & la plus fâcheuſe qu'il ſoit poſſible d'imaginer, ſans vivres pour les troupes, ſans remédes pour les malades & les bleſſés, ſans aucun moien de prendre du repos dont elle avoit un ſi grand beſoin. Le bagage étoit reſté dans le premier camp qu'elle avoit abandonné, les ſoldats n'aiant emporté avec eux que leurs armes.

Zonar.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.
Tout leur manquoit, le courage encore plus que le reste. La nuit se passa au milieu des gémissemens des mourans, & des plaintes de ceux qui leur survivoient, tous attendant avec fraieur & désespoir l'arrivée du jour, qu'ils comptoient devoir être le dernier pour eux. En effet, ils ne pouvoient pas s'attendre, affoiblis par une perte aussi considérable, accablés d'ailleurs de fatigues, de blessures, de douleur, de désespoir, à être en état de résister à des ennemis dont la victoire avoit redoublé les forces & le courage. Dans cet état, où tout étoit désespéré, leur salut vint des Samnites mêmes, dont l'erreur les tira de l'extrémité où ils se trouvoient. Ils crurent, on ne sait pas sur quoi fondés, que l'armée de l'autre Consul étoit proche; &, dans la crainte d'être pris en queue par des troupes nouvellement arrivées, s'ils s'arrétoient à attaquer le camp de Fabius, ils se retirérent, contens de l'heureux succès de leur entreprise.

C'étoient ces heureux succès même, & ces avantages que les Samnites remportoient de tems en tems, qui devenoient la source de leurs malheurs,

& qui, après les plus ſanglantes défaites, leur remettoient toujours les armes à la main dans l'eſpérance de l'emporter enfin ſur les Romains : ſemblables en quelque ſorte, s'il étoit permis d'uſer de cette comparaiſon, à ces hommes poſſédés de la fureur du jeu, à qui, malgré un malheur journalier, le gain le plus léger fait toujours renaître l'eſpérance de réparer toutes leurs pertes paſſées par quelque heureux coup de dé. AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Pendant que les Samnites ſe livroient tout entiers à la joie d'une ſi glorieuſe victoire, Rome étoit dans le deuil & l'affliction. Moins ſenſible à toutes les autres pertes qu'à celle de ſa gloire & de ſa réputation, elle voioit avec peine que dans le moment même que la guerre la plus longue & la plus opiniâtre qu'euſſent eu les Romains, alloit être terminée pour toujours, la témérité du Conſul la rallumoit de nouveau, & la rendoit plus animée & plus terrible qu'elle n'avoit jamais été, en rempliſſant les Samnites de courage, de confiance, & de hardieſſe. Ce n'étoient pas ſeulement les Tribuns, accoutumés depuis lontems à profiter de pareils événemens pour

AN. R. 460. Av.J.C. 292.

irriter le Peuple contre la Nobleſſe, qui faiſoient entendre ces plaintes: le mécontentement éclata avec encore plus de violence dans le Sénat même. Après de longues & de vives délibérations, il fut ordonné que le Conſul Fabius ſe rendroit à Rome un certain jour, pour y rendre compte de ſa conduite.

Fabius eſt accuſé. Son Pére obtient ſa grace, & va ſervir ſous lui en qualité deLieutenant.

Dès qu'il y fut arrivé, une foule d'accuſateurs ſe déclara contre lui, & l'appella en jugement devant le Peuple. Il n'étoit pas poſſible d'excuſer en aucune maniére ni de couvrir la mauvaiſe conduite qu'il avoit tenue dans le combat. La conſidération du vieillard Fabius, qui paroiſſoit la ſeule choſe qui pût lui être favorable, ſe tournoit contre lui dans la conjoncture préſente, & ne ſervoit qu'à aggraver ſa faute. En effet, que le fils d'un ſi grand homme, nourri & élevé au milieu des triomphes de ſon pére, eût non-ſeulement terni la gloire du nom Romain, mais deshonoré ſa propre maiſon, & flétri les lauriers de ſes ancêtres par une honteuſe défaite qui ne pouvoit être attribuée qu'à ſon imprudence, on trouvoit que c'étoit un crime impardonnable.

Les esprits du Peuple, généralement aigris & ulcérés contre le Consul, paroissoient déterminés à ne pas même vouloir écouter sa défense. Mais quand Fabius le pére se fut présenté comme suppliant, la vûe de ce vénérable Vieillard, autour duquel on croioit voir les victoires & les triomphes qu'il avoit remportés, changea tout d'un coup la disposition des esprits. Il ne songea point à excuser la conduite de son fils, ni à diminuer sa faute : mais raportant d'un air & d'un ton modestes les services de ses ancêtres & les siens, il supplioit qu'on lui épargnât un affront si sensible à un pére âgé comme il étoit, & si flétrissant pour toute sa maison. Il ajouta, « qu'il ne demandoit pas néanmoins qu'en faveur des Fabius qui presque dès l'origine de Rome n'avoient pas peu contribué à sa grandeur par leur courage & leur prudence, ou par reconnoissance pour ces trois cens Fabius qui avoient défendu la République au prix de leur sang, & de la ruine presque totale de leur nom, on fît grace à son fils, si sa faute étoit sans remède, & qu'il fût plus avantageux à l'Etat de le

AN. R. 460
AV. J.C. 292.

AN. R. 460. AV. J. C. 292.

» punir que de lui pardonner. « *Car*, dit-il, *j'ai appris depuis lontems à préférer l'intérêt public à tout autre motif, & je croi avoir donné pendant toute ma vie d'assez bonnes preuves de la disposition où je suis à cet égard. Or, maintenant pour ce qui regarde mon fils, sa faute est grande, je l'avoue : mais elle peut lui devenir infiniment utile, aussi bien qu'à la République. Quoiqu'il ne convienne pas à un pére de louer son fils, je ne puis me dissimuler que le mien a de bonnes qualités. J'ai tâché de les cultiver par mes soins, par mes conseils, & par une éducation digne du nom qu'il porte. La témérité naturelle à son âge, & le trop de confiance en lui-même, l'ont poussé dans le précipice. La honte à laquelle il se trouve exposé, en sera le reméde. En lui procurant une maturité d'esprit avancée, elle ne vous laissera plus rien à craindre de la légéreté d'une jeunesse inconsidérée. Hélas ! il semble, Romains, que je prévoiois ce malheur, lorsque, dans votre Assemblée, je fis tant d'instances pour empécher que mon fils ne fût nommé Consul. Aujourd'hui je vous fais une priére toute opposée, & je vous demande pour lui le Consulat. Car ce sera le créer de nouveau Consul, que*

de lui pardonner ſa faute, & de le mettre en état de la réparer. Il la réparera avantageuſement, & je veux bien être ſa caution auprès de vous. Pour cet effet, je m'offre à ſervir ſous lui en qualité de Lieutenant. J'ai encore aſſez de vigueur, pour ſoutenir les fatigues militaires, & faire mon devoir dans une bataille. Le ſouvenir de ce que les ennemis m'ont vû faire autrefois dans les combats, pourra encore les intimider. Mais, ce qui eſt ici le capital, j'oſe vous promettre que l'ardeur martiale du fils, conduite & modérée par les conſeils du pére, effacera bientôt par une glorieuſe victoire la honte que ſa jeuneſſe ſeule lui a attirée.

An. R. 460. Av. J.C. 292.

L'offre de Fabius fut reçue avec un applaudiſſement général, & ſur le champ il fut nommé Lieutenant de ſon fils. Le Conſul ſe mit bientôt en campagne, autant chéri & accompagné de vœux auſſi empreſſés & d'auſſi heureuſes eſpérances de la part du Peuple à ſon départ, qu'il en avoit été mal reçu à ſon retour. Dans la marche, & enſuite dans le camp, tout ſe paſſa ſelon les régles de la plus exacte diſcipline. Les Alliés, qui étoient pleins d'eſtime pour le courage & la prudence de

Les Romains remportent une célébre victoire.

AN. R. 460. AV. J.C. 292. Q. Fabius le pére dont ils avoient été ſouvent témoins, & de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'ils en avoient reçus, exécutoient avec joie & promtitude tous les ordres qu'on leur donnoit. En général tous les ſoldats, impatiens d'effacer l'ignominie de leur défaite, & ſe promettant tout d'un Chef ſous la conduite duquel eux & leurs péres avoient tant de fois battu & défait les Samnites, demandoient avec inſtance qu'on les menât contre l'ennemi. Les Samnites de leur côté, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée, ne ſouhaitoient pas le combat avec moins d'empreſſement. Ainſi, les uns deſirant de conſerver la gloire qu'ils s'étoient acquiſe, les autres de réparer leur honte, on en vint aux mains avec une égale ardeur de part & d'autre.

L'armée Romaine commençoit à être ébranlée, & Pontius Hérennius Général des Samnites envelopoit le Conſul avec une troupe choiſie, lorſque Fabius, apercevant le danger de ſon fils, pouſſe ſon cheval dans le gros des ennemis. Un corps de Cavaliers le ſuit, ſe repréſentant les uns aux autres quelle honte ce ſeroit pour eux, ſi

de jeunes combattans dans la fleur de l'âge, comme ils étoient, se laissoient surpasser par un vieillard en vigueur & en courage. Cette attaque décida du sort de l'action. Les Légions Romaines animées par l'exemple de la Cavalerie, soutinrent d'abord l'ennemi, & bientôt après l'enfoncérent. Hérennius, qui s'acquitta dans cette action de tous les devoirs d'un habile Général & d'un brave soldat, fit inutilement tous les efforts possibles pour rétablir les rangs, arrêter les fuiards, repousser les ennemis : il ne put empécher les siens de fuir, & perdit l'occasion de se sauver lui-même. Il y eut quatre mille Samnites faits prisonniers avec leur Général; & vingt mille qui périrent ou dans le combat, ou dans la fuite. Le camp des ennemis fut pris avec un butin considérable, qui fut encore ensuite beaucoup augmenté par le ravage des terres, & par la prise ou la reddition volontaire de plusieurs places.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Un seul homme causa tout ce changement, & fit qu'une armée, peu de jours auparavant victorieuse, fut taillée en piéces par les troupes mêmes qu'elle avoit vaincues : & que le Consul

AN. R. 460. AV. J.C. 292. emmena prisonnier le Général qui l'avoit mis en fuite, agréable spectacle pour le Peuple, & magnifique ornement du triomphe qu'il remportera l'année suivante, lorsqu'il sera de retour à Rome.

Freinsh. XI. 10-14. *Zonar.* Pendant que les choses se passoient ainsi dans le Samnium, D. Brutus, l'autre Consul, eut aussi d'heureux succès contre les Etrusques & les Falisques.

L. Postumius se nomme lui-même Consul. *Liv.* XXVII. 6. *Liv.* III. 35. L'Interroi L. Postumius Mégellus, dans l'Assemblée où il présidoit, se nomme Consul lui-même; ce qui étoit sans exemple, excepté Appius Claudius, dont la conduite en ce point avoit été généralement desapprouvée.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

L. POSTUMIUS III.
C. JUNIUS BRUTUS.

Dionys. apud Vales. Postumius étoit un homme fier, & qui, si l'on en croit Tite-Live, avoit déja fait preuve de hauteur en se décernant à lui-même le triomphe malgré le Sénat, & sans l'agrément du Peuple. Il soutint son caractére dans ce troisiéme Consulat, & commença par témoigner un grand mépris pour son Collégue. Celui-ci, qui étoit Plébeïn, & d'ailleurs homme modeste

& doux, lui céda le département du Samnium, sans se prévaloir de l'usage constant, qui vouloit que les Provinces fussent tirées au sort. AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Cependant la peste continuoit toujours à Rome : c'étoit la troisiéme année qu'elle y faisoit de grands ravages, sans qu'aucun secours ni humain ni divin en diminuât la violence. Nous avons vû auparavant que le Sénat, après avoir consulté les Livres Sibyllins, avoit résolu de faire venir à Rome le dieu Esculape ; ce qui n'avoit pu être exécuté à cause des guerres dont la République étoit pour lors occupée. On fit partir cette année dix Ambassadeurs, pour amener ce dieu d'Epidaure à Rome : Epidaure étoit une ville du Péloponnése, qui passoit pour être le lieu de sa naissance. Il y avoit à cinq milles de la ville un temple fort célébre, élevé en l'honneur de ce dieu, rempli de riches présens envoiés par ceux qui croioient devoir à Esculape le rétablissement de leur santé. Les Ambassadeurs y furent conduits. Pendant qu'ils admiroient une statue de marbre d'une grandeur extraordinaire, ouvrage de Thrasyméde célébre statuaire de Paros,

La peste continue à Rome. On y améne d'Epidaure le dieu Esculape, sous la figure d'un serpent.

Liv. Epit. XI.
Val. Max. I. 8. 2.
Ovid. Metam. XV.
Auctor de viris illustr. 22.

An. R. 461. Av. J C. 291. un grand serpent, sorti tout-à-coup du fond du temple, saisit tous les spectateurs d'étonnement & d'une fraieur religieuse. Les Prêtres d'un air & d'un ton respectueux s'écriérent que le dieu résidoit dans ce serpent; & qu'il se montroit de tems en tems sous cette forme, mais toujours pour le bien des mortels. Il se laissa voir pendant deux jours dans le temple, puis disparut. Le troisiéme, passant à travers une foule de spectateurs saisis d'admiration & de respect, il s'avance droit vers le port où étoit la galére Romaine, & y étant entré, il s'arréte dans la chambre de Q. Ogulnius le plus considérable des Ambassadeurs, & s'y établit, après avoir fait plusieurs tours, plusieurs plis & replis de sa queue.

Les Romains, fort contens du succès de leur voiage, & comptant avoir avec eux le dieu présent, mettent à la voile, & en peu de jours arrivent heureusement à Antium. Là, comme la mer furieusement agitée par un gros tems qui survint tout d'un coup, ne permettoit pas de passer outre, le serpent, qui pendant tout le voiage s'étoit tenu à la même place tranquille

& sans faire aucun mouvement, se glisse jusqu'au vestibule d'un temple fort célébre qui étoit dans cette ville. L'endroit étoit planté de myrtes & de palmiers. Il entortilla l'un de ces arbres des longs replis de sa queue, & s'y tint attaché pendant trois jours. L'allarme fut grande parmi les Romains, dans la crainte qu'on ne pût l'arracher de ce lieu, parce que pendant tout ce tems il avoit refusé de prendre sa nourriture ordinaire. Mais il les tira bientôt d'inquiétude en rentrant dans la galére, & enfin il arriva à Rome. La joie fut universelle. On accourt avec empressement de tous les quartiers de la ville à un spectacle tout nouveau, & qu'on a peine à concevoir. On érige des autels sur le bord du Tibre par où il passoit, on brule des parfums, on immole des victimes. Quand on fut arrivé à l'endroit où le Tibre, se partageant en deux branches, forme une île, le serpent quitte le vaisseau, passe dans cette île à la nage; & depuis on ne le vit plus. Les Sénateurs, concluant que le dieu avoit choisi ce lieu pour y établir sa demeure, ordonnérent qu'on y bâtit un temple à Esculape : & dans le moment,

AN. R. 461.
AV. J.C. 291.

La maladie cesse. On fait bâtir un temple à Esculape dans l'île du Tibre.

An. R. 461. Av. J.C. 291. dit-on, la maladie cessa. Ce temple, depuis, devint fort célébre, & les magnifiques présens dont il fut enrichi, marquoient, dirai-je, la reconnoissance, ou la stupide crédulité de ceux qui prétendoient avoir été guéris par l'invocation du dieu Médecin? Je laisse au Lecteur à conjecturer les supercheries qui purent être emploiées dans ce voiage d'un serpent accompagné de tant de merveilles. M. l'Abbé de Tillemont, dans la vie de Marc Auréle, parle d'un Imposteur qui apprivoisoit des serpens. Sa vie est décrite au long dans Lucien. *In Pseud.*

Dispute entre Postumius & Fabius. *Freinsh.* XI. 15. *Dionys. & Dio apud Vales.*

Le Consul Postumius porta dans la Province la même fierté qu'il avoit fait paroitre dans la ville à l'égard de son Collégue. Fabius Gurges, qui avoit été Consul l'année précédente, commandoit actuellement dans le Samnium par ordre du Sénat en qualité de Proconsul. Postumius lui écrivit » qu'il eût à sortir au plus tôt de sa » Province : qu'il suffisoit pour y faire » la guerre, & qu'il n'avoit pas besoin » d'aide. « Fabius lui répondit qu'il » le prioit de faire réflexion, » qu'aiant reçu ses pouvoirs du Sénat, » il ne pouvoit pas quitter la Province

» sans son ordre. « Cette réponse ne satisfit point le Consul. Quand on fut instruit à Rome de ce qui se passoit, on craignit que cette mésintelligence entre les Commandans ne devînt nuisible au bien public. On envoia des Députés au Consul, pour lui déclarer que l'intention du Sénat étoit que Fabius restât dans le Samnium avec son armée. Loin de se rendre à cet ordre, on dit que Postumius s'expliqua en des termes qu'on a peine à croire. Il osa dire : *Que tant qu'il seroit Consul, ce n'étoit point à lui à obéir au Sénat, mais au Sénat à lui être soumis.* Et, pour soutenir ses discours par les effets, aiant renvoié les Députés, il marche aussitôt avec son armée vers Cominium, que Fabius assiégeoit actuellement, déterminé à emploier la voie des armes contre lui, s'il ne pouvoit autrement l'obliger à quitter prise.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Les armées Romaines auroient donné un fâcheux spectacle aux ennemis, si Fabius eût voulu se défendre de la même maniére dont il étoit attaqué. Mais porté par son propre naturel, & par les salutaires avis de son pére, à la douceur & à la modération, après avoir déclaré qu'il cédoit, non à la

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

fureur du Consul, mais à l'utilité publique, il sortit de la Province. Peu de jours après, Postumius se rendit maître de Cominium. De-là, il mena son armée à Vénouse, & la prit aussi. Il en fit autant de plusieurs autres places qui furent enlevées de vive force, ou qui se rendirent par capitulation. Il y eut, dans cette expédition, dix mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de six mille qui se livrérent au vainqueur après avoir mis bas les armes.

Postumius prend plusieurs places.

Les exploits du Consul étoient certainement grands & importans, mais il les gâtoit par une fierté & par un entêtement portés jusqu'au ridicule. Il écrivit au Sénat pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait dans le Samnium, & lui manda que Vénouse & les terres adjacentes lui paroissoient un lieu fort propre pour y envoier une Colonie. Sa proposition fut aggréée, mais l'exécution en fut confiée à d'autres, sans qu'on fît aucune mention du Consul. On y fit conduire une Colonie de vingt mille hommes, nombre qui paroitroit peu vraisemblable, si ce n'est que chez des peuples indomtables, & toujours

Colonie de vingt mille hommes établie à Vénouse & aux environs.

prêts à se révolter, le Sénat pouvoit juger qu'il étoit nécessaire d'y envoier un nombre considérable de citoiens pour les tenir en bride, & les empécher de remuer. An. R. 461. Av.J.C. 291.

Au reste, comme l'humeur bizarre & dure de Postumius avoit beaucoup contribué à le rendre odieux généralement à tous les corps de l'Etat, d'un autre côté elle ne servit pas peu, par contre-coup, à les rendre favorables à Fabius. Quand il fut revenu à Rome, & qu'il eut rendu compte du succès de ses campagnes, on lui accorda fort volontiers le triomphe sur les Samnites surnommés *Pentri*. Ce [a] qui en fit le plus bel ornement, fut Fabius le pére, ce respectable vieillard, qui suivoit à cheval le char de son fils, pénétré d'une joie plus sensible de le voir en cet état au milieu des acclamations & des applaudissemens du Peuple, que lorsque lui-même, entrant à Rome en triomphe après ses glorieuses & éclatantes victoires, il menoit à son côté

Fabius triomphe des Samnites.

Freinsh. XI. 18.

a Idem triumphantis currum, equo insidens, sequi, quem ipse parvulum triumphis suis gestaverat, in maxima voluptate posuit : nec accessor gloriosæ illius pompæ, sed auctor spectatus est. *Val. Max.* V. 7.

An. R. 461. Av. J.C. 291.

sur le char ce même Fabius encore enfant, & sembloit lui faire faire un apprentissage de sa future grandeur. Le Consul distribua la moitié du butin aux soldats, & fit porter le reste au Trésor. Caïus Pontius, Général des Samnites, fut mené dans le triomphe les mains liées derriére le dos, puis exécuté & mis à mort. C'étoit un grand Capitaine, qui avoit lontems tenu tête aux Romains, & qui leur avoit fait souffrir l'horrible affront des fourches Caudines. Il rendoit un illustre témoignage au désintéressement des Romains de son siécle, en disant « a que s'il étoit né dans » des tems où les Romains eussent ap» pris à recevoir des présens, il les au» roit bien empéché d'étendre, com» me ils faisoient, les bornes de leur » domaine.

Postumius, au sortir du Consulat, est accusé devant le peuple, & condanné. *Dionys. apud Vales.*

Postumius, autant irrité des honneurs qu'on avoit accordés à Fabius, que du refus de ceux qu'il avoit inutilement demandés, sembloit prendre à tâche d'aigrir de plus en plus l'esprit des Sénateurs. S'emportant avec outrage

a Si in ea tempora natus esset, quibus munera accipere Romani didicissent, se illos diutius imperare non fuisse passurum. *Cic. de Offic.* II. 22.

contre ses ennemis, & déchirant indifféremment les deux corps de l'Etat, pour faire peine au Sénat, il distribua tout le butin aux soldats, & licentia son armée avant qu'on eût pu lui envoier un successeur. On croit, & il y a assez d'apparence, qu'il faut placer ici ce que nous avons raporté de Postumius sous son second Consulat, qu'il avoit triomphé malgré les Sénateurs. Quoi qu'il en soit, dès qu'il fut sorti du Consulat, deux Tribuns l'appellérent en jugement devant le Peuple. Outre les autres griefs dont nous avons parlé, on l'accusoit » d'avoir emploié dans ses terres, avant » que de se mettre en campagne, deux » mille soldats Légionaires, oubliant » que c'étoient des soldats, non ses » esclaves; & qu'on les lui avoit con» fiés, non pour améliorer ses terres, » mais pour en acquérir de nouvelles » au Public. « Toutes les Tribus se déclarérent généralement contre lui, & le condannérent à une amende de 500000 as, qui peuvent être estimés vingt-cinq mille livres de notre monnoie.

Av. R. 461.
Av. J.C. 291.

Liv. X. 37.

An. R. 462
Av. J.C. 290.

P. CORNELIUS RUFINUS.
M'. CURIUS DENTATUS.

Les Samnites & les Sabins sont forcés à demander la paix.
I iv. Epit. XI
Florus, I. 15.
Velleius, I. 14.

Sous ces Consuls, les Samnites, forcés par le ravage de leurs terres, envoiérent demander la paix à Curius, qui leur permit d'envoier leurs Députés à Rome. Il obligea aussi les Sabins, qui avoient pris les armes, de recourir à la clémence du Peuple Romain. Non seulement on renouvella avec eux l'ancien Traité : on les gratifia encore du droit de bourgeoisie, mais sans droit de suffrage. Curius remporta un double triomphe, après quoi il retourna à sa métairie.

Ce fut [a] pour lors que les Samnites, qui avoient pris Curius pour leur Patron & leur Protecteur, députérent vers lui les principaux de leur Nation, & lui firent offrir des présens considérables pour l'engager à les aider de son crédit dans le Sénat, & à leur faire obtenir de favorables conditions de paix. Ils le trouvérent à la campagne

a M'. Curius exactissima norma Romanæ frugalitatis, idemque fortitudinis perfectissimum specimen, Samnitium Legatis agresti se in scamno assidentem foco, atque ligneo catillo cœnantem (quales epulas apparatus indicio est) spectandum præbuit, &c. *Val. Max.* IV. 1.

Curio ad focum sedenti magnum auri pondus

dans sa petite maison auprès de son foier, assis sur un escabeau, qui prenoit son repas dans un plat de bois. Tout cet appareil fait assez connoitre de quoi le repas étoit composé. Il n'y avoit d'admirable dans cette maison que le maître. Après lui avoir exposé le sujet de leur députation, ils lui présentérent l'or & l'argent que leur République les avoit chargés de lui remettre entre les mains. Ils connoissoient bien peu Curius. Il leur répondit d'une maniére gracieuse, mais refusa constamment leurs offres, & ajouta avec une noblesse digne d'un véritable Romain : *Qu'il trouvoit beau, non d'avoir soi-même de l'or, mais de commander à ceux qui en possédoient beaucoup.* Tel b étoit alors le caractére des Romains. Dans le particulier, ils portoient la simplicité & la modestie jusqu'à ne pas rougir, disons mieux, jusqu'à faire gloire de la pauvreté : en

An. R. 462. Av. J.C. 290.

Samnites cùm attulissent, repudiati ab eo sunt. Non enim aurum habere præclarum sibi videri dixit, sed iis qui haberent aurum imperare. *Cic. de Senect.* 55.

a Qui domum intraverit, nos potiùs miretur, quàm suppellectilem nostram. *Senec. Epist.* 5.

b Hæc ratio ac magnitudo animorum in majoribus nostris fuit, ut cùm in privatis rebus suisque sumptibus, mi-

AN. R. 462. AV. J C. 290.

public, ils ſoutenoient l'honneur du commandement avec une dignité, & même avec une hauteur, qui ſembloit annoncer les maîtres futurs de l'Univers. Ce grand homme, la terreur des ennemis de ſa patrie, & l'admiration de ſon ſiécle, avoit pour tout bien une métairie, apparemment de ſept arpens de terre; car [a] il n'avoit pas craint de dire en pleine Aſſemblée, qu'un citoien qui ne ſe contentoit pas de ſept arpens, étoit un citoien pernicieux. Oſeroit-on comparer les Palais magnifiques de ces grands Seigneurs, en qui ſouvent l'on ne voit rien de grand que leur faſte & leur vanité, avec la cabane de Curius, car on peut bien ce me ſemble appeller ainſi ſa petite & pauvre habitation. Caton [b] alloit exprès viſiter cette maiſon, ſituée chez les Sabins, & voiſine de ſa terre, & ne ſe laſſoit point

nimo contenti, tenuiſſimo cultu viverent; in imperio atque in publica dignitate omnia ad gloriam ſplendoremque revocarent. Quæritur enim in re domeſtica continentiæ laus; in publica, dignitatis. *Cic. pro Flacco, n.* 28.

a Manii quidem Curii, poſt triumphos immenſumque terrarum adjectum imperio, nota concio eſt, *Perniciosum intelligi civem, cui ſeptem jugera non eſſent ſatis.* Plin. Hiſt. nat. XVIII. 2.

b In hac vita M'. Curius, cùm de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphaſſet, conſumpſit

point de la contempler avec une admiration mélée de respect, & d'un vif desir d'en imiter le maître.

An. R. 462.
Av. J.C. 290.

M. VALERIUS CORVINUS.
Q. CÆDICIUS NOCTUA.

An. R. 463.
Av. J.C. 289.

Trois nouvelles Colonies.

Liv. Epit. XI.
Vell. I. 14.

Trois villes reçoivent des Colonies : Castrum, * Adria qui a donné son nom à la mer Adriatique, & Séna dans le Territoire appellé Gaulois. D'autres rejettent l'établissement de ces Colonies à des tems postérieurs.

Juges des affaires criminelles.

On établit trois Officiers pour juger des affaires criminelles, & pour présider aux supplices, appellés *Triumviri Capitales*.

Dénombrement.

Dans le dénombrement qu'on fit cette année, il se trouva deux cens soixante & treize mille citoiens.

Fabius, Prince du Sénat.
Plin. Hist. Nat. VII. 41.

Q. Fabius Maximus est choisi pour Prince du Sénat. Son pére Fabius Ambustus avoit eu le même honneur, & son fils Fabius Gurges en jouit aussi : distinction rare, & remarquée par l'histoire dans cette illustre maison,

extremum tempus ætatis. Cujus quidem villam ego contemplans, (abest enim non longè à mea) admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam, vel temporum disciplinam. *Cic. de Senec.* 15.

* *On doute si c'est cette* Adria *située dans le Picéne, ou une autre qui est dans le pays des Vénétes, qui a donné son nom à la mer Adriatique.*

qui donna ainsi trois Princes du Sénat consécutivement de pére en fils.

An. R. 464.
Av. J.C. 288.

Q. MARCIUS TREMULUS II. P. CORNELIUS ARVINA II.

Dissensions domestiques au sujet des dettes.
Liv. Epit. XI.

Tout étoit assez tranquille au dehors: mais de violens troubles commencérent à s'élever au dedans au sujet des dettes. (Je traiterai cette matiére à la fin de ce paragraphe.) Appius Claudius, qui eut depuis le surnom de *Cæcus*, fut nommé Dictateur pour y apporter quelque remede. Ces troubles éclatérent principalement l'année suivante.

An. R. 465.
Av. J.C. 287.

M. CLAUDIUS MARCELLUS. C. NAUTIUS.

Freinsh. XI. 25-30.
Val. Max. VI. 1.
Dionys. apud Vales.
Liv. Epit. XI.

La cruauté & l'horrible débauche d'un particulier donnérent lieu à l'éclat qui arriva sous ces Consuls. Véturius, fils du Consul de même nom qui avoit été livré aux Samnites après le Traité des Fourches Caudines, réduit par la misére où il se trouvoit à faire des emprunts à gros intérêts, se trouva hors d'état de paier son créancier : c'étoit C. Plotius. Il lui fut abandonné, selon la barbare coutume de ces tems-là, souvent condannée par les

Loix, mais toujours ſans effet. Cet infame uſurier, non content d'exiger du fils d'un Conſul tous les ſervices qu'on tire d'un eſclave, voulut lui faire violence. Le jeune Romain, ſe refuſant avec horreur à ſes honteuſes ſollicitations, fut cruellement battu de verges : mais aiant trouvé le moien de ſe dérober de ſa priſon, il va ſe préſenter au tribunal des Conſuls accompagné d'une foule de peuple, que le triſte état où il ſe trouvoit avoit attiré après lui. On voioit ſur ſon dos les marques encore récentes des coups de fouets qu'il avoit reçus. Les Conſuls, touchés d'un ſi triſte ſpectacle, en firent ſur le champ leur raport au Sénat ; qui fit mener en priſon Plotius, & ordonna que tous ceux qui étoient arrêtés pour dette ſeroient délivrés. Il étoit déja arrivé quelque choſe de pareil pluſieurs années auparavant. AN. R. 465. AV. J.C. 287. *Liv.* VIII. 28.

Le Peuple, voiant qu'on s'en tenoit à une ſi légére punition pour des excès ſi crians, ne fut pas content, & murmura hautement contre le Sénat, qui ne ſongeoit point à guérir le mal dans ſa racine : il vouloit une abolition générale des dettes. Animé par ſes Tribuns, il prit le parti de ſe

An. R. 465. Av. J.C. 287. faire justice lui-même, quitta la ville, & se retira sur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans Rome, qu'on ne lui eût donné satisfaction.

An. R. 466. Av. J.C. 286.

M. VALERIUS POTITUS. C. ÆLIUS PÆTUS.

Loix favorables au Peuple.

Comme on comptoit peu sur les nouveaux Consuls, on eut recours au reméde emploié ordinairement dans les derniéres extrémités, c'est-à-dire, à un Dictateur. Le choix tomba sur Q. Hortensius. C'étoit un homme qui savoit adoucir la rigide autorité de sa charge par tous les tempéramens qu'inspire une sage condescendance. Il savoit qu'un des principaux sujets de mécontentement du Peuple étoit le violement de la Loi Publilia portée l'an de Rome 416, & le mépris ouvert qu'on faisoit de ses Ordonnances. Quelque résistance qu'il trouvât dans le Sénat, il fit passer une nouvelle Loi confirmative de celle dont on vient de parler, qui portoit, *Que toute la République seroit tenue d'observer les Ordonnances faites dans les Assemblées Plébéiennes.* (Une pareille Loi avoit déja été publiée deux fois, mais avoit

Voyez Tite-Liv. III 56. & VIII. 12.

toujours été violée.) Quoique ce fût peu de chose, le peuple s'en contenta, & revint dans la ville, sans avoir pour le présent, rien exigé par raport aux débiteurs. An. R. 4.. Av. J.C. 286.

La concorde étant ainsi rétablie, le Dictateur attaqué d'une subite & violente maladie, causée, selon toutes les apparences, par l'accablement de soins & d'inquiétudes que lui avoit couté la réunion des deux Ordres de l'Etat, mourut dans l'exercice de sa charge, ce qui jusques-là étoit sans exemple.

On croit que vers le tems où nous sommes on porta aussi une Loi touchant les suffrages. Anciennement, les Ordonnances du Peuple n'avoient point force de Loi, qu'elles n'eussent été approuvées & confirmées par le Sénat. L'année de Rome 416, il fut ordonné par la Loi Publilia, qu'avant que le Peuple allât aux suffrages, le Sénat donneroit préalablement sa ratification & son consentement à tout ce qui pourroit être statué. Apparemment que l'inobservation de cette Loi obligea de la renouveller dans le tems dont il s'agit ici. Ce fut le Tribun Mænius qui la proposa, & la fit passer. *Liv.* VIII. 12.

AN. R. 466.
AV. J.C. 286.

Elle augmenta beaucoup le pouvoir du Peuple, mais porta un coup mortel à l'autorité du Sénat, & en même tems à la ſageſſe du Gouvernement, & au bien public.

Guerre contre les Volſiniens & les Lucaniens.
Liv. Epit. XI.

Il ſurvint aſſez à propos une guerre, d'abord contre les Volſiniens peuple d'Etrurie, qui ſervit à aſſoupir entiérement les reſtes de la diſſenſion qui avoit troublé la tranquillité de Rome: puis contre les Lucaniens. Voici ce qui donna lieu à la derniére. Ces peuples, dont le pouvoir & le peu de reſpect pour les Loix & la juſtice rendoient le voiſinage dangereux, obligérent par beaucoup de mauvais traitemens les habitans de Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voiſinage de l'ancienne Sybaris, d'avoir recours à la protection des Romains. La guerre leur fut déclarée. On conjecture que le ſuccès en fut heureux pour ceux de Thuries, puiſqu'ils érigérent une ſtatue au Tribun C. Ælius, qui avoit engagé le Peuple à prendre leur défenſe.



§. III.

Guerre importante contre les Sénonois. Meurtre des Ambaſſadeurs Romains. Armée de Cécilius défaite par les Sénonois. Ruine de ce Peuple. Samnites vaincus. Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occaſion. Inſultes qu'ils ſont aux Romains. Romains inſultés de nouveau par les Tarentins. La guerre leur eſt déclarée. Ils appellent à leur ſécours Pyrrhus Roi d'Epire, qui leur envoie quelques troupes. Bientôt après il paſſe lui-même à Tarente, après avoir eſſuié une rude tempête. Il y fait ceſſer la vie oiſive & voluptueuſe qu'on y menoit. Meurtre horrible de tous les citoiens de Rhégium. Bataille du Conſul Lévinus contre Pyrrhus. Celui-ci remporte la victoire par le moien de ſes éléphans. On envoie de nouvelles troupes à Lévinus. Pyrrhus s'approche de Rome: il eſt obligé de retourner ſur ſes pas. Caractére de ce Prince. Rome envoie à Pyrrhus des Ambaſſadeurs au ſujet des priſonniers. Au lieu d'un ſimple échange, le Roi propoſe de faire la paix. Son entretien particulier avec Fabricius. Repas donné aux Ambaſſadeurs. Ils re-

tournent à Rome. Pyrrhus y envoie Cinéas, pour traiter de la paix. Le Sénat délibére sur les offres de Pyrrhus. Appius Claudius empêche que la paix ne soit conclue. Fiére & noble réponse du Sénat. Retour de Cinéas à Tarente.

AN. R. 467.
AV. J.C. 285.

C. CLAUDIUS CANINA.
M. ÆMILIUS LEPIDUS.

AN. R. 468.
AV. J.C. 284.

C. SERVILIUS TUCCA.
L. CÆCILIUS METELLUS.

Guerre importante contre les Sénonois.
Polyb. II. 109.

Une guerre importante se préparoit: c'étoit contre les Sénonois, peuple Gaulois établi sur la côte de la mer Adriatique. Il y avoit dix ans qu'ils étoient en paix avec les Romains, depuis la bataille où Décius se dévoua, & où ils furent vaincus; si ce n'est qu'ils souffroient que les Etrusques levassent sous main des troupes chez eux.

AN. R. 469.
AV. J.C. 283.

P. CORNELIUS DOLABELLA.
CN. DOMITIUS CALVINUS.

Freinsh. XII. 1.

Ces deux Consuls furent envoiés, le premier contre les Volsiniens, l'autre dans la Lucanie. C'est cette année que les Gaulois se déclarérent ouvertement. Ils passérent en Etrurie avec

des troupes plus nombreuſes que jamais, & formérent le ſiége d'Arrétium. Les habitans de cette ville avoient un traité avec les Romains. Ils s'adreſſérent à eux contre un ennemi commun. Le nom des Gaulois avoit laiſſé dans Rome une forte impreſſion de terreur, & nulle guerre qui venoit de leur part n'étoit négligée. Les Députés remportérent donc une réponſe favorable, & l'aſſurance d'un promt ſecours.

AN. R. 469.
AV. J C. 283.

Mais les Romains, pour n'avoir rien à ſe reprocher, commencérent par envoier des Ambaſſadeurs aux Gaulois, leur repréſenter » que les Arrétins » étoient ſous la protection de Rome, » & que les Gaulois étant liés par un » Traité avec le Peuple Romain, la » juſtice demandoit qu'ils n'emploiaſ» ſent point leurs troupes pour atta» quer ſes amis & ſes alliés. « Pendant que les Ambaſſadeurs parcouroient les bourgs des Sénonois, un certain Britomaris de la maiſon Roiale, jeune Prince bruſque & violent, dont le pére avoit été tué par les Romains dans un combat où il portoit du ſecours aux Etruſques, animé par un deſir effréné de vengeance, arréta les Ambaſſadeurs, les tua, coupa en piéces leurs

Meurtre des Ambaſſadeurs Romains, vengé par la ruine entiére de la nation.

AN. R. 469. AV. J.C. 283. membres, & aiant même déchiré en lambeaux leurs ornemens & les marques de leur dignité, il les disperſa dans la campagne. C'étoit-là une affreuſe déclaration de guerre.

On n'avoit pas jugé d'abord à propos de rappeller les Conſuls de leurs provinces, & l'on avoit chargé Métellus, Conſul de l'année précédente, & alors Préteur, du ſoin de porter du ſecours aux Arrétins. Mais quand la nouvelle du barbare traitement que les Gaulois avoient fait aux Ambaſſadeurs eut été portée, d'un côté dans la ville, de l'autre dans le camp du Conſul Dolabella, une eſpéce de fureur ſaiſit tous les eſprits. Dolabella, laiſſant là les Etruſques, s'avança à grandes journées avec ſon armée à travers les terres des Sabins & du Picéne, vers les frontiéres des Sénonois. Ceux-ci, qui ne s'attendoient pas à cette irruption, & qui n'avoient pas encore raſſemblé toutes leurs troupes, étant allé à la rencontre de Dolabella en petit nombre & ſans ordre, furent bientôt défaits & taillés en piéces. Le Conſul ne laiſſa pas aux ennemis le tems de reſpirer. Il brule les bourgs, détruit les maiſons, ravage les terres, fait paſſer

au fil de l'épée tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, emméne les femmes, les enfans, les vieillards, & réduit presque tout le pays en une affreuse solitude. Britomaris n'échapa point à la juste vengeance qu'exigeoit sa barbare cruauté. On lui fit souffrir mille tortures, en attendant que mené en triomphe, il fût ensuite mis à mort.

An. R. 469. Av. J.C. 283.

Le sort des armes fut bien différent devant Arrétium. Le préteur Cécilius aiant donné un combat contre les Sénonois & les Etrusques, son armée fut taillée en piéces, lui-même demeura sur la place avec sept Tribuns Légionaires, & beaucoup d'autres braves Officiers, & l'on perdit dans cette action plus de treize mille hommes.

Armée de Cécilius défaite par les Sénonois.

Cette victoire, quelque considérable qu'elle fût, ne consola point les Gaulois du ravage & de la désolation de leur pays, réduit presque en solitude par l'irruption des Romains. Transportés de fureur & de rage, après avoir ramassé tout ce qu'ils avoient de troupes répandues dans l'Etrurie, ils partent comme des forcenés pour aller assiéger Rome, dans l'espérance de la surprendre, & de la traiter com-

Nouvelle défaite des Sénonois.

AN. R. 469. AV. J.C. 283. me avoient fait autrefois leurs ancêtres, partis de Clusium ville de l'Etrurie aussi bien qu'Arrétium. Heureusement pour Rome, comme ils avoient à traverser tous pays ennemis, les obstacles qu'ils y trouvoient arrêtérent beaucoup la rapidité de leur course, & donnérent aux Romains le tems de prendre les mesures nécessaires pour les bien recevoir.

Mais ils n'allérent pas jusqu'à Rome. Aiant rencontré sur leur route le Consul Domitius, ils lui livrérent bataille, & furent entiérement défaits. Ceux qui avoient échapé au carnage, devenus furieux, tournérent contr'eux-mêmes leurs propres armes, & se donnérent la mort. Ainsi fut vengé le meurtre impie & barbare des Ambassadeurs Romains par l'extinction & la ruine totale d'une nation peu de tems auparavant si nombreuse & si puissante. Car les tristes restes des Sénonois, qui s'étoient retirés en assez petit nombre chez les Boïens leurs voisins & Gaulois comme eux, furent cette même année taillés en piéces par le Consul Dolabella dans un combat qui se donna près du Lac de Vadimone contre les Boïens & les Etrusques, que les

Sénonois avoient engagés à entrer dans leur querelle, & à prendre les armes. Ces peuples, c'est-à-dire les Boïens & les Etrusques, furent encore vaincus l'année suivante. AN. R. 469. Av. J. C. 283.

Il paroit assez vraisemblable que ce fut vers ce tems-ci, lorsque les Romains devinrent maîtres de tout le pays occupé cidevant par les Sénonois, & où le nom de cette nation fut presque entiérement éteint dans cette partie de l'Italie, que se fit l'établissement d'une Colonie à Séna ville des Gaulois, appellée autrement *Senogallia*.

Q. ÆMILIUS PAPUS.
C. FABRICIUS LUSCINUS.

AN. R. 470. Av. J. C. 282.

Samnites pleinement défaits. *Val. Max.* I. 8.

Les Samnites, soutenus par les Lucaniens & les Brutiens, recommencent encore la guerre. Ils sont pleinement défaits dans un combat, où les Romains crurent que le Dieu Mars en personne les avoit aidés. On dit qu'il y périt vingt mille hommes des ennemis, & qu'il y en eut cinq mille de pris avec le Général, & vingt drapeaux.

Les habitans de Tarente, jusqu'ici, ne s'étoient point déclarés ouvertement contre les Romains, quoiqu'ils

An. R. 470. Av. J.C. 282. viſſent avec beaucoup de crainte & d'inquiétude leur puiſſance prendre tous les jours de nouveaux accroiſſemens, & s'étendre juſqu'à eux. Ils ſe contentoient d'aider ſous main leurs ennemis, en permettant des levées de troupes, ſur leſquelles ils fermoient les yeux.

Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occaſion.

Liv. Epit. XII.

Flor. I. 18.

Zonar.

Tarente étoit une Colonie Grecque, fondée anciennement par les Lacédémoniens, & étoit regardée comme la ville principale de la Calabre, de l'Apulie, & de la Lucanie. Située au fond d'un golfe qui portoit ſon nom, elle exerçoit ſon commerce dans toutes les mers voiſines, & avoit un accès libre dans l'Iſtrie, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, l'Afrique & la Sicile. Elle avoit amaſſé des richeſſes infinies, qui furent la ſource, comme c'eſt l'ordinaire, d'un luxe, d'une molleſſe, & d'un dérégle-

Strab. VI. 280.

ment de mœurs incroiables. Un Auteur d'un grand ſens & d'une grande autorité, dit qu'il y avoit dans cette ville plus de fêtes, de jeux ſolennels, & de feſtins, que de jours dans l'année. Les bâtimens y étoient d'une magnificence extraordinaire, ſur-tout un vaſte Théatre, ſitué près du port, & qui avoit vûe ſur la mer. Ce fut ce

Théatre qui donna lieu en quelque façon à la ruine de la puissance de Tarente, par un événement fortuit, d'où naquit la guerre contre les Romains. AN. R. 470. Av. J.C. 282.

Les Tarentins célébroient des Jeux dans ce grand Théatre lorsque L. Valérius, Commandant de la flote Romaine, (*Duumvir navalis*) se présente avec dix vaisseaux pour entrer dans le port. On le prit d'abord, ou plutôt on feignit de le prendre pour ennemi. Philocharis fort puissant dans la ville, mais si décrié pour ses mœurs, qu'on lui avoit donné le surnom de *Thaïs* fameuse Courtisane, se distingua dans cette occasion. Raportant je ne sai quel ancien Traité, par lequel il prétendoit qu'il étoit défendu aux Romains de naviger au delà du promontoire *Lacinien*, il s'écrie » qu'il faut s'opposer » fortement à une telle entreprise, & » rabattre la fierté insolente de ces » barbares. « La multitude, toujours dans les festins, toujours ivre, & incapable d'une délibération de sang-froid, applaudit à ce discours, & agit en conformité. On met sur le champ des vaisseaux en mer. Les Romains, qui ne s'attendoient à rien moins

Insultes faites aux Romains.

Appian. apud Fulv. Ursin.

An. R. 470. Av. J. C. 282.

qu'à un combat, prennent la fuite. Cinq de leurs galéres se dérobent à la poursuite des Tarentins, les cinq autres, envelopées de toutes parts, sont poussées dans le port. Quatre de ces galéres sont coulées à fond avec le Commandant, & la cinquiéme est prise. On égorge tous ceux qui étoient capables de porter les armes : le reste est vendu, & réduit en esclavage.

Emportés par la même fureur, ils s'avancent contre les habitans de Thuries, les accusant d'avoir fait venir les Romains, & leur faisant un crime d'Etat, » de ce qu'étant Grecs d'ori- » gine, ils avoient mieux aimé appel- » ler à leur secours une nation barbare » que les Tarentins, à qui ils tenoient » par la proximité du lieu & celle du » sang. « La ville est prise & livrée au pillage ; on en chasse les principaux habitans ; & l'on renvoie la garnison Romaine en lui laissant la vie sauve, comme on en étoit convenu dans la capitulation.

Romains insultés de nouveau par les Tarentins.

Quand on eut appris ces nouvelles à Rome, quoique l'indignation fût proportionnée à la grandeur de l'insulte que l'on venoit de recevoir, cependant, pour ne rien précipiter, &

ne pas s'engager légérement dans une nouvelle guerre, on jugea à propos d'envoier des Ambaſſadeurs porter les plaintes de la République aux Tarentins, & demander » qu'on rendît » les priſonniers; qu'on reſtituât aux ha- » bitans de Thuries ce qu'on leur avoit » pris, ou du moins l'équivalent ſelon » l'eſtimation qui en ſeroit faite de bonne » foi; que les exilés fuſſent rap- » pellés; & qu'on livrât aux Romains » les auteurs de tous ces troubles. « Les Tarentins, ſelon ce qui ſe pratiquoit chez les Grecs, avoient coutume de tenir leur aſſemblée dans le Théatre. On eut bien de la peine à y admettre les Ambaſſadeurs. Quand ils y furent entrés, ils trouvérent preſque toute la multitude dans une joie folle, effet du vin & de la débauche : car c'étoit un jour de fête & de feſtin. Dès que Poſtumius, le chef de l'Ambaſſade, eut ouvert la bouche pour parler, toute l'aſſemblée ſe mit à rire d'une maniére indécente, & daignoit à peine l'entendre. Que s'il lui échapoit par hazard quelque expreſſion qui ne fût pas bien Grecque, ce qui ne devoit pas paroitre étonnant dans un étranger, il s'élevoit de tous côtés de

An. R. 470.
Av. J.C. 282.

AN. R. 470. AV. J.C. 282. nouveaux éclats de rire : on le traitoit d'ignorant & de barbare : enfin l'insolence fut portée à un tel excès, que, sans avoir aucun égard au droit des gens, ils chassérent ignominieusement du Théatre les Ambassadeurs. Leur frénésie ne s'en tint pas là. Comme les Romains se retiroient à travers une nombreuse populace qui s'étoit amassée aux portes du Théatre, un Comédien, un boufon, appellé Philonides (car son nom s'est conservé comme d'un homme important ; pendant qu'on ignore ceux des premiers de Tarente) s'approchant d'eux, eut le front de souiller d'urine leurs habits : à quoi tout le Théatre applaudit. *Riez maintenant*, s'écria Postumius : *vos ris se changeront bientôt en pleurs, & ce sera dans votre sang que seront lavées les taches de nos vêtemens.* Ils retournérent à Rome sans autre réponse. Quand ils y arrivérent, les nouveaux Consuls étoient déja entrés en charge.

AN R. 471. AV. J.C. 281.

L. ÆMILIUS BARBULA.
Q. MARCIUS PHILIPPUS.

Guerre déclarée aux Tarentins.

Sur le raport qui fut fait, d'abord devant le Sénat, puis devant le Peuple, de la maniére outrageante dont

les Ambassadeurs avoient été traités par les Tarentins, la guerre leur est déclarée, & on donne ordre au Consul Emilius, qui étoit déja parti pour le Samnium, de tourner sa marche contre les Tarentins toute autre affaire cessante, &, s'ils ne donnoient une promte & entiére satisfaction, de leur faire la guerre à toute outrance. Tarente, pour lors, sortit comme d'une longue ivresse & d'un profond sommeil. L'ennemi étoit en marche avec de bonnes & nombreuses troupes. Il faloit se déclarer, & prendre parti sur le champ: c'est-à-dire, ou se résoudre à la guerre contre un ennemi puissant & irrité, à quoi l'on voioit de grands inconvéniens, d'autant plus qu'on ne s'y étoit point du tout préparé; ou faire les satisfactions exigées, ce qui seroit extrêmement honteux & humiliant. On délibéra, on hésita lontems entre ces deux partis, car il n'y en avoit point un troisiéme, sans pouvoir se déterminer à aucun, parce qu'on voioit de part & d'autre des difficultés insurmontables. Enfin, quelqu'un de l'Assemblée se levant, représenta » qu'on perdoit mal à propos le tems » en de vaines délibérations sans rien

An. R. 471. Av. J.C. 281.

Les Tarentins appellent à leur secours Pyrrhus Roi d'Epire.

An. R. 471. Av. J.C. 481.

» conclure. Qu'il étoit clair, à moins » qu'on ne voulût s'aveugler soi-même » & renoncer à tout honneur, que » la paix, telle que la proposoient les » Romains, devoit être regardée com- » me une honteuse servitude, à laquel- » le la mort même étoit préférable. » Qu'il ne restoit donc qu'un seul » parti à prendre, qui étoit celui de la » guerre. Qu'à la vérité on ne pouvoit » se dissimuler qu'on manquoit d'un » Chef capable de tenir tête à des » ennemis tels que les Romains, & » de conduire une entreprise si im- » portante ; sans quoi l'on ne pouvoit » s'en promettre un heureux succès : » mais que la chose n'étoit point sans » reméde. Qu'il faloit chercher au » dehors, ce qui manquoit au dedans. » Que leurs ancêtres, dans de pareils » besoins, avoient appellé à leur se- » cours du Péloponnése, ou de la Si- » cile en différens tems, Archidamus » fils d'Agésilas, Cléonyme, Agatho- » cle, & en dernier lieu Alexandre » d'Epire. Que ce dernier pays sem- » bloit leur offrir un Chef tel qu'ils » pouvoient le souhaiter, dans la per- » sonne de Pyrrhus, Prince très-puis- » sant, courageux, aguerri, & toujours

Plut. in Pyrrho, pag. 390.391.

» prêt à ſecourir ceux qui avoient » recours à lui. Qu'il ſeroit d'autant » plus diſpoſé à leur faire plaiſir, qu'eux-» mêmes, depuis peu, l'avoient aidé » d'une flote conſidérable contre les » Corcyréens. « Cet avis plut fort à l'Aſſemblée. Il y avoit dans la ville un homme de bon eſprit & d'un grand ſens, appellé Méton. Sur le bruit de ce qui ſe paſſoit au Théatre, il y vint, une couronne de fleurs fanées ſur la tête & un flambeau à la main, à la maniére de ceux qui ſont en débauche, & accompagné d'une Ménétriére. Les Tarentins auſſitôt ſe mettent les uns à battre des mains, les autres à rire de toute leur force. Ils ordonnent à la Ménétriére de jouer de ſa flute, & à Méton de chanter, en s'avançant au milieu de l'Aſſemblée. Un ſeul trait, comme celui-ci, fait connoitre le génie d'une nation. Dès qu'on eut fait ſilence, Méton, au lieu de chanter, éleva la voix, & dit : *Hommes de Tarente, vous faites fort bien de ne pas empécher ceux qui veulent ſe réjouir & aller en maſque pendant qu'ils le peuvent encore. Et vous-mêmes, ſi vous étiez ſages, vous vous réjouiriez auſſi, & vous vous hâteriez de*

AN. R. 471.
AV. J.C. 281.

Plut. in Pyrrho, pag. 390.

An. R. 471. Av. J.C. 281. *jouir d'une liberté, qui sera de peu de durée. Car je vous avertis que dès que Pyrrhus sera ici, vous aurez bien d'autres affaires. Il faudra changer de maniére & de mœurs, & mener une autre vie.* Ceux qui craignoient d'être livrés aux Romains si la paix venoit à se faire, voiant que ce discours faisoit impression sur les esprits, se jettérent tous sur Méton, & le chassérent de l'Assemblée. Le Décret passa. On résolut d'un commun consentement d'appeller Pyrrhus, & sur le champ on nomma des Ambassadeurs pour lui en aller faire la proposition au nom des Tarentins, & de plusieurs autres peuples des environs.

Pyrrhus, Roi d'Épire, étoit le Prince de son siécle le plus habile dans le métier de la guerre, & le plus hardi à former des entreprises. Il auroit pu vivre heureux & tranquille dans ses Etats : mais un caractére vif & impétueux tel que le sien, & une ambition toujours avide & inquiéte, ne pouvoient souffrir le repos, & il faloit qu'il fût toujours en mouvement, & qu'il y mît les autres. Les Ambassadeurs, envoiés non seulement par les Tarentins, mais par tous les Grecs de l'Italie, arrivérent en Epire avec de

magnifiques présens pour Pyrrhus. Ils avoient ordre de lui dire qu'ils n'avoient besoin que d'un Capitaine sage, expérimenté, & de réputation, qu'ils ne manquoient pas de bonnes troupes, & qu'en rassemblant seulement les forces des Lucaniens, des Messapiens, des Samnites, & des Tarentins, ils mettroient sur pié une armée de vingt mille chevaux, & de trois cens cinquante mille hommes de pié. On juge aisément combien une telle proposition flata Pyrrhus, qui déja se promettoit la conquête du pays, au secours duquel on l'appelloit. Mais, pour mieux cacher ses desseins ambitieux, il usa de ruse & de dissimulation. Aiant fait beaucoup d'honneur aux Ambassadeurs, il reçut froidement leur proposition; insista fortement sur les inconvéniens qu'il trouvoit à quitter ses Etats, & témoigna la douleur où il étoit de ne pouvoir rendre ce service aux Tarentins ses amis & ses alliés, de qui lui-même, quelque tems auparavant, en avoit reçu un pareil. Cette réponse consterna les Ambassadeurs. Ils redoublérent leurs instances, & le pressérent encore plus vivement qu'ils n'avoient fait. Il se laissa vaincre, &

AN. R. 471.
AV. J.C. 281.

AN. R. 471. AV. J.C. 281. conclut le Traité, exigeant, entre autres conditions, qu'on ne le retiendroit en Italie que le moins de tems qu'il seroit possible. Les Epirotes secondérent volontiers le nouveau projet de leur Prince, & conçurent un vif desir & une violente passion de marcher à cette guerre.

Cic. de Divin. II. 116. Si le Poéte Ennius en doit être cru, Pyrrhus, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, consulta l'Oracle de Delphes, pour savoir quel en seroit le succès. Il fut trompé par l'ambiguité de la réponse, qui signifioit également que Pyrrhus pouvoit vaincre les Romains, & les Romains Pyrrhus :

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.

Cicéron prouve assez bien que cette réponse est supposée ; & il ajoute que de son tems l'Oracle de Delphes étoit tombé dans un souverain mépris.

Pendant ce tems-là le Consul Romain arrive. Comme les Tarentins ne faisoient vers lui aucune démarche pour la paix, & qu'il savoit au contraire qu'ils avoient envoié une ambassade à Pyrrhus, il commence à ravager leurs terres, leur enléve plusieurs places,

ces, répand par-tout la terreur. On fit sortir de Tarente des troupes pour s'opposer aux entreprises des Romains. Elles furent battues plusieurs fois, & repoussées avec perte dans la ville. Le ravage des terres commença de nouveau. Tout fut mis à feu & à sang, & l'on voioit de tous côtés dans la campagne la fumée des maisons consumées par le feu. La désolation étoit extrême dans Tarente, & comme, autant que la multitude est fiére & insolente dans la prospérité, autant dans l'adversité devient-elle basse & tremblante, elle donna le commandement à Agis, qui avoit toujours été d'avis qu'on s'accommodât avec les Romains. Quelques-uns des Principaux de Tarente, qui avoient été faits prisonniers, & que le Consul avoit renvoiés, racontant la maniére pleine de bonté dont les Romains les avoient traités, eux & les autres prisonniers, augmentérent le desir & l'espérance qu'on avoit d'obtenir d'eux une paix favorable; & toute la ville panchoit vers ce sentiment.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

L'arrivée de Cinéas dissipa & fit évanouir toutes ces pensées de paix & d'accommodement. C'étoit l'homme de confiance de Pyrrhus, son conseil,

Pyrrhus envoie quelques troupes aux Tarentins. *Plut. p. 391*

AN. R. 471. AV. J. C. 281. son principal Ministre, & qui, sur le bonheur & la tranquillité où il pouvoit vivre dans ses Etats, avoit eu avec lui cette fameuse conversation, connué de tout le monde. Je l'ai raportée ailleurs. Pyrrhus en conséquence du Traité qu'il venoit de conclure, l'envoia aux Tarentins avec trois mille hommes de pié. Dès qu'il fut arrivé, on ôta le commandement à Agis, & on le donna à l'un de ceux qui avoient été envoiés en Ambassade vers Pyrrhus.

Histoire ancienne, Tome 7.

Peu de tems après, le Roi envoia Milon à Tarente, qui mit une bonne garnison dans la Citadelle, & offrit de se charger de la garde des murs; ce que la multitude accepta avec une grande joie, charmée que des étrangers la déchargeassent de tout soin & de toute peine. Il fut ordonné qu'on paieroit largement les soldats, & qu'on fourniroit au Roi toutes les sommes dont il auroit besoin.

Le Consul aiant appris l'arrivée des troupes d'outre mer, songea à faire passer les siennes dans la Lucanie, pour y établir leurs quartiers d'hiver. On ne pouvoit les y conduire autrement que par un chemin fort étroit, bordé d'un côté de la mer, & de l'autre de

rochers escarpés & inaccessibles. Les Tarentins, informés de son dessein, avoient envoié sur les côtes de la mer des vaisseaux remplis de ballistes, de scorpions, & d'autres machines de guerre, par le moien desquelles ils faisoient tomber une grêle de pierres & de traits sur les soldats à mesure qu'ils passoient, sans qu'il leur fût possible de s'en défendre. Le Consul ne trouva qu'un reméde à ce fâcheux inconvénient : ce fut de ranger sur les flancs de son armée du côté de la mer les prisonniers qu'il emmenoit avec lui, & qu'il avoit placés auparavant à l'arriére-garde. Les Tarentins, pour ne point faire périr leurs compatriotes avec les ennemis, cessérent de tirer contr'eux, & se retirérent. Voila à peu près ce qui se passa dans le Tarentin.

AN. R. 471.
AV. J.C. 281.

On travailla à Rome avec un grand soin aux levées de l'année suivante, où la République devoit avoir sur pié plusieurs armées ; & pour cela, on commença pour la premiére fois à enrôler ceux des citoiens qui, composant la derniére Centurie, & n'aiant point de revenu, étoient exemts de porter les armes : on les appelloit *proletarii.*

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

Mais toutes ces précautions n'auroient point préservé Rome du malheur dont elle étoit menacée, si la Providence n'avoit réservé pour ces tems de grands hommes, & l'on pourroit peutêtre dire les plus grands que jamais Rome ait portés dans son sein, les Curius, les Fabricius, les Coruncanius : grands, non par l'éclat de la naissance, des richesses, ou du faste, mais par une extrême habileté dans la science militaire, & encore plus par une probité à l'épreuve de tout. En effet, contre un Prince qui savoit faire également usage & du fer pour vaincre ses ennemis, & de l'or pour les corrompre & les gagner, il faloit des hommes qui fussent d'un courage invincible, & qui portassent le désintéressement jusqu'au mépris des richesses, & même jusqu'à l'amour de la pauvreté.

Pyrrhus, passe à Tarente, après avoir essuié une rude tempête. *Plut. p.392.*

Tarente, de son côté, ne s'endormoit pas. Elle fit passer dans l'Epire quantité de vaisseaux plats, de galéres, & toutes sortes de bâtimens de transport. Pyrrhus y embarqua vingt éléphans, trois mille chevaux, vingt mille hommes d'infanterie pesamment armée, deux mille archers & cinq cens frondeurs. Il n'attendit pas le

printems pour partir. Quand tout fut prêt, il fit voile. Dès qu'il eut gagné la pleine mer, il s'éleva une horrible tempête, qui dissipa sa flote de côté & d'autre, & qui tourmenta lontems le vaisseau qu'il montoit. Enfin, après avoir essuié de violentes secousses pendant presque toute la nuit, le vent étant fort baissé, il arriva le matin sur la côte des Messapiens, qui accoururent pour lui donner tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Ils allérent aussi au devant de quelques-uns de ses vaisseaux qui avoient résisté à la tempête, & dans lesquels il se trouva peu de Cavalerie, & seulement deux mille hommes de pié, & deux éléphans. Pyrrhus les aiant rassemblés, marcha avec eux vers Tarente.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

La mer Ionienne.

Dès que Cinéas fut averti de son arrivée, il sortit au devant de lui avec ses troupes. Pyrrhus, arrivé dans Tarente, fut étrangement surpris d'en trouver les habitans uniquement occupés de leurs plaisirs, ausquels ils étoient accoutumés de se livrer sans ménagement & sans interruption. Ils comptoient que, pendant qu'il combattroit pour eux, ils demeureroient

Pyrrhus fait cesser la vie oisive & voluptueuse que l'on menoit à Tarente.

AN. R. 471. Av. J.C. 281. tranquillement dans leurs maiſons, ne s'occupant qu'à prendre le bain, à uſer des parfums les plus exquis, à faire bonne chére, & à ſe divertir. Pyrrhus diſſimula quelque tems, & quoique la ſuprême autorité lui eût été déférée par le peuple, il ne voulut rien faire d'abord par la force & malgré les Tarentins, juſqu'à ce qu'il eut des nouvelles que ſes vaiſſeaux étoient ſauvés, & que la plus grande partie de ſon armée l'eut rejoint. Alors, ſe voiant en état de ſe faire obéir, il parla & agit en maître. Il leur ôta leurs feſtins, leurs ſpectacles, & leurs aſſemblées de Nouvelliſtes. Il leur fit prendre les armes, & [a] recommanda à ceux qui étoient chargés de faire les levées, de choiſir de beaux & grands hommes; que pour lui il ſe chargeoit d'en faire des ſoldats. Il les incorporoit dans ſes troupes, pour leur ôter lieu de cabaler s'ils étoient réunis enſemble, & pour les former aux mêmes exercices. Dans les montres & les revûes il ſe rendit ſévére & inexorable pour tous ceux qui y manquoient: de ſorte qu'il y en eut pluſieurs, qui

a Grandes eligerent, *Frontin. ſtratag.* IV. 1. ſe eos fortes redditurum.

n'étant pas accoutumés à une discipline si exacte, quittérent la ville, traitant de servitude insupportable un état où il ne leur étoit plus permis de vivre dans les délices.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

Toute la ville retentissoit de plaintes améres contre Pyrrhus. Dans les cercles & dans les repas on ne parloit que de la dureté tyrannique de ce Prince. De [a] jeunes Tarentins, dans la chaleur & la liberté du vin, s'étant dit confidemment tout ce qu'ils pensoient de Pyrrhus, & le lendemain se voiant trahis, & obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvoient nier ni excuser, se sauvérent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos dans l'esprit. Car l'un d'eux prenant la parole : *Vraiment, Seigneur,* dit-il, *si notre bouteille ne nous eût manqué, nous eussions bien fait pis. Nous vous aurions tué.*

Quintil. VI. 3.

Il arriva, dans le tems dont nous

Meurtre hor-

a Exemplo sunt juvenes Tarentini, qui multa de Pyrrho rege securiùs inter cœnam locuti, cùm rationem facti reposcerentur, & neque negari res neque defendi posset, risu sunt & opportuno joco elapsi. Namque unus ex iis : *Imò*, inquit, *nisi lagena defecisset, occidissemus te.* Eaque urbanitate tota est invidia criminis dissoluta. *Quintil.*

Tam urbana crapulæ excusatio, tamque simplex veritatis confessio, iram Regis convertit in risum. *Val. Max.* V. 1.

An. R. 471.
Av. J.C. 281.
...rible de tous les Citoiens de Rhége.
Dio & Diodor. apud Valef.

parlons, un événement qui pouvoit rendre les Romains extrêmement odieux, quoiqu'ils n'y eussent aucune part. Les habitans de Rhége, ville Grecque située à l'extrémité de l'Italie vis-à-vis de la Sicile, dont elle n'est séparée que par le détroit, effraiés par le voisinage d'un Prince aussi puissant que Pyrrhus, & par les flotes Carthaginoises qui croisoient sur ces mers, avoient eu recours aux Romains. Ceux-ci leur avoient envoié quatre mille hommes, tirés des Colonies que les Romains avoient envoiées dans la Campanie, sous la conduite de Décius Jubellius Tribun Légionaire. Cette garnison prit bientôt les mœurs des habitans qui étoient plongés dans les plaisirs & les délices, comme toutes les autres villes de cette contrée. Elle songea aussi à prendre leur place, & à s'emparer de leur ville & de tous leurs biens : dessein cruel, que ces perfides exécutérent d'une maniére encore plus barbare, en égorgeant tous les citoiens, dont ils avoient invité les principaux à des festins, & obligeant ensuite les femmes & les filles d'épouser les meurtriers de leurs maris ou de leurs péres. Un attentat si

criant ne demeura pas impuni, comme on le verra dans la ſuite. Les guerres importantes que les Romains avoient ſur les bras, les empéchérent ſans doute d'en tirer dès-lors une juſte vengeance. Ce ſoin les occupoit tout entiers. Pour en ſortir avec honneur, ils nommérent deux Conſuls, tous deux d'une grande réputation.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

P. VALERIUS LÆVINUS.
TIBERIUS CORUNCANIUS.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Dans le partage qu'on fit des Provinces entre les Conſuls, le ſort fit échoir la guerre contre Pyrrhus & contre les Tarentins à Lévinus, & l'Etrurie à Coruncanius.

Bataille du Conſul Lévinus contre Pyrrhus.
Zonaras.
Plut. pag. 392. 393.

Lévinus partit ſans perdre de tems, & alla chercher l'ennemi. Pyrrhus apprit bientôt que le Conſul étoit dans la Lucanie, où il bruloit & ſaccageoit tout. Quoiqu'il n'eût pas encore reçu les ſecours de ſes alliés, comme il trouvoit très-honteux de ſouffrir que les ennemis s'approchaſſent davantage, & vinſſent faire le dégât preſque juſques ſous ſes yeux, il ſe mit en campagne avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais il envoia devant lui un Héraut aux Romains, pour leur de-

AN. R. 472. AV. J.C. 280. mander s'ils ne voudroient pas, avant que de commencer la guerre, consentir à terminer à l'amiable les différens qu'ils avoient avec les Grecs d'Italie, en le prenant pour arbitre & pour juge. Le Consul Lévinus répondit au Héraut, *que les Romains ne prenoient point Pyrrhus pour arbitre, & ne le craignoient point pour ennemi.* La réponse est fiére.

Après que le Roi l'eut reçue, il s'avança aves ses troupes, alla camper dans la plaine qui est entre les villes de Pandosie & d'Héraclée; & sur l'avis que les Romains étoient fort près de lui, & qu'ils étoient campés de l'autre côté de la riviére de Siris, il monta à cheval, & s'approcha de la rive pour reconnoitre leur situation. Quand il vit la contenance de leurs troupes, leurs gardes avancées, le bel ordre qui régnoit par-tout, & la bonne assiette de leur camp, il en fut surpris; & s'adressant à un de ses amis qui se trouva près de lui; (car c'est ainsi que l'on parloit dans l'antiquité, & les Rois avoient des amis:) *Mégaclès*, lui dit-il, *l'ordonnance de ces Barbares n'est nullement barbare; nous verrons si le reste y répondra.*

Cette vûe du bon état de l'armée Romaine, & l'assurance de Lévinus qui avoit renvoié des espions surpris dans le camp, après leur avoir dit qu'il avoit un autre corps de troupes encore plus nombreux; tout cela donna de l'inquiétude à Pyrrhus. Il résolut de ne point hâter le combat, & de traîner en longueur le plus qu'il pourroit, pour laisser aux Alliés le tems d'arriver, & de joindre leurs troupes aux siennes; outre que les Romains étant en pays ennemi, un long délai pouvoit les incommoder considérablement, en leur faisant consumer leurs vivres & leurs fourages. Il se contenta donc d'envoier un gros détachement pour disputer aux Romains le passage de la riviére, supposé qu'ils osassent le tenter. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

C'étoit un grand avantage pour Pyrrhus, dans le dessein où il étoit de différer le combat, d'avoir le Siris entre les Romains & lui. Car rien n'est plus difficile que de passer une riviére à la vûe des ennemis, & l'on ne peut guéres y réussir qu'en les trompant par des marches dérobées, & passant la riviére par des endroits qui ne sont point gardés. Un moien presque

AN. R. 472. AV. J. C. 280. sûr de parer à cet inconvénient, auroit été de partager ce gros détachement dont il a été parlé en plusieurs petits corps, & de les placer sur le rivage d'espace en espace, en sorte qu'au premier signal ils pussent se réunir. C'est à quoi l'on manqua ici, & j'ai remarqué que c'est une faute très-ordinaire. Le Consul voiant bien que Pyrrhus fuioit le combat, parut se borner, en attendant qu'il pût l'y forcer, à faire le dégât des terres ennemies, & détache pour cela toute sa Cavalerie, qui ravage, sans trouver de résistance, tout le plat pays. Quand elle fut fort loin du camp, elle tourna tout d'un coup du côté de la riviére, la passa à gué, & tomba brusquement sur le détachement de Pyrrhus, qui ne s'attendant à rien moins prit la fuite, regagna avec précipitation le gros de l'armée, & laissa le passage libre au reste des troupes.

A cette nouvelle, Pyrrhus tout troublé ordonne aux Capitaines de son Infanterie de mettre promtement leurs troupes en bataille, d'attendre ses ordres sous les armes; & lui, avec toute sa Cavalerie qui étoit d'environ trois mille chevaux, il s'avance

en diligence, eſpérant qu'il ſurprendroit encore les Romains embarraſſés au paſſage, & diſperſés çà & là ſans aucun ordre. Mais quand il vit en deça de la riviére briller quantité de boucliers Romains, & leur Cavalerie marcher contre lui en belle ordonnance, alors il ſerra ſes rangs, & commença l'attaque. On le reconnut bientôt à la beauté & à l'éclat de ſes armes qui étoient très-riches, mais plus encore à ſon courage & à ſon intrépidité. Il fit connoitre par ſes actions que la réputation qu'il avoit acquiſe n'étoit pas au-deſſus de ſon mérite. Il ſe livroit au combat ſans s'épargner, & renverſoit tout ce qu'il trouvoit devant lui : mais il ne perdoit pas de vûe les fonctions de Général, & au milieu des plus grands dangers il conſervoit tout ſon ſang froid, donnoit ſes ordres comme s'il eût été loin du péril, & couroit de tous côtés pour rétablir les affaires, & pour ſoutenir ceux qui étoient les plus preſſés.

An. R. 472.
Av. J.C. 280.

Dans le fort de la mélée, un Cavalier Italien, la pique à la main, s'attachant à Pyrrhus ſeul le ſuivoit par-tout plein d'ardeur, & régloit tous ſes mouvemens ſur ceux du Roi. Aiant

An. R. 472.
Av. J.C. 280.

trouvé un moment favorable, il lui porta un grand coup, qui ne blessa que son cheval. En même tems Léonat de Macédoine perça de sa pique le cheval du Cavalier. Les deux chevaux étant tombés, Pyrrhus fut d'abord environné d'une foule de ses amis qui l'enlevérent, & tuérent le Cavalier Italien, qui combattit avec beaucoup de courage. Cette aventure apprit à Pyrrhus à se précautionner plus qu'il ne faisoit, & à prendre garde de plus près à sa personne : devoir essentiel pour un Général, du sort de qui dépend celui de toute une armée.

Le Roi voiant sa Cavalerie qui plioit, envoia ordre à son Infanterie d'avancer, & la mit promtement en bataille. Il paroit que jusqu'ici elle n'avoit point encore agi. De plus, averti par le danger auquel il venoit d'être exposé pour s'être trop fait connoitre aux ennemis par son armure distinguée, il donna sa casaque roiale & ses armes à Mégaclès l'un de ses amis, & s'étant déguisé sous les siennes il chargea vivement les Romains. Ceux-ci le reçurent avec beaucoup de courage. Le combat fut très-opiniâtre, & la victoire lontems douteuse.

On dit que les uns & les autres pliérent jusqu'à sept fois, & revinrent autant de fois à la charge.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Le changement d'armes de Pyrrhus fut imaginé fort à propos pour lui sauver la vie : mais d'un autre côté, il pensa lui être funeste, & lui arracher des mains la victoire. Les ennemis se jettérent en foule sur Mégaclès qu'ils prenoient pour le Roi. Un Cavalier qui le blessa, & qui le jetta par terre, après lui avoir arraché cet armet & cette casaque poussa à toute bride vers le Consul Lévinus, & les lui montra, en lui criant qu'il avoit tué Pyrrhus. Ces dépouilles étant portées dans tous les rangs comme en triomphe, remplirent toute l'armée des Romains d'une joie inexprimable. Tout y retentit des cris de victoire ; & dans l'armée des Grecs ce fut une consternation générale, & un découragement universel.

Pyrrhus remporte la victoire par le moien de ses Eléphans. *Plut. p. 394.*

Pyrrhus, qui s'aperçut du terrible effet de cette méprise, parcourut diligemment toutes les lignes la tête nue, tendant la main à ses soldats, & se faisant connoitre à sa voix & à son geste. Le combat étant rétabli, ce furent enfin les éléphans qui décidérent

An. R. 472. Av. J.C. 280. principalement du gain de la bataille. Pyrrhus les avoit exprès réservés pour la fin. C'étoit la premiére fois que les Romains voioient de ces sortes d'animaux ; & l'on sait que [a] les choses qui frapent les sens d'une maniére subite & imprévûe, jettent le trouble & l'effroi dans l'esprit, parce qu'elles ne laissent pas le loisir de les examiner de sang froid. Leur figure extraordinaire, leur hauteur énorme, ces tours chargées de combattans qu'ils portoient sur le dos, tout les glaçoit de crainte. Les chevaux en étoient encore plus effraiés, & ne pouvant en souffrir l'odeur toute nouvelle pour eux, ils s'agitoient, regimboient, entraînoient leurs Cavaliers avec eux dans la fuite, ou les jettoient par terre. Ces éléphans, poussés impétueusement dans les rangs des Romains, portoient par-tout la terreur, & écrasoient tout ce qui se présentoit devant eux. Pyrrhus les voiant dans cet état, mena promtement contre eux sa Cavalerie Thessalienne, acheva de les mettre en désordre, & les obligea enfin de prendre la fuite après en avoir fait un grand carnage.

a Videntur omnia repentina graviora. *Tusc.* III. 28.

On convient que Pyrrhus auroit pu les tailler entiérement en piéces, s'il les avoit pourſuivis plus vivement. Mais ſa coutume n'étoit pas de pouſſer les ennemis vaincus à toute outrance, de peur que dans un autre combat le déſeſpoir ne leur tînt lieu de courage, & ne les empéchât de fuir ou de ſe rendre. D'ailleurs, la nuit qui ſurvint arréta la pourſuite, & mit en ſureté les fuiards. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Denys d'Halicarnaſſe écrit, ſelon Plutarque, qu'il y eut dans cette bataille près de quinze mille hommes de tués de la part des Romains, & treize mille du côté de Pyrrhus. D'autres Hiſtoriens diminuent la perte de part & d'autre. Ce qui eſt certain, c'eſt que Pyrrhus y perdit la fleur de ſes troupes. Auſſi, comme à ſon retour à Tarente, on lui faiſoit des complimens ſur cette victoire : *Je ſuis perdu ſans reſſource*, dit-il, *ſi j'en remporte encore une pareille*. Le lendemain, comme il conſidéroit ſur le champ de bataille les corps des Romains qu'il avoit donné ordre qu'on enterrât pour ſe faire une réputation de bonté & de clémence ; étonné de voir qu'ils avoient tous le viſage tourné vers l'ennemi,

AN. R. 472. AV. J.C. 280. & étoient morts de blessures glorieuses, il s'écria : *O qu'il me seroit facile, avec de tels soldats, de faire la conquête du monde !* Il fit ce qu'il put pour engager ceux qu'il avoit faits prisonniers à prendre parti dans ses troupes. Il n'y put réussir : mais il ne les estima pas moins, & il les traita avec une humanité singuliére, défendant qu'on les mît dans les chaînes, ou qu'on exerçât sur eux les autres duretés ausquelles sont exposés d'ordinaire les prisonniers.

Pyrrhus s'empara du camp des Romains qu'il trouva abandonné ; retira plusieurs villes de leur alliance ; ravagea les terres des peuples qui leur demeurérent fidéles, & s'approcha de Rome jusqu'à trois cens stades, c'est-à-dire, jusqu'à quinze lieues.

Les Lucaniens & les Samnites l'aiant joint après le combat, il leur fit de vifs reproches sur leur retardement. Mais on voioit bien à son air que dans le fond il étoit ravi d'avoir défait avec ses seules troupes & celles des Tarentins, sans le secours des Alliés, cette armée de Romains si nombreuse & si aguerrie.

Pendant que Pyrrhus travailloit à

tirer de ſa victoire tous les avantages qu'il pouvoit en eſpérer, Lévinus de ſon côté ſongeoit à ſe mettre en état de réparer au plutôt la perte qu'il venoit de faire. Il viſitoit les bleſſés, & en prenoit un ſoin particulier. Il ramaſſoit ceux que la fuite avoit diſperſés. Il conſoloit tous les ſoldats, en louant le courage qu'ils avoient fait paroitre dans l'action; attribuant leur défaite uniquement à des eſpéces de monſtres inconnus, contre l'attaque deſquels ils n'avoient pas pu ſe préparer; enfin en leur faiſant eſpérer de rendre courte la joie des ennemis, & de laver bientôt dans leur ſang la tache du dernier combat, où du reſte la perte avoit été égale des deux côtés. AN. R. 472. Av. J.C. 280.

La nouvelle de cette défaite affligea Rome, mais n'abbattit point ſon courage. Quelques-uns, dans le Sénat, en rejettoient la cauſe ſur le Conſul. Fabricius dit *qu'il ne comptoit pas que les Romains euſſent été vaincus par les Epirotes, mais Lévinus par Pyrrhus.* Bien loin pourtant qu'on ſongeât à le rappeller, il fut ordonné qu'on lui enverroit au plus tôt de nouvelles troupes. Les levées ſe firent avec un

On envoie de nouvelles troupes à Lévinus.

Plut. p. 394.

AN. R. 471. AV. J. C. 280. empressement incroiable, & le nombre des deux Légions fut bientôt rempli. Elles partirent sans perdre de tems.

Le Consul, encouragé par un renfort si considérable, suivoit Pyrrhus à la piste, & ne perdant aucune occasion de harceler son arriére-garde, il incommodoit fort son armée. Aiant appris que ce Prince songeoit à se rendre maître de Capoue, il le prévint par une marche forcée, & lui ôta tout moien de mettre son dessein à exécution. Pyrrhus tourna ses vûes sur Néapolis. Mais voiant ses espérances frustrées pareillement de ce côté-là, il chercha à se consoler & à se dédommager par une entreprise infiniment au-dessus de toutes les autres: ce fut d'aller attaquer Rome même. Et il ne perdit point de tems. Aiant pris en passant Frégelles, & traversé les terres d'Anagnie & des Herniques, il étoit déja arrivé à Préneste, qui n'étoit qu'à vingt milles, c'est-à-dire, à sept lieues à peu près de Rome. On n'y prit point l'allarme. Les Magistrats avoient dès auparavant pourvû à la sureté de la ville. Mais un autre renfort plus considérable lui survint

Pyrrhus s'approche de Rome: il est obligé de retourner sur ses pas.

fort à propos, & la mit dans une pleine sécurité. Coruncanius l'autre Consul, après avoir pacifié l'Etrurie, avoit été rappellé au secours de sa patrie, & il étoit tout près de Rome avec son armée victorieuse. Pyrrhus aiant tenté inutilement de soulever les Etrusques, & se voiant entre deux armées Consulaires, sentit bien qu'il n'y avoit point de sureté pour lui, & rebroussant chemin rapidement, il retourna dans la Campanie. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Caractére de Pyrrhus.

Cette expédition du Roi des Epirotes peut nous servir comme d'un léger crayon, pour nous donner quelque idée de son génie & de son caractére. On ne peut nier qu'il n'eût de grandes qualités : une noblesse & une grandeur d'ame véritablement roiales, une attention particuliére à s'attacher des gens de mérite en tout genre, un courage, une hardiesse, une intrépidité que rien n'étonnoit, & qui lui laissoient pourtant, comme nous l'avons déja remarqué, toute sa tête & toute sa présence d'esprit dans les plus grands périls, & dans le feu même le plus vif de la mêlée. Il passoit sans contredit pour le plus habile des Capitaines de son tems dans ce qui

AN. R. 472. AV. J. C. 280. regarde la maniére de ranger une armée en bataille, l'art des campemens, l'adresse à bien prendre ses postes, enfin dans tout ce qui a raport à la science & à la discipline militaire. Mais c'étoit un Prince d'une légéreté inconcevable; livré à son imagination; plein de projets; toujours prêt à former de nouvelles entreprises, & prêt aussi à les quitter; ne manquant jamais de se flater d'un heureux succès, sans que l'expérience du passé le rendît plus précautionné pour l'avenir: &, pour tout dire en un mot, le jouet perpétuel d'une ambition inquiéte, qui l'entraînoit de projet en projet, de contrée en contrée, en lui montrant toujours un phantôme de grandeur & de puissance, qu'il se croioit prêt à chaque moment de saisir, mais qui lui échapoit toujours, sans jamais pourtant le détromper, ni le rebuter.

Quand Pyrrhus, de retour en Campanie, vit le Consul Lévinus à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse qu'elle n'étoit avant sa défaite, sa surprise fut extrême. Il avoit songé à lui livrer dès-lors une seconde bataille: mais la vûe des troupes ennemies si

considérablement augmentées le fit changer de dessein. Il reprit le chemin de Tarente. AN. R. 472. Av. J.C. 280.

Cependant on délibéra dans le Sénat sur le parti qu'il faloit prendre par raport aux soldats qui avoient été faits prisonniers dans le dernier combat. C'étoit une maxime de politique à Rome, à laquelle on ne donna point d'atteinte dans les tems même les plus fâcheux, comme on le verra après la bataille de Cannes, de ne point racheter les soldats qui s'étoient rendus aux ennemis par lâcheté. Mais ici le cas étoit différent. La plupart des prisonniers dont il s'agit étoient des Cavaliers qui avoient donné dans le combat des preuves d'une bravoure extrême, mais que leurs chevaux, effraiés par la vûe, le bruit, & l'odeur extraordinaire des éléphans, avoient jetté par terre, & mis hors de défense. Il fut donc conclu qu'on les racheteroit, & l'on nomma à cet effet pour Députés trois des principaux du Sénat, P. Cornélius Dolabella célèbre par la défaite des Sénonois, C. Fabricius Luscinus, & Q. Æmilius Papus, qui avoient été Consuls ensemble deux ans auparavant.

Rome envoie à Pyrrhus des Ambassadeurs au sujet des prisonniers.

Plut. p. 395.

AN. R. 472.
AV. J.C. 280.

Plut. p. 395-397.
Dionys. Halicarn. Excerpt. Legat. p. 744-748.

Pyrrhus, informé qu'on lui avoit député des hommes de cette importance, crut qu'ils venoient sans doute pour traiter de paix; & il la souhaitoit extrêmement. Il envoia par honneur au-devant d'eux jusqu'aux frontiéres du pays des Tarentins un détachement assez considérable pour leur servir d'escorte; & quand il sut qu'ils approchoient, il alla lui-même en personne jusques hors les portes de la ville avec une Cavalerie lestement équipée, & les conduisit dans son Palais, où ils furent traités avec toute la distinction & toute la magnificence possibles. Après les complimens ordinaires, ils exposérent au Roi le sujet de leur Députation, & lui dirent qu'ils venoient pour traiter du rachat des prisonniers, soit en paiant une certaine somme par tête, soit par voie d'échange.

Pyrrhus avoit coutume de ne conclure aucune affaire importante, sans l'avoir auparavant communiquée à son Conseil. Il l'assembla donc en cette occasion. Milon fut d'avis » de » ne point rendre les prisonniers, de » tirer de la victoire qu'on avoit rem» portée tout le fruit qu'on avoit lieu » d'en

» d'en attendre, & de ne point poser Av. R. 472.
» les armes que les Romains ne fussent Av. J.C. 280.
» entiérement domtés & assujettis. «
Cinéas pensa bien diversement : *Grand Roi*, dit-il en s'adressant à Pyrrhus, *c'est mal connoitre les Romains, que de se flater que l'échec qu'ils ont reçu les ait rendus plus timides & plus traitables. Ils ne sont jamais paroitre plus de fermeté & de grandeur d'ame que dans l'adversité. Le meilleur conseil donc que je pense pouvoir vous donner, c'est de faire usage ici de votre générosité ordinaire, de leur rendre leurs prisonniers sans rançon, puis de leur envoier au plus tôt des Ambassadeurs avec de magnifiques présens pour traiter avec eux de la paix. Vous le pouvez faire maintenant avec honneur, & à des conditions avantageuses. Mais, Seigneur, permettez-moi de vous le dire, vous êtes homme, & les choses peuvent changer : ne laissez point échaper une occasion si favorable, & peutêtre unique.* Tout le conseil applaudit à un avis si sage, & le Roi s'y rendit.

Au lieu d'un simple échange le Roi propose de faire la paix.

Il fit entrer les députés, & leur dit : *Vous me demandez, Romains, de vous renvoier vos prisonniers. Mais ce seroit vous mettre en main des armes contre*

An. R. 472.
Av. J. C. 280.

moi-même que de vous rendre de si braves soldats. Il est une autre voie plus courte & plus sûre : c'est de faire ensemble une bonne paix. Alors je vous les renvoie tous sans rançon. Je ne souhaite rien plus que de faire alliance & amitié avec un peuple si digne d'estime & de respect. Il parla ainsi en commun aux Députés : puis il tira à part Fabricius, pour s'entretenir avec lui à loisir & librement.

Entretien particulier du Roi avec Fabricius.

Quand ils furent seuls, le Roi lui parla de la sorte. *Sur le récit qu'on m'a fait de vos grandes qualités, Fabricius, je desire extrêmement de vous avoir pour ami. J'apprens que vous êtes un grand Capitaine ; que la justice & la tempérance font votre caractére, & que vous passez pour un homme accompli dans toutes les vertus. Mais je sai aussi que vous êtes sans biens, & qu'en cela seul la Fortune vous a mal partagé, en vous réduisant pour les commodités de la vie à l'état des plus pauvres Sénateurs. Pour suppléer à ce qui vous manque de ce côté-là, je suis prêt à vous donner autant d'or & d'argent qu'il en faut pour vous mettre au dessus des plus opulens de Rome. Ne croiez pas que je m'imagine vous faire en cela une grace : c'est moi qui la recevrai, si vous daignez accepter mes offres,*

JE SUIS PERSUADÉ QU'IL N'EST POINT DE DÉPENSE QUI FASSE PLUS D'HONNEUR A UN PRINCE, QUE DE SOULAGER LES GRANDS HOMMES QUI SONT RÉDUITS PAR LA PAUVRETÉ A UN ÉTAT INDIGNE DE LEUR VERTU, ET QUE C'EST LA LE PLUS NOBLE EMPLOI QU'UN ROI PUISSE FAIRE DE SES RICHESSES. *Au reste je suis bien éloigné d'exiger de vous pour reconnoissance aucun service injuste & capable de vous deshonorer. Ce que je vous demande ne peut que vous faire honneur, & augmenter votre pouvoir dans votre patrie. Je vous conjure d'abord de m'aider de tout votre crédit à faire entrer votre Sénat dans mes vûes, que je croi justes & raisonnables. Représentez-lui, je vous prie, que j'ai donné ma parole de secourir les Tarentins & les autres Grecs qui habitent cette côte de l'Italie, & que je ne puis en honneur les abandonner, sur-tout me trouvant à la tête d'une puissante armée qui m'a déja fait gagner une bataille. Cependant il m'est survenu quelques affaires pressantes qui me rappellent dans mes Etats; & c'est ce qui me fait desirer encore plus ardemment la paix. J'ai peine, d'ailleurs, à soutenir le personnage que je fais ici, & à me voir obligé de regar-*

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

An. R. 472. Av. J.C. 280. *der comme un ennemi un peuple si digne d'être aimé. Qu'il change cette qualité en celle d'ami, il trouvera en moi un fidéle Allié. Que si ma qualité de Roi me rend suspect au Sénat, parce que plusieurs qui portent ce nom n'ont pas fait difficulté de violer ouvertement la foi des Traités & des Alliances, devenez vous-même mon garant, & joignez-vous à moi pour m'aider de vos conseils dans toutes mes entreprises, & pour commander mes armées sous moi. J'ai besoin d'un homme vertueux & d'un ami fidéle : vous, de votre côté vous avez besoin d'un Prince qui par ses libéralités vous mette en état de donner un plus grand champ à votre inclination bienfaisante. Ne refusons point de nous aider l'un l'autre, & de nous prêter un mutuel secours.*

Pyrrhus aiant ainsi parlé, Fabricius, après un moment de silence, lui répondit en ces termes : *Puisque vous êtes déja prévenu d'une idée si avantageuse en ma faveur, soit par raport à ma conduite personnelle, soit par raport à l'administration des affaires publiques, il est inutile que je vous en parle. A l'égard de ma pauvreté, vous me paroissez aussi la connoitre assez, pour que je ne sois point obligé de vous dire que je n'ai ni argent que je fasse profiter, ni esclaves qui me*

produisent des revenus : que tout mon bien consiste dans une maison de peu d'apparence, & dans un petit champ qui fournit à mon entretien. Si vous croiez néanmoins que la pauvreté rende ma condition inférieure à celle de tout autre Romain, & que remplissant les devoirs d'un honnête homme je sois moins considéré, parce que je ne suis pas du nombre des riches : permettez-moi de vous dire que l'idée que vous avez de moi n'est pas juste & vous trompe, soit qu'on vous ait inspiré ces sentimens, soit que vous en jugiez ainsi par vous-même. Si je ne possède pas de grands biens, je n'ai jamais cru, & ne croi pas encore, que mon indigence m'ait jamais fait aucun tort, ni dans les fonctions publiques, ni dans ma vie privée.

Ma patrie, à cause de ma pauvreté, m'a-t-elle jamais éloigné de ces glorieux emplois qui sont le plus noble objet de l'émulation de tous les grands cœurs ? Je suis revêtu des plus grandes dignités. On me met à la tête des plus illustres Ambassades. On me confie les plus saintes fonctions du culte divin. Quand il s'agit de délibérer sur les affaires les plus importantes, je tiens mon rang dans les Conseils, & j'y donne mon avis. Je mar-

AN. R. 472. AV. J.C. 280. *che de pair avec les plus riches & les plus puissans ; & si j'ai à me plaindre, c'est d'être trop loué & trop honoré. Pour remplir tous ces emplois, je ne dépense rien du mien, non plus que tous les autres Romains. Rome ne ruine point ses citoiens en les élevant à la Magistrature. C'est elle qui donne tous les secours nécessaires à ceux qui sont dans les charges, & qui les leur fournit avec libéralité & magnificence. Car* [a] *il n'en est pas de notre ville comme de beaucoup d'autres, où le public est très-pauvre, tandis que les particuliers possédent des richesses immenses. Nous sommes tous riches, dès que la République l'est, parce qu'elle l'est pour nous. En admettant également aux emplois publics le riche & le pauvre selon qu'elle les en juge dignes, elle égale tous ses citoiens, & ne reconnoit entr'eux d'autre différence que celle du mérite & de la vertu.*

Pour ce qui regarde mes affaires particuliéres, loin de plaindre mon sort, je m'estime le plus heureux de tous les hommes, lorsque je me compare aux riches, & je sens en moi-même dans cet état une sorte de complaisance, & même de fierté.

a Privatus illis census erat brevis, Commune magnum. *Horat.*

Mon petit champ, quelque maigre qu'il soit, me fournit tout ce qui m'est nécessaire, pourvû que j'aie soin de le bien cultiver, & d'en conserver les fruits. M'en faut-il davantage? Tout aliment m'est agréable, quand il est assaisonné par la faim. Je bois avec délices, quand j'ai grande soif. Je goute toute la douceur du sommeil, quand j'ai bien fatigué. Je me contente d'un habit qui me mette à couvert des rigueurs du froid: & entre tous les meubles qui peuvent servir à un même usage, le plus vil est celui qui m'accommode le mieux. Je serois déraisonnable & injuste, si j'accusois la fortune. Elle me fournit tout ce que demande la nature. Quant au superflu, elle ne me l'a point donné: mais en même tems j'ai appris à ne le pas desirer. C'est une grande richesse, que d'avoir peu de besoins. De quoi puis-je donc me plaindre? Il est vrai que faute de cette abondance, je me vois hors d'état de soulager ceux qui sont dans le besoin: avantage unique qu'on pourroit envier aux riches. Mais du moment que je fais part & à la République & à mes amis du peu que je possède, que je rends à mes citoiens tous les services dont je suis capable, & qu'enfin je fais tout ce qui dépend de moi, que dois-je me repro-

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

AN. R. 472. AV. J.C. 280. *cher? Jamais la pensée de m'enrichir ne m'est venue dans l'esprit. Emploié depuis lontems dans l'administration de la République, j'ai eu mille occasions d'amasser de grandes sommes d'argent sans aucun reproche. En peut-on desirer une plus favorable que celle qui se présenta il y a quelques années? Revêtu de la dignité Consulaire, je fus envoié contre les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens à la tête d'une nombreuse armée. Je ravageai une grande étendue de pays, je vainquis l'ennemi dans plusieurs batailles, j'emportai d'assaut plusieurs villes pleines de butin & d'opulence, j'enrichis toute l'armée de leurs dépouilles, je dédommageai chaque citoien de ce qu'il avoit fourni pour les frais de la guerre, & aiant reçu l'honneur du triomphe je mis encore quatre cens talens dans le Trésor public.* Quatre cens mille écus. *Après avoir négligé un butin si considérable dont je pouvois prendre tout ce que j'aurois voulu, après avoir méprisé des richesses si justement acquises, & sacrifié à l'amour de la gloire les dépouilles de l'ennemi, à l'exemple de Valérius Publicola, & de plusieurs autres grands personnages qui par leur généreux désintéressement ont porté si haut la puissance de Rome, me conviendroit-il d'accepter l'or*

& l'argent que vous m'offrez? Quelle idée auroit-on de moi? Quel exemple donnerois-je à mes citoiens? De retour à Rome, comment soutiendrois-je leurs reproches, & même leur vûe seule? Nos censeurs, ces Magistrats préposés à veiller sur la discipline & sur les mœurs, ne m'obligeroient-ils pas de rendre compte devant tout le monde des présens que vous voulez me faire accepter? Vous garderez, s'il vous plaît, vos richesses; & moi, ma pauvreté & ma réputation.

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

Je croi bien que Denys d'Halicarnasse a prêté ces discours à Pyrrhus & à Fabricius: mais il n'a fait qu'exprimer & mettre dans un plus grand jour leurs sentimens, sur-tout du dernier. Car tel étoit le caractère des Romains dans ces beaux siécles de la République. [a] Fabricius étoit véritablement persuadé qu'il y avoit plus de gloire & de grandeur à pouvoir mépriser tout l'or du Roi, qu'à régner.

Combien sommes-nous éloignés de ces nobles sentimens? Ce seroit [b] grossiéreté & rusticité selon nous, ce seroit

a Fabricius Pyrrhi regis aurum repulit, majusque regno judicavit regias opes posse contemnere. *Senec. Epist.* 120.

b Jam rusticitatis & miseriæ est, velle quantum satis est. *Senec. Epist.* 90.

AN. R. 472. AV. J.C. 280. se réduire soi-même à un état de bassesse & de misére, que de se contenter de si peu, & de ne porter pas même ses desirs au delà du plus simple nécessaire. L'ignorance [a] où nous sommes de la vraie grandeur, fait que nous ne trouvons rien de grand que dans le luxe & dans les richesses. Ces illustres Romains réservoient toute leur estime & leur admiration aux actions vertueuses.

Le lendemain Pyrrhus voulut surprendre l'Ambassadeur Romain qui n'avoit jamais vû d'éléphant, & voir s'il étoit aussi intrépide que désintéressé. Et parce que c'est dans les premiers mouvemens de la surprise que la constance ou la foiblesse paroit principalement, il ordonna au Capitaine de ses éléphans d'en armer le plus grand, de le mener dans le lieu où il devoit être en conversation avec Fabricius, & de le tenir là derriére une tapisserie pour le faire paroitre quand il l'ordonneroit. Cela étant exécuté, & le signal donné, on retira la tapisserie, & cet animal énorme parut tout à coup, levant sa

a Profectò omnes mortales in admirationem suî raperet, (*Il parle de la sagesse*) relictis his quæ nunc magna, magnorum ignorantia, credimus. *Senec. Epist.* 89.

trompe sur la tête de Fabricius, & jettant un cri horrible & épouvantable. Fabricius s'étant tourné tranquillement, sans témoigner ni surprise ni crainte, dit à Pyrrhus en souriant : *Ni votre or ne m'émut hier, ni votre éléphant ne m'étonne aujourd'hui.* An. R. 472. Av. J.C. 280.

Le soir, quand on fut à table, on parla de beaucoup de choses : on s'entretint des affaires de la Gréce : on fit passer en revûe les différentes sectes des Philosophes. Cinéas insista particuliérement sur Epicure, & détailla ce que les Epicuriens pensent des dieux, & de l'éloignement que le sage, selon eux, doit avoir de l'administration des affaires publiques, & du Gouvernement des Etats. Il dit » qu'ils faisoient » consister la derniére fin & le souve» rain bien de l'homme dans la volup» té ; qu'ils fuioient les dignités & les » charges comme la ruine & le poison » de cette douce indolence, dans la» quelle ils faisoient consister le bon» heur ; qu'ils ne donnoient à la Divi» nité ni amour, ni haine, ni colére ; » qu'ils soutenoient qu'elle ne prenoit » aucun soin des hommes, & qu'ils » la releguoient dans une vie tranquil» le, où elle passoit tous les siécles sans Repas donné aux Ambassadeurs.

An. R. 472.
Av. J. C. 280.

» affaires, & plongée dans toutes sortes » de délices & de voluptés. « Il y a bien de l'apparence que la vie molle & voluptueuse des Tarentins donna lieu à cet entretien. Pendant [a] que Cinéas parloit encore, Fabricius, pour qui cette doctrine étoit toute nouvelle, & qui ne concevoit pas comment un homme qui débitoit de telles maximes osoit se donner pour sage, & cela dans la ville la plus remplie de science & d'esprit, s'écria de toute sa force : *O grand Hercule, puissent les Samnites & Pyrrhus suivre cette doctrine pendant qu'ils feront la guerre aux Romains !*

Qui se sapientem profiteretur.

Qui de nous, à juger des mœurs anciennes par les nôtres, s'attendroit à voir rouler les propos de table parmi de grands guerriers, non seulement sur des affaires de politique, mais sur des matiéres de science & de morale ! De tels entretiens, assaisonnés de réflexions & de reparties spirituelles, ne valent-ils pas bien des conversations qui

a Sæpe audivi à majoribus natu . . . mirari solitum C. Fabricium, quòd cùm apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset à Thessalo Cynea, esse quemdam Athenis qui se sapientem profiteretur; eumque dicere, omnia quæ facerenus ad voluptatem esse referenda. Quod ex eo audientes M'. Curium & T. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus ipsique Pyrrho persuaderetur, quò faciliùs vinci possent, cùm se voluptatibus dedissent. *Cic. de Senect.* 43.

souvent, depuis le commencement du repas jusqu'à la fin, sans beaucoup de dépense d'esprit, se passent presque à louer, à exalter par des exclamations dignes d'Epicuriens, la bonté des mêts, la finesse des ragoûts, l'excellence des vins & des liqueurs.

Retour des Ambassadeurs à Rome.

Pyrrhus, admirant la grandeur d'ame de l'Ambassadeur Romain, & charmé de sa prudence & de sa sagesse, desira encore avec plus de passion de faire amitié & alliance avec sa république, au lieu de lui faire la guerre. Et le prenant en particulier il le conjura encore une fois de vouloir bien, après qu'il auroit moienné un accommodement entre les deux Etats, s'attacher à lui, & vivre dans sa Cour, où il auroit la premiére place parmi tous ses amis & tous ses Capitaines. *Je ne vous le conseillerois pas*, repartit Fabricius en lui parlant à l'oreille, & en souriant. *Vous entendez peu vos intérêts. Car, ceux qui vous honorent & qui vous admirent présentement, s'ils m'avoient une fois connu, m'aimeroient mieux pour leur Roi que vous.* Le Prince, loin de se fâcher de cette réponse, n'en fit que rire, & l'en considéra encore davantage. Il lui confia deux cens des

An. R. 472.
Av. J. C. 280.

prisonniers, à condition que, si le Sénat ne vouloit pas lui accorder la paix, ils lui seroient renvoiés. Il permit même aux autres qui voudroient aller embrasser leurs parens & leurs amis, & célébrer avec eux la fête des Saturnales, de les suivre aux mêmes conditions.

Pyrrhus envoie à Rome Cinéas pour traiter de la paix.

Quelques jours après le départ des Ambassadeurs Romains, Pyrrhus fit partir les siens. Ils avoient à leur tête Cinéas. Nous avons dit que c'étoit son Conseil, & son homme de confiance. Il en faisoit grand cas, connoissant tout son mérite, & disoit souvent *qu'il avoit gagné plus de villes par l'éloquence de Cinéas, que par ses propres armes.* Cinéas arriva à Rome avec un équipage magnifique, & il y fut reçu & traité avec une distinction particuliére. Il s'aboucha avec les premiers de la ville, & leur envoia à tous, & à leurs femmes, des présens de la part du Roi. Il n'y en eut pas un seul qui les reçût. Ils répondirent tous, & leurs femmes de même, que quand Pyrrhus seroit devenu par un Traité solennel ami & allié de Rome, il auroit tout lieu d'être content de chacun des Romains.

Dans le peu de séjour qu'il fit à Rome, il eut grand soin, en homme sensé & en habile Négociateur, de s'informer des mœurs & des coutumes des Romains, & sur-tout du caractére de ceux qui parmi eux avoient le plus de crédit & de réputation; d'examiner leur conduite tant publique que particuliére; d'étudier la forme de leur gouvernement; & de s'informer, dans le plus grand détail qu'il lui fut possible, des forces & des revenus de la République. AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Quand Cinéas eut été introduit dans le Sénat, il exposa les propositions de son maître, qui offroit de rendre sans rançon aux Romains leurs prisonniers, qui promettoit de leur aider à conquérir toute l'Italie, & qui ne demandoit autre chose que leur amitié, & une entiére sûreté pour les Tarentins. Il ne manqua pas de faire usage de toute son éloquence dans une occasion si importante, pour marquer le desir vif & sincére que témoignoit Pyrrhus de faire alliance avec une République si puissante & si remplie de grands hommes; & en même tems pour mettre dans tout leur jour les raisons pressantes qui l'obligeoient de s'intéresser,

Le Sénat délibére sur les offres de Pyrrhus.

An. R. 472. Av. J. C. 280. comme il faisoit, pour les habitans de Tarente.

Plusieurs, dans le Sénat, touchés par le discours de Cinéas, paroissoient incliner à faire la paix avec Pyrrhus, la regardant comme nécessaire, ou du moins comme fort avantageuse à l'Etat; & cette pensée n'étoit point sans fondement ni sans raison. Les Romains venoient d'être vaincus dans une grande bataille: ils étoient à la veille d'en livrer une seconde. On avoit tout lieu de craindre, les forces de Pyrrhus étant considérablement augmentées par la jonction de plusieurs peuples d'Italie ses confédérés. C'étoit le vainqueur lui-même qui demandoit la paix avec autant d'empressement, que s'il avoit été vaincu: & par conséquent l'honneur de Rome étoit à couvert. La délibération dura plusieurs jours; & comme rien ne transpitoit au dehors, elle tenoit Cinéas dans une grande inquiétude.

Appius Claudius empêche que la paix ne soit conclue.

Le courage des Romains eut besoin, dans ces circonstances, d'être ranimé par le célebre Appius Claudius, Sénateur illustre, que son grand âge, & la perte de la vûe, avoient obligé de se retirer des affaires, & de

ſe renfermer dans ſa maiſon, qui étoit pour lui une petite République. Il [a] avoit quatre fils hommes faits, & cinq filles, ſans compter un grand nombre de Cliens qui étoient ſous ſa protection. Tout aveugle & avancé en âge qu'il étoit, il gouvernoit cette nombreuſe famille avec un ordre merveilleux. Il avoit toujours l'eſprit tendu comme un arc, ne ſe laiſſoit point abbattre par la vieilleſſe, & ne s'abandonnoit point à une molle langueur. Il étoit craint par ſes domeſtiques, reſpecté par ſes enfans, chéri de tout le monde. Il avoit ſû ſe conſerver dans ſa maiſon toute l'autorité du commandement : elle étoit regardée comme une école de vertu & d'amour de la patrie, où les régles & les coutumes anciennes étoient religieuſement obſervées.

Tel étoit Appius. Sur [b] le bruit ſourd qui couroit dans la ville, que le Sénat

a Quatuor robuſtos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat & ſenex, & cæcus. Intentum enim animum, tanquam arcum, habebat; nec langueſcens ſuccumbebat ſenectuti. Tenebat non modò auctoritatem, ſed etiam imperium in ſuos. Metuebant eum ſervi, verebantur liberi, carum omnes habebant. Vigebat in illa domo patrius mos, & diſciplina. *Cic. de Senect.* 37.

b Ad Appii Claudii ſenectutem accedebat etiam

AN. R. 472. AV. J.C. 280. étoit disposé à accepter les offres de Pyrrhus, il se fit porter dans l'assemblée, où l'on garda un profond silence dès qu'on le vit paroitre. Là, ce vénérable vieillard, à qui le zêle pour l'honneur de sa patrie sembloit avoir rendu toute son ancienne vigueur, montra par des raisons également fortes & sensibles qu'on alloit détruire par un honteux Traité toute la gloire que Rome jusques-là s'étoit acquise. Puis, transporté d'une noble indignation : *Que sont donc devenus*, leur dit-il, *ces discours si fiers que vous teniez, & qui ont retenti par toute la terre, que si cet Alexandre le Grand étoit venu en Italie du tems de notre jeunesse, & de la vigueur de l'âge de nos péres, il n'auroit point acquis la réputation d'invincible; mais que par sa fuite, ou par sa mort, il auroit ajouté un nouveau lustre à la gloire de Rome? Quoi! vous tremblez maintenant au seul nom d'un Pyrrhus,* Ptolémée. *qui a passé sa vie à faire la cour à un*

ut cæcus esset. Tamen is, cùm sententia Senatûs inclinaret ad pacem, & fœdus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa quæ versibus persecutus est Ennius:

Quò vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
Antehac, dementes se se flexere viaï?

Cic. de Senect. 16.

des Gardes de ce même Alexandre; qui erre comme un avanturier de contrée en contrée, pour fuir les ennemis qu'il a dans son pays; & qui a l'insolence de vous promettre la conquête de l'Italie avec ces mêmes troupes, qui n'ont pu le mettre en état de conserver une petite partie de la Macédoine? Il dit beaucoup d'autres choses pareilles, qui ranimérent la générosité Romaine, & dissipérent toutes les craintes du Sénat.

AN. R. 472.
AV.J.C. 280.

[a] Caton, ou plutôt Cicéron, emploie cet exemple d'Appius, pour montrer que le grand âge ne met point les vieillards hors d'état d'être utiles à leur patrie. Ce n'est point par la force ni par l'agilité du corps, que se font les grandes affaires, mais par le bon sens, par la droite raison, par de sages conseils fondés sur une longue expérience : avantages que la vieillesse augmente & fortifie, loin d'y

a Nihil afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque sunt, ut si qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, cùm alii malos scandant, alii per foros cursitent, alii sentinam exhauriant : ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non faciat ea quæ juvenes : at verò multò majora & meliora facit. Non viribus . . . aut celeritate corporis res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, & sententia : quibus non modò non orbari, sed etiam augeri senectus solet. *Cic. de Senect.* 17.

AN. R. 472. AV. J.C. 280. donner aucune atteinte. A qui doit-on la bonne conduite d'un vaisseau ? est-ce aux mousses qui courent, qui montent, qui descendent, & sont toujours en mouvement ; ou à l'habileté du Pilote, qui tranquille sur son siége manie le gouvernail ? C'est ce que fit Appius dans l'occasion dont il s'agit. Son autorité entraîna tout le Sénat. D'un commun accord, & d'une voix unanime on fit cette réponse à Cinéas : *Que Pyrrhus commençât par sortir de l'Italie. Qu'alors, s'il vouloit, il envoiât demander la paix. Mais, que tant qu'il seroit en armes dans leur pays, les Romains lui feroient la guerre de toutes leurs forces, quand même il auroit battu mille Lévinus.*

Fiére & noble réponse du Sénat.

Voila de ces grands traits qui caractérisent le Peuple Romain, & de ces grands principes de politique qui l'ont élevé à un si haut point de réputation & de puissance ; *De ne céder jamais à l'ennemi dans l'adversité, & de faire paroitre alors plus de courage & de fierté que jamais.*

Retour de Cinéas à Tarente.

Cinéas avoit reçu ordre de sortir de Rome ce jour-là même, & il le fit. La réponse du Sénat jetta Pyrrhus dans une étrange surprise. Une fer-

meté si étonnante, & à laquelle il étoit bien éloigné de s'attendre, lui montra qu'il connoissoit mal le Peuple Romain, & qu'on lui en avoit donné une fausse idée, en le flatant que sa défaite l'avoit entiérement découragé. Comme il demandoit à Cinéas, ce qu'il avoit pensé du Sénat & de Rome dans le séjour qu'il y avoit fait, ce sage Ministre, qui n'étoit point accoutumé à flater, & qui avoit le bonheur d'avoir affaire à un maître qui ne demandoit point à l'être, lui répondit : *Que la ville lui avoit paru un temple, & le Sénat une assemblée de Rois.* Noble & juste idée de l'une & de l'autre ! tant les dieux étoient généralement respectés dans Rome, & tant les délibérations de cet auguste Corps avoient de dignité & de grandeur. Et sur la quantité d'habitans dont il avoit vû leurs villes & leurs campagnes peuplées, Cinéas lui dit, *Qu'il craignoit beaucoup que Pyrrhus ne combattît contre une Hydre de Lerne, capable de s'accroitre & de se multiplier par ses propres pertes.*

AN. R. 472.
AV. J.C. 280.

§. IV.

Dénombrement des citoiens de Rome. Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. Fabricius Consul avertit Pyrrhus que son médecin veut l'empoisonner. Pyrrhus passe en Sicile au secours des Syracusains contre les Carthaginois. Ceux-ci renouvellent le Traité avec les Romains. Téméraire entreprise des nouveaux Consuls. Rufinus prend Crotone & Locres. Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie. Citoien puni pour avoir refusé de s'enróler. Troisiéme & dernier combat contre Pyrrhus : victoire remportée par Curius. Célébre triomphe de ce Consul. Pyrrhus trompe ses Alliés, & se dérobe de l'Italie. Censure remarquable par de grands traits de sévérité.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Dénombrement des citoiens de Rome.

CETTE ANNÉE la clôture du Dénombrement se fit par un Censeur de race Plébeïenne pour la premiére fois. On compta deux cens soixante & dix-huit mille deux cens vingt-deux citoiens. Cette cérémonie se faisoit avec pompe & religion. Le ministre en étoit l'un des Censeurs, pour qui c'étoit une

prérogative d'honneur & de distinction sur son Collégue. Quoiqu'il y eût déja soixante-huit ans que les Plébeïens eussent été admis à la Censure, aucun Censeur Plébeïen n'avoit encore fait la fonction dont il s'agit ici. An. R. 472. Av. J.C. 280.

On peut placer dans ce tems-ci le projet prétendu formé par Pyrrhus, de jetter un pont sur la mer entre Otrente & Apollonie, pour faciliter le trajet & le commerce entre l'Epire & l'Italie. Le trajet, selon Pline, étoit de cinquante milles, c'est-à dire de plus de seize lieuës. L'entreprise étoit absurde, mais assez du caractére de Pyrrhus, qui aimoit, aussi bien que Néron, les projets hardis & extraordinaires : *incredibilium cupitor.* *Plin.* III. 11. *Tacit. Annal.* XV. 42.

P. SULPICIUS SAVERRIO. An. R. 473.
P. DECIUS MUS. Av. J.C. 279.

Pyrrhus, dès le commencement du printems, s'étoit mis en campagne, & étoit venu en Apulie, où il avoit déja pris quelques villes. Les nouveaux Consuls y arrivérent bientôt après avec deux armées Consulaires, & s'arrétérent à Asculum près de l'ennemi. Tout annonçoit une prochaine Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. *Freinsh.* XIII. 36-52. *Zonar.* VIII. 5.

AN. R. 473. AV. J.C. 279. bataille, & l'on s'y préparoit de part & d'autre. Les armées n'étoient séparées que par une riviére. Le bruit s'étoit répandu que le Consul Décius devoit, à l'exemple de son pére & de son grand-pére, se dévouer pour sa patrie; ce qui avoit effraié l'armée de Pyrrhus. Il rassura ses soldats, & leur dit que ce n'étoit point en se dévouant, mais en combattant courageusement, qu'on remportoit la victoire. Et pour leur ôter tout sujet de crainte, après les avoir instruits de la maniére dont le Consul seroit revêtu, supposé qu'il se dévouât, il les avertit de ne point lancer contre lui de traits, mais de le prendre vivant. Zonaras ajoute que Pyrrhus fit dire à Décius qu'il ne s'avisât pas de se dévouer : qu'il pourroit s'en trouver mal.

Les Consuls, pour être en état de donner la bataille, firent demander à Pyrrhus s'il vouloit passer la riviére, ou les attendre de son côté. Il choisit le dernier parti. Les deux armées étoient égales & pour le nombre, & pour le courage : elles étoient composées chacune de quarante mille hommes. Le combat se donna, & fut très-opiniâtre. Les Romains soutin-

rent

rent avec beaucoup de courage la Phalange de Pyrrhus, qui étoit la partie de son armée la plus terrible. Les éléphans, qui n'étoient plus nouveaux pour eux, les incommodérent moins. Des deux côtés l'ardeur & la fermeté furent grandes. Les deux armées eurent beaucoup de peine à se séparer, & elles ne le firent qu'après que la nuit fut venue, que Pyrrhus eut été blessé au bras d'une javeline, & que son bagage eut été pillé par les Apuliens. On ne peut rien dire de certain sur le succès, tant les auteurs varient sur ce sujet. Le sentiment le plus vraisemblable est que la perte fut grande de part & d'autre, & à peu près égale. On ne sait point si Décius se dévoua, ou non. Cicéron, en plus d'un endroit, affirme le premier. La perte des livres de Tite-Live, où les matiéres dont nous parlons étoient traitées au long, cause ici une grande incertitude, & une grande obscurité. Quel que fut l'évènement de cette bataille près d'Asculum, il n'y eut plus d'action le reste de cette année. Cependant on nomma de nouveaux Consuls à Rome.

AN. R. 473. AV. J.C. 279.

Tusc. I. 73. *De Fin.* II. 19.

An. R. 474.
Av. J.C. 278.

C. FABRICIUS LUSCINUS II.
Q. ÆMILIUS PAPUS II.

Fabricius avertit Pyrrhus que son Médecin songe à l'empoisonner.

Ces deux illustres Consuls avoient déja été Collégues dans cette charge. Pendant qu'ils étoient dans leur camp, un inconnu vint trouver Fabricius, & lui rendit une lettre du Médecin du Roi, qui lui offroit d'empoisonner Pyrrhus, si les Romains lui promettoient une récompense proportionnée au grand service qu'il leur rendroit en terminant une si forte guerre sans aucun danger pour eux. Fabricius, conservant toujours le même fond de probité & de justice au milieu de la guerre qui fournit tant de prétextes pour y donner atteinte, & sachant qu'il y a des droits inviolables à l'égard même des ennemis, fut frapé d'une juste horreur à une telle proposition. Comme il ne s'étoit point laissé vaincre à l'or du Roi, il crut aussi qu'il lui seroit honteux de vaincre le Roi par le poison. Après en avoir conféré avec son Collégue Emilius, il écrivit promtement à Pyrrhus, pour l'avertir de se précautionner contre cette noire perfidie. Sa lettre étoit conçue en ces termes.

CAIUS FABRICIUS ET QUINTUS ÆMILIUS COSS. AN. R. 474. AV. J.C. 278.

AU ROI PYRRHUS

SALUT.

Il paroit que vous vous connoissez mal en amis & en ennemis ; & vous en tomberez d'accord, quand vous aurez lu la Lettre qu'on nous a écrite. Car vous verrez que vous faites la guerre à des gens de bien & d'honneur, & que vous donnez toute vôtre confiance à des méchans & à des perfides. Ce n'est pas seulement pour l'amour de vous que nous vous donnons cet avis, mais pour l'amour de nous-mêmes, afin que vôtre mort ne donne point une occasion de nous calomnier, & que l'on ne croie pas que nous avons eu recours à la trahison, parce que nous désespérions de terminer heureusement cette guerre par notre courage.

Pyrrhus aiant reçu cette Lettre, s'écria plein d'admiration : *Je* [a] *reconnois Fabricius. Il seroit plus facile de détourner le soleil de sa route ordinaire, que de détourner ce Romain du sentier de*

a Hic est ille Fabricius, qui difficiliùs ab itinere justi & honesti, quàm à cursu suo sol averti possit. *Eutrop.*

An. R. 474. Av. J.C. 278. *la justice & de la probité*. Quand il eut bien avéré le fait énoncé dans la Lettre, il fit punir du dernier supplice son Médecin. Et pour témoigner à Fabricius & aux Romains sa reconnoissance, il renvoia au Consul tous les prisonniers sans rançon, & lui députa encore Cinéas, pour tâcher de convenir de la paix avec lui. Les Romains, qui ne vouloient point accepter ni une grace de leur ennemi, ni une récompense pour n'avoir pas commis contre lui la plus abominable des injustices, ne refusérent pas les prisonniers; mais ils lui renvoiérent un pareil nombre de Tarentins & de Samnites. Et pour ce qui regardoit le Traité d'amitié & de paix, ils s'en tinrent à la premiére réponse du Sénat.

Sénéque, en comparant l'action de Fabricius dont nous venons de parler avec le noble desintéressement qui lui avoit fait refuser les offres de Pyrrhus, & le [a] représentant comme un homme véritablement digne d'admiration, qui se tenoit inviolablement attaché aux principes de probité, qui se mon-

[a] Admirati sumus ingentem virum ... boni exempli tenacem; quod difficillimum est, inbello innocentem: qui aliquod esse crederet etiam in hoste nefas. *Senec. Epist.* 120.

troit juste & vertueux au milieu de la licence des guerres, & qui savoit qu'il y a des régles d'honneur, même à l'égard des ennemis, qu'on ne peut violer sans crime : Sénéque, dis-je, avoit raison de conclure, que de ne point se laisser vaincre par l'or, & ne vouloir point vaincre par le poison, sont deux actions qui partent d'un même fond, & d'une même grandeur d'ame. *Ejusdem animi fuit, auro non vinci, veneno non vincere.*

Le [a] même Sénéque demande si cet illustre Romain est bien malheureux & bien à plaindre, de cultiver lui-même son champ quand la République ne l'occupe point, de faire la guerre autant aux richesses qu'à Pyrrhus, & de se contenter pour tous mêts de légumes que sa main triomphante a arrosés & fait croître dans son jardin ?

Il fait une pareille question à peu près au sujet de Curius. [b] Croions-nous, dit-il, que notre Dictateur,

a Infelix est Fabricius, quòd rus suum, quantum à Republica vacavit, fodit? quòd bellum tam cum Pyrrho quàm cum divitiis gererit? quòd ad focum cœnat illas ipsas radices & herbas quas in agro repurgando triumphalis senex vulsit? *Senec. de Provid. cap.* 3.

b Scilicet minùs beatè

An. R. 474. Av. J.C. 278.

qui donnoit audience aux Députés des Samnites pendant qu'il préparoit & tournoit lui-même sur le feu ses légumes avec cette même main qui avoit tant de fois mis en fuite l'ennemi, & déposé dans le sein de Jupiter Capitolin le laurier triomphal, menât une vie moins heureuse que ne faisoit de notre tems le fameux Apicius, qui s'étant érigé en maître & docteur des bons morceaux & des vins délicats, a infecté & corrompu tout le siécle par sa funeste habileté.

L'antiquité avoit grand soin de faire valoir ces actions véritablement estimables, & d'en perpétuer la mémoire. Il n'en est pas ainsi parmi nous, & souvent les faits les plus mémorables demeurent ensevelis dans l'obscurité. Louis XI fit avertir le Duc de Bourgogne Charles le Hardi son ennemi perpétuel de la trahison de Campobasso Italien.

Comin. IV. 13.

Pyrrhus passe

Je reviens à Pyrrhus. Il étoit dans

vivebat Dictator noster, qui Samnitum legatos audit, cùm vilissimum cibum in foco ipse manu suâ versaret, illâ quâ jam sæpè hostem percusserat, lauream que in Capitolini Jovis gremio reposuerat, quàm Apicius nostra memoria vixit! qui .... scientiam popinæ professus, disciplina sua seculum infecit. *Senec. de Consol. ad Helviam, cap. 10.*

un grand embarras. Aiant perdu, dans la derniére bataille, ses meilleures troupes & ses plus braves Officiers, il sentoit bien qu'il ne pouvoit pas remettre sur pié une nouvelle armée comme les Romains, qui [a] tiroient de leurs défaites mêmes de nouvelles forces & une nouvelle ardeur pour continuer la guerre. Pendant qu'il s'occupoit de ces tristes pensées, ne voiant presque aucune ressource pour lui, ni aucune voie honorable de se tirer d'une entreprise à laquelle il s'étoit engagé trop légérement, un raion d'espérance & de bonne fortune ranima son courage. D'un côté, il arrive des Députés de Sicile, qui viennent lui remettre entre les mains Syracuse, Agrigente, & la ville des Léontins, & implorer son secours contre les Carthaginois. D'un autre, des couriers de Gréce viennent lui donner avis que la Macédoine sembloit lui tendre les mains, & lui offrir son trône. Il se détermine pour la Sicile, & sans perdre de tems, il envoie devant lui Cinéas pour traiter avec les peuples qui l'appelloient, & les assurer qu'il alloit incessamment passer dans leur Ile en

AN. R. 474. Av. J.C. 278. en Sicile au secours des Syracusains contre les Carthaginois.

a Ab ipso Ducit opes animumque ferro. *Horat.*

An. R. 474. Av. J.C. 278. personne. Puis, aiant laissé dans Tarente une grosse garnison malgré les habitans, qui voioient avec peine que Pyrrhus les abandonnoit, & les retenoit néanmoins en servitude, il leur promet en cas qu'ils fussent pressés par les Romains, d'accourir promtement à leur secours, ce qui lui seroit facile étant tout près d'eux. Après ces discours, il se met en mer. Il avoit été deux ans & quatre mois en Italie.

Justin. XVIII 2. *Val. Max.* III. 7. Outre l'espérance de se rendre maître d'une Ile si puissante, il desiroit aussi se venger des Carthaginois, qui s'étoient déclarés ouvertement contre lui. Ils avoient envoïé Magon avec six vingts galéres offrir aux Romains ses services & ceux de sa flote contre Pyrrhus, marquant que contre un ennemi étranger des secours étrangers sembloient assez leur convenir. Leurs offres ne furent point acceptées : le Sénat répondit que Rome n'entreprenoit point de guerre qu'elle ne fût en état de terminer avec ses propres forces. On renouvella néanmoins le Traité entre les deux peuples, c'étoit le quatriéme. On ajouta aux articles des précédens : *Que, soit que les Romains ou les Carthaginois fissent un Traité*

Traité renouvellé entre les Carthaginois & les Romains.

Polyb. III.

avec Pyrrhus, il y seroit nommément exprimé que ces deux peuples pourroient s'entr'aider mutuellement lorsqu'un d'eux seroit attaqué : qu'en ce cas, les Carthaginois fourniroient des vaisseaux ; que chaque peuple stipendieroit ses troupes : que celles des Carthaginois aideroient les Romains par mer, mais qu'elles ne seroient point obligées de sortir malgré elles des vaisseaux. Les Carthaginois avoient offert un secours si puissant aux Romains, non pas tant par considération pour eux, que pour mettre Pyrrhus hors d'état de passer en Sicile, & de l'empécher d'y troubler leurs conquêtes. AN R. 474. Av. J. C. 278.

L'absence de Pyrrhus donna lieu aux Consuls de remporter quelques avantages sur les Etrusques, les Lucaniens, les Brutiens, & les Samnites.

P. CORNELIUS RUFINUS II. AN. R. 475.
C. JUNIUS BRUTUS II. Av. J. C. 277.

Rufinus étoit généralement estimé pour son mérite guerrier, mais aussi généralement décrié pour son avidité & son ardeur de s'enrichir, qui lui faisoit commettre mille injustices, & avoit rendu Fabricius, ce grand ama-

Consulat de Rufinus.
Cic. de Orat. II. 268.
Aul. G IV. 8.

AN. R. 475. AV. J.C. 277. teur de la pauvreté, son ennemi déclaré. Ce fut néanmoins ce même Fabricius, qui, par son crédit, le fit nommer Consul, parce que dans la conjoncture présente la République avoit besoin d'un bon Général d'armée, & qu'aucun de ceux qui se présentoient pour cette charge, ne lui paroissoit en avoir les talens. Comme [a] Rufinus vint l'en remercier, tout étonné d'une protection à laquelle il ne s'étoit pas attendu : *C'est que*, lui dit Fabricius, *j'aime mieux être pillé par le Consul, qu'emmené captif par l'ennemi.*

Témétaire entreprise des Consuls.

Les Consuls laissérent quelque tems en repos les Tarentins, pour s'attacher aux Samnites. Ceux-ci voiant que tout l'effort de la guerre tomboit sur eux, que leurs terres étoient ravagées, & qu'ils ne pouvoient résister à des troupes si nombreuses, prirent le parti de se réfugier avec leurs femmes & leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient de plus précieux, sur des montagnes

a Cùm Fabricio P. Cornelius homo, ut existimabatur, avarus & furax, sed egregiè fortis & bonus imperator, gratias ageret quòd se homo inimicus Consulem fecisset, bello præsertim magno & gravi : *Nihil est quo mihi gratias agere*, inquit, *si malui compilari, quàm venire.* Cic. II. de Orat. 268. Aul. Gell. IV. 8.

fort hautes & fort escarpées. Les Romains, pleins de mépris pour des ennemis qui fuioient devant eux, entreprirent de les y attaquer, mais sans garder aucun ordre, & sans prendre aucune mesure. Leur témérité leur couta cher. Les Samnites les poursuivant à coups de traits & de pierres dans des endroits difficiles, en tuérent un assez grand nombre. Plusieurs tombérent dans des précipices, où ils furent misérablement écrasés. D'autres, qui ne pouvoient ni se sauver, ni se défendre, furent pris vivans. La perte fut grande, & la honte encore plus. Les Consuls mécontens l'un de l'autre, & attribuant chacun à son Collégue le désavantage qu'ils venoient de recevoir, se séparérent dans l'espérance de mieux réussir quand ils agiroient séparément & en leur propre nom. Brutus demeura avec ses Légions dans le Samnium, Rufinus s'avança sur les terres des Lucaniens & des Brutiens. Il y fit d'abord le dégât : puis songea à une entreprise plus importante. C'étoit le siége de Crotone, ville très-grande & très-riche, située à l'extrémité de l'Italie près du promontoire Lacinium, & traversée par la riviére

Rufinus prend Crotone & Locres.

d'Esare. Il ne comptoit pas la prendre de vive force, mais par une intelligence, comme on le lui avoit fait espérer, parce que les habitans étoient fort mécontens de Pyrrhus. Il s'en seroit rendu maître sans doute, mais les Crotoniates, soit qu'ils se doutassent de quelque chose, ou qu'ils eussent été avertis de la conspiration, avoient fait venir du secours de Tarente. Rufinus qui n'en étoit point averti, s'étant approché avec trop de confiance des murailles de la ville, ce nouveau renfort de Lucaniens commandé par Nicomaque, & soutenu par la garnison, fit une terrible sortie sur le Consul, le mit en désordre, & lui tua beaucoup de monde. Il quitta le siége, & fit plier bagage, pour partir sur le champ. La nouvelle s'en répandit bientôt à Crotone. Dans le moment arrive un prisonnier, qui s'étoit sauvé du camp des ennemis, qui annonce que Rufinus songeoit à attaquer Locres, sur la promesse qu'on lui avoit faite de lui ouvrir les portes de la ville. Il en survient bientôt après un second, qui ajoute que l'armée ennemie est en marche. Et en effet on voioit de loin les drapeaux, & les trou-

pes, qui s'avançoient par le chemin qui conduisoit à Locres. On ne perdit point de tems. Nicomaque, avec ses Lucaniens, part pour aller secourir Locres par des routes détournées. La marche de Rufinus n'étoit qu'une feinte. Il revient sur ses pas, tombe brusquement sur Crotone, s'en rend maître avant presque qu'on sût qu'il étoit de retour, tant étoit épais un brouillard qui se leva fort à propos pour lui. Nicomaque ne reconnut son aveugle crédulité, que lorsqu'il n'étoit plus en état de la réparer. Pour comble de malheur, lorsqu'il retournoit à Tarente, il fut attaqué par Rufinus, perdit une partie de ses troupes, & eut bien de la peine à se sauver lui-même. Sur ces nouvelles, les habitans de Locres, qui souffroient impatiemment le joug de Pyrrhus, se rendirent aux Romains. Rufinus, de retour à Rome, reçut l'honneur du triomphe.

An. R. 475.
Av. J.C. 277.

Q. FABIUS MAXIMUS GURGÈS II. C. GENUCIUS CLESPINA.

An. R. 476.
Av. J.C 276.

Les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens, furent vivement pressés par ces deux Consuls. Réduits dans un état fâcheux, ils députérent à Pyrrhus, & lui firent savoir que s'il ne les secouroit

Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie.

An. R. 476. Av. J. C. 276. promtement, ils étoient perdus : qu'ils ne pouvoient plus soutenir les Romains, & que pour prévenir leur ruine entiére, ils seroient obligés de se rendre à eux. Cette députation arriva fort à propos pour le tirer de l'embarras où il se trouvoit. Tout lui avoit réussi d'abord en Sicile au delà de ce qu'il pouvoit espérer. Ces heureux succès n'étoient pas moins le fruit de sa bonté, de sa générosité, de sa douceur, que de son courage & de son habileté dans le métier de la guerre. Une grande prospérité est une grande tentation. Elle corrompit entiérement en lui ces qualités si aimables, & les fit dégénérer en hauteur, en dureté, & même en cruauté, & le rendit odieux & insupportable aux peuples de Sicile. En conséquence de cette aliénation des esprits, tout se disposoit à une révolution qui ne devoit pas lui être favorable. Il fut donc ravi de trouver un honnête prétexte de sortir de Sicile. En la quittant, & faisant réflexion en lui-même sur l'heureuse situation de l'Ile, & sur la richesse des villes : *O mes amis*, dit-il à ceux qui l'environnoient, *qu.l champ de bataille nous laissons aux Romains & aux Carthaginois !*

Dans son passage, il fut attaqué & vaincu par les Carthaginois, puis par les Mamertins, battu par une rude tempête qui fit périr une partie de sa flote; & ce ne fut qu'après avoir essuié une infinité de malheurs & de contretems qu'il arriva à Tarente avec vingt mille hommes de pié, & trois mille chevaux. AN. R. 476. AV. J.C. 276.

Cependant Rome étoit affligée d'une peste qui l'incommodoit fort depuis quelque tems. Pour l'en délivrer, on emploia une cérémonie dont il a été parlé auparavant, qui étoit d'attacher un clou au Capitole; & pour cet effet l'on nomma exprès un Dictateur, qui fut, à ce qu'on croit, Cornélius Rufinus.

M'. CURIUS DENTATUS II. L. CORNELIUS LENTULUS.

AN. R. 477. AV. J.C. 275.

Citoien puni pour avoir refusé de s'enrôler.

Val. Max. VI. 3.

La guerre étoit un autre fléau, qui duroit depuis plusieurs années, & dont on étoit bien las; de sorte que Curius voulant faire les levées à l'ordinaire dans le Capitole, & faisant appeller par leur nom, selon l'usage, les citoiens qu'il jugeoit à propos d'enrôler, aucun ne répondit. Il crut que pour arrêter ce désordre, le bien public demandoit qu'on fît un exemple. Il fit mettre dans une urne les noms de

An. R. 477. Av. J.C. 275. toutes les Tribus, & le sort étant tombé sur la Tribu Pollia, & ensuite, par une seconde opération semblable à la premiére, sur un certain citoien de cette Tribu, il le fit citer à plusieurs reprises. Comme il ne se présentoit point, il ordonna qu'on vendît ses biens. Il accourut aussitôt, & en appella aux Tribuns, qui n'eurent aucun égard à son appel. Alors le Consul aiant déclaré que la République n'avoit pas besoin d'un citoien qui refusoit d'obéir, vendit ses biens & sa personne même. La chose depuis tourna en coutume. Cette sévérité fut utile. Les levées se firent promtement. Les Consuls partirent, Lentulus pour la Lucanie, Curius pour le Samnium.

Pyrrhus aussitôt sortit de Tarente, & se mit en campagne pour venir attaquer Curius. Les Samnites conservoient un secret ressentiment de ce qu'il les avoit abandonnés pour courir en Sicile, & ils eurent peine d'abord à lui fournir les troupes qu'il demandoit. Mais leur propre intérêt & le péril où ils se trouvoient, les y déterminérent. Il partagea son armée en deux corps. Il en envoia un dans la Lucanie, pour s'opposer à Lentulus qui y étoit, &

l'empécher de venir au secours de son Collégue. Pour lui, avec le second corps, il marcha contre M'. Curius, qui s'étoit retranché dans un lieu avantageux près de la ville de Bénévent, pour attendre le secours qui devoit lui venir de la Lucanie.

An. R. 477.
Av. J.C. 275.

Troisiéme & dernier combat contre Pyrrhus. Victoire remportée par Curius.

Par cette raison-là même Pyrrhus se hâta de l'attaquer. Il choisit ce qu'il avoit de meilleur dans ses troupes, & ses éléphans les mieux dressés & les plus aguerris, & se mit en marche sur la brune pour le surprendre dans son camp. Mais le lendemain matin, les ennemis l'aperçurent comme il descendoit des montagnes, où la nuit & la difficulté des chemins l'avoient retenu plus lontems qu'il n'avoit compté. Curius sortit de ses retranchemens avec quelques troupes, & tomba sur les premiers qu'il rencontra. Les aiant renversés & mis en fuite, il jetta la terreur parmi tous les autres. Il y en eut beaucoup de tués, & quelques éléphans de pris.

Ce succès donna au Consul la hardiesse de sortir avec toute son armée du poste qu'il occupoit, pour combattre en pleine campagne. La bataille étant donc engagée, il eut d'abord de

AN R. 477. AV. J.C. 275. l'avantage à l'une de ses ailes, & mit en désordre les ennemis. Pyrrhus alors eut recours à ses éléphans, ébranla par leur moien l'autre aile, & la poussa jusqu'au corps de réserve. Il y trouva de bonnes troupes en armes, & toutes fraîches. Elles avoient appris dans le dernier combat que ce n'étoit pas seulement par le fer, mais encore plus par le feu, qu'il faloit repousser les éléphans. On avoit inventé pour cet effet une machine ressemblante à une fléche, mais dont le fer creux étoit rempli & environné de matiéres combustibles, poix, étoupes, & autres semblables. A l'extrémité étoit une pointe, afin que la machine pût s'accrocher. Ils lançoient ces espéces de brulots tout allumés contre le dos ou contre les tours des éléphans ; & soit qu'ils s'attachassent à la peau ou à la tour, ils y mettoient le feu, & tourmentoient étrangement ces animaux. D'autres les perçoient à coups de piques & de dards. Tous ensemble forcérent les éléphans à tourner le dos, & à se renverser sur leurs propres bataillons : ce qui y causa une telle confusion & un si grand désordre, que les Romains remportérent enfin une victoire complette.

Les Romains tuérent dans cette bataille vingt-six mille des ennemis, en prirent treize cens, avec huit éléphans. Pyrrhus se sauva à Tarente avec un petit nombre de Cavaliers. Son camp fut pris. On en admira la disposition, & l'on en fit usage dans la suite. [a] Anciennement les Romains & les autres peuples d'Italie, n'avoient point de camp tracé, & chacun dressoit sa tente, à la maniére des bergers, sans observer d'alignement, & sans autre précaution que de ne pas trop s'éloigner de ses compagnons. Pyrrhus fut le premier qui leur donna l'exemple de renfermer toute l'armée dans l'enceinte d'un même camp, la place de chaque corps étant marquée en des endroits fixes avec un ordre merveilleux. Les Romains, dans la suite des tems, ont porté à une entiére perfection cette partie de la science militaire qui regarde la construction des camps. AN. R. 477. Av.J.C. 275.

On peut dire en un sens que cette derniére victoire remportée sur Pyr-

a Castra antiquitus Romani ceteræque gentes passim per corpora cohortium velut mapalia constituere soliti erant, cùm solos urbium muros nossent antiquitas. Pyrrhus Epirotarum rex primus totum exercitum sub eodem vallo continere instituit. *Frontin.* IV. 1.

AN. R. 477. AV. J. C. 275.

rhus valut aux Romains la conquête de toutes les nations, ou du moins qu'elle y contribua beaucoup. Car le courage qu'ils témoignérent dans cette journée, & les grandes choses qu'ils avoient faites dans les autres combats, aiant en tête un ennemi tel que Pyrrhus, augmentérent infiniment leur réputation, leurs forces, leur confiance, & les firent regarder comme des hommes invincibles. Par la victoire sur Pyrrhus, ils devinrent les maîtres incontestables de toute l'Italie entre les deux mers. La Sicile suivit de près, où commencérent les guerres contre Carthage; & après qu'ils eurent abbattu cette puissante rivale, ils ne trouvérent plus rien qui pût leur résister.

Censure célébre par la sévére exactitude qui y fut observée.

Liv. Epit. XIV.

Aul. Gell. XVII. 21.

Cette année, si glorieuse au dehors par d'heureux succès dans la guerre, fut illustrée aussi au dedans par la sévérité & le zêle pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs dans la ville. Fabricius Luscinus & Æmilius Papus exercérent ensemble la Censure dans une grande union. Ils dégradérent plusieurs Chevaliers, & plusieurs Sénateurs. Mais ce qu'il y eut de plus frapant, fut la note dont ils flétrirent Cornélius Rufinus. Il avoit été deux

fois Consul, & une fois Dictateur. Les Censeurs l'exclurent du Sénat, & apportérent pour raison qu'ils étoient instruits *qu'il avoit en vaisselle d'argent pour sa table un peu plus de quinze marcs.* Sa famille se ressentit lontems de cette ignominie, & ne s'en releva parfaitement qu'en la personne de Sylla, qui le premier des descendans de Rufinus parvint au Consulat. A [a] peine peut-on croire, dit un Auteur, que dans l'enceinte d'une même ville, ce qui devoit un jour être regardé comme une vaisselle pauvre & ignoble, ait été condanné comme un excès de luxe: tant la simplicité & la frugalité étoient en honneur dans ces heureux siécles. Après qu'on eut achevé le dénombrement, on en fit la clôture. Il se trouva deux cens soixante & onze mille deux cens vingt-quatre citoiens.

AN. R. 477. AV. J.C. 275.

Célébre triomphe de Curius.

Sur la fin de l'année les deux Consuls entrérent dans la ville en triomphe. Curius reçut le premier cet honneur. Son triomphe fut le plus célébre, soit par la grandeur des événe-

a Vix credibile est, intra idem pomœrium decem pondo argenti & invidiosum fuisse censum, & inopiam haberi contemptissimam. *Val. Max.* II, 9.

AN. R. 477. AV. J. C. 275. mens, soit par la joie que causa une guerre si importante terminée si heureusement, soit même par la pompe & l'éclat du spectacle. Jusqu'ici, comme on n'avoit encore triomphé que des peuples voisins la plupart assez pauvres, il ne s'étoit presque trouvé pour tout appareil que des drapeaux, des armes brisées, des chariots de Gaulois; & pour tout butin, des troupeaux de gros & de menu bétail. Mais ici, la diversité des peuples dont les captifs étoient à la tête de la marche, la beauté & la magnificence des dépouilles, relevoient extrêmement ce triomphe. Les Epirotes, les Thessaliens, les Macédoniens, les Apuliens, les Lucaniens, les Brutiens, étoient menés chargés de chaînes devant le char du Vainqueur. On portoit exposés à la vûe de tout le monde les tableaux, les statues, les pièces les plus estimées des ouvriers les plus fameux, l'or, l'argent, la pourpre, les autres raretés d'outre-mer, & tous les instrumens du luxe des Tarentins. Mais ce qui frapa le plus les spectateurs, & attira davantage leur attention, étoient quatre éléphans de huit qu'on avoit pris. Les autres étoient

morts de leurs blessures. La grosseur de ces animaux, leur hauteur, leur figure, cette trompe mobile de tous côtés, & qui leur tient lieu de main, ces pesantes tours imposées sur leur dos, tout étonnoit & effraioit presque encore. Il est [a] certain que le Peuple Romain ne regarda rien avec tant de plaisir que ces bœufs de Lucanie, qu'il avoit tant appréhendés, (c'étoit le nom que la simplicité des Romains de ce tems-là donnoit aux éléphans) lesquels suivant les chevaux vainqueurs la tête baissée, sembloient ressentir leur captivité. AN. R. 477. AV. J.C. 275.

Le triomphe de l'autre Consul suivit de quelques semaines. Il ne fut pas, à beaucoup près, aussi éclatant que le précédent : mais cependant il est digne de mémoire. Lentulus avoit vaincu les Samnites & les Lucaniens, & avoit pris beaucoup de villes. Le mérite ne lui manquoit pas, l'occasion seule lui avoit manqué ; & la gloire trop brillante de son Collégue obscurcit un peu la sienne.

a Nihil libentiùs Populus Romanus aspexit, quàm illas, quas timuerat, cum turribus suis belluas : quæ, non sine sensu captivitatis, summissis cervicibus victores equos sequebantur. *Flor.* I. 18.

An. R. 477.
Av. J.C. 275

Pyrrhus trompe ses Alliés, & se dérobe de l'Italie.

Tout étoit dans la joie à Rome. Les peuples d'Italie, & Pyrrhus lui-même, étoient dans des dispositions bien différentes. Les premiers souffroient avec peine depuis lontems la domination du Roi, sur la bonne foi & le secours duquel ils ne croioient plus pouvoir compter. La perte de la derniére bataille avoit mis le comble à leur mécontentement, & dans l'espéce de désespoir où ils étoient, mille pensées violentes leur rouloient dans la tête. Pyrrhus ne l'ignoroit pas; & il ne songeoit plus qu'à se retirer de l'Italie, & à en trouver, s'il pouvoit, un prétexte plausible, pour couvrir son honneur: plus il s'occupoit de ce dessein, moins il le faisoit paroitre, pour se mettre en état de l'exécuter plus surement & plus promtement.

Il voioit ses Alliés plongés dans la tristesse & l'abbattement. Il tâchoit de les consoler, & les exhortoit à ne point se décourager pour un seul accident fâcheux. Il leur représentoit, » que » leur perte dans la derniére bataille » n'étoit pas plus grande que celle » qu'avoient souffert les Romains » dans la premiére: Que ce peuple » cependant, quelque avantageuses

conditions

» conditions qu'on lui proposât, n'a- An. R. 477.
» voit jamais voulu entendre à la paix. Av. J.C. 275.
» Que s'ils vouloient imiter sa con-
» stance, & se réserver pour de meil-
» leurs tems, ils pouvoient tout espé-
» rer. Qu'ils avoient des troupes assez
» nombreuses pour être en état de
» soutenir encore une longue guerre.
» Que pour lui il comptoit sur de puis-
» sans amis qu'il avoit en Gréce, de
» qui il attendoit des secours certains
» & considérables. « Il parloit ainsi, non qu'il se mît beaucoup en peine de leurs intérêts, ni qu'il songeât à demeurer plus lontems en Italie, car son parti étoit pris d'en sortir au plutôt, mais pour les retenir dans le devoir, & leur cacher son dessein. Pour le mieux couvrir, il envoia des Députés à différens Princes, demander aux uns de l'argent, aux autres des troupes, l'un & l'autre à Antigone, qui pour lors étoit maître de la Macédoine.

Cette espérance adoucit pour quelque tems l'esprit des Alliés. Cependant il préparoit tout fort secrettement pour son départ. Dans cet intervalle son Député lui raporte la réponse d'Antigone. Mais, au lieu de la véritable, il en fabriqua lui-même une

AN. R. 477. AV. J.C. 275. à sa façon, dont il fit lecture aux principaux de ses Alliés. Elle promettoit de grands & promts secours. Les Alliés sont tous trompés, les Romains même qui étoient dans le voisinage, & chez qui l'on répandit exprès ce bruit. La nuit suivante il fait voile, & aborde en Epire. Quel nom donneroit-on à une pareille conduite entre particuliers ? Il laissa Milon dans la Citadelle, & emmena avec lui huit mille hommes de pié, & cinq cens chevaux.

Telle fut l'issue de l'entreprise de Pyrrhus contre l'Italie, qui avoit duré six ans. Il en forma encore de pareilles : car, pour le bien définir, c'étoit un véritable aventurier, qui se tiroit souvent aux dépens de la bonne foi des mauvais pas où sa légéreté inconsidérée l'avoit engagé. Il périt enfin misérablement dans Argos deux ou trois ans après.

AN. R. 478. AV. J.C. 274.

M'. CURIUS DENTATUS III.
SER. CORNELIUS MERENDA.

Comme on comptoit à Rome sur la continuation de la guerre contre Pyrrhus, on crut devoir aussi continuer dans le Consulat Curius. La re-

traite, ou plutôt la fuite de ce Prince déroba peutêtre à cet illustre Romain l'honneur d'une nouvelle victoire, mais elle ne lui enleva pas la gloire de l'avoir chassé pour toujours de l'Italie par la grande victoire qu'il avoit remportée sur lui, car ce fut Curius qui y contribua le plus. On avoit même lieu de croire que Pyrrhus n'avoit pas voulu se mesurer une seconde fois avec ce Consul.

AN. R. 478.
AV. J.C. 274.

Il faut avouer que les derniéres années, dont nous avons vû l'histoire, ont été des années bien fécondes en grands hommes & en grandes actions. Je n'entends pas seulement par là les victoires remportées sur les ennemis, les limites de l'Etat considérablement reculées, le courage & l'intrépidité dans les combats accompagnés d'un sang froid qui voit & pése tout le danger sans en être ému, la connoissance de l'art militaire conduite presque à sa perfection en tout genre, en un mot tout ce qui fait les grands Capitaines, & ce qu'on appelle le mérite guerrier. Je parle principalement d'un autre mérite, qui soutenu & annobli par le premier, a fait à l'Empire Romain un honneur, qui lui

An. R. 478. Av J.C. 274. eſt unique & particulier, & qui depuis n'a été imité dans aucune autre nation: je veux dire la ſimplicité, la modeſtie, la tempérance, la ſobriété, & ſurtout un déſintéreſſement porté juſqu'à l'eſtime & juſqu'à l'amour de la pauvreté: & cela dans les plus grands hommes de l'Etat, & dans les Généraux les plus eſtimés. Je dis que c'eſt ce mérite qui a fait le plus d'honneur à l'Empire Romain: honneur, dont l'éclat n'a pu encore être terni par la longue ſuite des ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis. Car nous pouvons preſque nous écrier encore avec Lélius: Qui a de nous entend parler de Curius & de Fabricius, ſans ſe ſentir touché d'une ſorte d'amitié & de tendreſſe pour eux, & ſans être pénétré d'admiration pour leurs nobles ſentimens, en leur voiant mépriſer des choſes que le reſte des mortels recherche avec une ardeur inſatiable? Heureux s'ils avoient connu ce qui manquoit à leurs bonnes qualités, & ce qui pouvoit les rendre véritablement vertueux!

a Quis eſt qui C. Fabricii, Man. Curii non cum caritate aliqua & benevolentia memoriam uſurpet, quos nunquam viderit? quòd eas res ſpernunt & negligunt, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur. *De Amicit.* n. 28. *Offic.* II. 38.

§ V.

Ambassade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. Vestale punie de mort. Nouvelles Colonies. Tarente se rend aux Romains. Guerre des Samnites entiérement terminée. Ambassadeurs Romains de retour d'Egypte. Censure de Curius. Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rhége. On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome. Nouvelles Colonies. Guerre contre les Picentins heureusement terminée. L'Italie entiérement pacifiée par la soumission des Salentins & des Ombriens. Les Apolloniates, puis les Volsiniens, implorent le secours de Rome. Réglement sur les Censeurs. Nombre des Questeurs doublé, & porté jusqu'à huit.

C. FABIUS DORSO. — An. R. 479.
C. CLAUDIUS CANINA II. — Av. J. C. 273.

PTOLÉMÉE Philadelphe Roi d'Egypte, aiant appris la fuite de Pyrrhus, envoia à Rome en faire des complimens, & demander l'alliance du Peuple Romain. Une Ambassade

Ambassade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. *Freinsh.* IV. 38-49.

AN. R. 479. AV. J. C. 273. d'un Prince si puissant & si éloigné fit beaucoup de plaisir à la République. Elle lui envoia de son côté quatre Ambassadeurs des principaux de Rome pour l'en remercier, & pour conclure avec lui l'alliance.

Les Consuls remportent plusieurs avantages sur les Lucaniens, les Samnites, & les Brutiens, que la nécessité & le désespoir retenoient encore sous les armes.

Vestale punie de mort. La Vestale Sextilie, convaincue d'avoir violé son vœu, est punie de mort, & enfouie toute vivante.

Nouvelles Colonies. Colonies conduites à Cose chez les Volsciens, & à Peste, appellée autrement Posidonie, dans la Lucanie.

AN. R. 480. AV. J. C. 272. L. PAPIRIUS CURSOR II. SP. CARVILIUS II.

Ce fut cette année que Pyrrhus périt dans Argos.

Tarente se rend aux Romains. La mort de ce Prince ne laissoit aucune espérance ni aucune ressource aux Peuples d'Italie : ceux qui étoient en liberté de prendre le parti qui leur convenoit s'accommodoient avec les Romains aux meilleures conditions qu'ils pouvoient. Mais pour les Tarentins, la garnison que Pyrrhus avoit laissée

dans leur Citadelle les tenoit en bride. Ils étoient entiérement brouillés avec Milon, qui la commandoit, & se trouvoient dans une véritable servitude. Tourmentés au dedans par le Gouverneur, aiant à craindre au dehors les Romains, ils s'adressent aux Carthaginois, & implorent leur secours. Ceux-ci, sans perdre de tems, accoururent avec leur flote, en apparence pour chasser Milon de Tarente, en effet pour la défendre contre les Romains, & s'en rendre maîtres eux-mêmes. Etant en possession d'une bonne partie de la Sicile, ils avoient grand intérêt de s'assurer aussi des côtes maritimes de l'Italie, & de les enlever aux Romains. Cependant le Consul Papirius arrive. Ainsi Tarente se trouve enfermée de tous côtés, les Romains assiégeant par terre la ville, & les Carthaginois la citadelle par mer. Papirius fut plus habile que ceux-ci, & s'y prit avec plus d'adresse. Il fit pressentir Milon : il lui offrit pour lui & pour les habitans des conditions avantageuses, & lui donna toutes les assurances possibles. Milon ne voiant rien de mieux à faire, &

AN. R. 480.
AV. J. C. 272.

An. R. 480. Av. J. C. 272.

n'envisageant aucune autre ressource, engage les Tarentins à livrer au Consul la ville & la citadelle. Ce coup surprit & affligea beaucoup les Carthaginois. C'étoit en quelque sorte violer le Traité avec les Romains, que de se déclarer contr'eux en faveur de Tarente. Ce mécontentement préparoit déja à une rupture ouverte.

Guerre des Samnites entiérement terminée.

Carvilius l'autre Consul travailla aussi beaucoup de son côté à soumettre les Samnites. Ils se rendirent, mais de meilleure foi qu'ils n'avoient fait jusques-là; & acceptérent de bon cœur les conditions qu'il plut aux Romains de leur imposer. Ainsi fut terminée enfin d'une maniére heureuse une guerre qui avoit duré environ soixante & dix ans, en comptant quelques interruptions assez courtes, qui de tems en tems avoient suspendu les actes d'hostilité.

Les Lucaniens & les Brutiens furent battus plusieurs fois, & obligés de demander aussi la paix. Elle leur fut accordée.

Les deux Consuls avoient eu une part égale à des événemens si avantageux, en agissant de concert & souvent même ensemble, & s'aidant l'un

l'autre mutuellement de leurs troupes ſelon le beſoin. Auſſi triomphérent-ils tous deux enſemble.

AN. R. 480. Av. J.C. 272.

Ambaſſadeurs Romains de retour d'Egypte.

Les Ambaſſadeurs étant revenus d'Egypte, rendirent compte dans le Sénat de leur commiſſion. Ils dirent » que le Roi les avoit reçus de la » maniére du monde la plus gracieuſe » & la plus honorable. Qu'à leur arri-» vée il leur avoit envoié des préſens » magnifiques : mais qu'ils avoient » jugé plus honorable pour la Répu-» blique de donner en cette occaſion » un exemple de la modération & du » déſintéreſſement dont elle ſe fait gloire, » & qu'ils avoient prié modeſtement » le Prince de vouloir bien les diſ-» penſer de recevoir ces préſens. Que » dans un repas ſolennel, qui précé-» doit le jour de leur départ, le Roi » leur avoit fait donner des couronnes » d'or, qu'ils avoient toutes miſes ſur » ſes ſtatues le lendemain. Qu'enfin, » le jour même de leur départ, le Roi » leur avoit donné des préſens beau-» coup plus magnifiques que les pre-» miers, en leur faiſant des reproches » obligeans de ce qu'ils ne les avoient » pas reçus. Que pour ne point bleſſer » par un refus réitéré un Prince d'une

AN. R. 480. AV. J. C. 272. » si grande bonté, ils les avoient acceptés avec le plus profond respect; » & que la premiére chose qu'ils » avoient faite en rentrant dans Rome, » ç'avoit été de les déposer dans le » Trésor public. « Ils exposérent ensuite avec » quelles marques de joie » & de reconnoissance Ptolémée avoit » reçu l'Alliance du Peuple Romain.

Ce raport fit un extrême plaisir au Sénat. Il approuva généralement tout ce qui y étoit contenu, & remercia les Ambassadeurs de ce que sur-tout *ils avoient, par leur sincére & parfait désintéressement, rendu les mœurs Romaines respectables même aux nations étrangéres.* Il ordonna qu'on leur rendît les présens qu'ils avoient portés au Trésor public. Le peuple ne témoigna pas moins de contentement & d'admiration qu'avoit fait le Sénat.

Tout [a] est complet ici, & l'on ne sait ce que l'on doit le plus louer: la libéralité du Roi, le désintéressement des Ambassadeurs, l'équité du Sénat & du Peuple. Heureux Etat, heureux Gouvernement, où la vertu est ainsi

a Ita in iisdem Ptolemæi liberalitas Legatorum abstinentia, Senatûs ac Populi Romani æquitas debitam probabilis facti portionem obtinuit. *Val. Max.* IV. 3.

généralement en eſtime & en honneur, & où l'on en connoit tout le prix ! Je ne parle pas de ces vertus brillantes, qui ſe donnent en ſpectacle, qui attirent les yeux, & marchent à grand bruit : mais, pour ne point ſortir de mon ſujet, d'une vertu ſimple, modeſte, ſans faſte, qui ne ſe laiſſe point éblouir à l'éclat de l'or & de l'argent, qui mépriſe ce que preſque tout le monde recherche avidement, & à qui cependant tout le monde applaudit. AN. R. 480. AV. J.C. 272.

Mais le principe ſur lequel étoit fondée la conduite de ces Ambaſſadeurs, marque en eux une nobleſſe de ſentiment, qui devroit faire le caractére dominant de tous ceux qui ſont en place. Ils étoient perſuadés qu'un homme chargé d'un miniſtére public n'y doit chercher que la gloire & la douce ſatisfaction de s'en être fidélement acquitté : c'eſt-à-dire, qu'il n'y doit avoir en vûe que le bien public. *De publico ſcilicet miniſterio nihil cuiquam præter laudem benè adminiſtrati officii accedere debere judicantes.* *Val. Max.* IV. 3.

Je ne croi pas devoir laiſſer ignorer à mes Lecteurs les noms de ces quatre illuſtres Romains : il me ſemble

AN R. 480. Av. J.C. 272. que ce seroit les frustrer d'une justice & d'un honneur qui leur sont légitimement acquis. Ils s'appelloient Q. Fabius Gurgès, C. Fabius Pictor, Numer. Fabius Pictor, Q. Ogulnius. Le premier, qui étoit Q. Fabius, & qui étoit à la tête de l'Ambassade, fut choisi par les Censeurs pour Prince du Sénat. Il avoit été deux fois Consul, & avoit triomphé deux fois.

Censure de Curius. Ce fut dans l'année dont nous parlons, que le Censeur M'. Curius fit construire un Aqueduc pour conduire les eaux de l'Anio (du Téveron) dans la ville, emploiant à cet ouvrage l'argent qui provenoit des dépouilles prises par lui sur les ennemis. Ce Curius a été un des plus grands hommes de la République Romaine, à laquelle, comme nous l'avons déja observé, il n'a pas fait moins d'honneur par sa frugalité, sa simplicité, son désintéressement porté jusqu'au mépris sincére des richesses & jusqu'à l'amour de la pauvreté, que par ses vertus guerriéres & ses glorieux triomphes.

Auct. de Vir. illustr. Un particulier aiant eu le front de l'accuser d'avoir interverti, du butin fait sur les ennemis, des sommes con-

sidérables, il jura qu'il n'en avoit fait entrer dans sa maison qu'un vase de bois dont il se servoit pour les sacrifices, & qu'il produisit en public. On ne peut s'empêcher de sentir de l'indignation contre une entreprise si bizarre & si perverse. Mais [a] dans une République, jalouse de sa liberté jusqu'à l'excès, on souffre volontiers les accusateurs, parce qu'on peut absoudre un homme de bien accusé injustement, & qu'on ne peut point condanner un coupable s'il n'est accusé. Or il vaut mieux, disoit-on, que l'homme de bien soit exposé à ce désagrément qui ne peut lui nuire, que de laisser aux méchans l'espérance de voir leurs crimes impunis, parce que personne n'oseroit les traduire devant les Juges.

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

Tous les ennemis de la République étant subjugués, il s'agit dans le Sénat de délibérer sur la maniére dont on devoit user de la victoire. Il y a lieu de juger par la conduite que les Romains avoient coutume de tenir

Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. *Freinsh.* XV. 1-17.

a Quare facilè omnes patimur esse quàm plurimos accusatores; quòd innocens, si accusatus sit, absolvi potest; nocens, nisi accusatus fuerit, condemnari non potest. Utilius est absolvi innocentem, quàm nocentem causam non dicere. *Cic. pro Rosc. Amer. n.* 56.

An. R. 480.
Av. J.C. 272.

à l'égard des peuples vaincus, qu'ils privérent d'une partie de leurs terres les Samnites, les Lucaniens, & tous les autres qui avoient porté les armes contre Rome. L'histoire nous a conservé quelque détail sur la maniére dont les Tarentins furent traités. Ils eurent ordre de livrer leurs armes & leurs vaisseaux, on abbattit leurs murs, on leur imposa un tribut : on leur accorda seulement la paix & la liberté.

Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rhége.

Quand tout fut pacifié dans l'Italie, le premier soin fut de venger la perfidie de la Légion Romaine qui aiant égorgé les habitans de Rhége, s'étoit maintenue en possession de leur ville depuis dix ans, & jouissoit impunément de son crime. Comme ils voioient que les armes des Romains prospéroient de jour en jour, ils s'attendoient bien qu'on ne les laisseroit pas lontems en repos; & ils se préparérent à faire une vigoureuse résistance.

Outre la férocité qui leur étoit devenue comme naturelle, ils comptoient beaucoup sur l'amitié des Mamertins, & sur les heureux succès qu'ils avoient eus contre les Carthaginois & Pyrrhus, à qui ils avoient

fait perdre le dessein d'attaquer leur place. Ils portérent l'esprit de rebellion à un tel excès, qu'étant entrés dans Crotone par le secours de quelques traîtres, ils osérent égorger la garnison Romaine, & renverser la ville.

AN. R. 480.
AV. J.C. 272.

L. GENUCIUS.
C. QUINTIUS.

AN. R. 481.
AV. J.C. 271.

L. Génucius, l'un des nouveaux Consuls, fut chargé du soin d'aller attaquer ces rebelles. Les aiant repoussés dans leur ville, il les y assiégea en forme. Ils s'y défendirent avec un courage de lions, comme des desespérés, qui n'avoient que le dernier supplice à attendre. Ils remportérent même quelques avantages sur le Consul, & le réduisirent au point de manquer de vivres, si Hiéron ne lui eût envoié du blé. Ce Prince faisoit une guerre perpétuelle aux Mamertins leurs Alliés, & coupables du même crime à Messine, que ceux-ci avoient commis à Rhége. Ainsi, autant par inclination, que pour faire sa cour aux Romains, il se fit un devoir & un plaisir d'aider le Consul

An. R. 481. Av. J.C. 271.

dans une conjoncture si importante. A la fin, les assiégés, réduits à la derniére extrémité, furent obligés de se rendre à discrétion. Il n'y eut que trois cens soldats Romains qui tombérent vivans entre les mains du Consul. Les autres, ou étoient morts avant ce tems-là, ou pour éviter la honte du supplice, s'étoient fait tuer en combattant comme des furieux. Génucius envoia sur le champ au supplice les transfuges & les voleurs qui s'étoient retirés à Rhége en grand nombre comme dans un asyle. Pour les soldats Légionaires, il les mena avec lui à Rome, afin que le Sénat décidât de leur sort.

Le jugement fut sévére, & répondit à l'atrocité du crime. On commença par les faire conduire en prison, & ils furent tous condannés à être battus de verges, & à perdre la tête. M. Fulvius Flaccus, Tribun du Peuple, forma opposition à l'arrêt du Sénat. On passa outre, & les coupables furent punis. Mais pour ne pas effraier la multitude si on les exécutoit tous en un même tems, on en mena au supplice cinquante par jour. Le Sénat défendit qu'on les ensevelît, & qu'on en fît le deuil.

La Providence divine, qui ne laisse guére échaper à sa juste colére les grands scélérats, & qui souvent exerce sur eux, dès cette vie, une vengeance publique & éclatante pour intimider les méchans, avoit puni Décius Jubellius, auteur & chef de la noire trahison qui fit périr les habitans de Rhége, peu de tems après qu'il eut commis cet horrible crime. Chassé de cette ville par ceux même qui avoient été ses complices, il se réfugia à Messine, où il ne jouit pas lontems en paix du bon accueil qu'on lui fit. Il fut affligé d'un mal d'yeux fort douloureux. Il y avoit dans la ville un célébre Médecin, qui s'y étoit établi depuis un grand nombre d'années. On avoit ignoré, ou plutôt oublié, qu'il étoit de Rhége; car certainement si Jubellius en eût eu le plus léger soupçon, il ne se feroit pas mis entre ses mains. Il le fit donc venir. Le Médecin, ravi de trouver une si belle occasion de venger sa patrie, lui dit qu'il avoit un reméde, dont le succès étoit promt & infaillible, mais qui étoit fort violent, & qui demandoit de la patience. L'espérance de guérir fit que le malade consentit à

AN. R. 481.
AV. J.C. 271.

Punition exemplaire de Décius Jubellius.

Appian, apud Vales. p. 554.
Diod. Eclog. XXII.

AN. R. 481. AV. J.C. 271. tout. Le Médecin applique donc ſur ſes yeux ſon médicament, où il avoit fait entrer du ſuc de Cantharides qui eſt extrêmement acre & corroſif, & lui recommande ſur-tout de ne point lever cet appareil qu'il ne ſoit revenu ; & il ſe retire auſſitôt de Meſſine. Le malade ſentit bientôt de vives & cruelles douleurs, comme s'il eût eu dans les yeux des charbons ardens qui le bruloient, le déchiroient, & lui faiſoient ſouffrir des tourmens indicibles. Après avoir lontems attendu le retour du Médecin, il arrache lui-même le funeſte appareil, dont l'effet fut de lui faire perdre entiérement la vûe, & de lui laiſſer, pour le reſte de ſa vie, d'inſupportables douleurs.

On rendit la ville de Rhége à ſes anciens habitans, autant qu'on en put raſſembler, avec leur liberté & leurs loix. Cette exécution ſanglante, dont le bruit ſe répandit au loin, augmenta beaucoup l'idée que l'on avoit déja de la juſtice des Romains, & elle contribua autant à les faire aimer de tous les peuples d'Italie, que leurs armes avoient ſervi à les en faire craindre.

C. GENUCIUS. AN. R. 482.
CN. CORNELIUS. AV. J.C. 270.

Il y eut une guerre contre les Sarsinates, peuple de l'Ombrie, qui habitoit l'Apennin. On n'en sait aucune circonstance.

Rome se ressentit cette année d'un rude hiver. Il y eut dans la grande place des néges d'une hauteur extraordinaire pendant quarante jours de suite. *Aug. de Civ. Dei*, III. 17.

Q. OGULNIUS GALLUS. AN. R. 483.
C. FABIUS PICTOR. AV. J.C. 269.

On commença cette année-ci à battre dans Rome de la monnoie d'argent, au lieu que jusqu'ici il n'y en avoit eu que de cuivre. Ce n'est pas que l'on n'eût dès lontems auparavant connu à Rome la monnoie d'or & d'argent : mais elle étoit étrangére, amenée du dehors, & prise pour l'ordinaire sur les ennemis, comme les quarante talens d'argent ramassés des dépouilles de Pometies, dont parle Tite-Live dans son premier livre. Mais on n'avoit encore battu à Rome que de la monnoie d'airain. L'opulence où la République étoit parve-

On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome.

Liv. I. 52-53.

AN. R. 483. AV. J.C.269. nue fit qu'on ſongea auſſi à en fraper d'argent.

AN. R. 484. AV. J.C.268.

P. SEMPRONIUS SOPHUS. AP. CLAUDIUS CRASSUS.

Nouvelles Colonies. * *Rimini.*

On envoie une Colonie à * Ariminum, ville du pays des Gaulois Sénonois dans le Picenum : une autre dans le Samnium à *Malévent*, nom de mauvais augure qui pour lors fut changé en celui de *Bénévent.*

On avoit accordé, il y a quelques années, aux Sabins le droit de bourgeoiſie : on y ajoute maintenant celui de ſuffrage.

Guerre contre les Picentins heureuſement terminée.

La guerre contre les Picentins, peuple du Picenum, après un aſſez rude combat, & la priſe des principales villes, fut terminée par la ſoumiſſion entiére de toute la nation. Ce fut un grand avantage & un accroiſſement de forces très-conſidérable pour la République, puiſque, ſelon Pline le Naturaliſte, trois cens ſoixante mille Picentins entrérent ſous la domination du Peuple Romain. Pour perpétuer la mémoire d'un événement ſi mémorable, on en grava la repréſentation ſur la monnoie d'argent qui fut frapée cette année-ci.

Plin. III. 13.

M. ATILIUS REGULUS.
L. JULIUS LIBO.

AN. R. 485.
AV. J.C. 267.

L'Italie entiérement pacifiée par la soumiſſion des Sallentins & des Ombriens.

Pour mettre fin à la conquête de l'Italie entiére, il ne reſtoit plus à domter que les Sallentins, qui en occupoient la partie la plus orientale, ſur les côtes de la mer, aſſez près de Tarente. On porta la guerre dans leur pays, ſous prétexte qu'ils avoient reçu Pyrrhus dans leurs ports & dans leurs places. La commodité du port de Brunduſe, qui donne un libre accès dans toutes les contrées voiſines, en fut la principale cauſe. Ils ne furent ſoumis que l'année ſuivante.

Brindes.

NUMERIUS FABIUS.
D. JUNIUS.

AN. R. 486.
AV. J.C. 266.

Ce fut à ces Conſuls que ſe rendirent d'un côté les Ombriens, de l'autre les Sallentins : ce qui leur procura l'honneur du triomphe; & l'Italie entiére fut ainſi réduite & pacifiée.

Rome, juſqu'ici, avoit luté pendant près de cinq cens ans contre les différens peuples qui habitoient dans l'Italie, & n'avoit pu encore en paſſer les bornes, ni porter plus loin ſes

AN R. 486. AV. J.C. 266.

conquêtes. Quelle apparence y avoit-il qu'un peuple, retenu malgré lui pendant tant d'années dans une si étroite enceinte, dût un jour, & dans un assez court espace de tems, se rendre maître presque du monde entier ? Qu'est-ce que l'Italie, en comparaison de cette vaste étendue de provinces & de roiaumes qui lui étoient destinés dans l'Afrique, dans l'Asie, dans l'Europe, & dont il devoit faire successivement la conquête ? C'est à quoi il se préparoit sans le savoir par toutes les guerres qu'il a soutenues jusqu'ici : ou, pour parler plus juste, c'est à quoi Dieu lui-même le disposoit, comme il avoit préparé Cyrus & Alexandre aux grandes conquêtes qu'il leur avoit destinées, & qu'il avoit fait prédire clairement par ses Prophétes, aussi bien que celles des Romains. Il avoit marqué des bornes fixes pour la durée des Roiaumes des successeurs d'Alexandre. Jusques-là les Romains ne pourront rien sur ces Roiaumes. Mais quand le terme préfix sera arrivé, ils viendront tous se soumettre, chacun dans leur tems, * à la domination de Rome. Nous sommes heureux que cette

conduite & cette attention particuliére de Dieu ſur les Roiaumes de la terre, qui ne commencent & ne finiſſent que quand il lui plait, nous ait été révélée dans les Ecritures. AN. R. 486. AV. J.C. 266.

Les Romains, victorieux de tous les ennemis qui les ont ſi lontems exercés dans l'enceinte de l'Italie, vont déſormais devenir l'aſyle ou la terreur des villes & des Etats du voiſinage, & emploier leurs armes pour ſoutenir les foibles opprimés, & pour s'oppoſer à la violence des oppreſſeurs. Noble & digne uſage du pouvoir que Dieu accorde aux Princes & aux Etats, & qui feroit un honneur infini à un peuple puiſſant & redouté, ſi, fortement établi dans la réſolution de ſe rendre le protecteur de l'innocence & de la juſtice, ce qui eſt en quelque ſorte tenir la place de Dieu ſur la terre, il n'écoutoit point les ſuggeſtions d'une ambitieuſe politique, comme le feront bientôt les Romains, & ne devenoit point enfin lui-même un injuſte & violent uſurpateur!

Les Apolloniates, puis les Volſiniens implorent le ſecours de Rome.

Les Apolloniates furent les premiers qui eurent recours au Peuple Romain. Apollonie eſt une ville ſur la côte orientale de la mer Adriatique, re-

AN. R. 486. AV. J.C. 266.

commandable ſur-tout par ſon port, qui eſt l'abord le plus commode & le plus voiſin pour paſſer de Brunduſe dans la Gréce. Elle eſt ſituée entre les peuples de l'Illyrie & de la Macédoine, contre leſquels elle n'étoit point en état de défendre ſa liberté. Le Sénat reçut très-favorablement l'Ambaſſade qu'elle envoia à Rome, pour demander l'amitié & la protection de la République. Mais un événement fâcheux & imprévu auroit pu faire grand tort à la réputation de Rome dans l'eſprit des peuples voiſins. De jeunes Sénateurs, dans une diſpute, s'emportérent juſqu'à maltraiter les Ambaſſadeurs. Le Sénat comprit bien de quelle conſéquence & de quelle néceſſité il étoit de réprimer une telle violence. Il ſe ſouvenoit de ce qu'il en avoit couté à la République pour avoir laiſſé impuni le violement du droit des gens par raport aux Gaulois. Il livra tous les coupables aux Ambaſſadeurs, ſans avoir égard à leur naiſſance, à leur rang, ni même à leur dignité, car l'un d'eux étoit Edile. Ils furent conduits à Apollonie : mais les habitans, uniquement attentifs à la grace qu'ils venoient de recevoir du

Peuple

Peuple Romain, les renvoiérent après les avoir comblés de toutes sortes d'honnêtetés. An. R. 486. Av. J.C. 266.

Q. FABIUS GURGÈS III. An. R. 487.
L. MAMILIUS VITULUS. Av. J.C. 265.

Un autre Peuple plus voisin de Rome que les Apolloniates, & gémissant sous une oppression également cruelle & infâme, implora cette année l'assistance des Romains. C'étoient les Volsiniens, peuple d'Etrurie, qui par une conduite tout-à-fait bizarre, & forcés apparemment par le mauvais état de leurs affaires, avoient, quelques années auparavant, non seulement accordé la liberté & donné des armes à leurs esclaves, mais les avoient même admis dans le Sénat. Ces étranges Sénateurs se rendirent bientôt maîtres de la Compagnie, & même de l'Etat, & exercérent dans toute la ville contre hommes & femmes des violences & des cruautés qu'on a peine à croire. Les Volsiniens, ne pouvant plus supporter le joug d'une si dure & si honteuse servitude, envoiérent sous main quelques-uns d'entr'eux à Rome, qui priérent le Sénat de vouloir bien leur don-

An. R. 487. Av. J.C. 265. ner audience dans une maison particuliére pour tenir secret le sujet de leur voiage. Le récit de tout ce qu'ils avoient souffert toucha de compassion les Sénateurs, qui leur promirent un promt & puissant secours. Malheureusement un ami du maître de la maison où s'étoit tenue l'assemblée, resté malade dans une chambre voisine, avoit entendu tout ce qui y avoit été résolu, & en avoit donné aussitôt avis à Volsinies. Dès que les Députés y furent de retour, eux & plusieurs des principaux furent égorgés. Ce fut une nouvelle raison de hâter le secours. Q. Fabius Consul y arriva avec son armée. Les rebelles osérent aller à sa rencontre. Ils furent repoussés avec grande perte jusques dans la ville, où le Consul les assiégea dans les formes. Ils s'y défendirent vigoureusement, & firent plusieurs sorties très-vives, dans l'une desquelles Fabius reçut une blessure dont il mourut. Mais le courage des Romains ne périt pas avec lui, & n'en devint que plus furieux. Ils continuérent le siége, leur coupérent les vivres avec tant d'exactitude, & les pressérent si vivement, que l'année suivante, où le

Sénat envoia M. Fulvius l'un des Consuls pour terminer cette entreprise, réduits à une disette totale, & ne pouvant plus résister à la famine, ils se rendirent à discrétion. On leur fit souffrir les supplices les plus cruels. La ville fut détruite, & l'on assigna d'autres demeures à ce qui étoit resté de Volsiniens, & d'esclaves fidéles à leurs maîtres. Cette expédition valut le triomphe au Consul.

An. R. 487. Av. J.C. 265.

On nomma, l'année 487, pour Censeurs Cn. Cornélius Blasio, & C. Marcius Rutilus, celui-ci pour la seconde fois. Il assembla le Peuple aussitôt, & lui fit de vifs reproches de ce qu'il l'avoit nommé Censeur pour une seconde fois, après que leurs péres avoient abrégé de plus des deux tiers la durée de cette charge, parce que l'autorité en étoit trop grande. La modération qu'il montra dans cette occasion, lui fit donner le surnom de Censorinus. On fit un réglement qui défendoit de conférer deux fois à une même personne la charge de Censeur.

Réglemens sur les Censeurs.

On doubla, cette même année, le nombre des Questeurs ou Trésoriers. Jusqu'ici il n'y en avoit eu que

Nombre des Questeurs doublé, & porté jusqu'à huit.

AN. R. 487. AV. J.C. 265. quatre : deux pour la ville, autant pour l'armée. Mais comme les revenus publics s'étoient beaucoup accrûs à proportion des nouveaux accroissemens qu'avoit pris le domaine de l'Etat, on fut obligé d'en nommer jusqu'à huit.

Fin du troisiéme Tome.

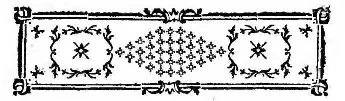


TABLE
DU TROISIÉME VOLUME.
SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

AVANT-PROPOS.

ARTICLE PREMIER.

ARTICLE SECOND.

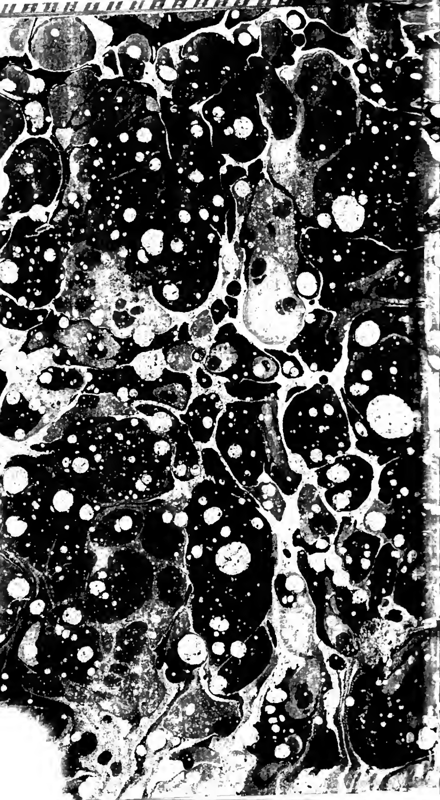
ARTICLE TROISIÉME.

LIVRE HUITIÉME.

LIVRE NEUVIÉME.

LIVRE DIXIÉME.

Fin de la Table.



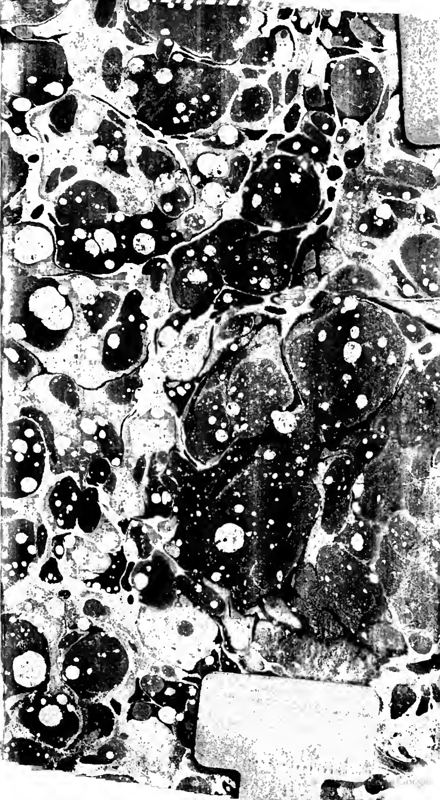


image
not
available